Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS.

TOME VII.

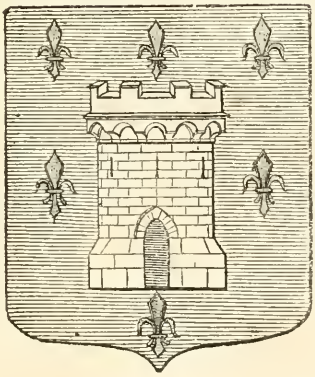

SENS

IMPRIMERIE DE CH. DUCHEMIN

1861.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Soc. Rich. Se

LE THÉATRE AU COLLÉGE.

APPENDICE.

LE THÉATRE AU COLLÉGE DE SENS

(1610-1761).

N. B. La première partie de ce travail a été publiée dans le *Bulletin* de l'année 1857.

APPENDICE.

LE THÉATRE AU COLLÉGE DE SENS

(1610-1761.)

En renfermant dans ces deux dates le passé dramatique du collége de Sens, nous n'entendons rien préjuger sur les découvertes qui pourraient avoir lieu dans les bibliothèques publiques et privées, et avancer ou retarder de quelques années, de quelques siècles peut-être, le développement du drame scolaire dans notre pays. Il n'existe jusqu'ici qu'un seul document constatant qu'une pastorale a été représentée au collége de Sens, en 1610, et l'année même de la publication de l'*Astrée ;* c'est un simple feuillet qui est aujourd'hui entre les mains de M. Ph. Salmon, membre de la Société Française. On y indique les noms des personnages et on y lit, entre des vignettes, un quatrain dans le goût du temps. M. Ph. Salmon a promis, à une publication périodique, un travail sur cette curiosité bibliographique (1).

La seconde pièce qui se présente dans l'ordre chronologique est le *Siége de Malte* (1634). Nous donnons le texte et la traduction du programme distribué aux spectateurs (2).

(1) Un homme de bien que la Société archéologique de Sens a eu récemment le regret de perdre, et qui avait réuni tous les éléments d'une histoire du collége de cette ville, l'honorable M. Leroux, ignorait probablement l'existence de cette pièce.

« J'ai la conviction, écrivait-il, le 30 mai 1855, à M. Ph. Salmon, qu'il n'a été donné aucune représentation théâtrale au collége de Sens, avant que la direction en ait été confiée au Jésuites. Au surplus, je n'ai pas trouvé le moindre document qui put faire naître la probabilité qu'il en fut autrement. »

(2) Cette même année, il se publiait à Anvers un recueil en 2 volumes, intitulé : *Selectæ PP. Societatis Jesu tragediæ* La tragédie commençait à Sens, lorsque les Jésuites flamands faisaient déjà un choix.

NOBILISSIMO

CLARISSIMOQUE DOMINO

D. GUILLELMO DE MEAUX BOISBOUDERANT [1]

Militiæ christianæ Ordinis S. Joannis Hierosolymitani Equiti strenuissimo,
Nec non Franciæ ejusdem ordinis magno Priori meritissimo
Suoque munerario magnificentissimo,

DABITUR

IN THEATRO COLLEGII SENONENSIS

SOCIETATIS JESU

TRAGŒDIA

MELITENSIS OBSIDIO.

Hanc Insulam, quum totis viribus oppugnasset Solymannus Turcarum Imperator nunquam expugnavit. Sed ab obsidione desistere cum jacturâ non levi suorum, virtute et armis Equitum, fuit coactus.

(1) Guillaume de Meaux Bois Bouderant fut élu chevalier de Malte en 1579. Il était du baillage de Melun et portait pour armoiries : d'argent à cinq couronnes d'épines de sable posées deux deux et une. Son élection eut lieu le même jour que celle de Claude de Lanharré-Tiercelien, du diocèse de Sens. Le programme original que nous avons sous les yeux et qui porte la signature de Georges Niverd, imprimeur à Sens, est illustré du blason de Guillaume de Meaux, brochant sur la croix de Malte, surmonté du casque grillé de sept pièces, accompagné de lambrequins et entouré du grand collier de l'Ordre.

EN PRÉSENCE

DE TRÈS-NOBLE ET TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

GUILLAUME DE MEAUX BOISBOUDERANT

Chevalier de l'Ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, Grand-Prieur du même Ordre pour le royaume de France, et dont la munificence a fait les frais de ce spectacle;

SERA REPRÉSENTÉ

SUR LE THÉATRE DU COLLÉGE DE SENS

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

LE SIÉGE DE MALTE [1]

TRAGÉDIE.

Solyman, empereur des Turcs, ayant assiégé cette île avec toutes ses forces, ne put s'en rendre maître, mais le courage et les armes des Chevaliers le contraignirent d'en lever le siège après de nombreuses pertes.

(1) La renaissance qu'on a accusée d'être trop exclusivement grecque et latine a essayé, dans ses colléges, les plus beaux sujets dramatiques des temps modernes. A côté du *Siége de Malte* et de la *Jeanne-d'Arc* du P. Fronton du Duc, il convient de placer les tragédies d'Antoine Roulier et de Nicolas Vernulœus. Le premier donna à Douai, en 1593, six ans après la mort de sa malheureuse héroïne, une tragédie latine intitulée : *Stuarta tragœdia, sive cædes Mariæ scotiæ reginæ in Angliâ perpetrata exhibita ludis remigialibus a juventute gymnasii Marciannensis.* Le second fit représenter par ses élèves de l'université de Louvain, dans les premières années du XVIIe siècle, quatorze tragédies parmi lesquelles on distingue : *Joanna Darcia vulgò puella Aurelianensis.*

Lebrun et Soumet étaient devancés de deux siècles.

OECONOMIA TRAGŒDIÆ

ACTUS PRIMUS.

BELLI OCCASIONES ET PRODIGIA.

SCENA I. Melitensis insula Christiani nominis arx, Europæ propugnaculum, de felici rerum successu, gestisque suorum Equitum in Turcas præclarè, quasi jam benigniore uteretur cœlo, diuturnâ eâque lætâ pace gaudens, in Equitibus triumphat. II. Sub id, veluti nova in dies fieret accessio gaudiorum, Turcicæ gentis terror, Equites Romegas, et De Mas, cum prædâ ex Oriente factâ, captisque belli jure barbaris, interveniunt. Parte verò ex alterâ cùm nobilitate, tùm virtute et armis clarus Eques, Nicolaus d'Elbenne, interceptos peregrinos Turcas; Equites demùm de Beyne et Saint-Aubin negotiatores cum mercibus vi abductos Magno Equitum Magistro sistunt, à quo gratulationibus, à cæteris autem sociis acclamationibus et plausu excipiuntur. III. Solymannus interim, naturâ suâ, partis victoriis ac potissimum Rhodo subactâ ferox, in aulâ cum *Bassis* superbiens, abductas ab Equite Romegà *Sultanarum* naves per nuncium accipit; quâ re irâ gravi percitus, Melitensis Insulæ, Equitumque ruinam jurat et excidium. IV. Verum quia rectis consiliis duo sunt maximè contraria, celeritas et ira, ne quid temerè suscipiatur aut fiat hàc in parte, placet eum qui rebus sacris summo præest cum imperio, *Muphty* consulere. Hic anceps hæret diu; acceptis tandem aliquot à loquaci lunæ statuâ sive Idolo responsis, quasi interno afflatu divinitùs monitus, dubios belli eventus prænunciat. V. Magnus Eq. Magister, unà cum cæteris Equitibus, varia in aëre prodigia observat: hìnc enim scintillis radiantes visuntur lanceæ, illìnc faculæ scutulatim junctæ, atque in orbem purpuream subalbicantemque lucem non nunquam diffundentes, crucem melitensem exprimunt. Inde flammæ populatrices curvatæ lunæ cornua protendunt, vibrant, crucem oppugnant, sed frustrà; quin imò retunduntur et pereunt. Quo viso rerreatus nonnihil Equitum Magister, portentum hoc in

PLAN DE LA TRAGÉDIE.

ACTE PREMIER.

PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE ; PRODIGES QUI L'ANNONCENT.

Scène Ire. — L'île de Malte, la citadelle du nom chrétien, le boulevard de l'Europe, se félicite de ses succès et des glorieux exploits de ses chevaliers contre les Turcs. Le ciel sourit désormais à ses efforts ; elle goûte les douceurs d'une longue paix et triomphe dans la personne de ses chevaliers.

Scène II. — Sur ces entrefaites, et comme si chaque jour apportait un nouveau sujet d'allégresse, surviennent les chevaliers Romegas et de Mas, la terreur des Turcs, chargés du butin qu'ils ont fait en Orient et entourés de prisonniers de guerre. D'un autre côté, paraissent Nicolas d'Elbenne, chevalier aussi distingué que valeureux, amenant des pèlerins Turcs dont il s'est emparé, puis les chevaliers de Beyne et Saint-Aubin, qui conduisent au Grand-Maître des marchands Turcs qu'ils ont pris avec toutes leurs marchandises. Le Grand-Maître félicite les vainqueurs, et tous les chevaliers les accueillent avec des acclamations et des applaudissements.

Scène III. — Cependant Solyman, naturellement orgueilleux, fier des victoires qu'il a remportées et surtout de la prise de Rhodes, fait éclater sa vanité au sein de sa cour et en présence de ses Pachas. Tout à coup, il apprend par un courrier, que le chevalier Romegas a capturé la flotte des Sultans. Profondément irrité, il jure la perte des chevaliers et la ruine de l'île de Malte.

Scène IV. — Mais comme la précipitation et la colère nuisent beaucoup à la sagesse des résolutions, avant d'entreprendre et d'exécuter témérairement ce qu'il projette, Solyman se détermine à consulter le grand Muphty, chef suprême du mahométisme dans son empire. Celui-ci hésite longtemps ; enfin il reçoit quelques réponses d'une statue parlante de la lune, sorte d'idole qu'il avait consultée, et comme s'il ressentait au-dedans de soi les effets de

bonum omen convertit, et de futuro eventu sollicitos Equites consolatur. Ne quid tamen ad sustinendos confirmandos ve animos desit, ab Angelo consolatorias voces, et Solymanni consiliorum seriem omnes audiunt.

DILUDIUM PRIMUM.

Juniores Equites Indicro certamine edito, ab aliis ex adverso excipiuntur avidè; utrimque scutis et gladiis res agitur, atque dum ad Pyrrichos numeros rudibus certantes, periculosum olim certamen referunt, incruenta cum sit victoria, quis victus victorve sit non facilè intelligas; nemo quippè vincitur, qui sub magnificentissimi Franciæ magni Prioris Guillelmi De Meaux Bois-Bouderant auspiciis, pugnare didicit.

ACTUS SECUNDUS.

CONSILIA.

Scena. I. Solymannus paulatim ab intemperiis ad modestiam, et quietem animi reductus, rem in consilium producit, auditisque Bassarum ducumque sententiis, quid velit ipse, aut faciendum decreverit, non hic aperit; sed multa interminatus Equitibus, gentique Christianæ, rationum momenta apud se reputans et expendens, rerum in Pannonios strenuè gestarum magnitudine et famâ elatus, ut ferè solet victoriâ, fortium virorum animos ad majora concupiscenda acribus stimulis perpetuò incitare. Insu-

l'inspiration divine, il prédit les événements encore incertains de la guerre.

Scène V. — Le Grand-Maître et ses chevaliers observent différents prodiges dans l'air : ici, des lances étincelantes, là, des torches entrelacées projetant sur la terre une lueur rougeâtre et quelquefois blanchâtre, en forme de croix de Malte. Puis, des flammes dévorantes s'allongent et figurent un croissant ; elles jettent un vif éclat, assiégent la croix, mais sans succès ; bientôt elles sont refoulées et s'éteignent. Ces prodiges raniment le Grand-Maître qui y voit un augure favorable et rend la confiance à ses chevaliers, inquiets de l'issue que peut avoir la guerre. Enfin, comme moyen suprême de relever et de fortifier les courages, un ange vient prodiguer aux chevaliers des paroles de consolation, et leur révèle les plans de Solyman.

PREMIER INTERMÈDE.

De jeunes chevaliers commencent un simulacre de combat et sont accueillis avec vigueur par leurs adversaires ; les deux partis sont armés de glaives et de boucliers. Puis, ils se munissent de baguettes, exécutent la danse guerrière des Spartiates (la pyrrhique) et figurent ainsi un combat jadis fort périlleux. Mais la lutte se terminant sans effusion de sang, il est difficile de distinguer les vainqueurs des vaincus. D'ailleurs, il est impossible d'être battu quand on a appris à combattre sous les auspices du grand et magnifique Prieur de France, Guillaume de Meaux Bois Bouderant.

DEUXIÈME ACTE.

PROJETS DE GUERRE.

Scène Ire. — Solyman s'apaise peu à peu et revient à des sentiments plus modérés et plus calmes. Il expose ses projets à son conseil, écoute les avis de ses pachas, de ses généraux et ne leur dévoile alors ni ses volontés ni ses résolutions ; mais il éclate en menaces contre les chevaliers de Malte et toute la chrétienté. Habile à saisir les occasions et à profiter des circonstances, enorgueilli du succès de ses armes en Hongrie et de sa renommée toujours croissante, il sait que la victoire a ordinairement pour

lam Melitensem vi et armis invadere tacitus constituit. Quarè, curam ad id omnem, de exercitu conducendo, Piali et Mustapho committit. II. Bassæ igitur illi duo, collectâ ingenti barbarorum multitudine, (nam ducenta hominum millia in armis habuisse dicitur) lustrationeque militarium copiarum ad delectus factâ, ex formulâ transvehitur exercitus, ducibusque se spectandum præbet. Interest inspector et censor, ut cujusque armaturam observet, milites alios ad navale, alios ad terrestre prælium aptiores seligit. Sic lustratus, ut fit, exercitus, acceptis à Solymanno mandatorum litteris obsignatis, quò pergat nescius, naves conscendit, velisque in altum provehitur. Fama interim volans Turcarum nunciat adventum. III. Magnus Equitum Magister, ut ætate, sic in suos auctoritate ac majorum gloriâ conspicuus, post invocatum injuriarum ultorem Deum, suorum animos publicâ rerum suarum clade perculsos adeò accendit, ut de victoriâ securi, in aciem prosilirent. Convocatis igitur Equitibus, tutanda inter eos partitur, et singulis assignat propugnacula ; sibi verò Gallisque Equitibus oppidum Melitense, utpotè deteriùs munitum, tuendum servat. IV. Adsunt pro votis cœlites duo D. Joannes Baptista, et D. Paulus de salute Melitensium semper solliciti, insulamque unà cum Equitibus, justitiæ divinæ commendantes ; ipsa autem, quasi per obsidionem non discrimen aliquod adituri, sed gloriam reportaturi essent, è re Melitensium fore dictitat. V. Inter hæc magnus Equitum Magister Insulam brevi obsessam iri à Turcis per nuncium intelligit ; exploratores Turcæ piscatorum speciem ementito habitu referentes, clanculùm muros cannis metiuntur, et ad suos, re ex consilio peractà, revolant.

résultat d'aiguillonner le courage des guerriers et d'exciter leur ambition ; aussi, le siége de Malte est-il arrêté dans son esprit. Il charge deux pachas, Piali et Mustapha d'en faire tous les préparatifs.

Scène II. — Ces deux pachas recrutent une nombreuse armée, on assure qu'ils parviennent à réunir deux cent mille barbares. Ils passent ces troupes en revue pour faire leur choix. L'armée défile devant eux, conformément à la consigne qu'elle a reçue et subit le contrôle des généraux chargés de l'inspecter. Ceux-ci examinent l'armement de chaque homme et affectent à la marine ou à l'armée de terre les soldats qui leur semblent le plus propres à ce double service. La revue terminée, les généraux reçoivent des lettres scellées contenant les instructions de Solyman, l'armée s'embarque, sans savoir où elle va, l'escadre prend la mer, et la renommée court annoncer à Malte l'arrivée des Turcs.

Scène III. — Le grand-maître, que son âge, son ascendant sur les chevaliers et l'illustration de sa race rendent également recommandable, commence par invoquer le Dieu qui venge les injures faites à son nom. Puis voyant ses chevaliers abattus par la perspective des malheurs qu'ils redoutent, il leur communique une telle ardeur que tous, désormais assurés de la victoire, demandent à voler au combat. Il les réunit donc, répartit entre eux les points à défendre et assigne à chacun son poste. Il se réserve pour lui et pour les chevaliers français, la défense de la ville de Malte, le lieu le moins fortifié de l'île.

Scène IV. — Saint Jean-Baptiste et saint Paul, pleins de sollicitude pour les habitants de Malte, viennent joindre leurs prières à celles des chevaliers et recommandent l'île à la justice divine. Mais comme s'il n'y avait que de la gloire à acquérir et aucun péril à affronter, la voix de Dieu leur répond que l'entreprise tournera à l'avantage de Malte.

Scène V. — Sur ces entrefaites, le grand-maître apprend que l'île va être prochainement assiégée par les Turcs. Des éclaireurs ennemis déguisés en pêcheurs viennent clandestinement mesurer les murs de la ville et regagnent la flotte turque après avoir accompli leur mission.

DILUDIUM SECUNDUM.

Ab ultimis Africæoris, tot rerum benè gestarum famâ, totque victoriis ab Equitibus in Turcas reportatis, exciti Africani, numerosâ armatorum choreâ et carmine, eorum laudes persequuntur; hinc de gloria militari certantes, patrium morem et ingenium ad vivum exprimunt.

ACTUS TERTIUS.

OBSIDIO.

Scena I. In altum provecti Turcæ, litteras de Solymanni mandato aperiunt, et jussa Imperatoris exsequi, velis remisque conituntur. Quid multa? In Insulam Melitensem iter dirigunt, advolant confestim, et descensum tentant, ultrà progressuri haud dubiè, ni strenua Equitum virtus hostium furorem jam provectum compressisset. II. Ordinis ergò signis explicatis, et in sublimiore arcis loco positis, Equites selecti excensionem Turcarum, aut impedituri aut saltem retardaturi, ex arce in hostem erumpunt. Verùm, crescente barbarorum multitudine, his numero impares, animo superiores licet Equites, ne ab hoste numerosiore circumcluderentur, suas se in arces recipere sunt coacti. Liberiore jam utentes solo barbari, castra metantur; per præconem militem præsidiarium, ad deditionem arcis vocant. III. Non tamen huc illùcque Turcarum palantium multitudine, aut excubiarum vigilantiâ retardatur Eques Bayada, quòminus ab arcis præposito Equite, ad magnum Equitum Magistrum, ferat referatve ab eo litteras, et utrumque quid facto sit opus edoceat. Bayadæ tandem artes et dolos proditor, quà litteris ex turre proximâ, tùm sagittâ excussis, cùm per se ipse furtim ex arce elapsus, Bassis Piali et Mustapho aperit, et ægrè tueri arcem Equites, vel militem haud esse satis præsidio asseverat. IV. Subsidiarias Turcis adducunt copias Hascan Rex Algensis et Dragut Tripolensis Rex. Insulæ fines, uti excussum magno impetu fulmen hostes pervadunt, militari licentiâ diripiuntur omnia, insulam omnem spe et animo invadunt Turcæ, barbaris gentibus in Melitensium fines

DEUXIÈME INTERMÈDE.

Des contrées les plus reculées de l'Afrique, voici venir des Noirs que le bruit des exploits accomplis par les chevaliers, et le récit des nombreuses victoires remportées par eux sur les Turcs, a arrachés à leurs déserts. Ils forment des chœurs de danse guerrière, chantent les louanges de l'Ordre, puis se disputent entre eux la palme de l'honneur, en reproduisant au naturel l'esprit et les coutumes de leur pays.

TROISIÈME ACTE.

LE SIÉGE.

Scène Ire. — Une fois en pleine mer, les Turcs, par ordre de Solyman, ouvrent les lettres scellées, y lisent les ordres de leur maître et font force de rames pour les accomplir au plus vite. Bref, ils cinglent vers Malte, y arrivent promptement, tentent un débarquement et auraient certainement poussé plus loin, si l'indomptable courage des chevaliers n'eut arrêté leur élan.

Scène II. — On déploie les étendards de l'Ordre, on les hisse au sommet de la citadelle, et des chevaliers choisis font une sortie pour empêcher ou tout au moins pour retarder le débarquement. Mais la multitude des barbares croissant sans cesse, les chevaliers, inférieurs en nombre, mais supérieurs en courage craignent d'être enveloppés par un ennemi beaucoup plus nombreux; ils se voient donc forcés de regagner leurs retranchements. Dès lors, les barbares libres de leurs mouvements, établissent leur camp et envoient un héraut d'armes aux avant-postes pour sommer la ville de se rendre.

Scène III. — Malgré la multitude des Turcs qui circulent de tous côtés, malgré la vigilance de leurs sentinelles, le chevalier Bayada n'en établit pas moins une correspondance active entre le gouverneur de la citadelle et le Grand-Maître, et les instruit ainsi des besoins de la défense. L'adresse et les ruses de Bayada sont enfin découvertes par un traître qui, soit au moyen de lettres lancées du haut d'une tour ou attachées à une flèche, soit en sortant furtivement de la citadelle, fait connaître aux pachas Piali et Mustapha que les chevaliers ont peine à défendre la citadelle même contre des troupes insuffisantes.

latè effusis. Ad arcem San-Elmensem habet castra Mustaphus; qui quasi tormentorum ictibus opportunam esset sortitus plagam, æneis fistulis muros diverberat frequentiùs; ità ut Equitum, Oppidanorumque singularis licet virtus adhùc enituerit, passi propè ultima, semirutis quamquàm mœnibus, pro nudatâ muris patriâ, corpora objicientes, hostium impetus præsentibus animis sustinuerint, cedere tamen locum fortiori coguntur. V. Profugus captam San-Elmensem arcem magno Equitum Magistro nunciat. Ubi tamen humanum desideratur, aut adventat tardiùs auxilium, sæpe divinum illudque opportunum videas adfuisse. Nobilis Græcus, ex germanâ religione, Deoque ipso ejurato, acerbis conscientiæ aculeis exagitatus, extrema licet omnia apud Melitenses videat, avitæ Religionis memor, saluti fugâ consulit, exceptusque à Magno Equitum Magistro perhonorificè, ab impiâ Mahumeti Religione, castrisque Ottomanum desciscens, Bassæ Piali consilia prodit universa.

DILUDIUM TERTIUM.

Tritones marini Dii, numeroso flexu incedentes, parem Equitibus vidisse neminem deprædicant; suamque jactitantes levitatem et inconstantiam, in equitibus Melitensibus duntaxat celebrandis, heroïcisque ipsorum facinoribus memorandis, se constantes esse velle dictitant.

ACTUS QUARTUS.

OBSIDIONIS SOLUTIO.

Scena I. Siciliæ Prorex Garcia, Equitis Ludovici de Lastic

Scène IV. — Hascan, dey d'Alger et Dragut, bey de Tunis, amènent des renforts aux Turcs. Les ennemis envahissent le territoire de l'île avec la rapidité de la foudre ; une soldatesque effrénée met tout au pillage ; les Turcs s'emparent déjà en espérance de l'île toute entière, et ces barbares se répandent au loin dans le pays.

Mustapha campe devant le fort Saint-Elme, et comme sa position est excellente pour y établir ses batteries, il bat continuellement de son artillerie les murailles du fort. C'est alors que le courage des chevaliers et des habitants, déjà si éprouvé, brille du plus vif éclat. Réduits aux dernières extrémités, leurs murs à demi-renversés, ils font à la citadelle démantelée un rempart de leurs corps ; mais après avoir courageusement repoussé l'ennemi, ils sont contraints de céder la position à des forces supérieures.

Scène V. — Un fuyard vient annoncer au Grand-Maître la prise du fort Saint-Elme. Cependant, privés de toute assistance humaine, ou secourus trop tard, les chevaliers reçoivent souvent et fort à propos des secours d'en haut. Un grec de famille noble, après avoir abjuré sa religion sœur de l'église de Rome et renié Dieu lui-même, ressent vivement l'aiguillon du remords. Malgré l'extrémité à laquelle il voit réduits les défenseurs de Malte, il se souvient de la religion de ses pères et cherche dans la fuite le salut de son âme. Accueilli honorablement par le Grand-Maître, après avoir quitté le camp ottoman, il abjure le mahométisme et dévoile tous les projets du pacha Piali.

TROISIÈME INTERMÈDE.

Des Tritons, divinités marines, s'avancent en cadence et déclarent qu'ils n'ont jamais vu de héros comparables aux chevaliers. Ils se piquent d'être ordinairement légers et inconstants ; mais aux défenseurs de Malte seuls, ils seront fidèles, et quand il s'agira de louer leurs hauts-faits, ils protestent qu'ils ne se démentiront jamais.

QUATRIÈME ACTE.

LEVÉE DU SIÉGE.

Scène Ire. — Garcia, vice-roi de Sicile, sur le rapport et les ex-

verbis et impulsu, de bello adversum barbaros ad publici status consilium refert; quid sui juris officiive sit aut necessitatis, diu deliberatur. Pensitatis undequàque rationum momentis, auxilium maturandum concludunt: ne quà occasio probandæ virtutis, et idonei ad omnia ingenii elaberetur, è nobilitate generosiores quique, ultrò se Alvaro de Sande à prorege exercitui præfecto, voluntariam professi militiam adjungunt; imo ex iis non pauci, quos inter, Franciscus d'Hassé, Cardinalis Granvellani nepos, Equitum turmam suis stipendiis alunt et fovent. II. Regni viribus succinctus et exercitu numeroso, quem non multitudo incondita, sed virtus commendat, naves conscendit Prorex. Intercà in anceps ac præruptum periculum insulam omnem adducunt Turcæ, jamque arce alterâ occupatâ, altera quoque premitur obsidione gravi, et prope est ut, partim civium rerum penuriâ laborantium deditione, partim militaris auletis proditione, capiatur; cùm subitò rebus penè desperatis adest salus. Auxilii adventum nunciat Eques Bayada, dant signa lætitiæ obsessi, et adventantem exercitum festo stloporum et cannarum strepitu salutant, Equitesque mittuntur obviam. Rem, ex honorificâ applaudentium bombardarum congratulatione, suspicantur hostes, gravique consternatione affecti, vasa conclamant, et arcem occupatam territi deserunt. III. Fraudem inesse ac dolum tot cursibus et gyris, fugamque simulatam duntaxat suspicatus Equitum magister, Velæ tandem Equitis ex hostium manu elapsi verbis, certior factus, relictam à Turcis arcem per Romegam recipit; fugientes Turcas persequuntur Equites, collatisque cum extremâ acie signis, fusos ac profligatos adeò obterunt, ut occidendi finem fuga hostium inopiaque faciat. IV. Jam naves pavidi conscenderant Turcæ, et velis remisque fugam approperantes invehebantur, cum ab exploratore Bassis Piali et Mustapho ad sex tantùm millia militum in subsidio esse renunciatur. Ob id animos resumunt Turcæ, et quasi hoste non tentato ne viso quidem, ab insulâ excedere foret propudiosum, campum repetunt. V. Sed opportuno Proregis adventu, eorum impetus sistitur aliquantulùm, præmissisque, ut se dabat res, levissimis pugnis, tandem utriusque exercitus viribus pugnatum est, magnis animis et copiis, majoribus ducibus, ancipiti diu prælii exitu, donec inclinante auxiliariis Siciliensium turmis

hortations du chevalier Louis de Lastic, assemble son conseil et le consulte sur la guerre à faire contre les Turcs. On délibère longtemps sur les droits, les devoirs et les nécessités du moment; enfin, après avoir pesé les raisons de part et d'autre, on conclut qu'il faut secourir Malte au plus vite. Les braves ne laissent pas échapper cette occasion de faire éclater leur courage et les merveilleuses ressources de leur esprit; les gentilshommes les plus dévoués vont se présenter à Alvarez de Sande, général nommé par le vice-roi et s'engagent à aller combattre les infidèles. Bon nombre d'entre eux, parmi lesquels on compte François d'Hassé, neveu du cardinal Granvelle, pourvoient abondamment aux frais qu'entraîne le siége.

Scène II. — Entouré de toutes les forces du royaume, à la tête d'une armée nombreuse, vaillante, et qui n'a rien d'une multitude désordonnée, le vice-roi s'embarque.— Cependant, la situation de Malte, assiégée par les Turcs, devient de plus en plus critique ; le danger augmente tous les jours. Maîtres d'un fort, les infidèles en investissent un autre, et pressent vivement le siége. Bientôt, grâce à la famine qui désole les habitants et à la trahison d'un musicien de l'armée, ils vont s'en emparer par capitulation ou par surprise, lorsque le désespoir fait tout à coup place à la confiance. Le chevalier Bayada annonce l'arrivée du secours libérateur. Les assiégés font éclater leur joie ; ils saluent l'armée chrétienne qui s'avance, par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, et envoient des chevaliers à sa rencontre. De leur côté, au bruit des salves d'honneur qu'ils entendent, les infidèles soupçonnent ce qui arrive ; frappés d'épouvante, ils donnent le signal du départ et abandonnent, dans leur frayeur, le fort dont ils s'étaient emparés.

Scène III.—Les marches et les contremarches de l'ennemi inspirent des soupçons au Grand-Maître. Le chevalier Velas, échappé de leurs mains, vient bientôt lui confirmer leurs perfides stratagèmes et leur simulacre de fuite. Alors, il fait occuper par le chevalier Romegas le fort abandonné par les Turcs et met les chevaliers à leur poursuite. Le combat s'engage à l'arrière-garde ennemie ; les infidèles mis en pleine déroute sont tellement écrasés que leur fuite et leur disparition peuvent seules mettre fin au carnage.

fortunâ, pulsi tandem magis quam victi Turcæ, non campum modò et obsidionem re infectâ deserere, sed et ex insulâ totâ decedere coguntur.

DILUDIUM QUARTUM.

Nauclerus, ob captam à Turcis arcem alteram, præ mærore ex sanâ mente dejectus, vitâ se functum putat; tantâque pertinaciâ in eo errore fixus hæret, ut nullis sociorum sermonibus possit adduci, ut se in vivis adhuc esse arbitretur. Casu nescio quo, obsidionis solutionem, et receptam arcem paulò ante ab hoste expugnatam nunciante altero, ad saniorem mentem tàm læto nuncio revocatus ille, poëmatis canticum cum sociis numeroso motu agit.

ACTUS QUINTUS.

TRIUMPHUS.

Scena I. Fusis fugatisque ex Insulæ Melitensis finibus Turcis, redux in urbem exercitus, festis acclamationibus gratulationibusque mutuis excipitur. II. Debellati exercitus cladem et fugam audit à profugis Solymannus; quo nuncio commotus non leviter, et barbarico fastu intumescens, nescius has vices habere conditionem mortalium, ut adversa ex secundis, ex adversis secunda nascantur, extrema omnia Equitibus interminatur. Ejus iram

Scène IV. — Déjà les Turcs épouvantés avaient regagné leurs navires, prêts à fuir à toutes voiles et à force de rames, lorsqu'un éclaireur vient annoncer aux pachas Piali et Mustapha que le secours se compose de six mille hommes seulement. Cette nouvelle leur fait reprendre courage ; ils sentent qu'il serait honteux de fuir, sans avoir éprouvé, sans avoir même vu l'ennemi et rentrent en campagne.

Scène V. — Cependant l'heureuse arrivée du vice-roi de Sicile arrête pendant quelque temps leur ardeur. On livre d'abord, et selon les occasions, quelques escarmouches ; puis les deux armées en viennent aux mains, avec toutes leurs forces. Le courage, les ressources des combattants, le talent de leurs généraux rendent l'issue de la guerre longtemps douteuse ; mais enfin, la fortune penche vers le corps auxiliaire venu de Sicile, et les Turcs plutôt repoussés que vaincus se voient contraints non seulement d'abandonner la campagne et le siége, mais encore d'évacuer complètement l'île.

QUATRIÈME INTERMÈDE.

Un patron de navire, désolé de voir l'un des deux forts emporté par les Turcs, en perd la raison et se persuade qu'il est mort. Il s'obstine si opiniâtrement dans cette erreur que nul de ses compagnons ne peut l'amener à se regarder encore comme vivant. Il apprend par hasard la levée du siége et la reprise du fort occupé par l'ennemi ; une si heureuse nouvelle lui rendant aussitôt la raison, il improvise et chante en cadence, avec ses compagnons, un hymne d'allégresse.

CINQUIÈME ACTE.

LE TRIOMPHE.

Scène Ire. — Les Turcs battus et expulsés du territoire de l'île, l'armée chrétienne rentre en ville et y est accueillie par des cris de joie et des félicitations réciproques.

Scène II. — Solyman apprend par des fuyards la défaite et la fuite de son armée. Cette nouvelle le met en fureur ; blessé dans son orgueilleuse vanité, oubliant que la vie humaine est pleine de vicissitudes, que les revers suivent de près les succès et que la

compescere tentant Bassæ, sed irrito semper conatu, ut dilata magis quam sublata in Insulam redeundi cupiditas videatur. III. Gratiis, ut fit, Deo peractis, triumphali pompâ sublimis è curru, festas inter acclamantium voces, Magnus Equitum Magister in urbem ingreditur. IV. Præmiis donantur et coronis victores Equites, rerumque strenuè gestarum, monumenti instar, in ipso fermè portu, ad perpetuam rei memoriam, trophæum erigunt. V. Legati demùm quatuor, à summo Pontifice alter, à cæteris autem Europæ dynastis reliqui, gratulatorias epistolas Magno Equitum Magistro reddunt. Sic victus rex Tripolensis Dragut et occisus fugatique Turcæ Equitum res in tam sublime fastigium honoris simul ac terroris evexerunt, ut Equites Melitenses, propter assertam non Insulæ modò, sed et Siciliæ et Italiæ totius libertatem, suam cœlo felicitatem et nomen adæquarint.

PROLUSIO.

AD DISTRIBUTIONEM PRÆMIORUM.

A quatuor orbis partibus spirantes venti, saltuque et directo corpore agiliter in sublimè salientes ad numeros, celeritatis præbent speciem. Quòcumque perflent, nihil præter munifici, magnique Franciæ Prioris Guillelmi De Meaux Boisbouderant munera et nomen, aut ex nomine flores enatos retegere testantur. Quamobrem convocatis iis Musarum alumnis, qui se in hâc alterâ eâque ludicrâ obsidione Melitensi strenuè gesserunt, ad præmia tanti viri liberalitate ac munificentiâ proposita, eos accendit Zephyrus. Adsunt vocati, totque voluminum auro, signatorumque magni Franciæ Prioris armorum collucentium fulgore oculis caliginem offundente, cum ejusmodi sit ejus in eos liberalitas, ut habendis agendisve gratiis pares esse nequeant, eorum partes agendas suscipiunt Genii, et pro eximiâ nobilis clarique

prospérité est fille de l'adversité, il se répand en menaces terribles contre les chevaliers. Les pachas cherchent à apaiser sa colère, mais leurs efforts toujours infructueux semblent n'aboutir qu'à lui faire différer plutôt qu'abandonner le projet d'une seconde expédition contre Malte.

Scène III. — Après avoir rendu grâces à Dieu, le Grand-Maître, monté sur un char, fait son entrée triomphale dans la ville, au milieu des acclamations et des cris d'allégresse.

Scène IV. — Les chevaliers vainqueurs reçoivent les récompenses et les couronnes dues à leur valeur. En témoignage de leurs hauts-faits et pour en perpétuer la mémoire, ils érigent un trophée à peu de distance du port.

Scène V. — Enfin, quatre ambassadeurs envoyés, l'un par le souverain Pontife et les autres par les princes de l'Europe, apportent au grand-maître des lettres de félicitation. La défaite et la mort de Dragut roi de Tripoli et l'expulsion des Turcs élèvent la fortune de l'Ordre à un si haut point de splendeur et rendent les chevaliers si redoutables, qu'on les considère comme les sauveurs de Malte, de la Sicile, de l'Italie toute entière, et qu'on porte jusqu'aux cieux leurs succès et leurs noms.

PRÉLUDE

AVANT LA DISTRIBUTION DES PRIX.

Des quatre points de l'univers, les vents, symboles de la rapidité, arrivent en soufflant. On les voit s'élancer avec agilité, prendre leur essor et bondir en cadence. Partout où leur souffle se répand, ils ne découvrent, disent-ils, que les bienfaits, le nom du magnifique chevalier Guillaume de Meaux Bois-Bouderant et les fleurs que ce nom semble faire éclore. Ils convoquent donc les nourrissons des Muses qui se sont distingués dans ce second siége de Malte, simulacre du premier, et Zéphyre les invite à venir recevoir les prix dus aux libéralités et à la munificence de cet illustre chevalier. Les lauréats se présentent et sont éblouis par l'éclat d'un si grand nombre de volumes resplendissants d'or et richement reliés aux armes du Grand Prieur de France.

Incapables de concevoir et d'exprimer des sentiments de re

D. Guillelmi De Meaux Bois Bouderant in omnes beneficentiâ, ei publicè agunt gratias, fausta precantur illi omnia, summumque omnium quod optent est ut, ad multos eosque benè fortunatos annos, tanti Franciæ Prioris incolumem videant senectam, ejusque præsentiâ diùtius gaudeat Gallia ; qui nobilitatem cum virtute tam præclarè novit conjungere, quemque tanquàm idæam et exemplar absolutæ perfectionis consummatæque virtutis, mortales æmulentur.

---

connaissance dignes de tant de largesses, il sont suppléés dans cette tâche par une troupe de Génies qui viennent célébrer les bienfaits du noble et illustre chevalier Guillaume de Meaux Bois-Bouderant. Ils le remercient au nom de tous, lui souhaitent toutes sortes de prospérités et lui expriment le plus cher de leurs vœux : c'est de voir, pendant de longues et heureuses années, se prolonger la robuste vieillesse du Grand Prieur, et la France se féliciter de posséder si longtemps un chevalier qui sait si bien allier la noblesse au courage, et qui peut être proposé à l'imitation des mortels, comme le modèle idéal de la perfection absolue et de la vertu élevée au plus haut degré.

PERSONNAGES ET NOMS DES ACTEURS.

Le Grand-Maître. — Et. FILZJEAN, de Dannemarie.
Romegas. — L. TAFFOUREAU, de Sens.
F. d'Hassé, J. de Valette, de Giou. — P. PRÉVOST, de Nogent.
H. de Valette, de Saint Aubin. — B. DRIOT, de Sens.
N. d'Elbenne. — S. GRESSIER, de Sens.
César d'Avalos, de Villegagnon, Bayada.—Cl. CONSTANT, de Provins.
Polastron, de la Roches, de Vela. — J. ARNAUD, de Joigny.
P. de Mas, P. Sforza. — N. TAFFOUREAU, de Sens.
de Monte, Pompée Colonna. — P. DEBUSQUE, de Paris.
d'Egaras, du Fay St.-Romain, un Ambassadeur. — P. MARCHANT, de Nemours.
de Saint-Aubin. — B. DRIOT, de Sens.
de Coppier, S. Jean-Baptiste, de Castriot. — Ch. PRIVÉ, de Joigny.
L. de Lastic. — J. DUFOUR, de Sens.
de la Motte, comte de Cifuentes. — J. RAYER, de Fleurigny.
de Gordes, Alvarez de Sande. — J. PETITE, de Melun.
de la Tour, St.-Paul. — N. DEVERSE. de Provins.
Mesquita, André Doria. — J. MARCHANT, de Nemours.
de Beyne. — H. GRANMAIN, de Courlon.
La Justice divine. — J. ARNAUD, de Joigny.
Un Ange. — O. de BLANCHEFORT, d'Annay.
La Victoire, La Renommée, La Fortune. — P. GUYARD, de Châtel.
Zéphir. — A. MASSÉ, de Nogent.
Le Vice-Roi Garcia. — A. de SAINT-PHAL, de Neuilly.
Prosper Colonna, un Gentilhomme grec. — Cl. BOUQUOT, de Sens.
Bernard de Cardenas, Dragut, bey de Tripoli. — Sim. GAUTHIER, de Villeneuve-le-Roi.
Ascagne de Come. — St. GAUTHIER, de Paris.
Ambassadeurs. — J. PETITE, de Melun; S. THIERRIAT, de Sens; P. MARCHANT, de Nemours; H. GRANMAIN, de Courlon.
Solyman. — C. FAULCONNIER, de Tonnerre.
Piali. — J. de PAGÈS, de Coulours.
Mustapha. — N. BUILLAT, de Sens.
Mahomet. — L. MUSNIERE, de Courtenay.
Un Muphty. — M. PRÉVOST, de Montereau.
Hascan, bey d'Alger, l'Aga Maxut, un Éclaireur. — S. THIERRIAT, de Sens.
Ulucciali. — J. PRUNAY, de Pont.

L'Aga Soli. — S. AUBLET, de Sens.
Un Aga messager, Cheder Sangiac bey. — S. GAUTHIER, de Villeneuve-le-Roi.
Le Grand-Visir. — N. MICHELET, de Paris.
Deux Pachas — J. PRUNAY, de Pont; P. DUBUISSON, de Sens.
Un Éclaireur. — V. CAGET, de Courgenay.

DIRONT LE PROLOGUE :

A. de St.-PHALLE.—A. MASSEY.—L. TAFFOUREAU.—S. THIERRIAT. — J. RAYER.

JOUERONT DANS LES INTERMÈDES :

Cl. GRASSIN, de Sens. — Cl. GATEAU, de Sens. — Fr. MOREAU, de Trainel.— G. ROSSEL, de Tonnerre.— G. LABBÉ, de Sens.—A. YTIER, de Provins. — A. SIGNAC, de Melun. — B. PONCY, de Sens. — Ph. GENNAY, de Provins.— L. CHAUVIGNY, de Paris.

REMPLIRONT DES RÔLES DE GÉNIES ET DE CHEVALIERS :

A. LE GRAND, de Sens.— D. PERROT, de Sens.— J. DU TOUR, de Sens. —S. MASSEY, de Nogent. — E. GAUTHIER, de Paris.— R. MALTIER, de Paris.

DIRA L'ÉPILOGUE ET FERMERA LE THÉATRE :

Michel PRÉVOST, de Montereau.

SOUS LA PROTECTION DE DIEU,

La représentation aura lieu dans la cour du collége de Sens, de la Compagnie de Jésus, le 11 septembre 1634, heure de midi.

GLOIRE A DIEU ET A LA VIERGE-MÈRE!

La tragédie dont on vient de lire le programme est remarquable à plus d'un titre. D'abord elle est d'origine sénonaise; composée, interprétée et imprimée à Sens, à l'occasion d'une illustre visite, elle se distingue, sous ce rapport, des nom-

breuses pièces de théâtre écrites dans les grands colléges de la Compagnie, pour être jouées d'un bout de la France à l'autre et qui, comme les éditions expurgées du P. Jouvency, auraient bien pu porter cette mention : *ad usum studiosæ juventutis*. Le *Siége de Malte* n'est pas une tragédie cosmopolite ; c'est un produit local, et je ne sache pas que les autres établissements se le soient approprié.

Cette origine, il faut le reconnaître, ne garantit en rien la valeur littéraire du morceau. Pour s'en rendre un compte exact, il convient de se reporter, par la pensée, à l'époque où les Jésuites sénonais se firent auteurs dramatiques et se demander où en était alors la scène française à Paris et en province.

Depuis Jodelle, Garnier avait donné huit tragédies fort supérieures à la *Cléopâtre*. *Porcie*, jouée en 1568, avait obtenu un immense succès ; *Cornélie* et *Marc-Antoine* continuèrent cette veine du stoïcisme romain qui procède directement de Lucain et de Sénèque et que le grand Corneille sut si bien exploiter plus tard (1). La *Troade*, autre imitation du tragique latin ; *Hippolyte* et *Antigone*, pâles copies d'Euripide et de Sophocle ; *Bradamante* et *Sédécias*, sujets empruntés l'un à *Orlando furioso*, l'autre aux livres saints, témoignent de la variété du talent de Garnier et de la singulière souplesse de son esprit. Pour ces chercheurs du seizième siècle qui s'essayaient à tout, afin de découvrir la véritable voie de la tragédie française, tout était de bonne prise, les héros grecs, les mâles fi-

(1) Un critique éminent, M. D. Nisard, dans ses remarquables *Etudes sur les poëtes latins de la décadence*, a fait voir l'étroite parenté de talent, de manière et d'origine qui unit Lucain, Martial et Sénèque. Il semble, pour ce dernier du moins, qu'une communauté de patrie et des analogies évidentes dans le fond et dans la forme lui aient valu l'admiration des écrivains de la première moitié du XVIIe siècle, qui reconnaissent en lui l'un des pères du théâtre espagnol. Sénèque et Lucain sont toujours de moitié dans les sympathies des contemporains de Corneille pour Calderon et Lope de Vega.

gures de la Rome républicaine, les personnages de la Bible et jusqu'aux paladins de l'Arioste.

Du Ryer et Tristan Lhermite succèdent à Garnier sans modifier sensiblement sa manière. *Mariamne* et *La mort de Penthée*, *Lucrèce* et *Scévole* ne sortent guère de ce cadre sentencieux et un peu emphatique où Corneille lui-même emprisonna d'abord la tragédie. Mais, malgré le succès de ces deux poëtes, leur influence n'a pu s'exercer sur la pièce qui nous occupe ; c'est une simple question de date. *Mariamne* est de 1637 ; *Lucrèce*, de 1638 et *Scévole* de 1647. Les pièces antérieures de Tristan sont sans valeur et les essais pastoraux de du Ryer, tels que *Argénis et Polyarque* (1630), *Lysandre et Caliste* (1632), loin de devancer les progrès de la tragédie à Sens, n'avaient fait qu'y suivre d'assez loin le développement de la pastorale.

Les cinq pièces de Tristan, les dix-huit de du Ryer ont donc été sans action sur le théâtre des colléges ; il serait même beaucoup plus exact de dire qu'elles procédaient directement de Jodelle et qu'elles ont ainsi plutôt suivi que devancé la marche de la tragédie scolaire. On ne saurait en dire autant des embryons dramatiques que Hardy procréait par centaines et que les comédiens, moyennant *dix écus de part d'auteur*, avaient parfaitement le droit de préférer aux chefs-d'œuvre de Corneille. Des six cents pièces de Hardy, quarante et une étaient imprimées en 1623. Ce n'était, il faut en convenir, que de ténébreux imbroglios ou de ridicules fanfaronnades ; il était difficile d'ailleurs d'offrir, à l'imitation, des sujets déjà largement imités eux-mêmes ; mais il y avait, dans cet immense plagiat, à prendre et à laisser. La fierté castillane de Calderon et de Lope de Véga, les accents chevaleresques de Guilhem de Castro convenaient un peu à des chevaliers chrétiens, et il y avait bien quelque similitude entre le Cid Campéador des romanceros et l'intrépide Grand-Maître Parisot de la Valette. J'incline donc à croire que la muse féconde

de Hardy ne fut pas sans quelque légère influence sur la muse non moins féconde des colléges. Pour le *Siége de Malte*, en particulier, les prétendus actes de la pièce sont de véritables journées et tout le monde sait que ce fut là une des principales importations dramatiques de Hardy.

Rotrou n'avait donné avant *Cosroès* et *Wenceslas* (1647) que son *Hercule mourant* imité de Sénèque et quelques comédies prises au-delà des Pyrénées. *Saint Genest*, frère de *Polyeucte* et très-proche parent de tous les saints et de toutes les saintes qui ont paru depuis sur la scène des colléges, indiquait assez aux auteurs scolaires la véritable route à suivre ; mais *Saint Genest* lui-même est postérieur au *Siége de Malte*.

Mairet, aussi précoce que Jodelle et Grévin, avait bien produit, dès 1620, *Chryséïde et Arimand*, *Sylvie* et quelques imitations de pastorales ; mais la *Sophonisbe*, cette merveille que le *Cid* seul put faire pâlir, ne parut qu'en 1629, cinq ans avant la tentative dramatique des Jésuites sénonais ; et ceux-ci ne paraissent guère avoir mis à profit ces fameuses unités dont le chef-d'œuvre de Mairet offrait alors le premier exemple.

Enfin où en était le futur régulateur du théâtre en 1634? Trois ou quatre comédies où l'on retrouve à peine quelques lambeaux de scènes dignes du *Menteur* et un gros drame ou tragi-comédie, pour parler le langage du temps, composaient alors tout le bagage dramatique de Corneille. La scène des colléges n'avait rien à emprunter ni aux fadeurs de *Mélite*, ni aux intrigues de la *Suivante*, ni aux fanfaronnades de l'*Illusion comique*, ni au ténébreux imbroglio de *Clitandre*.

Ce n'est donc pas précisément dans les pièces qui se jouaient alors hors des colléges, qu'il faut chercher les véritables antécédents du *Siége de Malte*. Je les trouverais plutôt dans la *Jeanne d'Arc* du P. Fronton du Duc, dans celle de Nicolas Verulæus, dans la *Marie Stuart* d'Antoine Roulier, et, le dirai-je, dans les romans de chevalerie que le siècle de Charlemagne avait

fait naître, que le XIIIe siècle rima, que le XVIe mit en mauvaise prose, et qui furent extrêmement lus sous toutes les formes, jusqu'à ce que La Calprenède et les deux Scudéry eussent ressuscité les héros de la Grèce et de Rome, et définitivement enterré les paladins.

En résumé, ni la tragédie informe et verbeuse, telle que l'avait faite la double imitation de Caldéron et de Sénèque, ni le drame savant qu'on élaborait à grand frais dans les écoles n'était à la hauteur de ce grand sujet. Le *Siége de Malte* n'est pas tout bonnement une tragédie de cape et d'épée ou une matière à amplification. Lope de Véga et Guilhem de Castro, maîtres passés dans l'art de raconter les exploits des hidalgos et de chanter des sérénades, Sénèque, habile artisan de mots et d'antithèses, n'eussent certainement pas suffi à mettre en scène ce drame sévère où il n'y a ni soupirants, ni intrigues galantes, où la passion de la gloire elle-même est sanctifiée par un vœu, où le but suprême est la foi chrétienne à sauver.

Les Jésuites donc n'ayant personne à imiter en particulier, prirent le parti d'imiter tout le monde. Leur œuvre, bizarre dans son ensemble, offre un mélange assez confus de réminiscences classiques et d'idées chrétiennes. Les passages des saints livres, les citations d'auteurs profanes, le merveilleux de l'Evangile et de la mythologie s'y rencontrent singulièrement. Les prodiges avant-coureurs rappellent Tite-Live, Virgile, Lucain et Valère-Maxime ; l'apparition de saint Jean et de saint Paul fait songer à la vision d'Attila ; les lances et les boucliers lumineux viennent en droite ligne des *Géorgiques* et de la *Pharsale*, tandis que l'ange qui console et fortifie le Grand-Maître, paraît descendre de la Montagne des Oliviers. Que dire maintenant de ce mélange de nègres et de chevaliers, d'anges et de tritons, de génies et de zéphyrs ? Que dire surtout de ce patron de navire qui se croit mort et ne consent à revenir à la vie qu'à la nouvelle de la levée du siége ? Le

P. Hardouin n'aurait-il pas emprunté à ce bizarre intermède sa plaisante histoire de Simplice?

Boileau eût sans doute jugé très sévèrement ce mélange ; mais Dante, Arioste et le Tasse en avaient donné l'exemple, et les Jésuites n'ont pas eu la prétention de faire mieux que les trois grands poëtes italiens. Leur drame est une page d'histoire, un fragment d'épopée, un embryon de tragédie, une sorte d'opéra, tout ce qu'on voudra enfin, mais elle plaît encore à la lecture, et dut exciter, dans sa primeur, une très-vive admiration. Il ne faut y chercher ni l'unité de temps, ni l'unité de lieu, ni l'unité d'action ; l'unité d'impression seule demeure, et, sous ce rapport, le *Siége de Malte* se rattache plus directement à la préface de *Cromwel* qu'à l'*Art poétique* de Boileau. Étranges révolutions qui ramènent, après deux siècles, l'art dramatique à son point de départ!

Quoi qu'il en soit, cette grande composition offre incontestablement de l'intérêt, du mouvement, de la variété. Le sujet était d'ailleurs parfaitement choisi pour satisfaire aux prescriptions du *Ratio studiorum*. Point de personnages de femmes, partout l'accent de la foi et le sentiment de la bravoure, quelque chose comme un écho lointain des croisades continuées, pendant trois trois siècles, par les chevaliers de Saint-Jean sur les rochers de Rhodes et de Malte, au profit de la civilisation et de la chrétienté.

Le dialogue dont le programme imprimé ne donne que la substance et qui est resté, comme la plupart des tragédies classiques, à l'état de manuscrit, paraît avoir été bien coupé, à en juger par la division des scènes. La parole et l'action se succèdent régulièrement et justifieraient peut-être aux yeux sévères des critiques allemands ce titre de *drame* (δρᾶμα, action), que W. Schlegel refuse à Racine, si l'esthétique allemande avait daigné s'occuper de la tragédie de collége.

Sans antécédents directs dans les fastes de la scène profane,

le *Siége de Malte* ne paraît pas avoir exercé une action bien décisive sur les destinées du théâtre. C'est plutôt la fin d'un genre épuisé que le commencement d'une manière nouvelle. Le drame scolaire se sécularise, et la tragédie régulière de Corneille et de Racine en est la légitime transformation. De Jodelle à Mairet (1552-1629), il prête aux comédiens du dehors et ne leur emprunte rien, sauf quelques pastorales. Le mouvement littéraire imprimé par les érudits du XVIe siècle et vivement secondé par l'ardente jeunesse des écoles suffit à y entretenir l'activité dramatique. On fait des tragédies en traduisant Sophocle et des comédies en lisant Térence.

De 1636, date de l'apparition du *Cid*, à 1761, année où le théâtre des colléges ferme définitivement ses portes, les choses se passent tout autrement. Les colléges mis en relations plus fréquentes avec le dehors deviennent nécessairement plus mondains; il s'y établit entre les écoliers et les spectateurs, et quelquefois entre les comédiens du dedans et ceux du dehors une sorte de courant dramatique qui entraîne les écoles dans la voie stérile de l'imitation. On fréquente les auteurs et les acteurs en renom; on leur prend ou on leur donne des sujets à traiter; le théâtre des colléges en vit plus que de sa vie propre; il est trop mêlé aux choses du dehors.

Le P. La Rue et le P. du Cerceau représentent assez exactement cette situation.

L'influence du théâtre extérieur, nulle à Sens, en 1634, y est déjà sensible en 1669. Dans l'intervalle, les programmes manquent, la tragédie se tait ou n'est pas parvenue jusqu'à nous; il ne nous reste absolument rien de cette époque de transition. Mais trente-cinq ans sont un siècle quand une littérature est en travail; on s'en aperçoit en lisant le *Coriolan*, joué à Sens, mais évidemment composé à Paris, dans le milieu dramatique où l'on vivait alors. La seule lecture du programme suffirait pour assigner à cette pièce une origine parisienne, lors même qu'elle ne porterait pas le nom de *François*

Muguet, imprimeur du roi et de l'archevêché, rue de La Harpe, à l'enseigne de l'adoration des Trois-Rois.

Voici l'analyse de cette seconde tragédie :

CORIOLAN (1).

TRAGÉDIE LATINE (DRAMA),

Sera donné sur le théâtre par l'élite des rhétoriciens du collége de Sens, de la Compagnie de Jésus, le 27 février 1669, à une heure après midi.

Le programme commence par un argument emprunté au livre II de Tite-Live. Il donne ensuite les noms de sept écoliers qui *ouvriront la scène*. Ce sont : Guillaume Travers, Claude Tody, François de la Motte, Edme Soubiran, Antoine Grassin du Petit Bois, Robert Joly et Gervais Boulogne. La pièce est en trois actes : *Rome consternée*, *Rome suppliante*, *Rome sauvée*, division qui rappelle assez les trilogies antiques. Comme dans le *Siége de Malte*, chaque acte renferme exactement cinq scènes, sorte de régularité affectée et qui n'ajoute rien à la valeur de l'œuvre. Plus sage, plus correcte, plus sobre de détails que la tragédie de 1634, celle de 1669 n'a pas encore réalisé cette unité de lieu si chère à Corneille et qui, invraisemblable peut-être dans Cinna, se montre si naturellement dans *Athalie*. Les deux premiers actes se passent à Rome, et le troisième au camp des Volsques. On chercherait en vain dans ce drame timide la verve populaire, la hardiesse de tons et la liberté de tableaux qu'on admire dans le *Coriolan* de Shakspeare ; c'est tout un autre monde ; on sent que l'influence régulatrice de Corneille et de Racine a passé par là.

(1) Ce sujet avait déjà été traité par Hardy (1607) et par Shakspeare (1610). La Harpe le reprit en 1781.

Et en effet, de 1634 à 1669, la tragédie française a pris un merveilleux développement. Corneille a déjà épuisé sa veine ; le *Cid* est de 1636 ; *Horace* et *Cinna* de 1639, *Polyeucte* de 1640, *Pompée* de 1641, le *Menteur* de 1642, *Rodogune* de 1646, *Heraclius* de 1647, don Sanche de 1651, *Nicomède* de 1652, *Sertorius* de 1662 et *Othon* de 1664. Au-delà, il n'y a plus que *les derniers restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.* Racine, outre la *Thébaïde* et *Alexandre*, a déjà donné *Andromaque* (1667). L'année même où l'on joue le *Coriolanus*, la cour et la ville admirent *Britannicus*, cette belle étude d'après Tacite, qui laisse si loin derrière elle les faibles essais de la muse classique.

Le programme du *Coriolanus* enregistre les noms des acteurs, ce sont : Maximilien Gaultier, de Villeneuve-le-Roi, Henri Julliot, de Chablis, Charles de Harlay de Vertilly, d'Avon, François de la Mothe, de Melun, Antoine Hermier, Toussaint Marcellat, Thomas Larcher, André Jannot, Jean Baltazar, Nicolas Morillon, Guillaume Fauvelet, Tristand Bertrand, Antoine Penon et Edme Soubiran, tous de Sens. Ces deux derniers remplissent les rôles de Véturie et de Volumnie.

Trois intermèdes coupent la tragédie. Le programme en donne l'analyse dans les termes suivants :

LA FORTUNE FERA LE SUJET DES INTERMÈDES.

« Dans le premier, on lèvera son bandeau pour montrer qu'elle est aveugle dans ses faveurs et dans ses disgrâces.

« Iniqua rarò maximis virtutibus fortuna parcit.
« L'injuste fortune épargne rarement les grandes vertus.

(SÉNÈQUE, *Hercule furieux*.)

Dans le second, on considèrera ses deux ailes et sa boule pour découvrir son inconstance.

« Levis est fortuna : citò reposcit quæ dedit.

« La fortune est inconstante, elle redemande bientôt ce qu'elle a donné. (PUBLIUS SYRUS, *Fragments.*)

« Dans le troisième, on regardera ses deux mains dont l'une étant ouverte et l'autre fermée, on prendra occasion de dire qu'elle ne donne rien qu'elle ne l'ait pris auparavant.

« Bona nemini hora est, ut non alicui sit mala.

« Pas d'occasion bonne pour quelqu'un qui ne soit mauvaise pour un autre. PUBLIUS SYRUS, *Idem.*)

Ces allégories mythologiques, dont la sagesse des Jésuites savait tirer un enseignement moral défraieront longtemps encore les intermèdes de la tragédie scolaire. Nous les retrouvons sous une forme plus étendue dans la grande comédie de 1671, l'essai le plus complet que le collége de Sens ait donné dans ce genre. L'importance de cette œuvre, sa date et l'exposé de doctrines littéraires qui en forme la préface nous déterminent à reproduire en entier le programme de la représentation.

LE TRAVAIL

COMÉDIE

SERA REPRÉSENTÉ PAR LES RHÉTORICIENS DU COLLÉGE DE SENS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

Le cinquiéme jour de Février à deux heures après midy.

ACTE PREMIER. — Le Travail méprisé et persécuté.
ACTE SECOND. — Le Travail accusé et condamné.
ACTE TROISIÈME. — Le Travail délivré et couronné.

La scène est à Mycènes.

LE SUJET DE LA COMÉDIE.

Comme la fin de la Comédie, si nous en croyons Aristote, doit être de plaire, et de profiter tout ensemble aux spectateurs, aussi le dessein que la Rhétorique de Sens se propose dans celle qu'elle donne cette année au public, est de divertir et d'instruire en même temps tous ceux qui voudront l'honorer de leur présence, et lui prêter leurs yeux aussi bien que leurs attentions ; il faut en user de la sorte, dans le siècle où nous sommes, pour retirer les hommes du vice, et les rappeler dans leur devoir; il est nécessaire de parer la vertu pour la faire aimer, et de mêler l'agréable avec l'utile, pour faire quelque impression salutaire sur les esprits et sur les cœurs de ceux qui ne consultent, pour agir, que l'intérêt ou le plaisir qui leur est proposé.

C'est ce qui nous oblige de faire aujourd'hui paraître sur le théâtre la Philosophie morale, à l'imitation des Anciens, qui nous en ont laissé d'illustres exemples, au rapport d'Aristophanes, et de lui donner des Acteurs dont elle puisse se servir, pour débiter plus agréablement ses maximes.

Mais comme il n'est pas possible de vous les expliquer toutes en si peu de temps, nous en choisirons une qui renferme toutes les autres, pour en faire le sujet de notre Comédie.

En effet, il faut pour mériter l'approbation des personnes les plus sérieuses et les plus ennemies du théâtre, que cette maxime qui doit se produire dans toutes les scènes qui composent la pièce, soit comme un abrégé de toute la Philosophie morale, et qu'elle soit débitée d'une manière si honnête et si agréable, qu'elle ne serve pas moins à l'utilité et à l'instruction, qu'au plaisir et au divertissement du public.

Aussi prétendons-nous en user de la sorte, et nous régler sur ce pied dans l'établissement de ce principe général que nous avons choisi, et que vous avouerez n'être pas moins nécessaire à la vie civile, qu'il est efficace contre les excès, les débauches et les prostitutions du carnaval, puisqu'il fait voir avec autant d'éclat que de pompe, que tous ceux qui méprisent le Travail pour vivre dans les jeux, dans les plaisirs, dans le luxe, dans les festins, dans l'oisiveté, et dans tous ces autres divertissements que les personnes du monde recherchent avec tant d'empressement, surtout dans une vie fainéante et libertine, tomberont infailliblement dans la pauvreté, épuiseront leurs trésors, dissiperont leurs richesses, et se verront enfin réduits à la mendicité et accueillis de toutes sortes de misères.

Pour être parfaitement convaincus de cette importante vérité, il ne faut que jeter les yeux sur les personnages de notre Comédie, que nous avons choisis parmi les Grecs, parce qu'ils sont presque les seuls de tous les peuples du monde, qui se sont plus malheureusement perdus par le luxe, par les délices et par le mépris qu'ils ont fait du Travail, à qui ils devaient attribuer la gloire de leur Empire, le bonheur de leur Patrie, la félicité de leur République et la conservation générale de toute la Grèce.

C'est pourquoi, dans le premier Acte nous faisons voir par une agréable fiction, que les Dieux voulant favoriser un riche Sénateur de la ville de Mycènes, appelé Sannion, lui donnent le Travail, à la prière de son ami Philoxène, pour avoir soin de ses richesses, aussi bien que de l'éducation de son fils. Sannion qui s'estime heureux d'avoir trouvé un maître si accompli, ne né-

glige pas une si belle occasion, qui en effet lui doit être infiniment précieuse ; il lui fait aussitôt civilité, le reçoit le plus obligeamment du monde ; et après lui avoir donné mille preuves éclatantes de son amitié, lui confie ce fils unique qu'il aime passionnément. Mais comme Lapillus ne veut pas subir les lois, ni souffrir la rigueur du Travail, il s'allie dans le second Acte, et se joint aux partisans du Seigneur de Bacchis, grand ennemi du Travail, desquels il ne s'est pas plutôt concilié la bienveillance par la haine secrète qu'il lui porte, qu'ils conjurent entr'eux la mort du Travail leur commun ennemi, à qui ils dressent des embûches et tendent des piéges, dont il ne peut se tirer ; de sorte que s'en étant saisi, à la faveur de deux Magiciennes qui l'assoupissent par leurs enchantements, ils lui mettent les fers aux mains et aux pieds, en font un criminel d'Etat, le traînent indignement par les rues, et le mènent au Seigneur de Bacchis, qui le condamne injustement aux Galères ; mais, dans le troisième Acte, le Travail est délivré par les soins et par la diligence de Sannion et de Philoxène, lesquels connaissant, par une longue expérience, que le Travail portait avec soi l'abondance et la félicité, et qu'il leur était absolument nécessaire pour la conservation de leurs trésors, s'intéressent aussitôt dans la sienne, et s'informent avec empressement du lieu où il peut être. Ils apprennent que le Seigneur de Bacchis lui a fait son procès et l'a condamné aux Galères, que par le moyen des jeux, des festins et du luxe, ce père des débauches a acquis un tel crédit parmi la jeunesse, qu'il s'est érigé en souverain, qu'il se fait conduire en triomphe par toute la ville, au bruit des violons et des trompettes, au son des hautbois et des tambours, et qu'il prétend, par les intrigues du luxe et de l'oisiveté, et par les attraits de ses infâmes voluptés, s'assujettir bientôt tous les peuples du monde. Sannion et Philoxène témoignent hautement leur déplaisir et leur douleur, concertent ensemble la perte de ce dangereux ennemi, et s'étant fait suivre des plus zélés et des mieux intentionnés pour le bien public, se saisissent de ce fameux partisan de Bacchus et le mettent entre les mains de la justice qui lui fait son procès. Le Juge de la Police, qui s'appelle le Seigneur de Sobriis, le condamne, avec toute cette jeunesse libertine qui l'avait suivie, à se soumettre

pour jamais au Travail qu'il rétablit dans tous ses droits, et dénonce à Lapillus, à ses compagnons, et à tous les Grecs, que s'ils quittent le Travail pour prendre le parti du luxe, ils se verront bientôt abandonnés des Sciences et des Arts, qui passeront avec l'Empire chez les Romains, parce qu'ils sont ennemis du luxe et partisans du Travail.

Ce passage de l'Empire chez les Romains sera représenté, dans les Intermèdes et dans les Ballets, par les Génies de ces deux peuples, et par deux Philosophes, qui feront plusieurs reflexions agréables sur cette maxime morale, qui fait le sujet de notre Comédie.

ALLÉGORIE.

L'EMPIRE PASSANT DES GRECS CHEZ LES ROMAINS FERA LE SUJET DES INTERMÈDES.

Argument du premier Intermède.

Le Génie du Bonheur se plaint qu'ayant donné l'Empire du monde aux Assyriens, aux Mèdes et aux Perses, il n'ait cependant trouvé, parmi tous ces peuples, que de l'ingratitude; mais il entre en une juste colère contre les Grecs, de ce qu'après leur avoir confié l'Empire qu'il avait enlevé aux autres, parce qu'ils s'en étaient rendus indignes, ils se sont tellement oubliés de leur devoir, et en sont venus jusqu'à cet excès de fureur, que de mépriser et de fouler aux pieds le Travail, qu'il leur avait donné comme étant seul capable d'affermir parmi eux l'Empire, et d'y arrêter le Bonheur, qu'ils ont irrité en s'abandonnant aux jeux, aux plaisirs, et se prostituant à toute sorte de vices. C'est ce qui lui fait prendre la résolution de transférer l'Empire aux Romains, en la personne de leur Génie, à qui il sait que la Vertu qui en vient d'épouser les intérêts, a promis le Sceptre et la Couronne avec la Gloire, les Richesses et les Sciences, qui en font les fidèles et les inséparables compagnes. L'on voit un paysan, qui se plaint d'une troupe de jeunes Grecs, dont il a été maltraité pour n'avoir pas voulu abandonner le Travail; ce qui anime encore davantage le Génie du Bonheur à se venger des Grecs.

Argument du second Intermède.

La Vertu, se voyant maltraitée des Grecs, veut les abandonner, après leur avoir enlevé le Sceptre et la Couronne. Elle attire à son parti la Gloire et la Richesse, qui ne sauraient vivre plus longtemps parmi des peuples qui ont attenté plusieurs fois sur leur pudicité, et qui les ont voulu obliger à servir comme des prostituées aux plaisirs et aux commerces du luxe les plus infâmes. Elles rencontrent par hasard le Génie de la Grèce, à qui elles redemandent aussitôt l'Empire, et l'obligent malgré toutes ses résistances à leur remettre le Sceptre et la Couronne, et à se dépouiller de toutes les glorieuses marques de la dignité impériale, avec ordre d'aller déclarer aux Grecs qu'on leur a enlevé l'Empire, parce qu'ils ont banni le Travail, et qu'ils ont préféré le Luxe à la Vertu. Toutes les Sciences et tous les Arts, dont il était accompagné, le quittent pour suivre la Vertu. Ce misérable Génie se voyant chargé de confusion, et méprisé de tout le monde, s'abandonne au désespoir, et fait mille imprécations contre les Vertus et les Sciences, à qui il avait bâti tant de Temples, élevé tant d'Autels, et donné tant d'encens.

Argument du troisième Intermède.

Le Luxe se présente au Génie de la Grèce, pour le consoler dans sa disgrâce, et lui dit pour charmer sa douleur et pour essuyer ses larmes, que la Vertu, par un excès de jalousie, n'ayant pu souffrir qu'on donnât la préférence au Luxe, et qu'on lui élevât des Autels sur les ruines des siens qu'elle voyait partout abattus, pour venger un si sanglant affront, lui avait ôté l'Empire avec toutes les glorieuses marques de la dignité Impériale, et qu'elle avait rappelé la Gloire, la Richesse, les Sciences et les Arts, qui lui avaient promis de quitter les Grecs, qu'elle voyait plongés dans les plaisirs les plus infâmes, pour l'accompagner chez les Romains, à qui elle avait transféré l'Empire, à cause qu'ils aimaient uniquement le Travail, sans lequel les Vertus, les Sciences et les Arts ne pouvaient subsister. Il lui conseille d'aller attendre au passage le Génie Romain, de lui dresser des embûches, et de lui disputer l'Empire jusqu'au dernier soupir. Ce conseil

est aussitôt exécuté : le Génie Grec va au-devant du Romain, l'arrête et lui redemande l'Empire ; celui-ci se défend généreusement, et soutient que l'Empire lui est justement acquis ; ils tirent l'épée, et en viennent aux mains, mais le Grec succombe, et le Romain demeure victorieux à la faveur du Génie du Bonheur, de la Vertu, de la Gloire, de la Richesse, des Sciences et des Arts dont il était accompagné. Le Grec déplore son malheur et celui de la patrie, tandis que le Romain triomphe, parmi les acclamations des Sciences et des Vertus, qui lui promettent de porter la terreur de son Nom jusqu'aux extrémités de la Terre, et de lui asservir toutes les Nations du monde. Mais elles lui donnent en même temps cet important et salutaire avis, que comme il doit au Travail le Bonheur, l'Empire, les Sciences et les Arts, il n'y a aussi que le Travail qui les lui puisse conserver.

SUJET DU BALLET.

Le Ballet sera une représentation muette, une peinture animée, et une expression figurée de tout ce qui se dira dans les Intermèdes.

PREMIÈRE PARTIE,

QUI FERA L'OUVERTURE DU THÉATRE.

Le Génie Romain fait un favorable accueil au Travail, qui vient d'être banni de toute la Grèce, et lui promet sa protection contre les insultes du Génie Grec.

SECONDE PARTIE.

Le Génie du Bonheur fait alliance avec les Romains, en la personne de leur Génie, parce qu'ils ont reçu le Travail qui a été banni de toute la Grèce, après y avoir souffert mille outrages, et en sa personne et en celle d'un paysan, qui cherche à se venger d'une troupe de jeunes Grecs, dont il vient d'être maltraité pour avoir voulu défendre son parti.

TROISIÈME PARTIE.

Les Génies de la Vertu, de la Gloire, de la Richesse, des Sciences et des Arts voulant quitter la Grèce, lui enlèvent l'Empire en

la personne de son Génie, qu'ils dépouillent de toutes les glorieuses marques de la dignité Impériale, pour en revêtir le Génie de Rome, dont le Grec conçoit un tel déplaisir qu'il s'abandonne au désespoir, vomissant mille blasphèmes contre le Ciel, qui punit enfin ce faux zèle de la défense des Autels, dont il s'est servi pour établir, par toute la Grèce, l'Empire du Luxe et du libertinage.

QUATRIÈME PARTIE.

Le Luxe console le Génie de la Grèce, et lui conseille d'attendre au passage le Génie de Rome, afin de lui disputer l'Empire dont il vient d'être investi par le Génie du Bonheur. Il se laisse persuader par ce faux ami, qui lui déguise ses sentiments, et attaque le Génie de Rome, qui après s'être généreusement défendu, triomphe du Génie Grec, parmi les acclamations des Vertus, des Sciences et des Arts, dont il est accompagné. Le Grec déplore son malheur, et se repent de s'être engagé si avant contre un ennemi à qui il procure autant de victoires qu'il livre de combats. Le Bonheur et le Travail promettent au Romain de porter la terreur de son nom jusqu'aux extrémités du monde, et de remplir le Ciel et la Terre de l'éclat et de la gloire de ses belles actions.

CONCLUSION DES INTERMÈDES.

Deux Philosophes Héraclite et Démocrite font diverses réflexions sur ce passage de l'Empire chez les Romains.

CONCLUSION DU BALLET.

Le Génie Romain présente au Travail son Sceptre, sa Couronne et sa Pourpre, et témoigne, par cet hommage, qu'il lui est redevable de l'Empire, dont il vient d'être investi par le Génie du Bonheur.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS.

Le Travail. — Jean-Gervais BOLLOGNE, de Sens.
Sannion, père de Lapille. — Louis MUSNIER, de Melun.
Philoxène, ami de Sannion. — Jean BOLLOGNE, de Sens.
Lapille, fils de Sannion. — Pierre PIOCHARD, de Joigny.
Lyde, confident de Lapille. — Cosme-Damien GILLOTTE, de Sens.

Lepide, ami de Lapille. — Miles-François LHERMITE, de Sens.
Lysandre. — François BERTRAND, de Sens.
Inipode. — Antoine GRASSIN de PETIT-BOIS, de Sens.
Le seigneur de Bacchis. — Robert JOLY, de Sens.
Le seigneur de Sobriis. — Pierre MOREAU, de Sens.
Tyrésie, prophète. — Jean THUOST, de Tonnerre.
Damoclès, Olinde, assesseurs. — Jean THUOST, de Tonnerre, Pierre POLANGIS, de Sens.
La Paresse, la Volupté, magiciennes. — Jacques LE BOIS, de Bléneau, Modeste LE RICHE, de Sens.
Morphée. — Henri D'ASSIGNY, de Moulins.
Le Sommeil. — Louis D'ASSIGNY, de Moulins.
Vernacule, ami de Lyde. — Jean THIBAUST, de Sens.
Chrysale. — François LE VERT, de Courtenay.
Archers. — Louis LHERMITE, de Sens, Jean THIBAUST, de Sens.

PERSONNAGES DES INTERMÈDES.

Le Génie du Bonheur. — Miles-François LHERMITE, de Sens.
Le Génie Romain. — François BERTRAND, de Sens.
La Vertu. — Claude GRASSIN, de Joigny.
La Gloire. — Jacques LE BOIS, de Bléneau.
La Richesse. — Modeste LE RICHE, de Sens.
Le Génie Grec. — Miles-François LHERMITE, de Sens.
Le Paysan Grec. — Louis MUSNIER, de Melun.
Le Luxe. — Jean G. BOLLOGNE, de Sens.
Démocrite. — Louis MUSNIER, de Melun.
Héraclite. — Jean G. BOLLOGNE, de Sens.

GÉNIES DES SCIENCES ET DES ARTS.

Louis D'ASSIGNY, de Moulins.— Henri D'ASSIGNY, de Moulins.—André COUSTE, de Sens.—Jérôme L'HERMITE, de Sens.—Étienne LAURENT, de Sens. — Louis d'Assigny, Henri d'Assigny, François Le Vert, ouvriront le théâtre.

LES PROLOGUES SE FERONT PAR LES GÉNIES DES VERTUS, DES SCIENCES ET DES ARTS.

AU PREMIER ACTE. — Jérôme L'Hermite, Étienne Laurent.
AU SECOND ACTE. — Louis D'Assigny, Henri D'Assigny.
AU TROISIÈME ACTE. — André Couste.

LES ENTRÉES PARTICULIÈRES.

Louis D'Assigny. — Henri d'Assigny. — André Couste.

DANSERONT AU PREMIER BALLET.

Jean-Gervais Bollogue, *Génie Romain.* — Pierre Piochard, *le Travail.* — Louis Musnier, *Génie Grec.*

AU SECOND BALLET.

Miles-François L'Hermite, *Génie du Bonheur.* — François Bertrand, *Génie Romain.* — Louis Musnier, *Paysan grec.*

AU TROISIÈME BALLET.

Pierre Piochard, *Génie de la Vertu.* — Jean-Gervais Bollogne, *Génie de la Gloire.* — Louis Musnier, *Génie de la Richesse.* — Pierre Polangis, *Génie des Sciences et des Arts.* — Pierre Moreau, *Génie Grec.*

AU QUATRIÈME BALLET.

Miles-François L'Hermite, *Génie Grec.* — François Bertrand, *Génie Romain.* — Jean-Gervais Bollogne, *le Luxe.* — Louis Musnier, *Génie de la Vertu.* — Pierre Piochard, *Génie de la Gloire.* — Pierre Moreau, *Génie de la Richesse.* — Pierre Polangis, *Génie des Sciences et des Arts.*

CONCLUSION DES BALLETS.

Pierre Piochard, *le Travail.* — Jean-Gervais Bollogne, *le Génie Romain.* — Louis Musnier, *le Génie du Bonheur.*

André Couste fermera le théâtre.

Comme le *Siége de Malte*, le *Travail* fait époque dans les annales dramatiques du collége de Sens. Pénétrés de l'importance du sujet, les auteurs de cette comédie lui ont donné pour préface une sorte de poétique imitée d'Aristote et d'Horace et où ils établissent nettement leurs principes et leur but. A l'exemple d'Aristophane, dont ils ne distinguent pas assez les diverses manières, ils veulent, disent-ils, *faire paraître sur le théâtre la philosophie morale*, projet fort louable

assurément et qui enchérit encore sur le fameux axiome : *Castigat ridendo mores*. Mais c'est faire beaucoup trop d'honnour au comique d'Athènes, que de lui attribuer d'aussi vertueuses intentions. L'auteur des *Nuées*, de *Lysistrate*, de l'*Assemblée des Femmes* et des *Fêtes de Cérès*, le pamphlétaire politique, le contempteur de Socrate et de Dieu, ne songeait guères à *faire paraître sur le théâtre la philosophie morale*. La seule de ses pièces que les Pères aient pu imiter, est le *Plutus*, postérieur aux guerres du Péloponnèse et représenté à Athènes sous la tyrannie des Trente (1). Là, et là seulement, Aristophane est désarmé ; on lui a enlevé le droit de nuire ; il moralise ou il se tait.

Turpiter obticuit, sublato jure nocendi (2).

Ce genre allégorique, placé entre les hardiesses de la comédie ancienne et les intrigues de la comédie moderne, entre Eupolis et Ménandre, convenait fort aux Jésuites. Ils y trouvaient l'occasion de personnifier le Bien et le Mal, la Vertu et le Vice, et réunissaient ainsi dans un même cadre la mythologie païenne et les allégories du moyen âge. Male-honte et Faux-semblant sont proches parents de la Paresse et de la Volupté ; Claquedent et Babin auraient sympathisé de grand cœur avec le seigneur de Bacchis et le seigneur de Sobriis. Il n'y a pas jusqu'à la forme trilogique adoptée par les Jésuites qui ne rappelle à la fois l'Évangile et la tragédie antique. Le

(1) Avant eux, Ronsard l'avait traduit et fait représenter au collége de Coquerel, dont le Principal était alors Lazare Baïf, père d'une des *étoiles* de la Pléiade. Tancés par le Parlement pour avoir osé médire des têtes couronnées et traduit sans vergogne sur le théâtre du collége de Navarre, la *Mignonne* de François Ier, la *Marguerite des Marguerites*, la *Quatrième Grâce*, la *Dixième Muse*, Marguerite de Navarre enfin, les régents et les écoliers furent comme Aristophane ; ils se réfugièrent dans les allégories. La traduction de Ronsard témoigne de la *tyrannie* exercée sur les écoles par les *Trente* du Parlement.

(2) Horace. Épître aux Pisons.

Travail, personnage presque divin, méprisé et persécuté dans le premier acte, accusé et condamné dans le second, délivré et couronné dans le troisième ne fait-il pas involontairement souvenir du *Christ souffrant* attribué à saint Grégoire de Nazianze et de cet admirable *Prométhée* d'Eschyle, successivement *porte-feu, enchaîné et délivré?* Rien d'ailleurs qui doive étonner dans ces ressemblances. L'union des idées chrétiennes et de la forme antique est le fond même de la poétique mise en œuvre par les dramaturges de la Compagnie de Jésus.

Les auteurs du *Travail* paraissent avoir médiocrement profité des chefs-d'œuvre qu'enfantait alors la veine facile de Molière. Sans parler des pièces de second ordre, l'illustre comédien avait déjà donné le *Misanthrope*, l'*Avare*, *Pourceaugnac* et le *Bourgeois gentilhomme*, dont on aurait fort bien pu transporter les meilleures scènes sur le théâtre des écoles. Mais le *Festin de Pierre* (1665) et *Tartuffe* (1667) avaient jeté le scandale au collége et dans l'Église ; c'en était assez pour que les poètes de la Compagnie de Jésus se reprochassent tout emprunt fait au comédien qui passait pour un contempteur public des pratiques de la Religion. Chose étonnante, ce que les Pères ont le plus imité, c'est précisément la partie la moins littéraire et la moins durable des œuvres de Molière; ce sont ces ballets, ces divertissements composés en quelques jours pour les plaisirs du Roi et qui ne font guères que rappeler les magnificences de Versailles. Là, du moins, l'emprunt était possible et l'imitation sans danger.

Les deux programmes que nous venons de reproduire donnent une idée suffisante de la tragédie et de la comédie scolaires. Ce serait allonger inutilement un travail déjà trop étendu que de réimprimer ici les vingt ou trente livrets que nous avons sous les yeux. Qu'il nous soit permis d'en donner seulement et par ordre chronologique, une analyse très-abrégée.

1677.

AUGUSTINUM *in devio errantem, in bivio fluctuantem, in viâ virtutis constantem exhibebunt in collegio Senonensi societatis Jesu selecti rhetores.* (SAINT AUGUSTIN ; ses erreurs, ses incertitudes, sa marche assurée dans la voie de la vertu.)

Cette tragédie, éminemment classique et religieuse, est conçue et écrite dans l'esprit du *Ratio studiorum*. C'est bien ainsi que le P. Aquaviva avait entendu le théâtre : fond chrétien et forme antique, bonnes leçons de vertu et excellents modèles de goût. C'est encore la trilogie grecque fondue en une seule pièce et servant de cadre à l'un des plus beaux sujets qu'ait traités la muse des colléges.

1691.

DELUSUS SUPPOSITO FILIO PATER, *dabitur in theatrum Senonense*, etc. (LE PÈRE TROMPÉ PAR UN FILS SUPPOSÉ.)

Ici encore nulle influence de la comédie profane. Plutôt que d'imiter Molière, les Jésuites remontent jusqu'à Ménandre et à Plaute. Ces histoires d'enfants supposés, de fils exposés ou perdus, puis retrouvés pour le dénouement, abondent chez les comiques grecs et latins. Cette donnée est même le lieu commun de la comédie antique, comme le mariage est, depuis deux siècles, l'éternel couronnement de la comédie moderne.

1699.

SUSPICIOSUS. *fabula. dabitur in theatrum a selectis humanistis in aulâ minore collegii Senonensis.* (LE SOUPÇONNEUX, comédie).

Voici enfin le théâtre des colléges sur son véritable terrain, la comédie de caractère. Après le *Menteur*, l'*Avare*, le *Misanthrope*, la voie était tracée ; il n'y avait plus qu'à prendre un à un tous les travers de la vie sociale et tous les ridicules du collége pour les mettre en scène ; l'intérêt dramatique et

l'effet moral se trouvaient ainsi réunis. Les Jésuites le comprennent un peu tard ; leur tentative est timide encore : ce ne sont pas des rhétoriciens, mais des humanistes qui jouent ; ce n'est pas à l'Officialité, mais dans la *petite cour* que la représentation se donne ; néanmoins, il faut leur savoir gré de s'être ralliés à la comédie vraie, alors même qu'elle se personnifiait dans un de leurs plus ardents adversaires.

1718.

Nati philopatres, *idyllium dramaticum agent selecti rhetores*, etc. (Les fils qui aiment leur père, tableau dramatique.)

Louis XIV est mort ; avec lui le grand siècle est descendu dans la tombe ; la tragédie, l'une des gloires de la monarchie s'abaisse et se trouble en même temps. Que deviendra-t-elle entre les mains de Longepierre, de Duché, de La Grange-Chancel, pâles et froids imitateurs de Racine ? Nul ne le sait encore, les Jésuites moins que les autres ; aussi, les voit-on hésiter, chercher leur voie et tenter ou de faire du nouveau, ou de rajeunir quelques vieilleries dramatiques. La pièce jouée en 1718 est une sorte de pastorale honnête, morale, inspirée par les beaux vers de Racan et de Segrais, mais en retard d'un siècle sur les bergeries d'Honoré d'Urfé et en avance de cinquante ans sur celles de Gessner et de Florian.

1725.

Le Siége de Rhodes, *tragédie, sera représentée*, etc.

Moins d'un siècle s'est écoulé depuis la représentation du *Siége de Malte*, et ce spectacle religieux et militaire a laissé de telles impressions, qu'on éprouve le besoin d'y revenir à Sens, à Meaux, à Noyon et à Senlis. La représentation de 1725 fut moins brillante que celle de 1634 ; on n'avait plus l'attrait d'un événement presque contemporain, et l'intérêt qui s'at-

tache à la présence d'un grand dignitaire de l'Ordre. Cependant le sujet était chrétien et français. Le Siége de Rhodes, digne pendant de celui de Malte, avait offert de grands exemples de bravoure; on pouvait en outre y applaudir des héros dont les familles subsistaient encore et raviver les courages et les croyances au contact des défenseurs de la Foi.

La pièce, plus châtiée que le *Siége de Malte* n'est pas d'origine sénonaise. Elle a été d'abord représentée à Meaux, en 1723.

1732.

JONATHAS, *tragédie latine*; L'ÉCOLE DES PÈRES, *comédie française, seront représentées pour la distribution des prix, devant Mgr l'Archevêque, dans la salle de l'Officialité, le vendredi 29 août 1732, à une heure après midi.* A Sens, chez André Jannot.

Jonathas est une des trois ou quatre tragédies latines inspirées par le récit biblique. La pièce représentée à Sens est en trois actes et étroitement assujettie aux règles des unités. Les Pères pour obéir à de nouvelles et plus pressantes injonctions sont revenus à la langue latine. Les familles s'en accommodent moins, mais le *Ratio studiorum* en fait une loi et les études classiques y trouvent leur compte. *Jonathas* est emprunté aux livres des *Machabées* et procède évidemment d'*Athalie*, en faveur de laquelle se déclarait alors la réaction du bon goût. Tryphon, tuteur du jeune roi Antiochus joue le même rôle qu'Athalie dans la pièce de Racine : Eliacin et Josias rappellent manifestement Joas, dont ils portent les deux noms à peine modifiés; Jonathas semblable au grand-prêtre Joad, étend courageusement sa protection sur les deux orphelins. Un cinquième personnage, Alcime, le mauvais génie de Tryphon, paraît être une imitation de Narcisse, dans *Britannicus*. Enfin, pour compléter les ressemblances, Jonathas a un songe, réminiscence évidente de la fameuse vision d'Athalie.

Les écoliers qui jouent dans Jonathas sont : E. Héracle Hardy, C. Thomazon, P. Fauvelet, B. Tarbé, F. Pomeaut, J. Rousset, de Sens, C. Delon, de Nemours et L.-R. Foacier de Villeneuve-le-Roi.

L'*École des Pères* (1) est une des plus jolies comédies du P. du Cerceau, ce qui nous dispense d'en donner l'analyse. Ici l'influence de Molière est manifeste ; l'*École des Pères*, quant au titre et à la conduite de la pièce, procède évidemment de l'*École des Femmes* et de l'*École des Maris*. L'auteur y a même exagéré le mélange des noms anciens et modernes, autorisé, il est vrai, par l'exemple de Molière ; il en résulte, toutefois, de fort singulières rencontres. Ainsi, à côté d'Oronte, d'Ariste et de Polémon, on voit un M. Gros-Jean, traiteur et un M. Prêt-à-tout, espèce de *bravo*, à la solde d'un fils de famille et qui paraît descendre en droite ligne du matamore de la comédie espagnole.

Les élèves A. Martineau, J. Brideron, L. d'Alençon, N. Tissier, L. Bouchot, de Sens, N. Chauvel, d'Ervy, E. Boulard, de Villeneuve-le-Roi et S. Martin de Vaugine, des Voves, étaient chargés d'interpréter la pièce du P. du Cerceau. L'affabulation, (car la comédie qualifiée de fable, *fabula*, par les anciens, en a toujours une au collége), est renfermée dans ces deux vers :

. . . . . Pères trop imprudents,
Soyez, si vous pouvez, sages à vos dépens.

1734.

SAINT MERCURE, *martyr, tragédie ;* ÉSOPE AU COLLÉGE, *comédie, seront représentés devant Mgr l'Archevêque de Sens*, etc., le 26 août 1734.

(1) Le Théâtre-Français a donné, en 1787, une *École des Pères* en cinq actes et en vers. Cette pièce, dont quelques scènes rappellent celles du P. du Cerceau, est d'un auteur assez inconnu, Pierre-Alexandre Peyre.

Saint Genest et *Polyeucte*, héritiers des tragédies chrétiennes du moyen âge, ont eu une nombreuse postérité sur le théâtre des colléges. On peut citer entre autres : *Sainte Cécile*, vierge et martyre, jouée en 1657, au collége des Grassins (1),

(1) On sait quels liens rattachaient à Sens le collége des Grassins. Fondé en faveur des *pauvres étudiants* de la ville métropolitaine et placé sous la protection immédiate des archevêques, il servait de trait d'union entre les grands établissements de Paris et le modeste collége de Sens. C'est par son intermédiaire que les écoliers et les bourgeois de Sens firent connaissance avec le drame scolaire. Plus d'une pièce jouée *dans la salle de l'Officialité* ou *dans la grande cour* du collége avait été écrite par un professeur des Grassins et interprétée d'abord par les boursiers sénonais que les archevêques y envoyaient. La *Sainte Cécile*, insigne tragédie latine dont M. Ph. Salmon possède un exemplaire, ne laisse aucun doute à cet égard. Voici le titre de cette pièce qui suivit, à très peu de distance, *Saint Genest* et *Polyeucte* :

Caroli de Lignères, *professoris Grassinæi*, Cæcilia, *virgo et martyr, tragœdia christiana, acta in theatro Grassinorum, die XXIV januarii anno* 1657. *Parisiis, apud Claudium Thiboust juratum bibliopolam, universitatis ordinarium, etc., M DC LVII.*

La pièce est précédée d'une épître dédicatoire *à l'illustrissime prince de l'Église Louis-Henri de Gondrin de Montespan, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, conseiller du roi en ses conseils, etc.* Elle est en cinq actes et n'occupe pas moins de cent quatre-vingt-quatre pages in-12. Les personnages sont :

Alexandre Sevère, empereur.
Varus, fils de l'empereur.
Cécile, vierge romaine, nièce de l'empereur.
Aurelius, favori de l'empereur.
Almachius, préfet de Rome.
Valérien, amant de Cécile et neveu d'Almachius.
Tiburce, frère et rival de Valérien.
Cossus, gouverneur de Valérien.
Quinctius, gouverneur de Tiburce.
Cécilius, courtisan. La scène est à Rome.

On remarquera avec quelque étonnement deux rôles d'amants dans une tragédie de collége; mais comme la vierge triomphe de toutes les séductions et de toutes les épreuves, l'effet moral n'en est que plus grand. On se demandera également comment l'élève chargé du rôle de sainte Cécile put concilier les nécessités de la vraisemblance avec le *Ratio studiorum* qui interdisait formellement les travestissements. Il faut supposer, ou que les spectateurs y mirent beaucoup de bonne volonté, ou qu'il était alors, comme aujourd'hui, des accommodements avec la loi.

Saint Sébastien, joué à Sens vers 1710, *saint Agapit*, *sainte Herménégilde* du P. Porée, représentés un peu plus tard, et *saint Mercure* qui défraya la représentation de 1734. La ressemblance de cette pièce avec le chef-d'œuvre de Corneille est frappante. Les deux sujets sont tirés également des Annales de Baronius; l'action se passe sous l'empereur Dèce; les deux héros sont jeunes, pleins de bravoure et enflammés d'une égale ardeur pour la foi. Il y a de moins, dans la tragédie scolaire, cet amour de Polyeucte et de Pauline, le plus grand ressort de la pièce de Corneille et la source des plus sublimes beautés, la passion épisodique de Sévère et le personnage assez odieux de Félix. On y trouve en échange des anachronismes tout aussi choquants que ceux du P. du Cerceau : un certain Francon, *colonel* des Sagittaires, Castor et Nisus *capitaine* et *lieutenant* des gardes de l'Empereur. Mais ces traits de couleur historique et locale, que Voltaire appelle le *costume*, n'étaient pas encore rigoureusement exigés au théâtre, et l'on pouvait passer bien des choses à des écoliers qui jouaient la tragédie juive, grecque ou romaine, en culotte, en pourpoint et en cadenettes.

Saint Mercure eut pour interprètes : J. Moreau, J.-B. de Bullioud, P. Fauvelet de Château-Maget, P. Jossey, S. Bologne, C. Petit, H. Bourgade, L. Rodouan, C. Malherbe, J.-B. Le Verd et E. Poncy, tous de Sens.

Le spectacle se termina par l'une des comédies les plus classiques qu'ait enfantées la muse des écoles. *Esope* est dans son élément *au collége* (1). Il y débite ses fables à de jeunes écoliers, et les Pères ont soin de glisser leur petite affabula-

(1) Boursault l'avait trouvé parfaitement à sa place, *à la cour* et *à la ville*. Les deux comédies qu'il nous a laissées sont évidemment le modèle sur lequel a travaillé le P. du Cerceau. Les femmes et l'intrigue galante une fois mises de côté, il restait un Esope raisonneur et malin; c'est le caractère que le célèbre fabuliste a conservé dans l'œuvre qui nous occupe. *Esope à la ville* et *Esope à la cour* avaient précédé *Esope au collége*, de vingt ans environ.

tion à la suite des récits de l'esclave phrygien. Les principaux apologues qu'il débite sont : *les Grenouilles qui demandent un roi*, *la Cour du Lion*, *le Médecin*, *l'Apologie d'Homère*, *l'Agneau nourri par une Chèvre*, *le Singe réprimandé*, *le Rat et le Raton*, *la Lionne et le Lionceau*, *le Charretier devenu Cocher*, etc. Quelques-uns sont du Père du Cerceau ; plusieurs sont empruntés à Lafontaine et à d'autres fabulistes. Clinias, Lysis, Cléon, Hylas, Agathon, Nicostrate et Pamphile, jeunes élèves du *collége de Samos*, sont les auditeurs d'Esope. Les sages leçons du Phrygien sont égayées par une plaisante scène doublement imitée des *Femmes savantes* et du *Bourgeois gentilhomme*. C'est une prise de langue entre Choragidas, maître à danser, et Graphodion, maître à écrire. Trissotin, Vadius et les maîtres de M. Jourdain ne s'entendent pas mieux à se quereller ; qu'on en juge :

CHORAGIDAS.

Je n'aurais jamais cru, pour moi, que l'écritoire
A gens de votre sorte inspirât tant de gloire.

GRAPHODION.

Et je ne croyais pas non plus que l'escarpin
Dût vous monter si haut et vous rendre si vain.

CHORAGIDAS.

Je vous trouve plaisant, faiseur de pieds de mouche !
Parbleu ! c'est bien à vous d'oser ouvrir la bouche !

GRAPHODION.

Je vous trouve joli, tricoteur d'entrechats !
C'est bien à vous ici de prétendre le pas !

CHORAGIDAS.

Griffonnier de malheur, si ma bile s'allume,
Je saurai vous apprendre à tailler votre plume.

GRAPHODION.

Et si vous me fâchez, petit colifichet,
Je suis homme à graisser comme il faut votre archet.

ÉSOPE.

Ah ! de grâce, Messieurs, etc.

Des scènes de ce genre devaient singulièrement plaire aux écoliers ; les parents n'y prenaient pas moins de goût, et Xantus, magistrat de Samos, exprimait ainsi les sentiments des maîtres, des élèves et des familles, en prenant congé d'Esope :

Je vous perds, cher Esope, et j'atteste les dieux
Qu'à regret je vous vois aller loin de ces lieux.
Mais quoique absent, d'ici, votre savant génie
Présidera toujours à notre académie (1).
Je prétends qu'on s'y règle en tout sur vos leçons,
Que vous dictez vous-même à vos chers nourrissons,
Et qu'à jamais ici l'on garde la mémoire
Et d'Esope au collége et de toute sa gloire.

Nous nous sommes laissé aller à ces citations, parce que le P. du Cerceau a été le meilleur poète comique de la Compagnie de Jésus, et parce que son *Esope* a fait le tour des colléges de France. Les interprètes de cette charmante pièce à Sens furent E. Gachot, C. Brideron de la Tour, J.-B. Tapin, M. Michel, J.-B. Le Verd, E. Menu, N. Thomasson, E. Poncy, J. Liénard, A. Guichard, C. Faisant, A. Aublet, J. Pavillon de la Mothe, C. Petit, N. Tissier, E. Charpentier, J. Triboulet, tous de Sens ou des environs.

1736.

Lyncée, *tragédie*. — Le Soupçonneux, *comédie*. — Le Retour de la Paix, *intermèdes ornés de chant et de symphonie seront représentés, etc.*

(1) Il est sans doute ici question de l'académie de Samos ; mais le titre d'académie avait été donné, on le sait, à une sorte d'institution que la Compagnie de Jésus, l'Oratoire et plusieurs séminaires et institutions privées avaient mise en honneur. L'Académie se composait de l'élite des élèves d'humanités. Les séances étaient hebdomadaires ; on s'y occupait de littérature, d'histoire et de philosophie, en dehors des exercices de la classe.

L'antiquité a connu trois Lyncées : le premier fils d'Egyptus épousa Hypermnestre, l'une des cinquante Danaïdes et fut épargné par elle ; le second, l'un des Argonautes, fit partie de l'expédition de Jason. Il était fils d'Apharée, roi de Messénie, et avait la vue si perçante, qu'il voyait, dit-on, au fond des mers et même à travers les murs. Il se prit de querelle avec Castor et le tua ; mais il fut tué à son tour par Pollux. Un troisième Lyncée, écrivain grec du IIIe siècle avant Jésus-Christ, est beaucoup moins connu. Quoiqu'il en soit de ce Lyncée, c'est évidemment un retour à la tragédie grecque, un peu négligée depuis quelque temps par les dramaturges des colléges.

Le *Soupçonneux* est la traduction française du *Suspiciosus*, de 1699, et les intermèdes dont il est question sont une réminiscence des fêtes lyriques auxquelles les Jésuites avaient à peu près renoncé depuis Rollin.

Quant à ce *Retour de la Paix* dont le programme fait mention, ce ne peut être que la suspension d'armes qui suivit les journées de Parme et de Guastalla où le duc de Coigny et le maréchal de Broglie furent vainqueurs. Le traité de Vienne qui régla la question de Pologne et les droits de Stanislas n'est que de 1737.

1738

Le Triomphe de la Religion, dans le martyre de deux frères enfants, *tragédie latine*. — Le Ratier, *comédie française*, *seront représentés*, etc.

Sous l'influence des observations de Rollin, aussi bien que pour obéir aux prescriptions du *Ratio studiorum*, les sujets tragiques s'épurent ; la Bible et les *Acta sanctorum* en fournissent désormais la plus grande partie. Le martyr des sept Machabées, celui de saint Cyr et de sainte Juliette devaient naturellement inspirer des poètes chrétiens, et c'est à cette

double source que paraissent avoir puisé les auteurs de la tragédie de 1738.

Le Ratier est une pièce dont les détails ne sont pas moins curieux que le nom. Il s'agit encore de la comédie de caractère. Il existe au collége, comme dans le monde, des *ratiers*, c'est-à-dire des gens bizarres dans leurs goûts, fantasques dans leurs manières, qui ont, en un mot, *des rats dans la tête*. *Le Ratier* n'est autre chose que le type du capricieux, et les brusques mouvements de la gent trotte-menu ne représentent pas trop mal les turbulentes allures, les subites fantaisies des écoliers, race *ondoyante et diverse* s'il en fut.

1740.

. Absalon, *tragédie latine précédée d'un prologue*. — Les Incommodités de la Grandeur, *comédie, seront représentés, etc.*

Encore de l'Ecriture sainte et du meilleur choix. La rébellion du fils contre le père cruellement punie par ordre de Dieu et par la main de Joab, c'était là un sujet trop profondément moral pour que la Compagnie de Jésus le laissât échapper. Il est traité dans la manière correcte et sévère de *Jonathas*; le souffle puissant de Racine et sa chaste influence ont passé par là.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit des *Incommodités de la Grandeur* dans la première partie de ce travail, sinon que pas un poète comique des temps modernes ne peut donner une idée de la vogue que le Père du Cerceau obtenait alors sur le théâtre des colléges.

1741.

Benjamin, *tragédie latine avec prologue*. — Le Glorieux, *comédie, seront représentés, etc.*

Après le mauvais fils et la terrible punition qu'il encourut, il était bon, il était salutaire de présenter la douce image du bon fils, de l'enfant chéri de son vieux père consolant sa longue vieillesse et demeurant toujours digne de ses affections. Les Jésuites sénonais ont fait preuve de sagesse en offrant, à un an de distance, ce contraste aussi intéressant au point de vue dramatique qu'édifiant sous le rapport des mœurs.

Le *Glorieux* est la première apparition à Sens du système de *l'arrangement*. La célèbre comédie de Destouches, représentée pour la première fois à Paris en 1732, méritait certainement l'honneur que lui firent les Jésuites. Le caractère qu'il s'agit de ridiculiser y est nettement tracé, l'intrigue est naturelle et bien suivie, et les coupures qu'on dut y faire, pour en rendre la représentation possible, ne s'y font pas trop sentir.

1742.

Aman, *tragédie, sera représentée, etc.*

Cette fois, c'est à la tragédie que s'adressent les *arrangeurs*. *Aman*, n'est pas autre chose que l'*Esther* de Racine mise au masculin, comme le *Meropus* jouée à peu près à la même époque, dans l'un des colléges laïques de Paris, est tou simplement la *Mérope* de Voltaire traitée par le même procédé. L'Université et les Jésuites, divisés sur beaucoup de points, s'entendaient au moins sur celui-là.

1749.

Sédécias, *tragédie latine, sera représentée, etc.*

Vers le milieu du XVIIIe siècle et à mesure que les attaques contre la Compagnie deviennent plus vives, on remarque à

Sens et ailleurs la diminution graduelle, la suppression même de la comédie, puis et parallèlement, la continuité du caractère chrétien ou biblique que revêt la tragédie scolaire. Les Pères comprennent enfin qu'ils ne peuvent sauver leur théâtre et peut être leurs colléges ainsi que l'ordre tout entier, qu'en rentrant franchement dans les voies de leur discipline primitive. Vains efforts; ni *Jonathas*, ni *Aman*, ni *Sédécias*, ne les sauveront; les suppressions et les arrangements n'y feront rien; l'esprit intolérant de l'époque veut un tout autre holocauste.

1755.

Le grand-prêtre Héli, *tragédie en trois actes, sera représentée, etc.*

Voici la dernière représentation dont il soit resté trace à Sens; c'est du moins, dans l'ordre chronologique, le dernier programme que nous ayons pu nous procurer. *Le Grand-prêtre Héli,* c'est encore *l'École des Pères* transportée à Jérusalem et ayant pour dénouement une catastrophe au lieu d'une péripétie. L'Ecriture sainte est pleine de ces grandes leçons. David élève mal l'enfant qui lui est né de l'adultère, et il en est puni dans la personne de ce fils coupable. Héli laisse avilir son autorité paternelle, et un triple malheur vient le frapper dans les siens. En choisissant de pareils sujets, en les traitant avec leur habileté ordinaire, les Jésuites parlaient à l'imagination des jeunes gens, secouaient la torpeur des pères de famille, et c'est ainsi qu'entre leurs mains le théâtre était devenu une chaire et la tragédie un sermon.

Cependant le sermon n'a bientôt plus d'auditeurs et la chaire ne tardera pas à être renversée. On joue encore quelques rares pièces dans les colléges de l'Université; on en représente chaque année une ou deux dans ceux des Jésuites; mais il est facile de voir que le drame scolaire touche à sa

fin. Les établissements de la Compagnie de Jésus, en butte à d'incessantes attaques, ne sont plus fréquentés que par un petit nombre d'élèves. Depuis plusieurs années déjà, les Jésuites sont obligés de descendre jusqu'à la quatrième, quelquefois même jusqu'à la sixième, pour trouver des acteurs, tandis que la rhétorique suffisait autrefois à interpréter la tragédie, la comédie et le ballet. Cet abandon est un symptôme significatif; la Compagnie et le drame scolaire perdent manifestement dans l'affection des écoliers et des familles.

Les colléges voisins de Sens se maintiennent dans de meilleures conditions. On y joue bon nombre de pièces dont nous avons pu nous procurer la liste et qui ont certainement dû, en tout ou en partie, figurer sur la scène sénonaise.

La tragédie comprend : *Les alarmes d'Oreste*, *Cyrus*, *Pyrrhus et Néoptolème*, *Idoménée*, *Philotas*, *Adraste*, empruntés à l'histoire héroïque ou positive de la Grèce ; *Annibal*, *Catilina*, *la Mort de César*, *la Mort de Tibulle*, *Stilicon*, *la Mort de Léon l'Arménien*, sujets fournis par l'histoire romaine et celle du Bas-Empire ; *Joseph*, *Joas*, imitation d'*Athalie*, *Sennachérib*, *Saint-Sébastien*, *Saint-Eustache* et une foule d'autres pièces dont les Livres saints ou les *Acta sanctorum* ont fourni la donnée. L'histoire du moyen âge et des temps modernes est beaucoup moins exploitée; *Clotaire Ier* et *Saint-Louis* représentent seuls cette longue et dramatique époque.

La comédie vit pendant plus d'un demi-siècle sur le répertoire des PP. Porée et du Cerceau. Le *Misoponus*, le *Pœzophilus*, le *Philedonus* et le *Pater excæcatus* vulgarisent le mètre iambique et donnent, en bon latin, d'excellentes leçons. Le *Philosophe à la mode*, *le Point d'honneur*, *le Riche imaginaire*, et les meilleures pièces de Regnard, de Destouches, de Gresset, arrangées selon le procédé de l'*expurgation* font successivement le tour des colléges. Les Jésuites marquent la dernière année de leur existence scolaire à Sens (1761) par un simple plaidoyer ; plus hardi ou mieux pourvu, le collége de Louis-

le-Grand donne, en même temps, une grande tragédie latine, *Catilina*. C'est par cette majestueuse exhibition du forum, de la *Curie*, du peuple, du sénat, des licteurs et des consuls que se termine la longue série des représentations classiques. La grande voix de Cicéron retentit la dernière sur la scène des écoles ; on le traduira désormais, mais on ne l'entendra plus tonner du haut de la tribune, aux applaudissements des maîtres et des écoliers.

Nous sommes arrivés au terme de cet appendice et nous ne dépasserons pas la limite que nous imposent des convenances de plus d'une sorte. Pendant de longues années, les historiens des temps modernes n'osaient franchir cette date solennelle : 1789 ; aussi réservés qu'eux, nous ne rechercherons pas ce que le drame scolaire a pu devenir en France, en Suisse, en Belgique, en Italie, depuis la proscription de l'Ordre qui en avait été le plus ferme appui. C'est une œuvre non moins périlleuse que l'épopée romaine, *periculosæ plenum opus aleæ*. On a joué des comédies à Brugelette et à Fribourg ; on en a imprimé à Tournay et à Avignon ; on se permet, par exception, d'en exhumer quelques-unes dans les petits colléges, et comme la controverse est encore permise sur ce point, l'autorité académique ferme charitablement les yeux. Que cette discrétion des uns, que cette tolérance des autres soit le dernier mot d'une longue et trop vive discussion. Qu'il nous soit permis pour notre part, sans rien préjuger de l'avenir, d'appeler de nouveau sur un sujet aussi complexe, le jugement d'une critique impartiale et les patientes recherches d'une plus profonde érudition.

Sens. — Impr. et Lith. Ch. DUCHEMIN, rue Royale, 42.

LES BIENFAITEURS

DES

HOSPICES DE SENS.

BIENFAITEURS DE LA MALADRERIE DU POPELIN.

XIIe SIÈCLE.

1143 TROUSSEBACON, Jean.
1169 Le Vicomte de SENS, Salon.
1178 Le Comte de Sancerre, Étienne
1182 GUY DE NOYERS, archevêque de Sens.
id. GATEBLED, Henri.
1184 CROCHUTZ, Mile.
1185 PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France.
1189 THECELIN DE VILLIERS.
id. ANCEL DE SALIGNY.
1198 Le Chevalier DE TRÉMONT et HERMESENDE sa femme.

XIIIe SIÈCLE.

1201 ELIZABETH, femme de Mile DE MONTGUEEUR.
1202 SARRASIN Eudes (ou Ode) DE VOISINES.
id. DAIMBERT Hugues et BRUNE, sa femme.
1203 JOSBERT DE PROVINS et ELINA, sa femme.
1204 HERLEBAULT DE PLASSY.
1205 ANDRÉ D'ERVY, MILE, JEAN, et GUILLAUME, ses frères.
id. MASQUELINS Pierre.

1208 Dreux de Mello ou Merlot, connétable de France.
id. Garnier Després, bourgeois de Sens.
1214 Raoul de Saint-Clément et sa femme.
1218 André, fils d'Arnould.
id. Girard, courtillier.
1219 Pétronille, veuve de Pierre Chaulne.
id. de Milly, Etienne, fils de Geoffroy.
id. Pierre, fils d'Hermand et Garin dit Grand
1220 de Vieil Chastel, Pierre.
id. La Dame de Dordives, Etienne.
id. Le Chevalier de Vois
1221 Girard des Granges.
id. Sarpins, Gilbert.
1223 Luce, veuve de Progier-Regnault.
1227 Langevins, Bertrand, et sa femme.
id. Agnès, veuve de Regnault Le Pelletier
1229 des Fosses, Guillaume, et Hodoarde, sa femme.
1232 Le Chevalier de Fontaine, Guillaume.
1234 Richard et Giles ; Dulcie et Édeline, leurs sœurs.
1235 Le Chevalier de Fleurigny, Guy Villain.
1240 Michel, gendre d'Herman et Saintes, sa femme.
1242 de Nôolon, Geoffroy.
1256 Leclerc, Jean, et Jacquette, sa femme.
id. Renault, fils de Laurent de Voisines et Etiennette, sa femme.
1313 Fauvel, Félix.

BIENFAITEURS PORTÉS SUR L'OBITUAIRE DU POPELIN

SANS AUTRE DATE

QUE LE MOIS ET LE JOUR AUXQUELS ON Y CÉLÉBRAIT LEUR OBIT (1).

JANVIER.

1er Roger.
5 de Ganz, Adeline, Sœur au Popelin.

(1) Il n'existe aux archives aucun titre qui précise davantage la date des donations de ces Bienfaiteurs. L'écriture principale de l'obituaire

» Simon LECOQ et PÉTRONILLE, sa femme.
6 YSEMBARD et sa femme, Frère et Sœur Convers au Popelin.
17 JEAN, fils de défunt GAUCHER DE BANCET et d'ANNE, sa femme.
21 SIMON DE SOUVIGNY.
22 La Comtesse d'ANGOULESME.
23 COSARS Jean, PÉTRONILLE, sa femme et LUCE, leur fille.
28 Le Chevalier DE VILLIERS-BONNEUX, Guy.
» La Dame GILES DE BACHY.

FÉVRIER

3 DREUX DE MIRAUD.
5 POTINS, Etienne, de Sens, lépreux au Popelin.
8 BREUILLART, Jean.
9 ARNOULD LECLERC, de la Communauté du Popelin.
13 Le Chevalier NARIODUS.
20 LEROUX, Geoffroy, et sa femme.
22 TIBAUD le monnoyeur.
» FREDELINE.
23 ULDUIN, prêtre, curé de Nogent, fils d'Aveline DE TRAINEL.
28 FROIDELNE, femme de Renaud DE VIEIL CHASTEL.

MARS.

1er Sœur HORDOBORDE, lépreuse, prieure du Popelin.
3 BARTHOLOMÉE, chanoine de Saint Jacques, de Provins, maître au Popelin.
7 SEIERS, de Villeneuve.

étant du XIIIe siècle, on peut en conclure que les Bienfaiteurs, qui y sont désignés, se rapportent généralement à cette époque.

On célébrait au Popelin, comme aussi dans les autres hospices de Sens, un plus grand nombre de services religieux que ceux relatifs aux Bienfaiteurs inscrits sur la présente liste. Cela vient de ce que quelques-unes de ces fondations étaient le résultat de conditions particulières et onéreuses. Mais j'ai cru devoir adopter pour principe, durant tout le cours de ce travail, de ne porter comme Bienfaiteurs, que ceux dont les donations étaient précisées de telle manière, qu'on ne pût douter que ce fussent de véritables libéralités.

10 THIBAULT le Cellerier, ci-devant curé de Chantecoq.
15 BARTHOLOMÉE, de Provins.
23 Le Chevalier ETIENNE Lefort (Li Roberres).
24 GAUTHIER, Mâconnais
» La dame FLEURY (dona Floria), lépreuse et Sœur au Popelin.
25 JOSCELIN, et ses père et mère.
26 FOULQUES DE SAINT-Maurice.

AVRIL.

3 VILLIERS Etienne, de Saint-Clément
5 PIPERIAUS Etienne et ELIZABETH, sa femme
» CHRÉTIENNE de Gisy, femme d'EVRARD et mère de GARIN.
10 BOULICAN Etienne, fils de SIBILLE.
13 BERTHELAIS, Hugues, et sa femme.
23 SOUEF, Robert, et PÉTRONILLE, sa femme
» ELIZABETH, femme de DUFOUR, Geoffroy.
25 JEUBERT, de Provins.
» La femme de GILLEBERT, de Baissy ou Bachy.
27 JOBERT, de Baissy ou Bachy
28 PIERRE, dit JEAN.
30 La dame NONNAT, de Nailly (*domina Nonna de Naalliaco*).

MAI.

1er ADELINE femme de GARIN le monnoyeur.
2 HOLDUIN, de Mâlay-le-Vicomte et sa femme HODEBORDE ; HUGUES, leur fils et sa femme AREMBOISE.
5 GAUTHIER LE PELLETIER.
10 AUBERT, de Courtois et feu SÉGRÉE, sa femme.
11 Albéric DE LANGUERS.
12 MARIE, prieure du Popelin.
13 MARIE, de Soucy.
14 PIERRE, de Soucy, ERMENJARDE, sa femme, et JOLLINS, leur fils.
21 La dame FRAISSAN (*donna Fraissan*). ANDRÉ et MILE, ses fils.

22 Renaud, de Venisy et sa femme.
23 Gilbert, de Saint-Florentin.
30 Etienne, prêtre, inhumé dans l'église du Popelin

JUIN

5 Girard, le Chambrier, fils de Raoul Mercier et d'Agnès, sa femme
» Le père de Pierre Trassine et de Regnier, son frère.
7 Quantin, Guillaume.
11 Pierre Lainé et sa femme (*Petrus major et uxor sua*).
16 Leclerc Jean, fils d'Urric.
19 La Seneschalle de Beaucaire (*Senescholla de Byacaire*).
26 Bartholomée, fils de Garin le monnoyeur
» Pierre, de Sainte-Colombe.
27 Agnès, fille de Simon Lecoq.
28 Marie, femme de Thibaud, de Saint-Florentin.

JUILLET.

8 Remy le Pêcheur.
» Lefevre, Guillaume et sa femme. Daimbert, leur fils et Elisabeth, épouse de ce dernier.
9 Pierre Lainé.
10 Souin Le Pelletier, mari d'Hodoarde, inhumée dans le cimetière du Popelin.
13 Clément, de Langres et Thièce, sa femme.
15 Nicolas, de Bachy (*de Baassiaco*) et Blanche, sa femme.
18 Foulques, de Saint-Clément.
21 Ermenjarde, de Saint-Denis.
22 Hersende, femme de Passegué.
23 Herbert-Desfossés.
24 Jobert Porpense.
25 Guillaume d'Almente.
» Anselme, de Saligny.
26 Nicolas, de Lailly.
28 La fille de Eudes Chabotle, femme de Théovinc.

AOUT.

2 Etienne, de Saint-Julien.
4 Baudry Lecoq, Marie, sa femme et Pierre, prêtre, leur fils.
5 Adeline, Sœur converse au Popelin.
11 Sibille, de Thorigny.
13 Piperiaus, Eudes, et Petronille, sa femme.
16 Pierre Le Pelletier et Ada, sa femme.
20 Gauthier et Marie, sa femme : Brictius Le Pelletier, leur fils et Adeline, femme de ce dernier.
26 Leclerc, Jean, de Bachy et Pierre, son frère.
28 Sibille et Alais, sa mère.

SEPTEMBRE.

1er Ameline de Lenfermerie.
2 Chatelain, Héloïse, la Monnoyeuse.
» Thibaud, prêtre.
10 Raoul et Berthe, sa femme, Clairin et Roceline, sa femme.
11 Jean, ancien évêque de Poitiers.
15 André, chanoine à l'autel de la sainte Vierge.
16 Gérard, de Villiers, son père...., Luce et Ermenjarde.
19 Raimbourg.
21 Chemi Etienne et Marie, sa femme.
» Girard Le Pelletier.
22 René, de Chaumont et sa femme.
25 Pierre et Reine, sa femme, de la Porte Saint-Remy.
» Garnier, le fabricant de Pâlis.

OCTOBRE.

1er Garnier Deschamps, de Nailly.
» Hersende, de Nailly.
3 Gauthier, de Saint-Julien.
» Alix du Marchais (*Alix de Marchello*).
5 Etienne, de Bachy, lépreux.
8 Lhermite, Jean, lépreux.

15 LEGRAS, Pierre, et RAOUL, son fils, de Trainel.
16 ARNOULD, de Châlons et sa femme.
17 MARTIN, prêtre.
» LETORS, Clément (*Clemens Tortus*).
20 LECLERC, Martin.
23 ROBERT, Frère au Popelin.
27 ADELINE, fille de Geoffroy DUFOUR.
» HÉLOÏSE, veuve de HORY, de Jouancy, son père et sa mère.
30 PIERRE et FINIA, sa femme.

NOVEMBRE.

1er GUIBERT et FROIDELINE, sa femme et la mère de cette dernière.
» Marie, femme de GARNIER dit LEBARROIS.
4 RENAUD et sa femme.
7 DE CHASTILLON, Eudes (*Odo de Chasteillon*).
12 AUBORGE, la Couturière.
13 PIERRE, prêtre, chapelain de la maladrerie du Popelin.
» LABILE (*Bila*).
» GARNIER, de Trainel.
» PÉTRONILLE.
» GARIN COQUEMAILLE.
15 CLÉMENT, de Langres.
25 ROSE et EMELINE.

DÉCEMBRE.

2 GARIN, le monnoyeur.
4 GARIN LE PELLETIER, père de PIERRE et de RENAUD et de défunt maître GIRARD.
6 HODEIERS.
13 MILON, prêtre, porte-croix à l'autel Saint-Savinien, dans l'église de Sens.
14 MILON, de Villenavotte.
15 Le Chevalier DE THORIGNY, FROLOIS, Ancel.
18 JOBERT et JARDINE, sa femme.
20 JEAN, curé de Saint-Clément

21 Ermenjarde, femme du Frère Maurice.
22 Fréline et Gauthier, son fils.
» La mère de Pierre Trassine et de Regnier, son frère.
23 Jean, curé de Saint-Clément.
27 Etienne, curé de Bellechaume et maître au Popelin.
30 Guillaume, de Noyers, Frère au Popelin.
31 Etienne, curé de Champlay.

BIENFAITEURS DU PETIT-HOTEL-DIEU.

XIIIe SIÈCLE.

1208 Garnier-Després, Bourgeois de Sens, *Fondateur*
1288 Lachapitelle, Marguerite.

XIVe SIÈCLE.

1313 Saicheavoine, Pierre.
1373 Charles V, Roi de France.
1377 Fournier, Pierre.
1383 Babelonne, femme de Guibert Guillaume.

XVe SIÈCLE.

1403 Félison, femme de Regnault Aubert.
1434 Jacquette, veuve de Reschaux Pierre.
1449 Arnault, Jean, dit *le Liégeois*.
1451 Halier-Gilet.
1467 Guillemette, veuve de Coullerette, Pierre.

XVIe SIÈCLE.

1576 Girard des Girardins.

BIENFAITEURS

DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-ANTOINE.

XIIIe SIÈCLE.

1209 Charsalée, Mile, et Marie, sa femme.

1218 Elisabeth de Saint-Valérien.
1268 Leclerc Geoffroy, fils de Thibault, et sa femme.

BIENFAITEURS DE L'HOSPICE DES ORPHELINES.

Jusqu'en 1797, époque à laquelle les Hospices de Sens furent réunis sous une même Commission administrative.

XVIIe SIÈCLE.

1680 Bellocier, Nicolas, *Fondateur*.
» de Marsangis, Cécile-Guillaume, *Fondatrice*.
1682 Vincent, Marie.
1692 Lemaistre, Marie-Antoinette, *Fondatrice* de la petite Communauté du faubourg Saint-Antoine.
1695 Mocquot, prêtre, curé de Saint-Maurice.
1697 Benoist, Françoise, veuve de Bernard Laurent.

XVIIIe SIÈCLE.

1708 Blenon, Marguerite, femme de ..... Boussin, conseiller au bailliage de Sens.
1713 de Polangis frères, curés, l'un de Saint-Savinien-lès-Sens, l'autre de Villenauxe-la-Petite.
1715 Niceron.. ..., prêtre, gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
1721 Fossé, Claude.
» Guérin, Cécile.
1724 Jodrillat, Daniel, conseiller du Roi, élu en l'Election de de Sens, et Marie Gateau, sa femme.
1725 Mouffle, Barthélemy, prêtre, chanoine de Sens.
1727 Lecointe, Claude, veuve de Jean Cottret.
» Moreau, Colombe, veuve de Pierre Lamau, lieutenant de la Prévôté de Sens.
» Pelée, Blaise, conseiller du Roi, lieutenant-criminel au bailliage de Sens, gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
1730 Benoist d'Authun, Antoine, écuyer, sieur de Vieil-Chastel, conseiller au présidial de Sens.
» Boquet, Madeleine.

1734 Cormier, François, prêtre chapelain de la chapelle Sainte-Anne, de Fleurigny
1735 Poncy, ... prêtre, curé de Rigny-le-Ferron.
1748 Thorailler ..... femme de Gontier.
1782 Martin, Marguerite.

BIENFAITEURS DE LA MAISON-DIEU,

OU LA GRANDE MAISON-DIEU, OU LE GRAND HÔTEL-DIEU

Jusqu'en 1797, époque à laquelle les Hospices de Sens furent réunis sous une même Commission administrative.

XIIIe SIÈCLE.

1204 Ruilez, Geoffroy et sa femme.
1206 Jubin, Thibault et Hélissande, sa femme.
1207 des Barres, Eudes, sa femme, son fils et sa mère, Vicomtesse de Sens.
» de Pogy, Mile et Elizabeth, sa femme.
1211 Chardons, Guillaume et sa femme.
1213 Pierre, de Saint-Julien.
1220 Nicole, veuve de Daimbert, marguillier, et Geoffroy, son fils.
1221 Girard de Pugny.
1224 Garin de Rosoy et Elizabeth, sa femme.
1230 Aveline Lachabodète, femme de Jacques Le Clerc.
1237 Legras, Marie (*Maria Crassa*).
1248 Giles de Fouchères, fils d'Amaury, chevalier.
1249 Relis, Pierre, prêtre au grand Hôtel-Dieu de Sens.
» de Pontz, Miles et Marie Dulac.
1265 Fredelines, Jacques et Emeline, veuve de Adam Sypo.

XIVe SIÈCLE.

1302 de Pontz, Guy.
1343 Saicheavoine, Pierre.

1364 LAPOMME, Jean, prêtre.
1389 DE BRAGELOGNE, Jean-Simon.
1393 COLETTE, veuve de Simon JOSSE.
1396 CHANTEPRIME, François, sieur de DIANT.

XVe SIÈCLE.

1405 ODIN CULEVERT, de Fleurigny.
1420 SIMONNE, veuve BAUDET DE SORS ou SORET.
1425 FOUET, Bertrand.
1431 JEANNETTE, veuve de Nicolas QUESNOT et MARIE, veuve de Jean DENISOT.
1432 LECROSLEUX, Simon et sa femme.
1441 JEANNE, veuve de Félix LEMAISTRE.
1444 THIERRY, Nicolas, ancien mercier à Sens.
1445 COLIN, Philippe, femme de SOLAS.
» JEANNE, veuve de Guillaume DORIGNY.
» CHARLES VII, Roi de France.
» MARION, veuve de PERRIN-SAUÇOY
1449 DANTRAIN, Marguerite, veuve de Guillaume TRUELLE.

XVIe SIÈCLE.

1513 VAUCIEN, François.
1515 TIREAU, Jean, prêtre
1524 TIREAU, Antoine, prêtre.
1549 ROY, Robert, prêtre.
1551 FERRAND, Jehan, prêtre, archidiacre et official de Sens.
1554 CHARPENTIER, Marguerite, religieuse à l'Hôtel-Dieu.
1556 DE BOURBON, Louis, cardinal archevêque de Sens.
1557 DE BARVILLE, Gilles, prêtre, archidiacre de Melun et chanoine de Sens.
1562 COUSIN, Jehan, prêtre, chanoine de Sens.
1563 FRITARD, Nicolas, prêtre, administrateur (1) de l'Hôtel-Dieu

(1) Jusqu'au XIXe siècle, les membres du Conseil ou de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu, prenaient le titre de Gouverneurs. L'administrateur était chargé de la comptabilité et surveillait la Maison en l'absence des Gouverneurs, qui pouvaient le nommer ou le révoquer à leur gré.

1564 MACÉE, Jeanne, fille de feu Jacques
1566 DE SEIGNOLES, Jean-Benoist.
1569 BOURGOIN, Colombe.
1574 COUSTE, Claude, prévost de Langres
1575 UN BIENFAITEUR ANONYME.
1576 BELOTIN, Jean, chanoine de Sens.
1581 CHARDON, Antoinette.
1582 PATAUT, Mathurin.
» FAUCILLON, Marthe, veuve LEGRAS.
» LÉGER, Edmée, femme de François JOBINAT.
» BOUVIER, Jean, marchand bonnetier à Sens
1587 GOUBAULT, Nicolas.
1597 BORDIN, Jeanne, veuve de Jean HARVET.
1599 MINAGIER, Marguerite, veuve de Jean DALLIBOUST, conseiller et premier médecin du Roi (Henri III).

XVIIe SIÈCLE.

1611 JOLLIVET, Pierre.
1617 LERICHE, Jean, Poursuivant d'armes du Roi, à Sens.
1620 PAUDRAT, Jean, vigneron à Cerisiers.
1624 PERILLAUT, Edme.
1631 GOUJAULT, Lupien, bourgeois de Sens.
1632 Veuve MONCOUR, Louis.
1637 GAUTHIER, Vital, prêtre, curé de Collemiers.
1642 BAULTRU, Claude. chanoine et cellerier de l'église de Sens.
» CHEVALIER, Jeanne, veuve de M. Nicolas JOSSIER.
1643 COUSTE DE BEAUMONT, lieutenant particulier au bailliage de Sens.
1645 Le Prince DE CONDÉ.
» La dame PELLEVÉ.
» MESNISME, Louise.
1646 DE SAINT PHALLES, Charles, écuyer, sieur de LA HAUTE-MAISON.
1647 DE BELLEGARDE, Octave, Archevêque de Sens.
1648 GRASLOT, Antoine, Procureur au Présidial de Sens.
1651 MAILLET, Marguerite, veuve de M. Louis BADIN, notaire à Sens.

1652 LHERMITE Miles, ou Milon, Prêtre, Chanoine de l'eglise de Sens.
» VIDART, Jean, Prêtre, Curé de Voisines.
» MORIN, Madeleine, veuve de Jean BALTHAZARD.
» CHOMEREAU, Madeleine, femme de Nicolas GIRARD.
1653 CHAMILLARD Jacqueline, veuve de Etienne DE LAVERGNE.
1654 CARTAULT, Eracle, Chanoine de l'église de Sens.
» DE CHARMEUX, Conseiller au Présidial de Sens.
» HERMIER, Nicolas, marchand bourgeois à Sens.
1655 SÉGUIN, Pascal.
1656 Un Bienfaiteur anonyme.
1659 GRASSIN DE GRANDFONTAINE.
» PERIGOIS, Prêtre, Curé de Sainte-Colombe.
» DUVAL, Catherine, Gouvernante des pauvres à la salle de l'Hôtel-Dieu.
» TOUSSAINT, César, à Villeblevin.
1660 OUZIER, Nicolas, Prêtre, Chanoine prébendier de Sens, administrateur de l'Hôtel-Dieu.
1661 ROUSSELET, Louise.
» COUSTE DE BOIS LE ROI, Etienne, Prêtre, Chanoine trésorier de l'église de Sens, administrateur de l'Hôtel-Dieu.
1662 LERICHE, Edme, Prêtre, Chanoine de Sens, Gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
» CARTAULT, Louise.
1664 COUSTE, Jeanne, veuve de M. Laurent ROUSSELET, avocat à la Cour, Gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
» LEBLANC, Jeanne.
1665 ODOT, Martin, Conseiller du Roi.
1667 DE SAINT-MARTIN.
» Mme BOURSIER, femme du Président.
1668 PIERRON, Martial, ancien marchand bourgeois de Sens.
1670 ROQUET, Madeleine.
1671 ROLLAND, Jean-Baptiste, Prêtre, Administrateur de l'Hôtel-Dieu.
» LHERMITE, Prêtre, Curé d'Egriselles-le-Bocage.
1674 GATEAU, Marie, veuve de M. Jean TAFFOUREAU DE FONTAINE.

» DRIOT, Prêtre, Chanoine de Sens.
» DE VIENNE, Charles, Prêtre, Administrateur de l'Hôtel-Dieu.
1675 LOUIS XIV, Roi de France.
» FAUCHOT, Paul, Prêtre, Chanoine de Sens.
1676 ROYER.
» VEZOU, Daniel, ancien Maire de Sens et Anne PERROT, sa femme.
» BOURJOT, Jérôme, Procureur au bailliage de Sens.
» MAILLET, Germaine, femme de Claude BOUVYER, apothicaire à Sens.
1678 Mme TAFFOUREAU DE COSMARD.
» DAIGNAN, François, Prêtre, Chanoine de Sens.
» BOULARD, Louis, Prêtre, Administrateur de l'Hôtel-Dieu.
1683 DE RAOUL, François, Prêtre, Curé de Gisy-les-Nobles.
1688 HERSANT, Prêtre, Chanoine de Sens et Gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
» MOREAU, Madeleine.
1690 BALTHAZAR, Michèle, veuve DE LA RIVIÈRE.
» BENOIST, Marguerite, veuve de CHEVRIER, sieur de Châteaumajot.
» MAILLET, François, Prêtre, Vicaire habitué en l'église de Sens.
» Mlle DE VILLEROY.
1691 GRASSIN, sieur du Petitbois, Conseiller du Roi, Gouverneur de l'Hôtel-Dieu.
» Mlle FENEL, Henriette.
» JULLIEN, Madeleine, veuve de Claude PRUNAY DE CHAMBOUZON.
1692 THIERRIAT, Claude, Prêtre, Chanoine de Sens.
» NAGENT, Apothicaire.
» Mlles PONCY.
1693 QUERAS, Mathurin, Prêtre, grand Vicaire de M. de Gondrin, Archevêque de Sens.
1695 MAUCLÈRE, Prêtre, Curé de Saint-Pierre le-Donjon.
» GOBILLON, Etiennette, veuve de Jacques BENOIST, ancien magistrat à Sens.

» FRETEAU, Edmée, veuve de Nicolas CHAUVOT.
» THIERRIAT, Jeanne.
» Plusieurs Bienfaiteurs anonymes réunis.
» SOUPLET, Jean.
» Un Bienfaiteur anonyme.
1696 GESLU, Prêtre, Chapelain de la chapelle des princes de Condé, à Vallery.
1698 LHERMITE, Prévost des Maréchaux de la province de Sens.
» DES ARDENTS, Marie.
» CHARDON, Jean, Prêtre, Administrateur de l'Hôtel-Dieu.

XVIIIe SIÈCLE.

1702 TRAVERS, Conseiller au Bailliage de Sens.
» CAILLET, François, Seigneur de Theil, conseiller du Roi, en sa cour du parlement
1706 DES ARDENTS, Catherine, veuve de Louis DE LAMONT, capitaine au régiment de Saint-André.
1709 Un Bienfaiteur anonyme.
» Un Bienfaiteur anonyme.
» SOUHATIN, curé d'Estouy, diocèse de Sens.
1710 TILLOT, Prêtre, Curé de Granon.
1711 GRESSIER, Laurent, Prêtre, curé de Grisy.
» TIBAUD, Claude, veuve de Edme-Louis LEGRAS, conseiller du Roi, lieutenant assesseur en la maréchaussée de Sens.
» ADAM, Jean-François, dit SAINT-MARTIN, sergent au régiment d'infanterie de la Reine.
1712 BARON..... Prêtre.
1714 DE MOUCHON, Charles, Prêtre, Chanoine de Sens.
1721 LOUIS XV, Roi de France.
1722 POUSSUROT, Jean, marchand, bourgeois de Sens.
» MAIGRET.
1723 LENOIR, François, seigneur de L'ISLE et de LA GODE, conseiller du Roi.
1724 JODRILLAT, Daniel, conseiller du Roi, élu en l'Election de Sens et Marie GATEAU, sa femme.
1725 GODIN, ... Prêtre, curé de Treuzy.

» Baillet, Jeanne.

1727 Fenel, Charles-Henri, Prêtre, chanoine et doyen de l'église de Sens, administrateur de l'Hôtel-Dieu.

» Pelée, Blaise, conseiller du Roi, lieutenant-criminel au bailliage de Sens, gouverneur de l'Hôtel-Dieu.

» Petit, Pierre, pâtre à Champeaux.

1728 Lecesne, Jacques, Prêtre, chanoine de Sens.

1730 Denis, Catherine, manouvrière à Sens.

1731 Bouthillier de Chavigny, Denis-François, Archevêque de Sens.

1732 Deux Bienfaiteurs anonymes.

1733 Chattet, François, Prêtre, chanoine de Sens.

1734 Thevenet, Charles-Claude, Prêtre, curé de Saint-Pierre-le-Rond, à Sens.

1737 Benoist, Charles-Jacques, conseiller du Roi, ancien maire de Sens, gouverneur de l'Hôtel-Dieu.

» Garnot, François, Prêtre, chanoine de Sens.

1743 Pellot, Claude, chaudronnier et Marie-Anne Chapelle, sa femme.

1744 Poussot, Louis, marchand et Marie-Anne Delacave, sa sa femme.

1748 Lasseré, Anne.

1749 Delaval, Marie, veuve de Pierre Bouchot, marchand à Sens.

BIENFAITEURS DES HOSPICES RÉUNIS

DE LA VILLE DE SENS.

(La Maison de l'Hôtel-Dieu et celle des Orphelines.)

XIXe SIÈCLE.

1801 Fossé, Nicolas-Louis, fabricant de bas, à Sens.

an X de Marsangy, Louis-Bernard, ministre du culte catholique à Sens.

1806 Boncompain, Vorle-Vincent-Casimir, propriétaire.

1807 Blanchet, Simon-André, administrateur des Hospices de Sens

1809 VILLIERS, Marie-Thérèse, veuve de Jean-Baptiste BLACQUE.
» FAULE, Pierre-Antoine, Prêtre.
1812 DUFOIS, Louis-Philippe-Auguste, membre de la Commission administrative.
1813 BART, Marie-Catherine, célibataire.
1814 DECHAMBRE, Claude-Etienne, époux de Cécile-Charlot HÉDIARD.
« BOURGOIN, Charles, marchand miroitier.
1818 DE TRÉMONT, Céleste BENOIST, veuve de Louis-Clément-JODRILLAT.
1819 ROMAIN, François, Receveur général de l'Aube.
1820 DELATTRE, Jean-Antoine, veuf de Marie Anne-Agnès SOREL, propriétaire à Sens.
1823 UN BIENFAITEUR ANONYME.
1827 MAGET, Marie-Jeanne, veuve de Jean Guy LEBEAU.
1829 PASCAL, Jean-Joseph, Prêtre.
» PERRIN, Augustin, Prêtre, Chanoine de Sens.
1831 BOUCHARD, Marie-Cécile, veuve de George-François GUISE, propriétaire à Auxerre.
» EPOIGNY, Ange-François, ancien contrôleur, membre de la Commission administrative.
1832 LORETTE, Marie-Barbe-Louise, propriétaire.
» DE LA CHAUME, Marie-Françoise-Adelaïde, veuve de Jean-Blaise BAUDRY, conseiller au bailliage de Sens.
1834 THENARD, Louis-Claude, ancien notaire.
1835 BOIVIN, Pierre-Jean, Prêtre desservant.
1836 GUERRAPAIN, Rose-Madeleine, v^ve de Ange-François EPOIGNY.
» BRENIER, Marie-Anne, veuve de Pierre-Hubert DUBOIS, propriétaire à Paris.
1837 BONNEROT, Marie-Madeleine, rentière.
» GATEAU, Marie-Madeleine-Augustine, veuve de Henri-Charles CHEMIN.
1840 CORNISSET, Pierre, ancien négociant, membre de la Commission administrative.
1841 LAYNÉ, Suzanne Georgette.
1842 DE VAUDRICOURT, Jean-Charles-Joseph ROULLIN DE LAUNAY, Prêtre, Vicaire général du diocèse de Sens.

1845 SANÉ, Louise-Aglaé-Désirée, veuve de Louis-Homme-Bon DALLEMAGNE, ancien négociant, administrateur des Hospices.

LECLERC, Germaine-Philippine, veuve de Jean-René CARRÉ, propriétaire à Sens.

1847 BARBIER, Marie-Madeleine, veuve de Denis-Charles-Alexandre GODIN, rentière à Sens.

1852 LORNE, François-Théodore-Clément, ancien négociant et Anne-Marguerite-Adelaïde CHARRIER, sa femme.

1854 CONSTANT, Marie-Jeanne, veuve de Claude-Denis DUCRET, rentière à Sens.

1855 LEROUX, Jacques-Théodore, notaire honoraire, ancien maire de Sens, membre de la Commission administrative.

Depuis la remise du présent travail, deux Bienfaiteurs nouveaux sont à inscrire sur la liste, savoir :

Année 1856 : Madame veuve SCHOECK, née Geneviève-Adelaïde LEROY, propriétaire, demeurant à Sens.

Année 1857 : M. Louis-Jacques baron THENARD, ancien Pair de France, membre de l'Académie des Sciences, demeurant à Paris.

Quant aux obligations imposées aux Hospices de Sens par les Bienfaiteurs ci-dessus nommés, comme conditions de leurs bienfaits, elles sont consignées, en regard du nom de chacun d'eux, sur le travail général que j'ai donné à l'Hôtel Dieu, ainsi que je l'ai dit plus haut. (*Voir le Bulletin de l'année* 1858.)

Ces obligations peuvent se résumer ainsi :

OBLIGATIONS ANTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR AN	Messes hautes ou messes chantées :	120
	Messes basses :	1291
	Demandes de prières diverses, de recommandation aux prières des pauvres, etc.	26

Enfants de l'Hôtel-Dieu à mettre en métier : 2

Lits de malades, de vieillards ou d'infirmes, fondés à l'Hôtel-Dieu : 3

Lits nouveaux fondés à l'hospice des Orphelines : 9

OBLIGATIONS POSTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION DE 1789.

PAR AN	Messes hautes :		2
	Messes basses :	52	64
	Auxquelles il faut ajouter douze messes à célébrer, également tous les ans, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Chevalier. Cette fondation résultant d'un traité passé par lui avec l'Hôtel-Dieu, et non point à proprement parler, d'une donation :	12	
	Diverses recommandations particulières.		
	Lits de malades, de vieillards ou d'infirmes,		10
	Lits nouveaux fondés aux Orphelines,		1

Toutes les obligations postérieures à la Révolution de 1789, sont acquittées régulièrement et dans leur intégrité.

Mais pour celles antérieures à cette Révolution, une portion importante du domaine des Hospices de Sens ayant alors été aliénée au profit de l'Etat, sans qu'ils aient jamais reçu une compensation équivalente, la Commission administrative composée de MM. l'abbé Carlier, Lallier, Ratier, Laude, Leroux et d'Yauville, s'est mise en instance auprès de la cour de Rome, afin d'obtenir la réduction dans des proportions légitimes desdites obligations.

Sur cette demande, le Souverain Pontife, par un Indult spécial donné à Rome le 21 mars 1855, a délégué Monseigneur l'Archevêque de Sens, *à l'effet de régler cette affaire et de la terminer pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand profit spirituel des Bienfaiteurs décédés des Hospices de Sens.*

En conséquence de cet Indult, Monseigneur de Sens a statué par ordonnance en date du 28 octobre 1856.

1° Que les fondations de messes et de prières, qui, dans les Hospices de Sens, étaient assises sur des biens saisis en 1793, sont et demeurent supprimées.

2° Que les Hospices de Sens, pour satisfaire désormais aux charges qui pourraient encore peser sur eux, en raison des la-

bourages ou autres biens non saisis en 1793, feront célébrer pour le repos des âmes des Bienfaiteurs : 1° Chaque mois de l'année à perpétuité, une messe basse. 2° Chaque année, également à perpétuité, un service chanté.

3° Que le *De profundis* quotidien, qui pèse sur la ferme des Rouillons, continuera, comme par le passé, à être récité par les Orphelines.

4° Que les fondations établies dans lesdits Hospices depuis l'année 1804, seront entièrement exécutées selon leur forme et teneur.

Cette ordonnance a déjà commencé de recevoir son exécution.

De plus, la Commission administrative actuelle, désirant conserver à la postérité les noms de tous les Bienfaiteurs auxquels nos Hospices doivent leur existence, a décidé que tous ces noms seraient gravés sur des tables de pierre, incrustées dans le pourtour de l'abside de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Mais le nombre en étant considérable, elle a décidé aussi que ce travail se ferait progressivement ; et qu'à cet effet elle porterait tous les ans à son budget un crédit proportionné à ses ressources, jusqu'à leur entière inscription.

Ainsi se trouvent conciliés le respect dû à la mémoire de ces personnes charitables et l'intérêt de nos Établissements hospitaliers, affectés aussi, comme toutes les fortunes en général, par la Révolution.

Albert Hédiard.

Décembre 1857.

Sens. — Imprimeire de Ch. Duchemin.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE SENS.

SUR ALESIA [1].

La discussion sur l'Alesia de César a pris des proportions inattendues ; elle serait sans doute interminable, si, à l'occasion de la carte des Gaules, il n'y avait nécessité de conclure. Comment procéderont les juges? Trancheront-ils, comme c'est mon avis, par la question préalable, et décideront-ils que cette partie des Commentaires de César ne laissant aucune obscurité, il n'y a point lieu de contester à Alise-Sainte-Reine une possession inattaquable ?

Je n'ajouterai rien à ce que, déjà dans ce sens, j'ai eu l'honneur de lire devant vous ; mais je vous demanderai la permission de revenir sur les deux passages que l'on a pu croire équivoques. Je vais essayer de démontrer qu'il n'y a pas moyen de les entendre autrement que je les ai rendus.

Le premier se rapporte à la jonction de Labiénus avec César, le voici : *Indè cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.* Au premier abord, il est naturel de prendre *indè* pour un adverbe de mouvement et de traduire par : *de là il rejoignit César avec toutes les troupes.* Cependant cette version si simple fait naître une grave difficulté : Où donc était César? Où Labiénus l'a-t-il rejoint?

(1) C'est cette dissertation et celle insérée page 1 du Bulletin précédent, qui ont donné lieu au rapport ci-dessus, dont les conclusions ont été adoptées par la Société.

Avant de répondre, j'appellerai votre attention sur le procédé de composition habituel à l'historien ; il mène de front, dans son récit, plusieurs opérations divergentes, et il passe de l'une à l'autre au moyen de transitions telles que : *dùm hæc apud Cæsarem geruntur*, et *eodam ferè tempore*.

On en peut remarquer un exemple bien complet au commencement du IIIe livre, qui contient simultanément l'expédition de César contre les Vénètes, celle de Sabinus en Normandie, et celle du jeune Crassus en Aquitaine.

De même, dans le VIIe livre, les chapitres de XXXV à LVII sont consacrés aux opérasions de César au-delà de la Loire, au passage de l'Allier, au siége de Gergovie des Arvernes, aux incidents qui ramènent le général en chef contre les Edues révoltés, au retour sur la rive droite de la Loire et aux mesures que prend César pour tourner à gauche, au lieu de s'engager dans le pays insurgé, et pour se rendre chez les Sénons : *iter in Senones facere instituit*.

Les chapitres de LVII à LXII sont consacrés aux opérations de Labiénus sur les deux rives de la Seine, à la situation critique où le jette la défection des Edues qui ranime la résistance des provinces du Nord ; à sa victoire sur Camulogène, à sa retraite sur Agendicum.

Mais où retrouve-t-il César ? au lieu indiqué à la fin du récit des opérations dirigées par César chez les Sénons. Mais dans quelle ville des Sénons ? A Agendicum.

En effet, pourquoi le corps d'armée principal s'est-il retiré chez les Sénons ? Les Commentaires l'expliquent : pour sauver les bagages de toute l'armée qui sont restés à Agendicum, sous la garde des recrues récemment arrivées de l'Italie, et pour rallier Labiénus.

César, après ses échecs en Auvergne et ses pertes pendant la route, avait besoin de compléter ses légions, de les ravitailler, de réparer leurs armes. Or, ces soins de détail ne pouvaient s'accomplir qu'au dépôt général d'Agendicum où sta-

tionnaient son matériel et ses recrues, et où il ramenait du Gâtinais un immense convoi de vivres.

Il y avait donc nécessité pour le général en chef, ou de rejoindre ses parcs ou de les attirer à lui, et il résulte formellement du passage ci-dessus cité que les bagages n'ont point bougé. César était pareillement contraint de tenir concentrées toutes ses légions, de ne point s'éloigner de Labiénus et de se tenir sur la défensive jusqu'à ce que ce dernier fût revenu de la vallée de la Seine.

Si Labiénus, en arrivant à Agendicum, y a trouvé César, la phrase latine que j'ai transcrite plus haut ne veut point dire : de là, il rejoignit César avec toutes ses troupes, *indè* ne veut pas dire *de là*, mais *à cause de cela, en conséquence*, et la phrase se traduit par : en conséquence, il eut rejoint César avec toutes ses troupes.

Le second passage, le plus décisif est celui-ci : *quum Cesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret...* je l'ai traduit par : tandis que César se dirige vers les Séquanes par l'extrême frontière des Lingons, et je justifierai cette version d'abord par la narration de César et ensuite par les règles de la grammaire et par le style de l'écrivain.

Commençons par la narration : à la fin du chapitre LXII, le lecteur a suivi pas à pas sans interruption ni lacune les deux corps composant l'armée romaine. Il les a vus se réunir sous les ordres du général en chef ; il reconnaît à n'en pouvoir douter, qu'après leur jonction, ils attendent les événements à Agendicum, ville fortifiée où ils s'appuient au nord sur les Rèmes, les Lingons et les Trévires, restés fidèles à l'alliance de Rome, où leur masse peut braver les efforts de la Gaule entière et d'où l'on peut observer tout le cours de l'Yonne presque jusqu'à Autun. Il lui reste à savoir ce qui s'est passé chez les Edues après la levée du siége de Gergovie, c'est l'objet des chapitres LXIII, LXIV et de la première moitié du chapitre LXV.

Les insurgés comme il arrive toujours et comme César l'avait probablement prévu, ont perdu en discussions des moments précieux ; ils ont fait venir le Vercingétorix à Bibracte (Autun), ils lui ont disputé le commandement suprême, et pour en décider ils ont convoqué une assemblée générale de la Gaule. On s'y est rendu de toutes parts ; l'assemblée a confirmé les pouvoirs de Vercingétorix ; celui-ci a exigé des otages de toutes les cités ; il a ordonné la réunion de toute la cavalerie nationale, non qu'il médite une opération offensive, mais parce qu'il veut affamer les Romains et tout détruire sur la route qu'ils doivent suivre. Enfin il a fait attaquer, par les Edues, les Allobroges, sur les rives du Rhône, et par d'autres confédérés, les autres frontières de la Province romaine.

Au milieu du chapitre LXV, rien de plus facile que de saisir l'ensemble et l'enchaînement des faits. Le Vercingétorix avec l'infanterie qu'il a ramenée des Avernes, est à Bibracte où il attend sa cavalerie. La guerre est allumée tout autour de la Province ; les Allobroges mettent beaucoup de zèle et de diligence à la défense de leur territoire ; enfin César est à Agendicum, dans la même attitude que le Vercingétorix à Bibracte.

Cependant les dangers de la Province le rappellent au midi, mais, informé que l'ennemi lui est supérieur en cavalerie, que lui-même, toutes les routes lui étant fermées, ne peut rien tirer de l'Italie ni de la Province, il demande au-delà du Rhin, en Germanie, des cavaliers et des fantassins, armés à la légère, accoutumés à se mêler avec la cavalerie dans les combats. Il n'y a point d'apparence qu'il se porte audevant, le même motif qui l'a engagé à le faire venir doit le contraindre à l'attendre où il se trouve, c'est-à-dire à Agendicum. Les Germains y arrivent ; il les organise ; il leur donne des chevaux plus exercés que les leurs, cette opération clot le chapitre LXV.

Le chapitre suivant rapporte le départ simultané des deux armées et leur rencontre, selon moi, sur la frontière des Lingons.

Interea, dit l'historien, *dum hæc geruntur* (pendant la marche, l'arrivée et l'organisation des Germains) *hostium copiæ ex Avernis, equistesque qui tote Galliæ erant imperati, conveniunt*. Où se réunissent-ils? Où ils ont été convoqués, sans aucun doute, sur le territoire des Edues, de même que la grande armée qui plus tard se forme pour faire le siége d'Alesia (chapitre LXXVI). Leur multitude encourage le Vercingétorix; en trois campements, il se porte à dix mille pas des Romains, *quum Cesar in Sequanos per extremos Lingones iter faceret*.

D'où est-il parti pour camper trois fois, c'est-à-dire pour faire trois journées de marche? Il est parti du territoire où son armée s'était réunie, de son quartier-général de Bibracte. Evidemment, les circonstances les plus impérieuses l'y ont jusque-là retenu et il ne pouvait s'en éloigner que pour manœuvrer entre César et les Édues.

En effet, ces derniers (chap. LXIII) souffraient vivement de se voir dépouillés du commandement; ils déploraient le changement de leur fortune et regrettaient la bienveillance des Romains envers eux. Si le Vercingétorix avait fait une entreprise aussi téméraire que celle de conduire toutes ses forces chez les Séquanes. César eut sans délai repris Bibracte, ramené à son alliance les Édues qui ne demandaient pas mieux, dissous la Confédération, et interdit à l'armée gauloise le retour sur la rive droite de la Saône. Le Vercingétorix a donc dû attendre qu'il se mît en retraite pour tenter de le surprendre par une marche de flanc. Quelle direction a-t-il prise? Il est remonté au nord afin de gagner de Bibracte la frontière des Lingons.

Le lieu de la rencontre est à trois journées de marche d'Autun et à une journée de marche d'Alise où les vaincus se réfugient après leur défaite.

Tous ces faits se sont accomplis entre Agendicum et la Saône. César ne manque jamais quand le passage d'une rivière se trouve lié à des marches stratégiques, d'en faire mention, avec détails s'il y a lieu.

Par exemple, les passages de l'Allier et de la Loire, dans la campagne des Arvernes ; celui du Rhône dès le premier livre quand il raconte qu'il a transporté ses légions, des Allobroges cher les Ségusiens. *le premier peuple hors de la province au-delà du Rhône ;* et enfin celui de la Saône, quand deux chapitres plus loin, il raconte comment il a poursuivi les Helvètes.

La narration de César est donc formelle ; la grammaire ne l'est pas moins. Faut-il rappeler que le nom du lieu où l'on va, se met à l'accusatif avec *in*, quand on veut entrer dans le lieu ; que le nom du lieu par où l'on passe se met à l'accusatif avec *per*.

S'il était besoin de citer un écrivain chez qui l'application de ces règles élémentaires se rencontre presque à chaque page, sans jamais varier, on ne pourrait mieux choisir que César.

Nous avons déjà rapporte plus haut le passage : *iter in Senones facere instituit*, il prif ses mesures pour se diriger vers les Sénons. Nous trouvons liv. Ier, chap. VII : *Cæsar quum id nunciatum esset per provinciam nostram iter facere conari ;* César, apprenant qu'ils se disposent à passer par notre province ; liv. VII, chap. IX, *per fines Æduorum Cæsar in Lingones contendit*, César se rend à travers le pays des Édues chez les Lingons, et enfin même livre, chap. LXVI, la phrase contestée (quoiqu'elle ne soit pas plus contestable que la précédente avec laquelle elle est identique) : *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret ;* tandis que César se rendait à travers la frontière des Lingons chez les Séquanes.

Notre tâche n'est-elle pas finie ? N'est-il pas certain que

César lui-même a déterminé clairement la position de la ville d'Alesia aujourd'hui Alise ?

Comment opposer au témoignage de l'historien de ses propres faits d'armes, celui de deux écrivains non spéciaux, l'un moraliste et biographe, l'autre personnage politique, qui l'ont consulté, abrégé et traduit peut-être avec plus d'exactitude qu'on ne le suppose.

Plutarque, le premier en date, a si peu de souci des détails militaires que, supprimant tout ce qui concerne Labiénus et les confédérés Gaulois, il résume les chapitres de LVI à LXIX par ces deux phrases :

Κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικά, βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν, φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δὲ αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων, καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς... τοῖς μὲν ὅλοις καταπολεμῶν ἐκράτησε...

Etant parti de là (du pays des Sénons), il traversa le territoire des Lingons : *Iter fecit per Lingones*, voulant avoir atteint celui des Séquanes (impatient d'atteindre celui des Séquanes) *in Sequanos*. (Ici Plutarque substitue à la préposition *in*, une périphrase dans laquelle il emploie l'aoriste de l'infinitif moyen ἅψασθαι, au lieu du futur de l'infinitif moyen ἅψεσθαι, afin d'exprimer l'intensité du désir de César, l'énergie de sa volonté ; c'est un coup de pinceau et l'abréviateur en sa qualité de biographe devient prolixe) ; chez les Séquanes, qui étaient amis des Romains et plus près de l'Italie que le reste de la Gaule, traduction descriptive et politique de *quo facilius subsidium Provinciæ feri posset*. La seconde phrase commence par ἐνταῦθα (là ou alors) ; si l'on se rappelle qu'il y a en latin, *quum Cæsar iter faceret* et en grec. *iter fecit*, on admettra que ἐνταῦθα, chez Plutarque est l'équivalent du *quum* de César. D'ailleurs, la proposition principale de la première phrase est ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικά, le reste est une proposition incidente relative à l'état moral de César, aux dispositions qu'il a prises ; un nom de lieu s'y trouve compris mais incidemment, on ne

peut rapporter l'adverbe qui lie la seconde phrase à la première qu'à la proposition principale de celle-ci, qu'à τὰ Λιγγονικά. C'est donc chez les Lingons, selon Plutarque, que la bataille s'est livrée.

Dion Cassius, après avoir reproduit plus littéralement que son devancier, le passage *Quo subsidium Provinciæ feri posset* ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν, comme il leur portait secours (aux Allobroges), réduit à ces trois mots γενόμενον ἐν Σηκουανοῖς, étant près des Séquanes, le passage : *Quum iter faceret, per extremos fines Lingonum, in Sequanos.* On peut facilement se rendre compte de cette version. Dion Cassius paraît n'avoir point su positivement où étaient les Lingons (1) ; la proposition où il est question d'eux, l'aura vraisemblablement embarrassé et il l'aura supprimée ; dès lors il n'avait plus qu'à employer une tournure un peu vague pour indiquer où les Gaulois ont rencontré César : γενόμενον ἐν Σηκουανοῖς, étant près des Séquanes ; il a remplacé *iter faceret* par γενόμενον, et il a traduit *in Sequanos* par ἐν Σηκουανοῖς, en laissant à la préposition ἐν le sens qu'elle a en latin et qu'elle a souvent en grec *près de* pour πρός). La bataille, selon Dion Cassius, s'est donc très-vraisemblablement livrée au moment où César était près d'arriver chez les Séquanes.

Le traducteur latin de Dion Cassius, a rendu ἐν Σηκουανοῖς par *in Sequanis*, sans se reporter aux sources où avait puisé l'auteur grec et il induit en erreur le traducteur français.

En résumé, je persiste à croire que le sens de la phrase de César n'est pas douteux ; les témoignages que l'on a voulu lui opposer se confondent selon moi avec le sien ; le débat s'évanouit ; Alesia reste où la tradition l'a placée et c'est là que l'indiquera la carte des Gaules.

(1) Quelques lignes plus haut, il les place sur la rive gauche de la Loire. Il est vrai que le passage n'existe pas dans toutes les éditions.

RAPPORT SUR LA QUESTION D'ALESIA.

MESSIEURS,

La Commission que vous avez nommée dans votre avant-dernière séance pour préparer et provoquer l'opinion de la Société sur la question d'Alesia, après avoir étudié les deux dissertations de M. Giguet, qui, sur ce point, a pris parmi nous l'initiative et entendu les explications verbales de cet honorable collègue dont la compétence est si bien établie, s'est ralliée à sa manière de voir et vous propose d'adopter les conclusions de son dernier travail, à savoir : que si, à l'occasion de la carte des Gaules, il doit être prononcé sur ce litige historique, les juges tranchent par la question préalable et décident que cette partie des Commentaires de César ne laissant aucune obscurité, il n'y a point lieu de contester à Alise-Sainte-Reine une possession inattaquable.

Il nous paraît en effet inutile de suivre les partisans de la nouvelle opinion parmi toutes les découvertes, les probabilités et les vraisemblances dont ils cherchent à l'appuyer. On peut faire, en ce genre, des choses très-spirituelles, cela s'est déjà vu, créer des étymologies, s'emparer de certaines ressemblances de noms, produire des vestiges antiques, profiter d'heureuses coïncidences, grouper quelques détails, s'adjuger des textes obscurs, en un mot, s'attacher à un thème et y ramener de gré ou de force tout ce qu'on rencontre devant soi. Il y a une chose qu'on ne fera pas, dans l'espèce, c'est de toucher à l'autorité et à la parfaite clarté du récit de César, c'est de renverser l'imposante tradition qui a traversé tous les siècles et est arrivée jusqu'à nous, reconnue et signalée par une quantité de monuments écrits.

Dans sa première dissertation, M. Giguet se borne à exposer, en suivant pas à pas les Commentaires, les plans, la marche et la suite des opérations de César et du Vercingétorix, et aussitôt, de ce simple exposé, il conclut, avec une évidence à laquelle il nous semble difficile de se soustraire, que le champ de bataille où le Vercingétorix fut vaincu est bien celui qu'assigne la tradition, qu'Alesia, la cité des Mandubes où succomba définitivement la liberté des Gaules, est bien l'Alise que nous connaissons : à côté de cette conclusion positive, ressort, également motivée, également évidente une conclusion négative : le récit des Commentaires est inconciliable avec toute autre hypothèse ; vouloir le faire cadrer en particulier avec Alaise dans le département du Jura, au-delà de la Saône, au-delà du Doubs, c'est une entreprise impossible ; le contexte résiste et on ne peut essayer de le forcer sans voir surgir aussitôt une foule de difficultés insolubles.

On voulait équivoquer sur deux membres de phrase et en tirer parti pour la thèse contraire. M. Giguet, dans sa seconde dissertation justifie sa manière de les entendre : il explique ensuite un passage de Plutarque et un autre de Dion Cassius. Votre Commission, messieurs, a pleinement admis les explications de notre honorable collègue. Plutarque et Dion Cassius ne sont pas réellement en désaccord avec les Commentaires et lors même qu'ils y seraient, leur autorité ne saurait contrebalancer celle du grand capitaine qui raconte ses propres exploits avec une si admirable précision. Il faut raisonner de même sur le membre de phrase : *Indè cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit*. Accordons aux adversaires le sens qu'ils lui donnent, il ne s'ensuit rien de défavorable, puisque si ce n'est pas à Agendicum que s'opère la jonction de César et de Labiénus, son lieutenant, c'est toujours à peu de distance et le pays Sénonais n'en demeure pas moins constamment le point de départ des armées réunies. Quant à la phrase capitale : *Cùm Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*, etc., elle

est claire par elle-même et surabondamment éclairée par les nombreux endroits des Commentaires où des expressions identiques sont employées.

Au surplus, Messieurs, Alise-en-Auxois peut répondre à ceux qui lui disputent ses titres de gloire ce que Tertullien répondait aux dissidents, nouveaux venus sur le terrain religieux : *Possideo*, je possède. Possession aussi incontestable qu'elle a été incontestée jusqu'à ces dernières années. Géographes, historiens, archéologues, voyageurs, écrivains ecclésiastiques et profanes, tous ceux en un mot qui ont parlé d'Alesia *ex professo*, ou accidentellement sont unanimes sur son emplacement. La tradition locale n'a jamais varié et dans l'esprit des populations ces souvenirs antiques se sont intimement liés au culte d'une sainte, vierge et martyre, dont le pèlerinage était grandement en honneur dans notre France, au culte de Sainte-Reine. Les actes du martyre de sainte Reine, disent les Bollandistes, si sévères et si sûrs en matière de critique, sont antérieurs à Usuard et à Raban Maur, qui vivaient au IXe siècle : *Æduâ civitate in Galliis*, remarque ce dernier, *loco Alesianâ natale sanctæ Reginæ martyris cujus gesta habentur*. Or, dans ces actes qui, pour n'être pas contemporains de la sainte, c'est-à-dire du IIIe siècle, n'en sont pas moins, comme on le voit, d'une haute antiquité, Alise est toujours appelée, comme la fameuse capitale des Mandubes, du nom d'*Alesia civitas*. Dans une addition au martyrologe d'Adon, faite au XIe siècle, on lit : *Apud Alesiam quæ olim fortissima it civas à Julio Cæsare fuerat destructa, Natalis sanctæ Reginæ virginis*, etc. Les mêmes termes se retrouvent dans plusieurs autres martyrologes, spécialement dans ceux des abbayes de Flavigny, où le corps de la sainte fut transféré, et de Moutiers-Saint-Jean, qui était dans le voisinage. M. l'abbé Tridon, de Troyes, membre honoraire de votre Compagnie, dans son *Manuel du Pèlerin de Sainte-Reine*, donne la traduction d'une copie des actes du martyre de sainte Reine, tirée

de la bibliothèque de Mgr l'évêque d'Osnabruck, copie dont l'âge n'est pas indiqué : on y remarque ce début : « L'an 702 « de Rome, 52e environ avant Jésus-Christ, Jules-César, après « la bataille sanglante qui assujettit à jamais les Gaulois aux « Romains, se rendit maître d'Alise, etc. »

Du XIe siècle au siècle présent, il serait fastidieux de faire passer sous vos yeux tous les témoignages qui viennent s'accumuler et qui donnent à cette tradition sur vos esprits, une puissance et un crédit que n'ébranleront jamais les plus ingénieuses théories.

Vous n'hésiterez donc pas, Messieurs, à vous prononcer pour le maintien d'*Alesia Mandubiorum*, à la place qu'elle a toujours occupée sur la carte des Gaules et, en exprimant sa conviction, votre Société ne fera que rendre hommage à la vérité.

CORNAT.

NOTICE

SUR

DIVERS OBJETS AYANT APPARTENU A L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

ET QUI FONT PARTIE DU MUSÉE DE LA VILLE DE SENS.

J'ai pensé qu'il y aurait à la fois, un hommage rendu à de glorieux souvenirs et un intérêt tout d'actualité, en exposant dans cette réunion, divers objets qui ont appartenu à l'Empereur Napoléon Ier, et que possède aujourd'hui le Musée de la ville de Sens. Nous devons ces richesses historiques à l'un de nos plus honorables concitoyens, M. Saint-

Denis, qui en a fait hommage à cette ville par son testament olographe du 6 juillet 1855.

Attaché depuis longues années à la personne de Napoléon, M. Saint-Denis eut l'honneur de le suivre dans son exil à Sainte-Hélène (1) où il assista à ses derniers moments : aussi reçut-il dans le testament de l'Empereur la haute récompense due à ses services et à sa fidélité.

Et, lorsqu'en 1840, le Gouvernement français, répondant au vœu suprême de Napoléon, fit ramener ses cendres *au milieu de ce peuple français qu'il avait tant aimé* (2), M. Saint-Denis obtint de faire partie de l'expédition et accompagna les nobles dépouilles de l'Empereur jusqu'à leur dernière demeure.

Les objets légués par M. Saint-Denis à la ville de Sens, ont donc une authenticité certaine, attestée d'ailleurs par son testament et confirmée par les documents de l'histoire.

Voici la nomenclature et la description de ces objets :

1° **Un habit d'uniforme de l'Empereur, garni des épaulettes d'officier général et de la plaque de la Légion-d'Honneur.**

Cet habit en drap vert, avec collet et parements rouges, à boutons ronds et unis, et cors de chasse en or aux basques, était l'uniforme des chasseurs de la garde, que l'Empereur aimait particulièrement à porter.

Le procès-verbal des derniers devoirs qui lui furent rendus à Sainte-Hélène, constate qu'il fut inhumé avec un uniforme semblable (3).

(1) Mémorial de Sainte-Hélène, par M. de Las-Case, tom. II, p. 73.
(2) Codicille de Napoléon, du 16 avril 1821.
(3) Mémoires du docteur Antommarchi, t. 2, page 67.

2° **Une cocarde de l'un des chapeaux de l'Empereur.**

3° **Un atlas des guerres des Gaulois et des Français en Italie**, dressé par Lapie, en 1805.

On remarque plusieurs notes et tracés au crayon rouge *de la main même de l'Empereur*, sur les cartes des Républiques Italienne et Ligurienne ; du royaume de Naples, d'Étrurie, et de l'État de l'Église ; et sur la carte générale des marches, positions, combats et batailles depuis le passage du grand Saint-Bernard, jusqu'à la victoire de Marengo.

L'Empereur s'est fréquemment servi de cet atlas pour faire ses dictées sur les campagnes d'Italie (1).

4° **Un atlas classique et universel de Géographie ancienne et moderne**, de Lapie, publié en 1811.

Des notes *de la main de l'Empereur* indiquant des distances, des chiffres de force armée et des lignes de marche, couvrent différentes cartes de cet atlas, et notamment la carte comprenant la Perse, la Turquie d'Asie et l'Arabie.

Peut-être ces simples lignes résument-elles l'expression de ce projet gigantesque qu'avait eu l'Empereur, de soulever l'Asie toute entière et d'en rattacher les peuplades à la France, pour aller ensuite porter son drapeau jusque dans l'Indostan (2) !

5° **Une carte de l'Ile de Sainte-Hélène**, portant cette mention :

Géological, plan & élévation of the Island of Ste-Helene, by Gen. A. Beatson.

Cette carte est également sillonnée par des lignes au

(1) Testament de M. Saint-Denis.
(2) Tableau des guerres de la Révolution, par Giguet, page 560

crayon rouge, avec les points cardinaux, *de la main de l'Empereur*.

On sait que plusieurs propositions d'évasion de l'île Sainte-Hélène furent faites à Napoléon, qui les repoussa toujours (1). Cette carte et les tracés dont elle est couverte se rattachent sans doute, plus particulièrement, au projet d'évasion qui lui fut soumis vers le mois de juillet 1817, et à propos duquel M. Montholon raconte : *que l'Empereur le fit appeler et lui ordonna d'apporter une carte de Sainte-Hélène, copie d'un travail que Hudson-Low venait de faire exécuter.* ON M'OFFRE UN PROJET D'ÉVASION, lui dit Napoléon, EN LUI INDIQUANT SUR LA CARTE LA ROUTE ET LES MOYENS PROPOSÉS POUR SORTIR DE LONGWOOD, GAGNER LA CÔTE ET S'EMBARQUER SECRÈTEMENT... *J'ai encore quinze ans de vie ; tout cela est bien séduisant, mais c'est une folie ; il faut que je meure ici, ou que la France vienne m'y chercher.* Tristes et mémorables paroles qui donnent un grand prix à ce curieux document !

6° **Un volume in-folio** portant ce titre :

TABLEAU HISTORIQUE DES CAMPAGNES D'ITALIE, depuis l'an IV jusqu'à la bataille de Marengo, suivi du précis des opérations de l'armée d'Orient, des détails sur la cérémonie du Sacre, des bulletins officiels de la Grande Armée et de l'armée d'Italie, dans tout le cours de la guerre d'Allemagne jusqu'à la paix de Presbourg, tiré des rapports officiels et de la correspondance de Napoléon le Grand, *avec cette mention manuscrite sur le premier feuillet : « NAPOLÉON From. E. « V. HOLLAND, By lord BATHURST'S permission* (2). »

(1) Récits de la captivité de l'Empereur à Sainte-Hélène par le général Montholon, tome 2, pages 200 et 431.—Histoire des deux Restaurations, par de Vaulabelle, IIIe édition, tom. V, pag. 428-449.

(2) A Napoléon de la part de Lady Holland avec la permission de lord Bathurst.

Lady Elisabeth Vassall était femme de Henry Richard Holland, homme d'État anglais, qui en 1814 et 1815, eût le noble courage, au milieu de la réaction générale contre Napoléon et contre la France, de défendre le respect dû au malheur et de combattre le bill qui avait pour objet de déclarer prisonnier de guerre, *celui qui était venu s'asseoir au foyer Britannique* (1).

Lady Holland, s'associant aux généreuses pensées de son époux, voulut contribuer à adoucir les douleurs de l'illustre captif en lui adressant, le 12 mars 1821, une caisse de livres parmi lesquels se trouvait sans doute celui que nous possédons (2).

Napoléon profondément touché de cette délicate sympathie, envoya à Lady Holland une boîte enrichie d'une pierre antique qu'il avait reçue du Pape Pie VI, après la signature du traité de Tolentino (3). Ce présent était accompagné de ces mots écrits de sa main :

« L'Empereur Napoléon à Lady Holland :
« Témoignage de satisfaction et d'estime (4). »

Lord Bathurst, qui autorisa cet envoi, était alors secrétaire d'État pour les colonies, et se montra, comme ministre tory, adversaire ardent de Napoléon et de la France (5).

7° **Un volume in-8°,** intitulé :

Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815.

Ces mémoires sont l'œuvre personnelle de l'Empereur (6), qui les avait dictés au général Gourgaud et en avait remis le

(1) Biographie nouvelle de Didot, v° Holland.
(2) Mémoires du docteur Antommarchi, t. II, page 29.— Testament de M. Saint-Denis.
(3) 19 février 1797.
(4) Biographie Didot, v° Holland.
(5) Biographie Didot, v° Bathurst.—De Vaulabelle, t. V, p. 376-389-427.
(6) Mémorial de Sainte-Hélène, tom. VI, p 49.

manuscrit au docteur O'Meara, lors du départ de celui-ci pour l'Europe, en le chargeant de le faire imprimer.

L'exemplaire qui nous appartient fut envoyé après son impression à l'Empereur qui *fit de sa main* et au crayon plusieurs corrections et changements sur les marges (1).

Cet ouvrage a été imprimé dans la collection *des Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous le règne de Napoléon écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée par les généraux qui ont partagé sa captivité.* (Tome 9e. Édition de Bossange et Dufour, Paris 1830). Mais la comparaison que j'en ai faite avec notre volume m'a prouvé que les rectifications indiquées par l'Empereur n'ont point été faites dans ces mémoires et qu'elles sont ainsi entièrement inédites.

8° **Deux volumes in-8°** ayant pour titre :

Mémoires pour servir à l'histoire de la Vie privée, du Retour et du Règne de Napoléon en 1815;

Par M. Fleury de Chaboulon (2), ex-secrétaire de l'Empereur Napoléon et de son cabinet, maître des requêtes au Conseil d'État, baron, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'Ordre de la Réunion (London, John Murray-Albermale Street. 1819.)

Ces volumes avaient appartenu à sir Hudson Lowe (3), et presque toutes leurs pages sont couvertes de notes et observations écrites au crayon *de la main même de l'Empereur* qui exprime une critique des plus sévères contre l'œuvre de M. de Chaboulon :

(1) Testament de M. Saint-Denis.

(2) M. Pierre-Alexandre-Edouard Fleury de Chaboulon, est mort le 28 septembre 1835, à l'âge de 56 ans, après avoir été en 1834, député de l'arrondissement de Château-Salins dont il avait été Sous-Préfet.

Biographie Didot, vo.

(3) Testament de M. Saint-Denis.

« On doit, *dit l'Empereur, dans la note placée au frontis-*
« *pice du premier volume*, regarder comme d'invention pure
« les discours et propos que l'on prête à l'Empereur Napoléon;
« l'auteur le fait parler et penser selon ses propres opinions
« et selon les dires des jeunes gens du premier salon de
« service. »

Et plus bas (page 14) il ajoute :

« Jeune homme, vous vous reprocherez toute votre vie cet
« ouvrage où vous compromettez tant de pères de famille et
« calomniez tant de grands et illustres citoyens. »

Les Mémoires que j'ai cités plus haut, comprennent dans le huitième volume, sous le titre de *Notes sur l'ouvrage de M. de Chaboulon* une série d'observations indiquées comme émanant de l'Empereur; mais je dois dire que si certaines phrases de ces notes présentent quelque rapport avec le manuscrit que nous possédons, le plus grand nombre de ces observations n'a point de similitude avec le texte de ce manuscrit; que les unes sont plus restreintes ou plus étendues; que d'autres en diffèrent même entièrement, et qu'ainsi nous pouvons prétendre à l'heureuse fortune de posséder une œuvre inédite de Napoléon Ier.

9° **Un morceau du cercueil dans lequel l'Empereur avait été inhumé à Sainte-Hélène et du trone d'un des saules qui ombrageaient sa tombe en 1840.**

M. Saint-Denis, lors de l'expédition qui ramena en France les restes de Napoléon, avait pieusement recueilli lui-même ces tristes débris comme un dernier souvenir, et nous y avons réuni des cheveux de l'Empereur que M. Saint-Denis avait offerts, le 15 décembre 1839, à son ami Alfred Lorne, qui les légua à la ville de Sens, avec ses riches collections.

Tel est le simple historique de ces reliques précieuses dont

la vue seule réveille tous les sentiments de notre orgueil national ; car si elles rappellent à nos cœurs de pénibles souvenirs, elles consacrent aussi la plus grande époque des temps modernes. Elles acquèrent surtout aujourd'hui un nouveau prix dans ce rapprochement qui étonnera l'histoire, et, qui nous permet, à plus d'un demi siècle de distance, de voir le nom de Napoléon revivre avec tant d'éclat, et nos invincibles armées apprendre une fois de plus au monde que la France est toujours la première entre toutes les nations.

DELIGAND,

AVOCAT, MAIRE DE LA VILLE DE SENS.

Sens, 12 *juillet* 1859.

COMMENT LES PRAIRIES ARTIFICIELLES

ÉTAIENT CULTIVÉES AU XVIe SIÈCLE,

ET POURQUOI LE XIXe CROIT LES AVOIR INVENTÉES.

Dans l'un des derniers travaux que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société archéologique, j'ai mis sous ses yeux une série de baux à ferme consentis par l'Hôtel-Dieu de Sens depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Il résultait, si vous voulez bien vous le rappeler, Messieurs, de la comparaison de ces baux, que l'agriculture des environs de Sens, très-florissante de 1510 à 1580, était tout-à-coup tombée, vers cette dernière époque, dans un état de complète décacence. Cet état s'est prolongé jusqu'à la fin du dernier siècle ; mais les progrès récents de notre agriculture lui ont permis d'atteindre un degré de prospérité égal d'abord, et

aujourd'hui supérieur, à celui qui signalait l'époque de la Renaissance. Toutefois, quelques doutes subsistaient encore dans nos esprits sur la réalité de cette situation florissante de l'agriculture au XVIe siècle. C'est une illusion si douce à notre amour-propre de penser que notre temps est supérieur en tout à ceux qui l'ont précédé, et que, dans le progrès continu des choses humaines, nous avons accompli des merveilles inconnues aux siècles anciens! Si l'agriculture, disions-nous, a, de nos jours, atteint le degré de prospérité que nous admirons, c'est grâce, entre autres, à la découverte moderne des prairies artificielles, qui, en permettant au cultivateur d'entretenir un nombreux bétail, lui ont donné, par là même, en abondance, les engrais indispensables pour multiplier ses récoltes? Comment donc, au XVIe siècle, alors que l'usage de ces prairies était inconnu, l'agriculture aurait-elle été aussi prospère qu'aujourd'hui? Par quels secrets, oubliés depuis, le laboureur de 1550 aurait-il pu donner à ses champs une fertilité rivale de celle qu'ils nous font voir tous les jours? Ne serait-il pas plus raisonnable d'admettre que les documents qu'on nous présente renferment quelque erreur, encore impossible à signaler, mais qu'une étude plus approfondie et des recherches plus étendues feront reconnaître?

Il y avait bien une autre explication toute simple et très-concluante. D'une part, pouvions-nous dire, l'agriculture, pour prospérer, a besoin des prairies artificielles; d'autre part, il paraît démontré que l'agriculture du XVIe siècle était très-prospère : concluons-en qu'au XVIe siècle, on connaissait et on cultivait les prairies artificielles ; l'usage s'en sera perdu pendant deux siècles, comme l'usage de la marne, comme l'habitude des longs baux : le siècle actuel ne les a pas inventées, il les a tout simplement retrouvées. Mais cette explication, pénible pour l'amour-propre des contemporains, trouvait peu d'oreilles disposées à l'admettre.

C'était pourtant la vraie. Les prairies artificielles ne sont

pas d'hier : elles étaient connues bien avant nous, et les vieux livres nous en parlent comme d'une vieille invention. Mais comment lirions-nous les vieux livres ! C'est à peine si nous avons le temps de faire connaissance avec les titres des nouveaux.

Voici une brochure, aujourd'hui plus que centenaire — à défaut de la date, le papier qui la couvre nous la dénoncerait comme contemporaine des années où l'abbé Fenel, faisant cartonner sa correspondance avec l'abbé Lebeuf, illustrait ce simple carton, de papier peint à grands ramages— ; elle a été imprimée à Bruxelles et se vendait à Paris en 1758. Elle appartient à la bibliothèque de la ville de Sens et a pour titre : *Prairies artificielles ou moyens de perfectionner l'agriculture dans les terrains secs et stériles de toutes les provinces, surtout en Champagne, et de l'encourager dans tout le royaume.* Vous la diriez écrite d'hier. Ce sont absolument les mêmes idées, et souvent les mêmes expressions, que nous entendons répéter tous les jours dans les discours et dans les livres. L'auteur a de plus ce trait de ressemblance avec ceux de notre temps, que lui aussi paraît se persuader qu'il a inventé les prairies artificielles.

« La Champagne, dit-il, n'a de fertilité que dans les terrains qui sont voisins de la Seine, de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, rivières qui traversent une partie de cette province.

« Ces différents terroirs ne composent pas la moitié de la province. Tout le reste est dans une stérilité déplorable, et ne produit que quelques avoines, des sarrasins et très-peu de seigles.

« Les causes de la fertilité, dans les cantons abondans que nous venons d'indiquer, sont les prairies et les pâturages qui accompagnent les rivières, et qui servent à nourrir des bestiaux, desquels proviennent les amendements et les engrais nécessaires pour les terres.

« Généralement, dans tous les pays fertiles de cette province, il n'y a point d'autre principe de fertilité que les prairies et les pâturages qui s'y trouvent.

« Il suit de là que, si en Champagne, le fonds de terre, dans les endroits les plus stériles, est toujours susceptible d'amélioration par les engrais convenables, il ne s'agit plus que de trouver le moyen de faire ces engrais; après quoi, cette province payera avec usure, dans ses plaines les plus arides, les travaux et les sueurs du Laboureur.

« Il y a dans la Champagne trois sortes de terres; les terres grises, les terres blanches et les terres rousses, car il y en a peu de sablonneuses.

« Les terres grises ont par elles-mêmes un fonds de fécondité parfaite, quand on y a répandu les engrais convenables.

« Il en est de même des terres blanches, qui produisent le plus beau froment, le plus pesant, et en grande quantité.

« Les terres rousses sont celles qui ont le moins de consistance et de sucs nourriciers, même avec le secours des engrais; mais elles ont un avantage particulier, c'est que les sainfoins s'y plaisent de préférence, et y croissent abondamment, tandis qu'ils ne réussissent que médiocrement dans les terres blanches.

« Ces différentes propriétés des terrains ont donné lieu à l'idée de rendre toutes ces terres fécondes les unes par les autres, en mettant en prairies de sainfoin les terres rousses, pour avoir d'abord de quoi nourrir les bestiaux, et ensuite tirer de ces bestiaux les engrais nécessaires pour fertiliser les terres grises et les blanches.

« Voilà toute mon idée. »

« Tout le secret, ajoute-t-il plus loin, toute l'économie d'une bonne et riche agriculture consiste à proportionner les amendements aux besoins des terres... Plus un pays est sec et stérile, plus le système d'amendemens exige de pâturages et de

prairies. En Champagne, pour avoir une quantité d'amendemens suffisante, il est d'expérience qu'on ne peut prendre moins que la quatrième partie, ou portion, d'un corps de ferme, pour en faire une prairie ; puisque c'est le seul moyen de nourrir et d'élever une quantité de bestiaux, capable de procurer les amendemens nécessaires.

« On objectera qu'en faisant une distraction si considérable dans un corps de ferme, pour la mettre en prairies, le Laboureur se trouvera privé du produit des bleds et des mars que ce quatrième lui rapportait, et que par conséquent il souffrira un grand dommage.

« Mais 1° Le seul produit qu'il retirera des bestiaux et moutons qu'il pourra nourrir en plus grande quantité, le dédommagera avec usure.

« 2° Les amendements considérables qu'il mettra sur les terres qui lui resteront, mettront en peu d'années le reste de ses terres en état de lui rapporter trois à quatre fois plus qu'elles ne lui rapportaient toutes ensemble. »

L'auteur cite à l'appui de ce qu'il avance, l'exemple d'un particulier, probablement lui-même, qui possédait dans son corps de ferme, une pièce de 24 arpents « en terres blanches, c'est-à-dire de la plus mauvaise nature que les plus mauvaises qu'il y ait en Champagne. « Elle était si stérile et si sèche qu'à peine elle rapportait sa semence, et le laboureur « avait de reste son travail et sa peine. » Grâce au système des prairies artificielles, cette terre avait pu être amendée plusieurs fois entièrement, et, « au lieu de 24 septiers de seigle qu'elle rendait auparavant, elle se trouvait en état de rapporter jusqu'à 200 septiers de froment au moins. »

Il s'efforce de démontrer que ce système peut être mis en pratique aussi bien par le cultivateur pauvre, qu'il a eu principalement en vue dans son livre, que par le cultivateur puissant « qui fait du fumier avec de l'or, pour faire de l'or avec du fumier. »

« Ce ne sont point, ajoute-t-il, les instructions nouvelles sur le labour et sur l'art de semer, qui occasionneront de plus grands progrès dans l'agriculture.... La principale étude du cultivateur, qui raisonne sur un terrain qu'il s'agit d'améliorer, doit se rapporter à l'engrais, c'est-à-dire aux moyens de se le procurer en quantité suffisante pour entretenir un corps de ferme dans la même valeur....

« Avec des pâturages proportionnés aux besoins des bestiaux pour opérer les amendements convenables, on est en état de faire monter à la plus haute valeur tout corps de ferme, toute espèce de domaine, puisque la véritable science de l'agriculture ne consiste qu'à bien connaître et déterminer ces deux proportions.

« Dans les terrains les plus secs et les plus stériles, la proportion des prairies doit être un quart du total des terres, parce qu'elle seule peut fournir à la nourriture des bestiaux, lesquels doivent être d'autant plus nombreux que les terres, plus stériles, exigent des engrais plus forts et plus considérables.

« Dans les pays où les terres sont bonnes ou médiocres, les engrais doivent diminuer à proportion de la médiocrité ou de la bonté de ces mêmes terres ; ainsi comme sur un arpent de terre, bonne ou médiocre, il ne faut qu'environ moitié de l'engrais qu'on donne à un arpent de terre sèche et stérile, il ne faudra qu'environ moitié de pâturages dans ces mêmes endroits. La quantité des pâturages sera donc réglée sur ce que le Laboureur et le Propriétaire jugeront nécessaire pour l'entretien d'une basse-cour qui puisse tous les ans fournir les amendements prescrits.

« Dans les pays médiocrement bons, s'il ne s'y trouve pas assez de pâturages, il sera facile d'y suppléer par des sainfoins, des trèfles, des luzernes, etc.

« En un mot, dans tout pays, dans tout canton, bon ou mauvais, ce sont toujours les mêmes principes, les mêmes règles,

et l'application en est facile à tout Laboureur qui a le sens commun : tout se réduit à des engrais proportionnés au besoin des terres, à des bestiaux proportionnés à la quantité des engrais, et à des prairies proportionnées à la quantité des bestiaux : voilà toute la magie de l'agriculture. »

On ne dirait pas mieux aujourd'hui, et l'on est obligé de regarder le titre et la date du livre pour se bien persuader que ces dernières paroles ne sont pas un écho des derniers discours prononcés dans les derniers comices agricoles. Néanmoins, pour être juste, il faut reconnaître qu'on avait dit la même chose, quoique dans d'autres termes, longtemps auparavant.

La Bibliothèque de Sens possède un exemplaire de la troisième édition de la *Nouvelle Maison Rustique*, 2 vol. in-4°, attribuée à un sieur Liger, d'Auxerre, et imprimée à Paris, en 1721, chez « Claude Prudhomme, libraire au Palais, au sixième pilier de la grande salle, vis-à-vis l'escalier de la cour des aydes, et à l'enseigne de la bonne foy couronnée. »

Le chapitre Ier du livre III de la seconde partie est entièrement consacré aux prairies. Il se divise en trois articles : le premier traite des vrais prés ou prés à foin ; le deuxième, des pâturages, et le troisième, des prés cultivés, ou du sainfoin, de la luzerne, de l'esparcet, du sennegré, de la dragée et du jonc marin. On n'y trouve pas l'expression de *prés artificiels*, mais, comme vous le voyez, le mot, *prés cultivés*, en est l'équivalent. « Ce sont ceux, dit l'auteur, où l'on sème et dépouille par culture réglée des herbes particulières qui servent, comme le foin ordinaire, à la nourriture des bestiaux dans lesquels consiste le plus grand revenu du ménage des champs, parce que les bestiaux emplissent la bourse et engraissent les terres de leur maître. »

Il est impossible d'exprimer avec plus de netteté l'idée, prétendue moderne, qui met, en agriculture, l'élève du bétail avant même la culture des céréales.

Le sainfoin, qu'on appelle aussi trèfle des prés, ou grand

trèfle, ou *foin de Bourgogne* parce qu'il croît en Bourgogne jusque dans les chemins, est vanté par la *Maison Rustique* comme le foin le plus sain, ainsi que l'indique son nom, qu'on puisse donner à la plupart des bestiaux. « Le pré à sainfoin, ajoute l'auteur, rapporte pendant quatre années avec vigueur.... Quand on voit qu'il s'affaiblit, on peut le renforcer par les fumiers ; ou s'il dégénère tout-à-fait, il faut le mettre en terres labourables ; souvent même on n'attend pas qu'il soit affaibli, car le trèfle est un bon amendement pour les terres, et les grains y viennent en abondance ; on les laboure sans leur donner de repos, on y sème de l'avoine au mois de mars suivant, puis on les cultive comme les autres terres à bled. »

Nous avions la bonhomie de nous croire les inventeurs de la suppression des jachères. J'ai entendu bien souvent les cultivateurs de nos jours rire de l'ignorance de leurs pères, qui laissaient les terres improductives de trois années l'une. Il paraît que les pères de leurs pères étaient plus avisés, puisqu'en 1721 on savait parfaitement faire porter aux terres labourables des prairies productives pendant l'année de jachère, puis les cultiver et y semer des céréales, *sans leur donner de repos.*

Quant à la luzerne, une courte citation suffira pour montrer l'estime qu'on en faisait au commencement du XVIIIe siècle :

« Un arpent de luzerne en vaut trois de pré à foin ; elle nourrit et engraisse encore plus que le sainfoin, dure du moins autant, elle est plus estimée d'autant qu'on la fauche toujours trois ou quatre fois l'an, c'est pourquoi il y a beaucoup de luzernières en Espagne, en France, entr'autres en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, et principalement dans les endroits où le foin est rare.

« Il est bon d'enfermer la luzernière de haies hautes et fortes ; elle en vaut bien la dépense, parce qu'elle fait pendant dix ans un des plus grands profits de la maison.

« Une luzernière dure ordinairement huit à dix ans ; on n'en voit pas passer quinze années, et il y en a qui durent moins de huit ans; ce qui dépend du fond et du climat. Quand elle est vieille, on la renouvelle ou on la laisse se convertir en pré. Quand le pré s'affaiblit, on le met en terres labourables. Il y a même bien des gens qui d'une luzernière usée font tout d'un coup des terres à grains, et elles réussissent parfaitement pour peu qu'on y mette du fumier. »

Tels sont, Messieurs, entre autres, les témoignages du XVIIIe siècle. Le XVIIe et le XVIe n'en ont pas de moins positifs.

Tout le monde connaît, de nom du moins, le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres, seigneur de Pradel. J'ai eu entre les mains un exemplaire, appartenant à la bibliothèque d'Auxerre, de la dernière édition de cet ouvrage, revue par l'auteur, et imprimée en 1615. Il porte à la fin cette mention : « la première impression de ce livre a été achevée d'imprimer le dernier jour de juillet 1600. » La première impression, on dirait aujourd'hui la première édition, appartenait donc au XVIe siècle, et si l'on réfléchit qu'Olivier de Serres a écrit sur l'agriculture après l'avoir pratiquée pendant quarante ans, il restera constant pour tous que son livre donne la description exacte des procédés agricoles suivis au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Or, l'ouvrage, ou plutôt, le *Théâtre d'agriculture*, est divisé en huit *lieux* ou *scènes*, où est représenté, ainsi que l'annonce le titre, « tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique. » Et le troisième chapitre du quatrième livre est intitulé : « Les prés et herbages francs et artificiels. » C'est-à-dire qu'en nous reportant à 260 ans en arrière, nous retrouvons non-seulement la chose, mais encore le mot usité aujourd'hui, avec cette différence qu'au lieu que les écrits de nos jours nous donnent la chose et le mot comme modernes,

Olivier de Serres, plus modeste et plus vrai, reconnaissait que la chose, sinon le mot, se perdait dans la nuit des temps et remontait non-seulement aux Romains, mais même aux Patriarches.

« C'est chose confessée d'un chacun que le plus asseuré gain, est celuy qui vient avec le moins de coust. Sur laquelle maxime estant fondé Caton, oracle de son temps, donna ceste tant notable response : *Que pour devenir bien riche, fallait bien paistre ; pour estre moyennement riche, moyennement paistre ;* et interrogé plus outre, *pour estre riche, mal paistre*; voulant dire par tel rude avis, qu'encore qu'on soit mal entendu au gouvernement du bestail, ne laisse-t-on pourtant d'en tirer profit. Par où il semble vouloir conclure, le nourrir du bestail, estre l'unique moyen pour bien faire ses besongnes en mesnage, et que les autres biens de la terre ne sont qu'accessoire du bestail, d'autant qu'avec peu de despense il s'entretient, eu esgard à celle qu'il convient faire pour le recouvrement des bleds et des vins. »

Je n'ouvre pas, depuis longtemps, de brochure, de livre ou de journal traitant d'agriculture, sans y voir vantée, à juste titre, ce qu'on appelle la méthode anglaise : élever du bétail, pour en user d'abord, puis pour avoir des engrais et des céréales ; et pour élever le bétail, faire des prairies. L'on exhorte nos agriculteurs à imiter les Anglais, à marcher sur les traces des Anglais, à importer en France les admirables inventions et les merveilleux progrès de l'agriculture Anglaise. C'est bien de l'honneur pour l'Angleterre : mais il suffirait d'ouvrir nos vieux livres reliés en parchemin, et l'on y trouverait tout au long la méthode anglaise, prêchée par Caton et recommandée par Olivier de Serres.

Si l'unique moyen « pour bien faire ses besongnes en mesnage, » est « le nourrir du bestail, » suivant la coutume de Caton, il est clair que les pâturages doivent occuper une grande place dans le *mesnage des champs*. Aussi Olivier de Serres, ajoute-

t-il : « Distinguer les pasturages pour les employer selon les diverses espèces du bestail est la maistrise de ce mesnage. En vain dirions-nous les louanges de la prairie, puisque d'aucun elle n'est mesprisée : ou plus tost parce qu'elle est beaucoup estimée de toutes nations. Les anciens ont préféré le revenu de la prairie à tout autre profit de la terre. Le pré est toujours prest à rendre service, selon l'étymologie de son nom tiré du mot latin *pratum*, quasi *paratum*, à laquelle bonne réputation, l'avoyent de mesme les vieux Romains. C'estait l'humeur de Caton que de se fonder en prairies. Et touchant la beauté de la prairie, de quel plus agréable ornement que d'elle, peut estre décorée une maison ? La verdeur continuelle de son herbe, la tapisserie de ses fleurs en saison, repaissent et yeux et entendemens, et son facille accès, nous donne tousjours des délectables promenoirs. »

Après avoir enseigné la manière de créer les prés, de les entretenir, de les arroser, il indique le moyen de tirer parti des vieilles prairies : « Quand vous verrez votre pré ne rapporter à suffisance, ne soyez si mal avisé de le souffrir avec si petit revenu : ains lui changeant d'usage, le convertirez en terre labourable, en quoi il profitera plus en un an, produisant de beaux bleds et pailles, que de six, en foin. Dont estant le fonds renouvellé, au bout de quelques années, si ainsi le désirez, sera remis en prairie, par l'ordre ja monstré. »

Il consacre un chapitre entier à l'herbe appelée en France *sainfoin*, en Italie, *herba medica*, en Provence et Languedoc, *luzerne*. « Peu connue est-elle aujourd'hui en Italie et en Piémont ; mais très-bien en Espagne et en France. » Il est inutile de transcrire ce qu'il en dit. Il faudrait répéter les expressions même de la *Maison rustique* de 1721 ; car il semble que ce dernier ouvrage, comme beaucoup de ceux qui ont suivi, ne soit qu'une copie presque servile du théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres. Il suffit de faire remarquer que le parti qu'on tire des terres ensemencées en prairies artificielles,

lorsque celles-ci sont usées, lui était parfaitement connu. Il enseigne qu'on peut renouveler une luzernière sur la même terre : « le meilleur sera, néanmoins, de choisir un autre endroit de terre pour y faire une nouvelle luzernière : en laquelle ce foin se trouvera mieux qu'au lieu susdit, *la terre se délectant de la mutation.* » Et en parlant de l'*esparcet*, « herbe fort valeureuse, non de beaucoup inférieure à la luzerne : lorsqu'elle est épuisée, dit-il, l'esparcetière est convertie en labourage, et moyennant que le fonds en soit profondément labouré, produit durant trois ou quatre ans de suite, de fort beaux bleds, hyvernaux et printaniers, tels que lui voudrez commettre. Et à ce que soyez tousjours accommodé de telle bonne pasture, et de beaux bleds avec : ferez de ce mesnage comme de celui des estangs, c'est à sçavoir, aurez tousjours des esparcetières nouvelles et des vieilles ; pour en faire servir aucunes en foin, et les autres en bled : ainsi de l'un et de l'autre ne pourrez avoir faute, moiennant la faveur d'en haut. »

Je pense, Messieurs, n'avoir pas besoin d'insister davantage, et pouvoir tenir pour démontrée ma proposition, que le XVIe siècle connaissait parfaitement les prairies artificielles et tout le parti que l'agriculture pouvait en tirer : qu'en conséquence il n'est pas étonnant que les baux de cette époque portent les indices certains d'une culture fort avancée et très-prospère.

Je passe à la seconde question : comment se fait-il que depuis le XVIe siècle, où elles étaient en honneur, les prairies artificielles aient été tellement oubliées en France, qu'en les retrouvant de nos jours, on ait cru les avoir inventées ?

La ruine de l'agriculture à la fin du XVIe siècle s'explique, comme toutes les ruines, par l'explosion des passions humaines. L'or, à l'aide duquel les passions se peuvent satisfaire,

les surexcite : les passions, surexcitées dans le sein d'un peuple, amènent les troubles civils. La première moitié du XVIe siècle fut signalée par l'invasion de l'or en Europe : la seconde moitié a été une époque de dissensions intestines. Vers 1450, la France était sortie épuisée de ses luttes séculaires contre les Anglais. Un siècle cependant avait suffi pour lui faire reconquérir une admirable prospérité. L'or de l'Amérique et les guerres dites de religion, la ramenèrent au point où les Anglais l'avait laissée.

L'or, répandu en abondance et par tous les canaux jusqu'aux dernières couches de la population, devrait être un instrument puissant de prospérité agricole. Mais les passions humaines en décident autrement : elles tournent contre la vraie civilisation, des trésors ouverts par la Providence aux nations pour les porter au plus haut point de prospérité, si elles en étaient dignes.

Au moment où je parle, et depuis nombre d'années déjà, l'or de la Californie afflue en France et en Europe : l'Australie paraît devoir augmenter encore ce courant. Cette abondance du numéraire, en l'avilissant, a renchéri toutes choses, et particulièrement les denrées de première nécessité. Jamais, sur nos marchés, les produits de la terre n'ont atteint des prix plus élevés. Il semble donc que le cultivateur, abondamment payé de ses peines, voyant doubler et tripler dans ses mains la valeur de son fonds et celle des produits que, chaque année, lui livrent ses terres et ses bestiaux, doive s'attacher davantage à ce sol fécond, et veiller avec un soin jaloux sur cette poule aux œufs d'or que lui ont transmis ses pères.

C'est trop souvent le contraire qui a lieu. De toutes parts, on se plaint de la dépopulation des campagnes au profit des villes, de la difficulté toujours croissante de trouver des aides et des ouvriers agricoles, de l'engouement qui entraîne les cultivateurs vers les cités, pour en faire des commerçants, des ouvriers,

des employés de chemins de fer. Les paysans disent, dans leur langage si juste et si énergique, que la guerre leur enlève *la force des bras*. Sous ce rapport, les villes sont pour eux pires que la guerre. Le soldat, son temps fini, retourne aux champs paternels. Le jeune homme qui a goûté du séjour des villes, ne revient plus. Pourquoi donc, — disait un jour un de nos collègues au fils d'un cultivateur, qui aurait pu vivre paisible sur le champ de ses aïeux, en le cultivant lui-même, mais qui préférait le quitter et le vendre pour émigrer vers la ville, — pourquoi abandonner le toit indépendant de vos pères, et aller vous enfouir dans une étroite mansarde? Pourquoi troquer votre solide héritage en sillons au soleil, contre un capital qui s'envole si aisément? — Que voulez-vous, Monsieur, la civilisation m'a créé des besoins qu'il faut que je satisfasse.

En effet, c'est là le mot de l'énigme. Le salaire de l'ouvrier des villes a subi, par l'affluence de l'or, une augmentation plus rapide que le salaire de l'ouvrier des champs. Et il faut à celui dont les passions ne trouvent plus de frein dans la pensée du devoir et dans les étreintes de la conscience, ce salaire plus fort pour se procurer des plaisirs qu'il estime plus grands. Moins de peine, plus d'argent, et les plaisirs sous la main. Le choix est bientôt fait.

La classe riche des propriétaires du sol pourrait peut-être, dans une certaine mesure, enrayer ce mouvement. Il semble que trop souvent, au contraire, elle prenne à tâche de l'accélérer. On voit des héritiers d'anciennes familles vendre ou déserter un patrimoine séculaire, pour émigrer, eux aussi, vers la ville, et y engloutir leur revenu tout entier, sinon le capital lui-même, dans ces dépenses de luxe et dans ces ruineuses folies qui ne s'alimentent pas seulement à prix d'argent, mais à prix d'hommes enlevés au travail des champs. Parmi ceux qui ont su conserver leurs terres, combien qui semblent ignorer que *propriété oblige*, et qui jettent les

hauts cris quand, par hasard, ils se voient contraints de distraire du prix de leurs coupes de bois ou de leurs fermages, quelques centimes additionnels nécessaires pour construire une église, ou une école, c'est-à-dire pour doter la commune des premiers éléments de la vraie civilisation !

Les effets de l'émigration croissante des habitants des campagnes vers les villes, se produisent rapidement. Le prix des denrées agricoles, stimulé par la présence de l'or, qui continue d'affluer, et par la rareté des bras employés à la production, ne cesse de s'élever. Qu'alors une crise industrielle ou commerciale survienne qui paralyse les capitaux employés au développement toujours croissant du luxe, que deux ou trois années de disette se succèdent, que ces nombreux travailleurs de l'industrie se voient entre le chômage, d'un côté, et le prix excessif de toutes les choses nécessaires à la vie, de l'autre, avec quelle ardeur leurs oreilles s'ouvrent aux suggestions de la cupidité ! Qu'il est facile de les animer contre le capitaliste qui ne les emploie plus, et contre le propriétaire qui les rançonne ! Le thème est tout trouvé pour les agitateurs. Le propriétaire, dont le revenu a doublé ou triplé par suite de la cherté des produits de la terre, est dénoncé comme l'auteur de cette cherté. On lui fait son procès. Ces enfants prodigues qui sont allés manger dans les villes leur part d'héritage, se retournent contre leurs frères demeurés à la maison paternelle. Supposez maintenant que les divisions intérieures, attisées bientôt d'ailleurs par mille causes diverses, durent, non pas quelques jours, mais des années ; supposez que la guerre civile se prolonge, avec ses excès et ses chances diverses, pendant dix, vingt, trente ans, et vous pourrez aisément imaginer ce que sera devenue, au bout de cette désastreuse période, la culture de la terre, et comment le laboureur ruiné aura perdu, avec sa fortune et les traditions de ses pères, le courage et la force nécessaires pour rétablir cette fortune et faire revivre ces traditions.

Ce fut le malheur du XVIe siècle. Il faut entendre les écrits du temps se plaindre de la cherté croissante des denrées de toute nature, et faire en même temps la peinture du luxe des palais, des ameublements, des habits et de toutes les choses dont la production exigeait, en même temps qu'un salaire élevé, des bras nombreux prélevés sur la somme des bras nécessaires au travail agricole. Un de nos collègues, en furetant dans la Bibliothèque de la ville, y a trouvé un discours imprimé en 1574, il y a bientôt trois siècles, « sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourdhuy en France et sur les moyens d'y remédier. » Les vues de l'auteur ne sont peut-être pas toutes acceptables, mais les faits qu'il cite sont très-curieux. Il se plaint amèrement que depuis soixante-dix ou quatre-vingts ans, c'est-à-dire précisément depuis la découverte de l'Amérique et de ses mines d'or, la cherté de toutes choses soit si grande que « les unes sont enchéries de dix fois, et les autres de quatre, cinq et six fois autant qu'alors elles se vendoient. »

« En certaines coustumes, le septier de fourment estoit alors à vingt sols, le seigle à dix sols, l'orge à sept sols, l'avoine à cinq sols, la chartée de foin de douze quintaux à dix sols, prise sur le pré à cinq sols, la chartée de bois à douze deniers, l'orge à douze deniers, la chair entière du mouton sans laine, à trois sols six deniers, le mouton gras, avec la laine, à cinq sols, le chevreau à dix-huict deniers, la poulle à six deniers, l'oyson à six deniers, le veau à cinq sols, le cochon à dix deniers, le paon à deux sols, le pigeon à un denier, le faisan à vingt deniers. Voilà quant aux vivres qui sont aujourd'huy douze et quinze fois plus chers. Et quant aux courvées et journées des manouvriers, nous voyons par les coustumes arrestées et corrigées depuis soixante ans, que la journée de l'homme en Esté est taxée à six deniers, en Hyver à quatre deniers, et avec sa charrette à beufs à XII deniers.

« Quant aux terres, la meilleure terre roturière n'estoit es-

timée que au denier vingt ou vingt-cinq, le fief au denier trente, la maison au denier cinquante : l'arpent de la meilleure terre labourable au plat païs ne coustoit que dix ou douze escus, et la vigne que trente. Et aujourdhui toutes ces choses se vendent trois et quatre fois autant, mesme en escus pesans un dixiesme moins qu'ils ne pesoient il y a trois cents ans...

« Qu'on regarde à pluxieurs maisons, terres, fiefs, seigneuries, arpens de terre, de bois, de vignes, de prez et d'autres choses auxquelles on n'a rien augmenté depuis soixante ans, aujourdhuy elles se vendent six fois autant qu'elles furent lors vendues. Une maison dans une ville, à laquelle il n'y a ny rente ny revenu, qui se vendoit, il y a soixante ans, pour la somme de mille escus, aujourd'huy se vend quinze et seize mille livres, encores qu'on n'y aye pas faict depuis un pied de mur ny aucune réparation. Une terre ou fief, qui se vendoit lors 25 ou au plus cher trente mille escus, aujourdhuy se vend cent cinquante mille escus. Bien est vray que on me pourra dire que lors cette terre ne valoit que mille escus de ferme, et maintenant elle en vaut six mille. Mais je respondray à cela, qu'aujourdhuy on ne fait pas plus pour six mille escus, qu'on faisait lors pour mille : car ce qui coustoit lors un escu, en couste aujourdhuy six, huict, et dix et douze. »

Ainsi, pour ne pas sortir de notre sujet, la charretée de foin de 12 quintaux étant à 10 sols en 1500, le botteau ou la botte, du poids de 12 livres, avait une valeur d'un peu plus de 1 denier, ou de 1/2 centime. En 1574, au moment où écrivait l'auteur, elle avait atteint le prix douze fois plus élevé, et qui lui paraît exorbitant, de 6 centimes. Que dirait-il et que lui dirait-on si, s'éveillant aujourd'hui de son sommeil de trois siècles, il se rendait sur la place du Samedi (1), et si,

(1) L'une des places publiques de la ville de Sens, ainsi nommée parce qu'il s'y tient, le *samedi* de chaque semaine, un marché au fourrage. Le prix moyen d'une botte de fourrage du poids de 5 à 6 kilogrammes, y a été, dans les dernières années, d'environ 50 centimes.

marchandant une botte de foin de 12 livres, il prétendait l'obtenir pour ce prix qui lui paraît monstrueux, de 6 centimes?

A l'abondance du numéraire se joignait une autre cause de cherté, « qui est le peuple infini, qui depuis six vingts ans s'est multiplié en France, depuis que les guerres civiles d'entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne furent assopies, et que les Anglois furent rencoignez en leur Isle. Auparavant, à cause desdites guerres, qui durèrent plus de deux cents ans, le peuple estoit en petit nombre, les champs par conséquent déserts, les villages despeuplez, et les villes inhabitées, désertes et despeuplées. Les Anglois les avoient ruinées et saccagées, bruslé les villages, meurtri, tué et saccagé la plus grande partie du peuple. Ce qui estoit cause que l'agriculture, trafique, et tous les arts mécaniques cessoient. Mais depuis ce temps-là, que la paix longue, qui a duré en ce Royaume jusques aux troubles qui s'y sont esmeuz pour la diversité des religions, le peuple s'est multiplié, les terres désertes ont été mises en culture, le païs s'est peuplé d'hommes, de maisons et d'arbres : on a défriché plusieurs forests, landes et terres vagues; plusieurs villages ont esté bastis, les villes ont été peuplées, et l'invention s'est mise dedans les testes des hommes, pour trouver les moyens de profiter, de trafiquer et d'avoir de l'or et de l'argent. » Les registres de baptême de plusieurs communes, vers le milieu du XVIe siècle, témoignent en effet de cet accroissement de la population : le nombre des naissances y était le même qu'aujourd'hui. Dans les environs de Sens, tous les hameaux qui existent maintenant existaient alors; et les chartes de la même époque font mention de nombre d'autres hameaux qui n'existent plus. Cette population vint affluer dans les villes : les nombreux travaux que la Renaissance y avait entrepris, le développement des arts, l'élévation toujours croissante des salaires, y appelait les ouvriers.

Voici comment le même auteur décrit les habitudes de luxe

du temps, luxe qui, pour s'alimenter, avait besoin d'enlever aux campagnes des bras pour elles si précieux.

« S'il faut commencer par les vivres, pour puis après venir aux bastiments, aux meubles et aux habits, nous voyons qu'on ne se contente pas, en un disner ordinaire, d'avoir trois services ordinaires, premier de bouilly, le second de rosty, et le troisième de fruict : et encore il faut d'une viande en avoir cinq ou six façons, avec tant de saulses, de hachis, de pasticeries, de toutes sortes de salemigondis et d'autres diversitez de bigarrures, qu'il s'en fait une grande dissipation. Là où si la frugalité ancienne continuait, qu'on n'eust sur table en un festin, que cinq ou six sortes de viandes, une de chacune espèce, et cuittes en leur naturel, sans y mettre toutes ces friandises nouvelles, il ne s'en feroit pas une telle dissipation, et les vivres en seroient à meilleur marché. Et bien que les vivres soient plus cher qu'ils ne furent onques, si est-ce que chacun aujourdhuy se mesle de faire festin, et un festin n'est pas bien faict, s'il n'y a une infinité de viandes sophistiquées, pour aiguiser l'appétit et irriter la nature. Chacun aujourdhuy veut aller disner chez le More, chez Sanson, chez Innocent et chez Havart, ministres de volupté et despense : qui en une chose publique bien policée et réglée, seroient bannis et chassez, comme corrupteurs des mœurs...

« Venons aux bastiments de ce temps, puis aux meubles d'iceux. Il n'y a que trente ou quarante ans que ceste excessive et superbe façon de bastir est venuë en France. Jadis noz pères se contentoient de faire bastir un bon corps d'hostel, un pavillon ou une tour ronde, une bassecourt de mesnagerie et autres pièces nécessaires à loger eux et leur famille, sans faire des bastimens superbes, comme aujourdhuy on fait grands corps d'hostel, pavillons, cours, arrière cours, bassecourts, galleries, salles, portiques, perrons, balustres et autres. On n'observoit point tant par dehors la proportion de la Géométrie et de l'Architecture, qui en beaucoup d'édifices

a gasté la commodité du dedans. On ne sçavoit que c'estoit de faire tant de frises, de cornices, de frontispices, de bazes, de piédestals, de chapiteaux, d'architraves, de soubassemens, de canelcures, de moulures et de colonnes ; et brief, on ne cognoissoit toutes ces façons antiques d'Architecture qui font despendre beaucoup d'argent, et qui le plus souvent, pour trop vouloir embellir le dehors, enlaidissent le dedans. On ne sçavoit que c'estoit de mettre du marbre ny du porphyre aux cheminées, ny sur les portes des maisons, ny de dorer les festes, les poutres et les solives. On ne faisoit point de belles galleries, enrichies de peintures et riches tableaux : on ne despendoit point excessivement comme on fait aujourdhuy en l'achat d'un tableau : on n'achetoit point tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison : on ne voyoit point tant de licts de draps d'or, de velours, de satin et de damas, ny tant de bordures exquises, ni tant de vaisselle d'or et d'argent. On ne faisoit point faire aux jardins tant de beaux parterres et compartiments, cabinets, allées, canals et fontaines. Les braveries apportent une excessive despense, et ceste despense une cruelle cherté. Car des bastiments il faut venir aux meubles, à fin qu'ils soient sortables à la maison, et la manière de vivre convenable aux vestemens, tellement qu'il faut avoir force vallets, force chevaux, et tenir maison splendide, et la table garnie de plusieurs mets. Outre ce chacun a aujourdhuy de la vaisselle d'argent : pour le moins la plupart ont des couppes, assiettes, esguières, bassin, autres menuz meubles, au lieu que noz pères n'avoient pour le plus, j'entends des plus riches, que une ou deux tasses d'argent. Ceste abondance de vaisselle d'or et d'argent, et des chaînes, bagues et joyaux, draps de soye, et brodures avec les passemens d'or et d'argent, a fait le haussement du pris de l'or et de l'argent (1), et par conséquent la cherté de l'or et de l'ar-

(1) Est-il besoin de relever cette erreur ? Si l'on eût monnayé l'or

gent, qu'on employe en autres choses vaines, comme à dorer le bois ou le cuivre, ou l'argent, et celuy qui se devoit employer aux monnoyes, a esté mis en dégast.

« La dissipation des draps d'or, d'argent, de soye et de laine, et des passemens d'or et d'argent et de soye est très-grande. Il n'y a chappeau, cappe, manteau, collet, robbe, chausses, pourpoint, juppe, cazaque, colletin, ny autre habit, qui ne soient couverts de l'un ou l'autre passement, ou doublé de toile d'or ou d'argent. Les Gentilshommes ont tous or, argent, veloux, satin et taffetas. Leurs moulins, leurs terres, leurs prez, leurs bois et leurs revenuz, se coulent et consomment en habillemens, desquels la façon excède souvent le pris des estoffes en broderies, pourfileures, passemens, franges, toiles, canetilles, recameures, chenettes, bords, picqueures, arrière poins, et autres pratiques qu'on invente de jour à autre. Mais encore on ne se contente pas de s'en accoutrer modestement, et d'en vestir les lacquais et les vallets, que mesme on le decouppe de telle sorte, qu'il ne peut servir qu'à un maistre. Ce que les Turcs nous reprochent à bon droit, comme nous appellans enragez, de gaster, comme en dépit de la nature et de l'art, les biens que Dieu nous donne... Autant en advient-il pour la drapperie, et principalement pour les chausses, où l'on employe le triple de ce qu'il en faut, avec tant de ballafres et chicqueturres, que personne ne s'en peut servir après. Outre ce on use trois paires de chausses pour une : et pour donner grâce aux chausses, il faut une aulne d'estoffe plus que il ne fallait auparavant à faire une cazaque. Et bien qu'on aye fait de beaux Edits sur la réformation des habits, si est-ce qu'ils ne servent de rien. Car puis qu'à la Cour on porte ce qui est deffendu, on en portera

que l'on employait en vaisselle, comme le voudrait l'auteur, cette abondance plus grande du numéraire eût produit l'effet contraire à celui qu'il indique. Elle en eût haussé le prix, c'est-à-dire qu'il aurait fallu bientôt une plus grande quantité d'or pour acquérir le même objet.

partout. Car la Cour est le modelle et le patron de tout le reste de la France : Joinct aussi qu'en matière d'habits on estimera toujours sot et lourdaut celuy, qui ne s'accoustrera à la mode qui court. Doncques il faut conclure, que de tels dégasts et superfluitez vient en partie la cherté des vivres et des autres choses que nous voyons. Sur quoy il ne faut passer soubs silence beaucoup de choses, qui se font au grand détriment d'une chose publique. Car pour entretenir ces excessives despenses, il faut jouer, emprunter, vendre, et se desborder en toutes voluptez, et en fin payer ses créanciers en belles cessions, ou en fallites. »

Tant que rien ne vint entraver la prospérité générale et que les seules victimes du luxe furent ceux qui le payaient, tout alla bien. Mais aux premières crises de l'industrie, aux premières disettes qui survinrent en France, on vit surgir de toutes parts, contre les classes favorisées de la fortune, les plaintes de ceux qui vivaient, au jour le jour, d'un salaire élevé mais presque toujours dépensé aussitôt que reçu, et pour qui la misère présente était d'autant plus sensible qu'ils la comparaient à leur aisance passée et aux somptuosités sorties de leurs mains pour les jouissances d'autrui.

Au XVIe siècle, le clergé était un des principaux propriétaires du sol : naturellement, le chiffre de ses revenus croissait avec le prix des produits de la terre : il croissait d'autant plus que la terre, mieux cultivée, donnait des produits plus abondants. Rien n'était plus simple, rien n'était plus légitime. Mais la passion ne raisonne pas, et l'un des thèmes les plus exploités contre le clergé, dans les prêches, qui étaient les clubs du temps, était précisément cet accroissement de richesses que les orateurs ne se faisaient pas faute d'attribuer à des pilleries et voleries sans nombre.

On a coutume d'appeler les guerres civiles de cette époque, des guerres religieuses, où les uns, après s'être *réformés*, suivant leur expression, avaient la prétention de réformer,

même de force, les autres qui protestaient ne vouloir pas de la *prétendue-réforme*. Je crois peu à la sincérité de cette fureur de réformation, du moins pour le grand nombre. La plupart du temps, la Religion n'était qu'un prétexte : au fond, les passions humaines, qui sont toujours les mêmes, malgré tous les progrès, ont tout fait. Tuer un homme pour le convertir, c'est d'un fou, et on ne commettait pas plus cette folie au XVIe siècle qu'au nôtre; mais le tuer pour lui prendre son bien, ou sa place, à la bonne heure, voilà qui est d'un sage. Je comprends alors l'acharnement de l'attaque, et l'acharnement de la défense, et comment, pendant trente ans, la torche de la guerre civile peut se promener d'un bout à l'autre d'un royaume. Quand on me dit que Gustave Wasa, par exemple, fut un champion dévoué de la liberté religieuse, et qu'il décréta contre ceux qui ne pensaient pas comme lui en matière de religion, l'exil et la confiscation, législation que la Suède applique encore aujourd'hui, je demeure sourd à cet énoncé contradictoire. Mais si l'on ajoute « qu'on fait monter à treize mille le nombre des terres ou fermes dont il s'empara (1), » le problème s'éclaire pour moi d'une très-vive lumière.

Pour bien apprécier l'état des choses en France, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, ce ne sont pas les déclamations, ni les journaux du XIXe, qu'il faut étudier, ce sont les récits et les mœurs du temps. Voici encore un vieux livre que je vous prie de me passer, c'est le dernier pour aujourd'hui. C'est justice d'ailleurs de faire aux vieux livres les honneurs des séances solennelles d'archéologie. Celui-ci est intitulé le *Secret des finances de la France*, « descouvert et départi en trois livres, par N. Froumenteau, et maintenant publié, pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis trente et un ans, et recouvrer tous les de-

(1) Michelet, Précis de l'histoire moderne, p. 125.

niers prins à Sa Majesté. » La date est de 1581 : point de lieu d'impression ni de nom de libraire.

La recette *légitime et nécessaire* offerte au roi Henry III pour payer ses dettes est bien simple : il suffit de s'emparer des biens du clergé et de faire rendre gorge à une partie de la noblesse. Pour prouver combien il est juste que le clergé paie les dettes du Roi, l'auteur donne, diocèse par diocèse, le chiffre du revenu du clergé du temps du « bon roy » Louis XII et celui du même revenu sous le roi Henri III. Ainsi, l'on y lit que dans le diocèse de Sens, « le revenu de Messieurs du clergé, du temps du roy Loys douzième, valait cent et unze mil livres tournois, et qu'iceluy revenu vaut aujourd'hui de clair et liquide chacun an, la somme de 235,000 livres tournois, toutes charges et décimes payés. » Une semblable augmentation de revenu ne pouvant s'expliquer que par des brigandages sans nom exercés sur les sujets du Roi, il est trop juste que celui-ci reprenne son bien où il le trouve.

Quant à la noblesse, le petit échantillon suivant des aménités que se permet l'auteur peut faire juger du reste. Il s'agit de la ville de Troyes et de son diocèse, où les revenus du clergé sont montés de 80,000 à 170,000 livres.

« La Noblesse Troyenne est yssue des plus illustres et grandes maisons de France ; se sont néantmoins laissé pesle meslez, non pas de consanguinité, mais d'une authorité artificielle et desrobée de certains haubereaux, la race et antiquité desquels vient de l'impunité de leurs crimes, voleries et brigandages qu'ils ont exercés durant le temps du présent estat, et pratiquent encore aujourd'huy sur les pauvres Diocésains de ce Diocèse et ressort, ont fait et font en sorte qu'ils sont du tout accablez ; le moindre d'eux a cinq ou six pendards à sa suite qui font des maux infinis, piafent et bravent ceux desquels ils ne sont dignes d'estre laquais ; c'est à vous, gentilshommes anciens, que ces bravades se font, c'est à vous que ces vilains maraux déguisés s'adressent, ce sont eux qui

osent bien entreprendre de ruiner et destruire vos voisins; voulez-vous perdre le tiltre ancien de votre Noblesse? Si un loup-garou s'estoit venu parquer dedans et rière vos terres, vous ne cesseriez qu'il ne fust pris, vous avez des loups blancs et pires que garoux, non-seulement dedans vos terres, mais dans les maisons de vos sujets, qui mangent non-seulement leur bestail, mais leurs propres personnes. Au loup, au loup, à ces brigans et voleurs, montez à cheval, monsieur le gentilhomme, pour mettre en pièces tous ces vilains; si vous alléguez que ceux du Clergé le supportent, je vais crier au loup de tous costez, au loup blanc et au loup rouge, donnez dedans sans les espargner, car ce sont eux qui font le dégast, ce sont eux qui mettent tout en proye, cinquante milions de livres ne sauroient payer le dommage qu'ils ont fait à ce pauvre Diocèse, voyez l'Estat de la ruine et intérest que ils y ont fait, sans la mort de vingt-cinq mil hommes qui sont morts pour le plaisir de ces loups rouges, et plusieurs maisons destruites par le moyen du brigandage de ces loups blancs. »

Ces excitations furieuses, multipliées d'un bout à l'autre de la France, par l'imprimerie et la gravure, d'une part, et par les assemblées populaires, de l'autre, ne pouvaient manquer de produire les désastres dont notre agriculture a subi les conséquences pendant deux siècles. Dans un pareil cataclysme, sous les pieds des hommes et des chevaux, il n'est pas difficile de deviner ce que devinrent les prairies artificielles. L'autorité royale s'employait pour combattre tour à tour les divers partis, et a fini en effet par les dominer tous. Mais elle a contribué elle-même, sans le vouloir et par la force des choses, à la décadence agricole. Il faut lire la peinture contemporaine des rapports du paysan avec le soldat. Elle a souvent été faite, mais puisque j'en ai là deux copies où ces rapports sont retracés au vif, et qu'elles rentrent parfaitement dans mon sujet, permettez-moi de les mettre sous vos yeux, en terminant.

« Il advient le plus souvent, que celuy qui n'aura que trois ou quatre sols de taille, de quoy encore il se sent bien empesché, et chargé, payera de mois en mois, de quinzaine en quinzaine, de huit en huit jours, et quelques fois de trois en trois jours, un, deux, trois et quatre escus pour un logis de gens de guerre. Car il faut que le bonhomme paye la ferrure des chevaux, rabillage des selles, croppière et autres équipages : voise à la ville acheter pain, vin, chair, espices, pouldre d'arquebutte et munition de guerre, souliers, chausses, bonnets et chapperon : au partir du logis faut gratifier monsieur son hoste d'un escu ou teston pour le moins, accompagné bien souvent d'une ou deux bastonnades, s'il ne diligente de trouver monnoye. Icy n'est compris le pain, vin, foin, paille, avoine, poulles, chapons, œufs, beurre et fromage du bonhomme, la maison duquel est en proye, tant que monsieur le guerrier y demeure. N'entendons aussi y comprendre les bœufs, vaches, moutons, chevaux, juments, et autre bestail accoustumé d'estre ravi et pillé, ny moins les corvées et voitures qu'il faut faire pour charrier le bagage de telles gens, selon et à mesure qu'ils raudent ou vicarient le pays; ne faut aussi y comprendre les soldats des citadelles, car ceux-là vont à leurs picorées accoustumées, et ont des contributions particulières chacune sepmaine du pauvre bon homme : comme aussi ne sont compris une infinité de logis que chacune paroisse a eu durant le temps de cest estat, par le moyen des armées qui ont passé et repassé en la plus part des provinces de ce royaume, là où ils ont fait des excès, violences, butins et saccagements tels et si horribles que les cheveux en dressent à la teste : les estrangers mesmes en les commettant abhorroient si exécrables actes, de manière qu'outre les feux, meurtres et saccagements ordinaires, il y a eu bien peu de maisons qui n'ayent passé par une infinité de rançons (1). »

(1) Le Secret des Finances de la France, p. 392.

« Le dégast, tant des biens que des habits, n'est rien à la comparaison de celuy que fait le gendarme et soldat, vagant et ravageant impunément toute la France : chose véritablement lamentable, et laquelle entre toutes les causes de la cherté, il faut cotter la principale : estant comme monstrueux de voir le François, contre tout droict et obligation naturelle, dévorer, piller, rançonner le François, et exercer sur luy cruauté plus grande, qu'il ne ferait sur un estranger, un barbare, ou un infidèle. Le Roy mande sa Gendarmerie, et lève le soldat pour son service, et pour conserver et garentir les subjets de l'oppression de ses ennemis. Mais tant s'en faut que le soldat face ce pourquoy il est levé, qu'au contraire, autant qu'il y a de soldats, autant sont-ce d'ennemis, qui se licentient et desbordent par ce Royaume, et mettent tout en proye comme en païs de conqueste. Si une troupe de deux cents soldats passe par un païs, ils y font un tel degast, qu'ils consumeront plus de vivres, que ne feroient trois ou quatre mille hommes, vivans à leurs despens, avec raison. Non contents de manger et dévorer au pauvre laboureur sa poulle, son chappon, son oyson, son veau, son mouton, sa chair salée et lui consumer ses provisions, ils le rançonnent, battent, emportent ce qui se trouve de reste, et emmènent ses chevaux, ou son bœuf, ou son asne : tellement que le pauvre homme desnué de tous moyens, entre en un désespoir de se pouvoir plus remonter : ou s'il essaye, et vend à vil pris une pièce de terre, ou ce peu de meubles qui luy est resté, il n'a pas plus tost acheté une poulle, un oyson, un cheval, ou mis quelque chose en son grenier, ou salloir, qu'incontinent il luy est ravy. Par ce moyen estant desnué de tous biens, il se résoult de ne plus nourrir de bestial : il délaisse son trafic, il quitte sa ferme : ou s'il la continue, il ne peut labourer ses terres, et ce qu'il laboure, est mal labouré, mal fumé, mal ensemencé : de sorte que la moitié des terres demeure en friche, et l'autre moitié est si mal cultivée, qu'elle ne rap-

porte que le tiers et le quart, de ce qu'elle rapportait auparavant. Voilà les fruicts et effets des guerres civiles, lesquelles nous apportent cette grande calamité et cherté, sans espérance ny apparence d'aucun profit (1). »

Si tel était, sous l'empire des guerres civiles et par suite de la répression qu'elles nécessitaient, le déplorable état de l'agriculture, en 1574 et 1580, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que cet état se soit prolongé avec les causes même qui l'avaient produit. Pendant près d'un siècle, ces causes ont sévi, quoique avec moins d'intensité, et après des intervalles insuffisants de repos. Vous avez lu, dans la dernière publication de la Société archéologique de Sens, le mémoire, produit par un de nos infatigables collègues, des plaintes et doléances que faisaient, en 1651, trois-quarts de siècle après l'impression du Discours sur la cherté, les habitants de la paroisse de Montacher, « des foulles, surcharges de logement des gens de guerre, tailles et autres choses qu'ils ont eues depuis dix-huit ans en çà. » En sorte que les générations s'écoulant sans que les vieilles méthodes agricoles, restées dans le souvenir des anciens de la contrée, pussent être essayées de nouveau par eux, la pratique et jusqu'à la mémoire s'en étaient perdues. Les livres où nous en retrouvons la trace n'étaient que la copie de livres plus anciens; les auteurs, au surplus, prêchaient dans le désert. Il a fallu de nos jours des efforts inouïs et des exemples multipliés pour faire accueillir par les paysans, qui s'en défiaient comme d'une nouveauté, ces méthodes anciennes et éprouvées.

Aujourd'hui enfin, les prairies artificielles sont rentrées en honneur, l'amendement par la marne se généralise de nou-

(1) Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France, Paris, 1574, à l'Olivier de Pierre l'Huilier, rue Saint-Jacques, page 61.

veau dans le Gâtinais ; comme au XVIe siècle, les produits suivent une marche ascendante, l'or est abondant, l'agriculture honorée et prospère. Sachons mériter, suivant l'expression d'Olivier de Serres, cette faveur d'en haut. Que les ouvriers qui travaillent le sol se gardent de l'abandonner pour le salaire élevé et pour les plaisirs décevants de la ville. Que les classes supérieures se rappellent qu'une partie de cet or, produit de leurs terres, doit y retourner. Leur indépendance matérielle, garantie par la propriété du sol, ne leur a pas été donnée pour en jouir au loin dans le luxe et l'oisiveté, mais pour les mettre à même de rendre aux masses populaires, dont le travail féconde cette propriété, des services personnels d'un ordre plus élevé. « Gardez vos terres, écrivait dernièrement le représentant d'une de ces anciennes familles qui ont conservé l'habitude de la vie des champs et en comprennent les devoirs, gardez vos terres et vivez-y sobrement. Acceptez, s'il le faut, la fonction, souvent ingrate, toujours utile, de veiller aux intérêts généraux de la commune. S'il vous reste quelque argent, au lieu de le porter à la ville pour l'y dépenser follement, mettez-le en drainage, en engrais et en Sœurs de charité. Vos enfants s'en trouveront mieux. » C'est parler d'or, et c'est en agissant ainsi qu'on sauvegardera l'avenir. Quand chacun fera son devoir, personne ne songera plus à déserter les champs paternels et à rompre des liens fortifiés par une mutuelle estime et par une mutuelle assistance. Plus que jamais, dans nos sociétés libres, la concorde et la paix ne se maintiennent qu'à la condition qu'on s'y rende service pour service, et toute notre prospérité agricole, justement célébrée, peut de nouveau sombrer en un jour, si nous n'avons pas le courage d'éviter les écueils signalés par les désastres de nos pères.

LALLIER.

NOTICE

SUR LOUIS-ALEXIS BILLY

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÉGE DE SENS.

Le bulletin de la Société d'Auxerre a publié dans son premier numéro de 1858, accompagnées d'une notice bien digne du sujet, onze lettres adressées à M. Bonnard, par l'illustre Fourier, et données à la bibliothèque de la ville.

L'une de ces lettres contient le paragraphe suivant : « Roux a dû te parler aussi d'un jeune élève du citoyen Billy, professeur à Fontainebleau. Tous ceux qu'il nous a envoyés avaient la capacité suffisante et lui-même est parfaitement dans le cas d'enseigner. »

Le jeune élève dont il est question ici est Poisson, qui ne tarda pas à recevoir les leçons de Fourier à l'école polytechnique, et qui le rejoignit plus tard à l'Institut où il marcha de près sur ses traces.

Son premier instituteur, celui qui découvrit et développa sa rare aptitude, Billy, est l'un des élèves qui honorent le plus l'ancien collége de Sens, où il a longtemps enseigné.

La statue de Fourier est érigée à Auxerre ; celle de Poisson due au talent de notre compatriote qu'une sainte vocation a enlevé aux arts, est érigée à Pithiviers. Billy ne pouvait prétendre à de si grands honneurs, mais il n'est point hors de propos de lui consacrer un souvenir dans la ville où s'est passée son heureuse jeunesse.

Alexandre-Louis Billy, selon son acte de baptême, et qu'habituellement on nommait Louis-Alexis Billy, est né à Sergines, le 4 novembre 1757 ; ses parents, natifs du même bourg, tenaient une ferme aux Ormes, et leur fils en grandissant les aida dans leur exploitation. A dix-sept ans, l'amour de l'étude l'emporta ; Billy obtint d'entrer au collége, et il eut tout d'abord des succès qui se soutinrent jusqu'à la fin, quoiqu'il eût sauté par-dessus les classes élémentaires. Il fit sa rhétorique et sa philosophie en 1780, et remporta, comme d'usage, les cinq premiers prix y compris l'excellence et le prix d'honneur.

Quatre ans après, Billy reparaît au même collége ; il y revient professeur de troisième et de quatrième, il reste sept ans dans cette situation, n'ambitionnant rien que de la conserver jusqu'au terme de sa carrière. Nulle autre ne convenait autant à son esprit recueilli ; nuls devoirs ne concordaient mieux avec sa nature modeste et bienveillante. Le collége était assez richement doté pour qu'il n'eût aucun souci de l'avenir ; il jouissait d'assez de loisirs pour étendre ses études à tout ce qui occupait alors les hommes studieux ; il se complaisait à distribuer aux jeunes générations une part des trésors d'idées morales, de nobles sentiments et de beautés poétiques qu'il s'était passionnément appropriés, enfin il n'était pas insensible aux plaisirs modérés du monde où son humeur enjouée, sa simplicité pleine de grâce, le faisaient rechercher et accueillir.

On était d'ailleurs en plein XVIIIe siècle, en ces temps où la littérature, si honorée sous Louis XIV, mais si sévèrement tenue à l'écart et séparée de l'action, avait rompu digues et barrières, s'était imposée à tous les rangs, et dominait partout avec un absolutisme poussé jusqu'à l'intolérance.

Qui eût pu croire alors qu'une telle omnipotence touchait à sa fin, et que les vicissitudes d'un jeune professeur fussent à la veille de se trouver mêlées à l'une de ces étranges vicissitudes que subissent les choses humaines.

A l'époque où Billy entra dans l'enseignement, les littérateurs étaient tout en France ; on n'avait osé résoudre aucune des questions du siècle sans les consulter, et leur décision avait généralement fait loi. Toutefois ils ne possédaient qu'une puissance d'opinion que rien ne sanctionnait, quand ils devinrent brusquement les maîtres, et joignirent au prestige dont ils étaient environnés, toutes les forces matérielles du pays. Ce fut leur écueil ; unis pour l'attaque et la conquête, ils ne s'entendirent point pour régner. Au sein du chaos qui s'ensuivit, il n'y eut point d'école, point de secte, point de livre, point d'idée, si absurde qu'elle fût, que l'on n'essayât dans le domaine des faits, qui n'y eût son moment, son heure, son jour, ses héros, ses victimes. Des détails m'entraîneraient trop loin du but que je me suis proposé, je me bornerai à insister brièvement sur l'influence, par malheur trop prolongée, de l'écrivain dont les paradoxes réagirent sur l'humbe existence de Billy.

Le cours des choses mit à la tête des affaires les disciples les plus ardents de J.-J. Rousseau ; or, ce ne fut pas assez pour eux de puiser dans le contrat social une constitution chimérique, ajournée prudemment aussitôt qu'écrite : ils se crurent appelés à réaliser ponctuellement le programme du maître, c'est-à-dire à modeler toutes choses, l'enseignement comme la société, sur la nature, selon lui, source unique et féconde de toute institution, de toute doctrine. On ne pouvait faire mieux, dans ce système, que de sacrifier colléges et sociétés savantes au livre d'Emile et au célèbre discours couronné par l'Académie de Dijon sur la question : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs.

En conséquence, toutes les dotations des colléges furent confisquées ; toutes les académies, y compris celle de Dijon, furent supprimées. Mais l'on ne s'en tint pas là ; on alla jusqu'à mettre en doute la nécessité d'études spéciales, pour

préparer aux professions d'ingénieur civil et militaire, d'artilleur, de constructeur de vaisseaux, où quelques-uns peuvent à la vérité s'élever par la pratique seule, mais en trop petit nombre pour suffire à la direction des travaux publics, à l'entretien, à l'amélioration progressive d'un matériel qui constitue la force et la richesse des Etats.

Les écoles d'artillerie, du génie, des ponts-et-chaussées furent signalées, en outre, comme le refuge de l'aristocratie; on considéra que leur enseignement était contraire au principe de l'égalité, on les vida sous prétexte de la guerre; on les réduisit à un état de langueur équivalant à une destruction radicale; d'ailleurs les colléges étaient tellement amoindris qu'ils n'eussent plus longtemps fourni des candidats. On pouvait donc prévoir que lettres, arts et sciences allaient disparaître de la France avant la fin du siècle où la littérature avait tout usurpé. Mais de l'excès même vint le salut; les hommes d'action du Comité de Salut-Public attirèrent autour d'eux quelques professeurs des écoles désertes, quelques académiciens déclassés; ils les chargèrent d'une multitude de soins de détail. Ce fut le comité de savants qui, sans titre officiel, fit fabriquer des armes, du salpêtre, de la poudre; il établit les lignes télégraphiques; il envoya des aérostats aux armées; il multiplia et inventa des moyens de défense inconnus jusqu'alors en s'aidant, comme Archimède, des sciences géométriques et physiques; bref il contribua très-énergiquement à la libération du territoire et au salut du pays.

L'importance de ses services donna au gouvernement l'idée de rendre permanent ce qui n'était que transitoire et fortuit, et de créer à Paris une école centrale des travaux publics. Ce projet fut mis à exécution après le 9 thermidor et non sans de grandes difficultés; il fallut prendre de longs détours, et réhabiliter la science et l'art, au nom de la guerre qu'ils venaient de seconder; il fallut éviter de blesser le sentiment d'égalité qui s'opposait à toute distinction sociale.

L'école des travaux publics fut fondée à Paris et prit peu après le nom d'école polytechnique ; mais elle n'aurait rien produit, s'il n'eût été pourvu à son recrutement ; sa création fut donc suivie de celle des écoles centrales des départements.

Pendant cette longue tempête, Billy ne quitta point Sens ; privé de son traitement, vivant de ses ressources personnelles et du produit de ses leçons, il demeura fidèle au collége, le suivit dans ses migrations et enseigna, non les lettres qui n'avaient plus guère cours, mais la physique d'abord, puis les mathématiques.

Dès l'établissement de l'école centrale de Fontainebleau, il y fut chargé de la classe principale, de celle des mathématiques, et l'on a pu voir par le passage ci-dessus de la lettre de Fourier, comment il s'en acquitta.

Dans cette résidence, il attira l'attention du premier Consul à qui rien n'échappait, ni hommes, ni choses, et de l'école centrale il passa à l'école militaire de Fontainebleau ; puis. lorsqu'elle fut transférée à Saint-Cyr, il vint habiter Versailles ; alors commença pour lui une vie nouvelle.

Voué en tout temps à des études solitaires, il n'avait jamais cessé de se tenir au courant de la science, uniquement pour la satisfaction de ses goûts. Sur le théâtre où les circonstances l'amenèrent, sans qu'il y eût songé, il retrouva son compatriote Fourier ; son ancien élève de Fontainebleau, Poisson ; son ancien élève du collége de Sens, Thénard, qui déjà commençait à poindre. Par eux, il connut Laplace, Berthollet, Fourcroy, toutes les sommités de l'Institut et, peut-être à sa grande surprise, il se trouva de plain-pied avec ces hommes éminents dont il avait suivi pas à pas les travaux. Désormais il y prit part, et c'est là toute sa biographie ; c'est là toute sa gloire ; gloire très-réelle quoique inaperçue, car il prouva qu'il avait pénétré comme eux dans les profondeurs de la science.

Billy s'était placé, en effet, à la hauteur des savants du premier ordre ; il s'était longtemps ignoré et enfin, entré fort tard dans les régions où il eût pu se produire, il fit de sa personne l'abnégation la plus entière ; il se contenta de seconder de ses efforts désintéressés le développement que prirent, à notre grand profit, dans les trente premières années de ce siècle, les sciences physiques et mathématiques.

S'il n'a point attaché son nom à une œuvre qui lui appartînt en propre, ce n'est que la volonté qui lui a fait faute et peut-être son temps a-t-il été aussi utilement employé. Laplace le chargea de corriger les épreuves de la mécanique céleste ; Poisson lui communiqua ses nombreux travaux d'analyse et n'en voulut rien publier avant qu'il ne les eût jugés ; Thénard, à chacune de ses belles découvertes, eut hâte de l'appeler et de répéter l'expérience avec lui dans le laboratoire du Collége de France. Il crut donc avoir assez fait pour la science et pour lui-même.

Les années s'écoulèrent ; l'âge de la retraite arriva, et ses amis pour le fixer auprès d'eux, obtinrent à grand'peine qu'il acceptât la place de bibliothécaire du Conservatoire des Arts-et-Métiers. Que pourrais-je ajouter ? Depuis que son existence avait recouvré la stabilité et le calme, nul trouble n'y survint ; elle n'eut rien d'extérieur ; ses jours se succédèrent, uniformes par les habitudes, variés seulement par l'exercice de la pensée, jusqu'au jour d'ineffaçables regrets, où cette âme paisible quitta ceux qu'elle avait constamment charmés.

Billy mourut à Paris le 3 décembre 1830, âgé de 73 ans ; son convoi fut escorté d'un nombreux cortége où se faisaient remarquer Poisson tout en larmes, et la plupart des membres de l'Académie des sciences.

Ses parents lui élevèrent un monument modeste et il fut convenu que l'épitaphe serait composée par M. Hébert, né comme lui à Sergines, le compagnon de toute sa vie, son émule à Sens, son collègue à Fontainebleau et à Saint-Cyr,

que nous avons vu récemment s'éteindre presque centenaire.

Quand M. Hébert en commença la lecture devant une réunion de géomètres, de physiciens et de chimistes, l'un d'eux aux premiers mots *Hic jacet*, l'interrompant, s'écria : Encore du latin ! pourquoi ne pas nous dire cela en français, mais M. Hébert faisant signe de la main qu'on le laissât poursuivre, reprit et lut :

Hic jacet D. Billy.
Vir inter doctos doctus,
Inter modestos modestissimus,
Inter bonos optimus.
Multis carus vixit ;
Multis flebilis occidit.

A peine eut-il achevé que ses auditeurs attendris trouvant le portrait d'une ressemblance irréprochable et leurs sentiments parfaitement exprimés, applaudirent tout d'une voix.

L'inscription est gravée sur la tombe de Billy, à Paris, au cimetière du Sud ; par sa concision et sa vérité, elle mérite d'être recueillie et conservée dans nos archives.

LE POPELIN DE SENS.

La lèpre était une maladie déjà connue, mais cependant assez rare en Europe avant les croisades. L'habitude de se couvrir de laine, sans prendre toutes les précautions de propreté qu'exige l'usage de ce vêtement, lorsqu'il est employé sur la peau, est une des causes qui entretenait cette maladie parmi le peuple. La lèpre n'était pas seulement hideuse, elle était encore contagieuse et héréditaire, voilà pour-

quoi les malheureux, atteints de cette terrible maladie, étaient repoussés de toute société et même de leur propre famille.

Les croisades contribuèrent au développement de la lèpre en Europe. On conçoit en effet que des soldats qui passaient une ou même plusieurs années en voyage ou dans les combats, et qui par conséquent n'avaient ni le temps ni les moyens de veiller à la propreté de leurs vêtements de laine, durent être facilement atteints d'une maladie que déjà la malpropreté engendre d'elle-même, et qui de plus régnait d'une manière contagieuse dans les contrées où ils avaient transporté leurs champs de bataille.

Au retour de la première croisade, la lèpre se développa donc en France d'une manière inquiétante pour la salubrité publique et pour les générations futures. Il fallait aviser au moyen de sauver la France d'une maladie qui eût sapé les bases mêmes de la société. Le remède fut extrême, les lépreux furent condamnés à une sorte de mort civile; il leur fut défendu d'aller à l'église, au marché, au four et au moulin; ils ne pouvaient laver leurs mains ni dans les fontaines, ni dans les ruisseaux; ils ne devaient toucher à rien, pas même aux arbres des champs sans avoir de gants; chez les marchands ils indiquaient avec une baguette ce qu'ils voulaient acheter. Tout objet qu'ils auraient touché de leurs mains lépreuses était souillé et mis au feu ou au rebut.

Ce règlement se trouvait dans les rituels du Diocèse. Une semblable vie était pire que la mort, aussi la charité chrétienne s'émut-elle en leur faveur, on songea à leur créer des asiles où ils trouveraient les choses nécessaires à la vie, où les soins que réclamait leur triste position leur seraient prodigués par des mains charitables et surtout où tant d'humiliations leur seraient épargnées.

De là l'origine des léproseries.

Les Rois imposèrent à toutes les villes l'obligation d'avoir

une léproserie. Après la seconde croisade, il fallut en multiplier le nombre, et alors, Rois, archevêques, seigneurs, chapitres et abbayes firent de grands sacrifices pour en établir chacun sur leurs terres. En 1225, il y avait déjà 2000 léproseries en France, et en mourant Louis VIII leur légua à chacune cinq livres tournois.

La ville de Sens, mise en demeure d'avoir une léproserie pour y séquestrer ses lépreux, créa l'Hospice du Popelin, c'est-à-dire du petit peuple, car c'était surtout dans cette classe de la société que la maladie avait exercé ses plus grands ravages.

On ne trouve pas d'acte de la fondation du Popelin, cette fondation n'était due ni à un legs ni à une donation, la ville de Sens bâtissait chez elle et pour elle, elle n'avait donc encore rien à constater par acte public. Cependant, plus tard elle y fit placer ses armes, et de plus, elle fit reconnaître son existence et ses droits par les Papes; on sait qu'à cette époque, les notaires n'existaient pas encore et que saint Louis ne les institua que dans le siècle suivant.

L'hospice possède cinq bulles des Papes antérieures à l'an 1200 : deux d'Alexandre III, dont une datée de Sens même, une de Lucius III, deux de Célestin III. L'année n'était point alors indiquée sur les bulles, mais la première est au plus tôt de l'année 1163, époque du séjour d'Alexandre III à Sens, la dernière est, au plus tard, de 1198, époque de la mort du Pape Célestin III.

Les Papes, dans ces bulles, placent sous la protection de l'Église, la léproserie du Popelin de Sens.

A cette époque, la justice était rendue par les vicomtes ou les seigneurs, il n'y avait point de juge royal, et les lois civiles n'entouraient point encore la propriété d'une protection efficace, de plus en l'absence de notaires qui n'étaient point encore institués, la propriété elle-même était mal établie et insuffisamment définie.

Pour assurer la durée de son hospice, la ville de Sens, selon l'usage de ces temps anciens, invoqua la protection de l'Église qui fut toujours une école de respect et surtout du respect du bien d'autrui.

La propriété du Popelin fut plusieurs fois contestée à la ville de Sens ; mais ses droits de fondatrice furent toujours constatés et reconnus, et même les discussions qui furent soulevées à ce sujet n'ont eu d'autres résultats que de conserver jusqu'à nos jours, les preuves les plus authentiques et les plus nombreuses de ses droits de propriété. Il est donc aujourd'hui bien démontré par toutes les pièces qui sont aux archives de l'Hôtel-Dieu, que le Popelin a été bâti, fondé et doté par les habitants de la ville de Sens.

Toutes les chartes, au nombre de quatre-vingt-cinq, en font foi. Toutes sont adressées aux lépreux du Popelin de Sens, et par cette seule épigraphe prouvent que le Popelin appartenait à la ville de Sens.

Parmi ces chartes, il en est une qui est fort curieuse, nous allons en rendre compte :

Les habitants de la paroisse de Nailly d'une part et les lépreux *sénonais* (sic) d'autre part, comparaissent en 1193 devant Guy de Noyers, archevêque de Sens, et conviennent entre eux que les lépreux de Nailly seront reçus au Popelin de Sens, aux conditions suivantes :

Les paroissiens de Nailly fourniront à chaque lépreux qu'ils enverront à la léproserie de Sens un habillement convenable, un lit et une pension annuelle de vingt sols. Chaque feu de Nailly payera, à la léproserie de Sens, un denier par an; de plus la léproserie aura le droit de faire la quête dans l'église de Nailly, tous les ans, aux cinq grandes fêtes de l'année.

Vers ce même temps, le Popelin recevait un legs qui pourra indiquer la valeur de cette pension de vingt sols stipulée pour les lépreux de Nailly. Ce legs consistait en un

muid de vin tous les ans, ou en une somme de dix sols, d'où il faut conclure que la pension des lépreux de Nailly équivalait au prix de deux muids de vin.

Cette charte prouve que le Popelin était une propriété particulière à la ville de Sens, et qu'en tous cas l'archevêché n'avait pas contribué à sa fondation, autrement il eût été facile à l'archevêque d'y faire admettre gratuitement les lépreux de Nailly, paroisse dont il était seigneur.

Le service des lépreux du Popelin était confié à des frères pour le quartier des hommes et à des sœurs pour le quartier des femmes. Le maître ou supérieur de la maison, qui était toujours un prêtre, était assisté d'un conseil ou d'un chapitre composé des frères et sœurs du Popelin, les comptes annuels étaient rendus aux maire et échevins de la ville de Sens. On voit dans l'obituaire que plusieurs frères et sœurs étaient des lépreux, on en trouve même quelques-uns qui étaient mariés.

Le Popelin fut, à toutes les époques, pour les habitants de la ville de Sens, l'objet d'un vif intérêt et d'une constante sollicitude. On le conçoit facilement, un grand nombre de familles avaient envoyé quelques-uns de leurs membres dans cette maison, les lépreux n'y étaient point oubliés, chacun voulait contribuer à leur bien-être et leur rendre plus supportable l'isolement auquel ils étaient condamnés. Aussi voyons-nous dans l'obituaire du Popelin qui n'est autre chose que le nécrologe des bienfaiteurs, que non-seulement on voulait avoir droit aux prières qui se faisaient dans la chapelle du Popelin, mais encore qu'en fondant des services anniversaires pour le repos de leurs âmes, les bienfaiteurs imposaient aux Supérieurs du Popelin, sous peine d'anathème, l'obligation de donner, ce jour-là, aux lépreux, une *pitance* extraordinaire, c'est-à dire un bon dîner. Beaucoup d'obits sont fondés avec cette condition, quelques-uns ajoutent les menaces d'anathème en cas de contraventions, et les jours d'obits devenaient des jours de galas pour les lépreux.

Le cœur est satisfait, quand en pénétrant dans l'intérieur d'une léproserie, on voit que rien n'a été oublié pour adoucir, autant que possible, la triste condition des lépreux.

A cette époque de foi vive et de charité chrétienne, on considérait que les pauvres donnaient plus qu'ils ne recevaient et chacun voulait avoir sa part dans leurs bénédictions et leurs prières ; aussi, ne pouvons-nous sans émotion voir en quels termes le roi Philippe-Auguste fonde une messe quotidienne en la chapelle du Popelin pour le repos de son âme :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Ainsi soit-il.
« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France. Les lépreux
« de Sens nous ont accordé que dans leur chapelle, il serait
« célébré, chaque jour, à perpétuité, une messe pour le repos
« de mon âme. »

Il semble en lisant ce préambule que les rôles sont intervertis ; les lépreux deviennent les bienfaiteurs du Roi, et c'est le Roi qui, par reconnaissance, leur accorde un muid de froment, six muids de vin et cinquante sols de rente à prendre dans ses grenier, cellier et prévosté de Sens.

Dans un siècle où les pauvres traitaient ainsi d'égal à égal avec les Rois, où les pauvres possédaient en leurs mains les richesses spirituelles et où les Rois de la terre, comprenant la vanité de leurs biens temporels, venaient demander aux pauvres leurs prières et leur protection auprès de Dieu, évidemment les pauvres obtenaient une large part dans ce qu'on appelle aujourd'hui le banquet de la vie, et la plaie du paupérisme, mille fois plus hideuse encore que la lèpre, n'était point à craindre.

Les lépreux étaient considérés comme les plus malheureux des hommes et par conséquent comme les plus puissants auprès de Dieu. Aussi, voyons-nous dans l'obituaire qu'un grand nombre de bienfaiteurs et de personnages éminents voulurent être inhumés dans le cimetière des lépreux, tout près du sanctuaire où les lépreux venaient chaque jour prier

pour leurs bienfaiteurs, et où Dieu, par l'intercession des pauvres, accordait aux riches le pardon de leurs péchés. On voyait autrefois dans le cimetière du Popelin la figure d'une Reine, gravée sur un petit monument funèbre ; des historiens ont cru que c'était la fille de Philippe de Valois ; malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir avec certitude le nom de cette princesse.

Un siècle aussi imbu des maximes de l'Evangile et de la charité de Jésus-Christ devait être grand dans ses œuvres, aucune difficulté ne devait ralentir ses élans généreux, aussi la léproserie du Popelin de Sens, dès l'année 1150, était-elle déjà un établissement considérable : les biens que déjà elle possédait à cette époque, appartiennent aujourd'hui encore à l'Hôtel-Dieu et ils forment deux métairies, le Popelin proprement dit et Béon. Cette dernière fut donnée au Popelin, en 1150, par un Sénonais nommé Jean Trossebac qui, dit-on, avait lui-même été lépreux ; l'acte de donation fut passé devant Hugues de Toucy, alors archevêque de Sens.

Le Popelin ne fut d'abord qu'un établissement provisoire, il fut créé avec précipitation sous l'influence du besoin urgent que l'on avait de mettre les lépreux *aux champs*, comme on disait alors. Plus tard les bâtiments provisoires firent place à un établissement définitif où tout était prévu pour sa destination. La léproserie ne fut achevée qu'en 1176. Du moins cette date est indiquée par l'inscription suivante qu'on lit encore aujourd'hui sur un des voussoirs de la maison : *In. charitate. Dei. et. patientiâ. Christi. 17. 6.* A cette époque, le millésime était souvent sous-entendu dans les légendes, on n'indiquait que les dizaines et les unités.

La séquestration des lépreux, les guérisons obtenues, et surtout la peur de la lèpre firent à peu près disparaître cette maladie vers la fin du XIVe siècle. A cette époque l'usage du linge avait enfin pénétré dans les habitudes des peuples, la chemise n'était plus un vêtement de luxe réservé aux grands

et aux riches, chacun en était pourvu ; on avait compris qu'un vêtement n'était pas seulement destiné à conserver la chaleur, mais qu'il devait être encore et par-dessus tout un moyen de propreté. Ce jour-là le problème était résolu et le nombre des lépreux finit par devenir insensible ; la ville de Sens attribua alors les revenus du Popelin à son bureau des pauvres, qui les employa au soulagement des pauvres et des infirmes de la ville.

Les intérêts du Popelin furent délaissés et même fort compromis dans cette seconde moitié du XIVe siècle. A cette époque, les incursions continuelles des Anglais et des Navarrois, la captivité de Jean II, la faiblesse d'une régence tombée aux mains d'un Dauphin mineur encore, les brigandages de la Jacquerie, plus tard l'état de folie de Charles VI et beaucoup d'autres événements portèrent le désordre dans toutes les contrées ; le désordre fut tel, qu'un Sénonais, Jean Gouge, pour sauver son pays, se fit proclamer roi de France, le patriotisme, comme on voit, n'est pas né d'hier. Mais pour rentrer dans le sujet qui nous occupe, le Pape Clément VII crut avoir à sa disposition un moyen plus efficace que celui de Jean Gouge pour sauver le Popelin et le conserver aux pauvres, il le déclara bien ecclésiastique et l'annexa à la mense archiépiscopale, et par là en rendit toutes les parties inaliénables sans le concours du Saint-Siége, sous peine d'excommunication. Cette bulle de Clément VII est de 1388, on y lit ce qui suit :

« De notre autorité apostolique nous unissons à perpétuité « à la mense archiépiscopale de Sens la léproserie du Pope- « lin, de Sens, toute aliénation des immeubles et des meubles « précieux de cette maison restant entièrement interdite à « l'Archevêque, à cette condition que les infirmes et les « pauvres de ladite maison seront convenablement soignés « et que les charges accoutumées de cette maison seront « dûment supportées. »

Le Pape, comme on le voit, n'entendait pas augmenter les revenus de l'Archevêque, il voulait sauver le Popelin, lui conserver son caractère sacré de bien des pauvres, et lui donner des administrateurs que les foudres de l'Église feraient respecter même au milieu des orages politiques.

Grâces en soient rendues au Pape Clément VII ; si les peuples eussent été plus fidèles à la voix de l'Église, il y a soixante ans, l'Hôtel-Dieu de Sens n'aurait pas à regretter aujourd'hui la perte de la moitié de ses propriétés rurales, de la léproserie de Véron, et du capital de 16.000 livres de rentes.

Les revenus du Popelin, sous la direction des administrateurs nommés par les archevêques de Sens furent employés à soulager les pauvres honteux de la ville de Sens, et cela nous est affirmé par une requête dont nous possédons l'original et qui fut présentée au Roi par l'Archevêque et les six gouverneurs de l'Hôtel-Dieu.

Les auteurs de cette requête, après avoir confirmé ce fait que le Popelin avait été bâti, doté et administré par les habitants de la ville de Sens, depuis sa fondation jusqu'à Clément VII, c'est-à-dire jusqu'en 1388, ajoutent ces paroles :

« En conséquence de la bulle de Clément VII, les arche-
« vêques de Sens ont pourvu le Popelin d'administrateurs
« qui en recevaient les revenus et les distribuaient aux pau-
« vres honteux de la ville de Sens. »

Les maire et échevins de la ville firent à la même époque une déclaration semblable, et nous sommes autorisés à en conclure que la bulle de Clément VII avait conservé au Popelin sa première destination, le soulagement des pauvres.

Nous avons déjà dit qu'à l'époque où les léproseries étaient devenues une nécessité publique, un appel avait été fait à la charité chrétienne, et qu'outre les villes qui avaient été mises en demeure d'avoir une léproserie pour leurs lépreux, les rois, les archevêques, les seigneurs, les chapitres avaient eux-mêmes fondé des léproseries dans leur domaine, pour arrê-

ter les progrès de plus en plus inquiétants de la lèpre. Trois siècles plus tard, un succès complet était obtenu, la lèpre avait disparu, et les descendants et successeurs des fondateurs s'étaient remis en possession des biens et bâtiments que leurs aïeux ou prédécesseurs avaient consacrés, trois cents ans auparavant, aux besoins des pauvres.

Charles IX, considérant que *donner et retenir ne veut*, jugea que les biens donnés aux pauvres ne pouvaient équitablement retourner aux descendants ou successeurs de ceux qui les avaient donnés, il rendit donc, en 1561, une ordonnance par laquelle il conserve aux léproseries, leur caractère de bien des pauvres, et enjoint à tous les juges royaux de dresser un état exact de toutes les maladeries, léproseries, ainsi que de leurs revenus, et de les pourvoir d'administrateurs qui en consacrent les revenus aux pauvres et aux malades.

En vertu de cette ordonnance, un état des biens et des revenus du Popelin fut dressé au bailiage de Sens, et une sentence fut rendue par Richer, conseiller du Roi, lieutenant-général audit bailliage. Cette sentence, dont l'original est aux archives, constate que la maladerie du Popelin a été fondée et dotée par les habitants de la ville de Sens, à leurs dépens, pour l'entretien des pauvres malades lépreux natifs de ladite ville et faubourgs de Sens ; il consacre donc tous les droits de la ville de Sens de le posséder et de l'administrer, et en conséquence, il en remet l'administration aux maire et échevins de la ville.

Les Maire et échevins, ainsi réintégrés dans l'administration du Popelin, continuèrent à en consacrer les revenus aux pauvres, mais ils durent en restaurer les bâtiments qui tombaient en ruines. Ce fut à cette époque que le Popelin fut converti en métairie, et que les bâtiments reçurent les modifications qu'exigeait leur destination nouvelle.

Pour conserver le souvenir des faits qui venaient de se

passer, les Maire et échevins apposèrent sur les murs du Popelin l'inscription lapidaire qu'on y voit encore, et dont nous donnons ici la traduction :

A DIEU TRÈS-BON, TRÈS-GRAND, ÉTERNEL.

« Ce fut pour recevoir et nourrir les lépreux que les habi-
« tants de la ville de Sens, il y a plus de cinq cents ans, bâ-
« tirent de fond en comble cet hôpital et le dotèrent de re-
« venus ; ils chargèrent de son gouvernement les magistrats
« de la ville.

« Mais la surveillance de cette maison étant passée en
« d'autres mains, les murs et les autres bâtiments de cet hô-
« pital sont en partie tombés de vétusté, et le reste menaçait
« également de tomber en ruines ; les magistrats municipaux
« ayant été réintégrés, par un édit du Roi, dans l'ancien droit
« d'administrer cet hôpital, ils se sont empressés de faire re-
« lever les parties ruinées, et de faire restaurer les parties
« qui se dégradaient, l'an de J.-C. 1580. »

Cinquante ans plus tard, les Maire et échevins, d'accord avec l'archevêque de Sens et les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, crurent qu'il serait plus utile de donner à l'Hôtel-Dieu la ferme du Popelin et celle de Béon qui en était une annexe ; ils présentèrent donc une requête à Louis XIII qui, par ordonnance de 1642, consacra cette union *à perpétuité*. Mais, hélas! rien n'est perpétuel sur cette terre, pas même l'œuvre des Rois. Tout passe, tout est mobile ; la ville de Sens n'est pas encore arrivée à la fin de ses tribulations en ce qui concerne le Popelin, et trente ans plus tard, en 1672, une ordonnance de Louis XIV vint la dépouiller brusquement de sa propriété, parce que l'hospitalité n'y était pas gardée.

Cette ordonnance contient les motifs et les dispositions qui suivent :

« Louis, etc. ; ayant considéré qu'il ne serait pas juste
« d'abandonner les officiers et soldats de nos troupes aux mi-
« sères qui accompagnent ordinairement ceux qui, ayant

« consumé tout leur bien et leur âge à nous servir dans nos « armées et à la défense de nos places, se trouvent hors d'é- « tat, par caducité ou par incommodités que les blessures « qu'ils ont reçues leur causent, de pouvoir subvenir à leurs « besoins et d'être réduits à une honteuse mendicité, nous « voulons composer des commanderies qui puissent servir « de récompenses honorables pour les officiers et soldats qui « nous auront bien servi dans nos armées.

« Savoir faisons que pour ces causes, nous avons confir- « mé, à l'ordre de Saint-Lazare, tous et chacun les biens qui « lui appartiennent et par une plus ample grâce, nous lui « concédons et unissons l'administration et jouissance per- « pétuelle et irrévocable de toutes les maladeries et lépro- « series *où l'hospitalité n'est pas gardée*, pour lesdits biens « et revenus ainsi réunis, en être par nous formé des com- « manderies en faveur des officiers et soldats de nos « troupes. »

Encore une ordonnance perpétuelle et irrévocable ! Heureusement sa durée ne sera que de vingt-et-un ans, car elle n'est qu'un acte de bon plaisir et non un acte de justice. *Bien mal acquis ne profite pas*, cette maxime sera vraie même pour Louis XIV. Cette saisie inqualifiable des léproseries qui n'étaient pas de fondation royale, va nous en fournir une nouvelle preuve.

En vertu de cette ordonnance de Louis XIV, toutes les léproseries quelconques, sans exception, *où l'hospitalité n'était pas gardée*, même celles dont les revenus étaient affectés aux pauvres ou aux malades par les établissements qui en étaient propriétaires, furent saisies et converties en commanderies. Le Popelin et Béon furent compris dans cette mesure.

Quelque temps après les deux mille léproseries de France étaient partagées entre les soldats invalides des armées du Roi.

Les plus âgés et les plus infirmes sont tout naturellement

considérés comme les plus dignes d'intérêt ; ils sont les plus pressés de jouir, ils sont donc les premiers pourvus d'une commanderie. Chacun d'eux vient prendre possession de son nouveau domaine, chacun espère bien y trouver une nouvelle terre promise qui fournira à tous ses besoins et à tous ses caprices. Tous font des rêves aussi brillants que ceux de *Perrette au pot au lait*. Par des soins diligents chaque fleur du printemps devait être un fruit d'automne, et chaque grain confié à la terre devait rendre au moins cent pour un. L'un s'empresse de se loger et de se meubler à son goût et il achète à crédit, car le soldat n'a point d'économie ; l'autre qui a servi dans la cavalerie, achète de beaux chevaux et ajourne ses créanciers après la récolte ; celui-ci se croit assez riche pour ne rien faire, celui-là est trop infirme pour quitter sa chaise ou son lit, aucun ne connaît l'agriculture ni même les pièces de terre qui composent sa commanderie; aucun n'a les fonds de roulement dont l'agriculture a besoin comme toute autre profession.

Tous enfin veulent changer de métier à l'âge où l'on ne peut plus en apprendre aucun ; par conséquent tous s'endettent, tous sont plongés dans les procès, tous sont traînés devant les tribunaux et condamnés pour dettes ; ces colons de nouvelle espèce qui apportent à l'agriculture, non des bras et de l'intelligence, mais des infirmités et une complète inaptitude sont bientôt placés au ban de l'opinion publique, ils n'obtiennent plus de crédit nulle part, et entourés de champs fertiles, comme Tantale, ils manquent de pain ; ils retombent dans la misère dont un Roi puissant avait voulu les tirer par un acte de son bon plaisir que la justice ne pouvait avouer.

Après vingt-et-un ans d'expérience, l'échec était complet, Louis XIV l'avoue dans l'ordonnance qu'il rendit en mars 1693 pour annuler celle de 1672.

« Nous avons reconnu, dit-il, que l'union portée par notre « édit de décembre 1672, n'apportait presque aucune utilité

« à ceux qui en jouissent à titre de commanderies, que « l'union des léproseries leur était fort à charge tant par le « grand nombre de petites pièces dont les commanderies sont « composées, que par l'obligation d'y faire faire les répara- « tions, et d'en soutenir les droits, choses auxquelles ils ne « peuvent vaquer ; qu'enfin il est plus convenable de leur « donner des revenus d'une facile perception, qui ne les en- « gagent à aucuns soins, diligences ni embarras. »

Louis XIV rendit alors les léproseries aux pauvres auxquels elles appartenaient, et il bâtit l'hôtel des Invalides pour ses vieux soldats.

Depuis cette époque, l'Hôtel-Dieu de Sens a joui tranquillement de la ferme du Popelin, espérons que cette jouissance ne sera plus troublée.

CARLIER.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

INTRODUCTION.

Resserré dans les limites d'un département, circonscription sans lien avec un état géographique antérieur, notre œuvre manque d'unité au point de vue archéologique. Mais un travail de géographie ancienne, sur l'ensemble de la Sénonie, exige des connaissances si étendues de toutes les sources de l'histoire locale centralisées par départements, des notions si nombreuses et si exactes de la situation topographique et monumentale de tous les lieux compris dans cette contrée, que les difficultés d'exécution ont, jusqu'ici, découragé les plus audacieux.

Retenu par le proverbe : *Le mieux est l'ennemi du bien*, qui convient à notre nature peu téméraire, nous n'avons point entrepris une œuvre glorieuse, mais une œuvre utile, proportionnée à nos forces.

Notre travail est divisé en trois parties :

I. Géographie physique ;
II. Géographie politique :
III. Topographie.

Une étude générale sur les noms de lieux, seule partie de nos recherches qui n'ait pas sa place naturellement indiquée dans la division qui précède, fait l'objet spécial de cette introduction.

Les noms de lieux, actuellement habités, du département de l'Yonne, remontent à trois origines différentes ;

1° Les noms d'origine celtique ou gauloise, débris de la langue de nos pères, arrivés jusqu'à nous par la voie de la tradition orale ;

2° Les noms d'origine latine, appliqués à des colonies agricoles créées depuis l'invasion romaine jusqu'à la formation de la langue française ;

3° Les noms d'origine française, imposés à des constructions élevées depuis la formation de notre langue nationale.

§ 1.

NOMS D'ORIGINE CELTIQUE.

Lorsque les Romains s'établirent dans la Gaule celtique, ils y trouvèrent une langue parlée, à l'usage des habitants de cette contrée. Chaque lieu ayant alors son nom, vainqueurs et vaincus ne purent avoir deux appellations différentes pour le désigner.

Mais les Romains, ce peuple colonisateur et civilisateur par excellence, ont-ils tenté plus tard de transformer violemment les noms anciens en noms nouveaux ? Il faut distinguer.

Tout ce qui rappelait des souvenirs, des gloires, des liens nationaux fut impitoyablement sacrifié. De nouvelles divisions territoriales eurent pour but de détruire les anciennes ligues, de fragmenter les peuplades puissantes et de neutraliser ainsi toute idée d'un retour à l'indépendance. Dans ce grand remaniement de la conquête, le vainqueur s'étudia également à ruiner l'importance des vieilles villes, dont le passé glorieux semblait encore une menace, et, pour les atta-

cher à l'empire, à enrichir des villes modernes, à créer des cités *Juliennes* ou *Augustales*, à concéder à plusieurs cités des droits municipaux, à imposer enfin à chaque ville principale le nom du peuple mutilé dont elle restait le chef-lieu.

On conçoit qu'une semblable entreprise était peut-être nécessaire à la conservation de la Gaule sous la dépendance de Rome, mais il eût été stupide de tenter, sans motif, la transformation générale du nom de toutes les villes, de tous les bourgs, de tous les villages, de tous les hameaux, de toutes les fermes, et cette conception eût été plusqu'insensée, elle eût été vaine.

Cependant les Gaulois n'ayant pas de langue écrite, la langue latine devint naturellement la langue officielle, politique et administrative. Et comme, dans cette langue, les mots prennent, par la seule désinence, une signification différente, il fut immédiatement nécessaire de latiniser les noms gaulois dans la langue écrite, ne fût-ce que pour la confection des rôles d'impôts. C'est de la sorte que les noms celtiques, habillés à la romaine, nous ont été transmis dans les chartes et les chroniques, en même temps qu'ils nous arrivaient, dans leur forme primitive, par la tradition orale et la permanence de la langue rustique.

Ce n'est donc pas, comme on le croit généralement, dans les noms latins des chartes, traduction tourmentée et essentiellement variable, qu'il faut rechercher le radical de nos noms de lieux ; c'est de ces noms eux-mêmes qu'il faut remonter à la traduction latine, en se plaçant, par la pensée, dans la position où se sont trouvés les Romains en présence de nos noms barbares, contenant des sons et des articulations sans analogues dans leur langue. Les noms gaulois, en effet, latinisés dans la langue écrite, officielle et savante ; conservés avec leur appellation primitive dans la langue parlée, vulgaire ou rustique, ont repris à la fois leur forme et leur prononciation primitives lorsque, des éléments des lan-

gues celtique, latine et franke, s'est formée notre langue nationale, qui les a consacrés définitivement.

Pour nous rendre compte avec exactitude du travestissement, bizarre en apparence, que nos noms de lieux ont pris dans les chartes, supposons un instant qu'ignorant les premiers rudiments de notre langue et ne connaissant que la langue latine, position où se sont trouvés les Romains implantés dans les Gaules, nous ayons à traduire le mot *Cheny* que nous entendrions prononcer.

Par quelle consonne d'abord représenter l'articulation *ch*, absolument étrangère au latin ?

L'analogie la moins incomplète est assurément *que* ou *gue*.

Le son *eu* de la voyelle *e* n'a point non plus d'identique en latin. Obligé cependant de le représenter par une des voyelles *a*, *é*, *i*, *o*, *u*, le choix, qui semble d'abord embarrassant, se fixera assez naturellement sur l'*a*, d'une part, parce que cette voyelle se trouve à profusion dans la langue latine, et, d'autre part, parce que si nous faisons abstraction de notre habitude d'appeler également *é* deux sons fort différents *é* et *e*, le son parlé *eu* se rapproche bien davantage du son grave *a* que du son aigu *é*.

Nous aurons donc pour première syllabe *ca* ou *ga*.

La seconde syllabe *ni* ne pouvant s'appliquer à un nominatif singulier, il faudra y ajouter une désinence quelconque, *us*, *eus*, *atus*, *acus*, etc. Sachant enfin, par la construction syllabique que nous venons de faire, que le radical *cani*, rencontré dans une charte peut représenter le nom celtique *Cheny*, quelle que soit la désinence, elle n'aura aucune influence sur notre traduction.

Une revue rapide des formes de latinisation le plus fréquemment employées fera mieux comprendre comment il est possible de traduire, en quelque sorte à première vue, en noms actuels, les noms latins des chartes.

DES ARTICULATIONS.

Les principales articulations qui n'appartiennent pas à la langue latine sont *ch*, *gn*, *ll*.

Articulation CH.

L'articulation *ch* correspond, comme nous venons de l'indiquer, presque toujours au *c* dur :

Chappe,	*Capa.*
Charbay,	*Carbaugiacus.*
Chassignelle,	*Cassaniola.*
Chassy,	*Cassiacus.*
Cheny.	*Caniacus.*
Chéu,	*Caducus.*
Chevannes.	*Cavannæ.*
Echarlis.	*Escalittæ.*
Lichère,	*Licaiacus.*

Quelquefois au *g* :

Branche,	*Bringa.*
Chemilly,	*Gimiliacus.*

Articulation GN.

L'articulation *gn* a été représentée, dans la latinisation des noms celtiques, par la seule suppression du *g*.

Beugnon,	*Buennicus.*
Bretignelle,	*Britanniola.*
Chassignelle,	*Cassaniola.*
Etigny,	*Estiniacus.*
Flogny,	*Flanniacus.*
Germigny,	*Germiniacus.*
Gigny,	*Ganniacus.*
Joigny,	*Joviniacus.*
Lignorelles.	*Linerolæ.*

Ligny,	*Liviniacus.*
Montigny,	*Montiniacus.*
Perrigny,	*Patriciacus.*
Pouligny,	*Pauliniacus.*
Reigny,	*Riniacus.*
Saligny,	*Saliniacus.*
Savigny,	*Silviniacus.*
Seignelay,	*Siliniacus.*

Articulation LL (l mouillée).

L'articulation *ll* est traduite par une *l* simple.

Aillant,	*Alientus.*
Bouilly,	*Baldiliacus.*
Chemilly,	*Gimiliacus.*
Epineuil,	*Espinolius.*
Fontenouilles.	*Fontaniculæ.*
La Souille,	*Scubiliacus.*
Mailly,	*Malliacus.*
Milly,	*Milliacus.*
Nailly,	*Nadiliacus.*
Theil,	*Tilius.*
Vareilles,	*Vallilia.*

Nous n'avons qu'un seul exemple d'un effort tenté pour mouiller l'articulation *ll*.

Mezilles,	*Miciglis.*

DES SONS

Les sons sont de deux sortes, ceux qui terminent les noms ou désinences, et les sons intermédiaires : nous ne parlons, sous ce titre, que de ces derniers.

Les sons intermédiaires, étrangers au latin, sont notamment *e* ou *eu* et *oi*.

Le son *eu* a été très-diversement traduit, mais, comme nous

l'avons fait remarquer, il a si peu d'analogie avec le son de l'*é* aigu que ce dernier est le seul qui n'ait point été employé à le traduire.

Le son *eu* est représenté, tantôt par un *i* :

Argentenay,	*Argentiniacus.*
Chemilly,	*Gimiliacus.*
Domecy,	*Decimiacus.*
Mezilles,	*Miciglis.*
Seignelay,	*Siliniacus.*
Vezelay,	*Vidiliacus.*

Tantôt par un *a* :

Bleury,	*Blariacus.*
Cheny,	*Caniacus.*
Chevannes,	*Cavannæ.*
Fontenoy,	*Fontanetus.*

Quelquefois par un *o* :

Leugny,	*Loconiacus.*
Longueron,	*Logoromo.*
Voutenay,	*Vuldonacus.*

Ou par un *u* :

Beugnon,	*Buennicus.*

Rien n'indique mieux, ce nous semble, que ces variantes mêmes, la difficulté qu'ont éprouvée les Romains à latiniser le son *eu*.

Quant au son *oi*, la difficulté n'a pas été beaucoup moindre. Cependant, nous le trouvons toujours représenté par les sons graves, *a*, *o*, *u*, à l'exclusion des sons aigus *é* et *i*.

A	Sermoise,	*Sarmasia.*
O	Appoigny,	*Epponiacus.*
	Joigny,	*Joviniacus.*
	Oyselet,	*Oscellus.*
U	Foissy,	*Fusciacus.*
	Poily,	*Pauliacus.*

DES DÉSINENCES.

Les désinences les plus usitées sont *ay*, *e*, *é es*, *on*, *oy* et *y*.

Désinence AY.

A quelques rares exceptions près, Arblay, *Adrebletus*, la désinence celtique *ay* est, dans notre contrée, toujours traduite par *acus* :

Accolay,	*Accolacus.*
Argentenay,	*Argentiniacus.*
Marnay,	*Marciniacus.*
Maslay,	*Masliacus.*
Seignelay,	*Siliniacus.*
Vezelay,	*Vidiliacus.*

Désinence E ou EU.

Les anciens dictionnaires géographiques contiennent une grande quantité de noms de lieux du genre neutre, et l'abbé Lebeuf en désigne lui-même beaucoup dans nos contrées. Cependant, en remontant aux chartes et autres documents antérieurs à la langue française, où figurent ces noms terminés en *um*, nous avons remarqué, d'une part, qu'ils y sont généralement employés à l'accusatif et, d'autre part, que partout où nous les avons rencontrés au nominatif, ils avaient la forme masculine et la terminaison *us*.

Nous n'avons enfin trouvé que trois noms employés au nominatif neutre :

AGEDINCUM	*Agendique* (Sens).
AUTESSIODURUM	*Auxerre.*
TORNODORUM	*Tonnerre.*

Et il est permis de penser que ces noms, latinisés au moment où les lieux qu'ils représentent ont été occupés ou appropriés comme postes militaires, ont dû à leur destination

de *castrum* le genre neutre que leur a attribué le traducteur.

Du reste, la désinence *e*, à part quelques noms où elle se traduit en *us* :

La Souille,	*Scubiliacus.*
Lichère,	*Licaiacus.*
Maulne,	*Molnitus.*

Est constamment suppléée par un *a* :

Avrolle,	*Eburobriga.*
Bazarne,	*Bacerna.*
Benne,	*Baina.*
Branche	*Bringa.*
Bretignelle,	*Britanniola.*
Chappe,	*Capa.*
Chassignelle,	*Cassaniola.*
Druye,	*Drogia.*
Escolive,	*Scoliva.*
Looze,	*Lausa.*
Migenne,	*Mitigana.*
Ouanne,	*Odouna.*
Pimelle,	*Pimella.*
Sixte,	*Sexta.*
Venouse,	*Vendosa.*

Désinence É.

On la trouve remplacée, soit par la terminaison *adus* :

Arthé,	*Artadus.*
Nancré	*Nancradus.*
Volgré,	*Vogradus.*

Soit par *iacus* :

Commissey,	*Comisiacus.*
Méré,	*Matiriacus.*

Quelquefois même, l'*é* est conservé dans la construction :

Quarré,	*Careacus.*

Désinences ES.

Ce son n'est pas différent de celui de l'*e* muet. Cependant, soit que la prononciation en fût originairement différente, soit plutôt que les noms terminés par cette désinence exprimassent une idée de pluralité qui échappe aujourd'hui à notre pénétration, la terminaison *es* se trouve constamment représentée par *æ :*

Chevannes,	*Cavannæ.*
Diges,	*Digiæ.*
Ferrières,	*Ferrariæ.*
Fontenouilles,	*Fontaniculæ.*
Girolles,	*Garillæ.*
Lignorelles,	*Linerolæ.*
Vareilles,	*Vallilæ.*

L'abbé Lebeuf a introduit, dans sa carte du diocèse d'Auxerre au xe siècle, plusieurs autres noms terminés par *æ*, notamment *Bacernæ*, *Coræ*, *Scolivæ*, et c'est à l'influence de ce fait, sans doute, et à la confiance qu'inspirait son auteur, qu'on orthographie aujourd'hui *Basarnes*, *Escolives*, avec une *s* finale. Mais l'abbé Lebeuf a commis là une erreur qu'il importe de rectifier.

Bazarne et Escolive sont mentionnés pour la première fois dans un règlement de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, vers 580, sous le nom de *Bacerna* et de *Scoliva*. *Cora*, orthographié *Chora*, apparaît également au singulier, dès 350, dans Ammien Marcellin ; au ve siècle, dans la notice des Gaules ; et vers 660, dans Jonas de Bobio.

Il est vrai que, dans un règlement de l'évêque saint Tétrice, vers l'an 700, on lit :

Bacerne vicus,
Chore vicus,
Scolive vicus.

l'*e* simple tenant lieu d'*æ*, comme dans toutes les chartes anciennes. Mais il faut remarquer que nous n'avons plus l'original du règlement de saint Tétrice ; que la règle *Urbs Roma* n'était point observée généralement au IXe siècle, époque où a été écrit par Alagus et Rainogala, le *Gesta pontificum Autissiodorensium* qui nous a conservé ce règlement dans un manuscrit du XIIIe siècle, et qu'on disait alors *Urbs Romæ* aussi bien que *Liber Petri*. Nous en trouvons la preuve notamment dans une charte de Louis-le-Débonnaire, pour le monastère de Sainte-Colombe de Sens, dans laquelle on lit : *Tauriaci villam ; villam Patricii ; Aurosi villa ; Bandrici villa*, etc., etc.

Nous pouvons donc considérer les noms *Bacernæ*, *Choræ*, *Scolixæ*, accompagnés du mot *vicus*, comme se trouvant au génitif singulier, et cela paraît d'autant plus certain, quant à *Bazarne*, que ce nom est écrit en français *Baserne*, dès 1290, dans une charte de l'évêché d'Auxerre, et, quant à *Cora*, que ce nom n'étant pas différent de celui de la rivière de Cure, cette origine exclut toute idée de pluralité.

Désinence OY.

Ce son final est traduit tantôt par *etus* :

Fontenoy,	*Fontanetus.*
Ormoy,	*Ulmetus.*

Tantôt par *edus* :

Paroy,	*Paredus.*

Ou par *illus* :

Venoy.	*Venillus.*

Désinence ON

On la trouve latinisée, ou par la simple suppression de l'*n* :

Avallon,	*Avallo.*
Lasson,	*Latio.*

Longueron, *Logoromo.*

Ou par la simple adjonction de la désinence *us* :

Montelon, *Montalonus.*
Talon, *Talonus.*
Vermenton, *Vermentomnus.*

Ou enfin par le nom celtique lui-même :

Brienon, *Briennom.*
Véron, *Veron.*

Désinence Y.

Ce son final mérite une attention particulière. En effet, sur environ 250 noms dont se compose notre géographie, plus du quart sont terminés par *y*, et toujours, sauf d'extrêmement rares exceptions, il est traduit par *iacus*. Et comme rien ne rend raison d'une entente si unanime, il faut croire que cette traduction a été originairement une affaire d'école, systématique, et que cette règle aura été suivie d'autant plus fidèlement qu'il existait de plus nombreux exemples :

Ancy, *Anciacus.*
Appoigny, *Epponiacus.*
Blacy, *Blacciacus.*
Bleury, *Blariacus.*
Bouilly, *Baldiliacus.*
Bracy, *Bracciacus.*
Charbuy, *Carbaugiacus.*
Chassy, *Cassiacus.*
Chemilly, *Gimiliacus.*
Cheny, *Caniacus.*
Cry, *Criacus.*
Cussy, *Cassiacus.*
Cuy, *Cersiacus.*
Dommecy, *Decimiacus.*
Egleny *Agliniacus.*
Festigny. *Festiniacus.*

Flogny,	*Flauniacus.*
Foissy,	*Fusciacus.*
Germigny,	*Germiniacus.*
Gigny,	*Ganniacus.*
Guerchy,	*Garchiacus.*
Gy,	*Giacus.*
Gurgy,	*Gurgiacus.*
Héry,	*Airiacus*
Irancy,	*Irenciacus.*
Joigny,	*Joviniacus.*
Jussy,	*Jussiacus.*
Leugny,	*Loconiacus.*
Lévy,	*Leviacus.*
Ligny,	*Liviniacus.*
Lindry,	*Lindriacus.*
Lucy,	*Luciacus.*
Magny,	*Magniacus.*
Mailly,	*Malliacus.*
Marsangy,	*Maximiacus.*
Massangy,	*Massingiacus.*
Mercy,	*Marciacus.*
Merry,	*Matriacus.*
Michery,	*Misceriacus.*
Milly,	*Milliacus.*
Montigny,	*Montiniacus.*
Nailly,	*Nadiliacus.*
Nitry,	*Nitriacus.*
Orgy,	*Orgiacus.*
Parly,	*Parliacus.*
Perrigny,	*Patriciacus.*
Pizy,	*Piciacus.*
Poily,	*Pauliacus.*
Pontigny,	*Pontiniacus.*
Pouligny,	*Pauliniacus.*

Quincy,	*Quintiacus.*
Reigny,	*Riniacus.*
Sacy,	*Sessiacus.*
Saligny,	*Saliniacus.*
Savigny,	*Silviniacus.*
Soucy,	*Sauciacus.*
Soulangy,	*Solemniacus.*
Thury,	*Tauriacus.*
Toucy,	*Tociacus.*
Trucy,	*Truciacus.*
Uzy,	*Ultisiacus.*

§ II.

NOMS D'ORIGINE LATINE.

A mesure que l'élément romain disparut de la Gaule sous la domination des Franks, la langue latine arriva à sa décadence; une langue nouvelle se forma des éléments épars des langues celtique, latine et franque, et alors, de même que les noms d'origine celtique avaient été latinisés, les noms d'origine latine furent francisés.

Parmi les noms de lieux de notre contrée, le plus sûrement dérivés du latin, nous pouvons citer :

Bonus-Ortus,	*Bonnort*, puis *Bonnart.*
Cardonaretæ,	*Chardonnières*,
Fontanæ,	*Fontaines.*
Grandiscampus,	*Crandchamp.*
Altaripa,	*Hauterive.*
Monsregalis,	*Montréal.*
Monasterium,	*Moutier.*
Piscatoria,	*Péchoir.*
Pons,	*Pont.*
Rivus,	*Riot.* ou *Ruot.*

Tous les noms rappelant le nom d'un saint.

Villaferreoli,	*Villefargeau.*
Vinicellæ,	*Vincelles.*
Viciniæ,	*Voisines*, etc., etc.

§ III.

NOMS D'ORIGINE FRANÇAISE.

Ces noms n'étant point de notre sujet, nous nous bornerons à rappeler ici que, dans toute la partie *ouest* du département de l'Yonne, la plupart des noms de fermes ont été empruntés aux noms de famille de leurs premiers constructeurs, et à citer quelques exemples parmi les noms les plus répandus.

La Bruyère et les Bruyères, 12 fois employés.
La Chaume et les Chaumes, 16.
Le Colombier, 7.
La Coudre, 6.
La Folie, 12.
Le Foulon, 13.
Le Fourneau et les Fourneaux, 16.
La Maladière et la Maladrerie. 7.
La Métairie et les Métairies, 24.
La Montagne, 15.
La Motte, 16, etc., etc.

PREMIÈRE PARTIE.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

La contrée dont nous essayons de décrire l'état ancien, est comprise entre les 0° 29' et 0' 20" de longitude orientale du méridien de Paris, et les 47° 18' 40" et 48° 24' 10" de latitude boréale. Elle présente une superficie de 742,804 hectares.

CHAPITRE I.

OROGRAPHIE.

Le sol est accidenté, sans présenter de véritables montagnes. Cependant, il existe une grande différence d'altitude entre le point le plus bas, au nord, qui est de 54 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le point le plus élevé, au sud, qui est à 609 ; mais cette différence extrême diminue considérablement entre les points intermédiaires, parce que le fond des vallées s'élève progressivement du N. O. au S. E., en sorte que les coteaux n'excèdent nulle part le fond des vallées voisines de plus de 234 mètres.

Dans l'ensemble, ce relief s'étage en quatre terrasses légèrement inclinées vers le N. N. O.

De la constitution géologique du sol, on peut déduire quatre régions naturelles, que nous nommerons *région de Morvan*, *région de Bourgogne*, *région de Champagne* et *région de Gâtinais et de Puisaie*.

1° *Région de Morvan*. Elle est caractérisée par la roche granitique, et, comme cette roche primitive, à la différence des terrains sédimentaires, n'est point stratifiée, le sol est

imperméable. Les sources, plus nombreuses que considérables, s'échappent par suintements à travers les fissures des rochers, grossissent immédiatement après les pluies et ne résistent que dans les bois à une grande sécheresse.

La surface de cette région, la plus méridionale, est bombée et va s'abaissant dans diverses directions, à partir du point culminant. Située presque entièrement entre la ligne de roches abruptes qui forment les berges de la Cure et du Cousin, elle est sillonnée du N. au S. par de nombreux vallons, étroits, encaissés, dont le lit d'un cours d'eau permanent ou d'un torrent marque la base. Les flancs des coteaux, dont la pente est souvent d'un centimètre par mètre, sont relevés par des nervures de rochers qui s'avancent en forme de caps et s'entrecroisent d'une rive à l'autre.

Les bois, répandus sur les pentes les plus rapides, jetés sur les cîmes les plus escarpées ; les formes capricieuses des rochers, leurs tons variés et sombres donnent à cette région un caractère à la fois riant et sauvage.

Les terres cultivables sont rouges, argilo-sableuses et dépourvues de calcaire.

Le nom de Morvan donné à cette région, remonte aux temps les plus reculés. Il est traduit par *Murvinum* dans la vie de saint Germain de Paris, par Fortunat au VIe siècle (1).

II. *Région de Bourgogne*. Cette région naturelle égale les trois cinquièmes de notre contrée. Elle a été nommée par nous *jurassique*, dans un travail spécial d'histoire naturelle, parce que l'élément calcaire de la formation jurassique en caractérise énergiquement la constitution. Nous l'appelons ici *région de Bourgogne*, soit parce qu'elle a, dans l'aspect général et les formes extérieures, la plus grande analogie avec les pays qui ont reçu ce nom au Ve siècle et l'ont conservé jusqu'à ce jour, soit parce qu'elle se rattache à eux par la

(1) *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 28 mai.

même composition géologique et par des souvenirs communs de géographie et d'histoire.

Séparée de la région précédente, comme nous l'avons dit, par la lisière de rochers qui enserre la Cure et le Cousin, elle se détache assez complètement du surplus de la contrée par une ligne qui, de la vallée de l'Armance, passerait par l'embouchure du Beauche, pour aboutir à la source du Loing.

Caractérisée par la grande perméabilité du sol et l'élément calcaire, la région de Bourgogne, qui forme deux terrasses, est divisée en cinq zônes par les vallées de l'Armançon, du Serein, de la Cure et de l'Yonne, et ces segments ont tous une constitution orographique à peu près semblable. Chacun d'eux présente en effet deux plateaux découpés dans toutes les directions par des vallons à pentes roides, presque tous à fond sec, et à flancs perméables.

L'aspect en est aride, et les sources qui s'y montrent, dues à des assises argileuses, se perdent souvent avant d'atteindre les rivières. La ceinture d'argiles liasiques, jetée autour du Morvan, fait seule exception à cette condition générale.

La région de Bourgogne, propre à une culture variée, convient également aux forêts.

III. *Région de Champagne.* La portion de territoire que nous nommons Champagne, a la craie pour base géologique, soit que cette roche, blanche, tendre et friable, se montre aux bords des vallées avec cet aspect stérile et désolant qui a fait nommer *Champagne*, dans beaucoup de lieux de la France, des climats dont le sol est maigre et blanchâtre, soit qu'elle affleure la terre cultivable et y mêle, plus ou moins abondamment, ses détritus, soit enfin que recouverte, dans ses plus grandes altitudes, d'une couche épaisse de sable et d'argile tertiaires, elle n'apparaisse que dans les nombreuses déchirures du sol que les efforts torrentiels des eaux pluviales creusent en ravins et élargissent sans cesse en vallons. Les

sources et les ruisseaux y sont rares et n'existent que dans quelques-unes des vallées les plus profondes.

Les bois végètent assez vigoureusement sur les plateaux élevés, dans les argiles sableuses dont le mélange avec la craie constitue de fertiles cultures.

Cette région, que nous avons nommée Champagne, du reste, pour les mêmes motifs qui nous ont fait appeler Bourgogne la région précédente, peut être circonscrite, d'une part, par le cours du Beaulche jusqu'à son embouchure, et, de ce point, par une ligne prolongée jusque dans la vallée de l'Armance ; d'autre part, par la vallée du Tholon avec ses deux berges, et enfin par la rive gauche de l'Yonne avec les coteaux qui, sur cette rive, forment la clôture de la vallée.

IV. *Région de Gâtinais et de Puisaie.* Les gâtines s'en vont. On donne ce nom à de vastes surfaces planes, imperméables à cause des argiles tertiaires, longtemps stériles, qui forment l'écorce du sol et qui se fertilisent enfin sous les efforts persévérants de l'agriculture. Telle est la condition du grand plateau qui constitue le Gâtinais, *pagus Wastinensis*, et la Puisaie, petite région naturelle qui ne diffère de la précédente, à laquelle nous la réunissons, que par ses collines ondulées et arrondies, mais dont le nom n'apparaît dans aucun document authentique avant 1147. Elle est nommée *Poiseia* dans une charte de cette date ; *Pulegia*, dans une charte de 1218, et *Puisaia* dans beaucoup de titres postérieurs.

Toutes deux ont la craie pour base géologique, mais recouverte d'une couche épaisse de sables et d'argiles de l'époque tertiaire.

De grandes et belles forêts, des marécages, des tourbières entretiennent un air froid et humide dans cette région, qui comprend le surplus de la contrée dont nous venons d'esquisser les divisions naturelles. Les divisions de cette sorte sont la base de toute géographie et de toute étude sérieuse sur les influences climatériques.

Les grandes forêts, qui ne sont pas non plus sans influence sur les races animales et végétales, avaient dans notre contrée une étendue d'autant plus considérable qu'on se reporte à des temps plus anciens. Si l'on jette en effet un coup d'œil sur notre carte générale, on est frappé de l'absence complète de lieux habités depuis Arces, dont le territoire semble avoir fait la première trouée dans la forêt d'Othe jusqu'à la limite du Gâtinais. Cette forêt, nommée UTTA SYLVA, dans Nithard (1), vers l'an 842, s'étendait sans doute dans tout cet espace, et, ce qui tend à le prouver, c'est que Saint-Julien, dont le nom apparaît pour la première fois dans une charte de 1154, et qui occupe à peu près le milieu de ce désert, est appelé *Sanctus Julianus de Saltû* dans un privilége du pape Adrien IV en faveur de l'archevêché de Sens, en 1156.

Une forêt moins importante, située à l'extrémité nord de notre contrée, et qui a complètement disparu, est appelée *Serginia sylva*, forêt de Sergines, dans la vie de saint Paterne, vers 726 (2).

Une autre, en grande partie défrichée de nos jours, a pris le nom de forêt de Maulne, du lieu situé dans le Tonnerrois, appelé *Molnitus* dans une charte de Gérard de Roussillon, en 863 (3).

Trois forêts enfin, celles de Frétoy, de Pontigny et de Moutiers-Saint-Jean ne sont nommées dans aucune charte ancienne, tandis que des forêts d'une moindre importance sont citées dans des chartes du IXe siècle, notamment celle du Thureau-du-Bar près d'Auxerre, *Silva quæ Barrus dicitur et ad comitatum pertinet*, dans un privilége de Charles-le-Gros, du 28 octobre 886 (4), et la forêt de Saint-Etienne près de

(1) Recueil des historiens de France, t. II.
(2) Mabillon, *Sæc. Bened.*, t. III, p. 469.
(3) D'Achery, *Spicil.*, t. II, in-f°, p. 498.
(4) Recueil des historiens de France, t. IX, p. 352.

Nailly, *Silva sancti Stephani* (1), *quæ adjacet villæ Nadiliaco*, dans un privilége de Charles-le-Chauve du 5 décembre 847, et qui est aujourd'hui le bois des Glaciers.

CHAPITRE II.

HYDROGRAPHIE.

Chacun sait qu'on désigne sous le nom de bassin hydrographique la surface d'un territoire dont les eaux superficielles arrivent à la mer par une vallée unique vers l'embouchure d'un fleuve dont elles sont tributaires.

Les eaux de notre contrée appartiennent pour quarante-neuf cinquantièmes au bassin hydrographique de la Seine, *Sequana*, et pour un cinquantième au bassin de la Loire, *Liger*, noms que César donne à ces fleuves (2).

Les eaux qui arrivent à la Seine y parviennent : 1° par son propre bassin pour un cinquantième, au moyen des ruisseaux de Laigne, de Sarce, de Marve et d'Orvin ; 2° par le bassin secondaire de l'Yonne pour trente-neuf cinquantièmes ; 3° enfin par le bassin secondaire du Loing pour neuf cinquantièmes.

L'Yonne est la rivière dominante de la contrée. Honorée comme déesse, elle y eut un culte public ainsi que le prouve l'inscription suivante, trouvée en 1721 dans les murs de la cité d'Auxerre (3) :

AVG. SACR. DEAE
ICAVNI
T. TETRICIVS AFRICAN
D. S. DD.

Nommée *Icauna* dans la Vie de saint Germain d'Auxerre,

(1) Cartulaire général de l'Yonne, t. I, p. 57.
(2) J. Cæsar, *de bello gallico*, lib. VII, §§ 57 et 55.
(3) Lebeuf, préface de l'histoire de la prise d'Auxerre, p. 4, et de Caylus, antiq. VII, p. 290.

par Constance, vers 490 (1), elle a conservé ce nom dans les chartes, à quelques variantes près. Alcuin l'appelle *Igona*, dans le manuscrit 5304 de la Bibl. imp. f° 110.

Les principaux affluents de l'Yonne sont, sur la rive droite, la Cure, le Serein, l'Armançon, la Vanne et l'Oreuse, et sur la rive gauche le Beaulche, le Tholon et le Vrin.

La Cure est nommée *Chora* dans le testament de saint Didier, évêque d'Auxerre, vers 620, et dans la vie de saint Colomban par Jonas de Bobio, vers 665.

Le Serein est désigné sous le nom de *Sedono* dans une charte de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye saint Germain d'Auxerre, en 877 (2).

L'Armançon est la seconde rivière de la contrée. Elle est nommée *Ormentio*, vers 914, dans la vie de l'évêque d'Auxerre Géran (3) ; *Hermentio* dans une charte de 1139 et *Ermentio*, dans une autre charte de 1143 (4), qui nous fait connaître, en même temps, le nom latinisé du Créanton, ruisseau qui se jette dans l'Armance, un des affluents de l'Armançon : *Hæc autem terra est inter Ermentionem et Crientun.*

Le nom latinisé de la Vanne, *Venna*, n'apparaît non plus qu'au XIIe siècle dans une charte de 1150 (5) ; mais celui de l'Oreuse, *Orosa*, est connu dès l'an 900 par la Vie de l'évêque Hérifrid dans le *Gesta pont. Autiss.*

Quant aux affluents de la rive gauche, nous n'avons trouvé le nom du Vrin dans aucune charte ancienne, mais le Beaulche est appelé *Belcha* dans le testament de saint Vigile, évêque d'Auxerre, vers 680, et le Tholon, *Tolonus*, dans une charte de Charles-le-Gros, du 28 octobre 886 (6).

(1) *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 31 juillet.
(2) Recueil des hist. de France, VIII, p. 662.
(3) *Gesta pontificum autiss.*
(4) Cartulaire gén. de l'Yonne, t. I, p. 337 et 367.
(5) Id. p. 462.
(6) Id. p. 114.

La vallée secondaire du Loing appartient tout entière à la région du Gâtinais et de Puisaie. Les principaux affluents de cette rivière sont l'Ouanne et l'Orvanne.

Le Loing porte le nom de *Lupa* dans le testament de saint Didier, vers 620 ; l'Ouanne celui d'*Odonna*, dans la Vie de saint Germain par Héric, vers 865 (1) ; l'Orvanne enfin celui d'*Aroanna*, vers le milieu du VIIIe siècle, dans un manuscrit publié dans le recueil des historiens de France, t. II, p. 542. L'auteur, il est vrai, est appelé par Dom Bouquet, *Fabulator anonymus ;* il n'est point allé cependant jusqu'à inventer notre rivière.

Les petits affluents que notre contrée fournit à la Loire sont : la Vrille, le ruisseau de Bonny et celui de Briare.

Les rivières, qui se forment dans les régions imperméables du Morvan et de la Puisaie grossissent et décroissent rapidement. Leurs sources étant, en quelque sorte superficielles et fréquemment tarissables, ont leurs eaux tintées de roux.

Les rivières, au contraire, qui se forment dans les régions perméables de Bourgogne et de Champagne ont leurs eaux limpides et bleuâtres, parce qu'après avoir pénétré dans les couches perméables du sol et s'être emmagasinées, à une profondeur plus ou moins grande, sur des assises intermédiaires imperméables, elles ne s'en échappent que lentement, après y avoir déposé les matières colorantes dont elles s'étaient chargées à la surface des terres. Et il faut remarquer à ce sujet que l'Yonne, l'Armançon, le Serein et la Cure, une fois les crues passées, se perdent en grande partie, à mesure qu'elles atteignent les terrains perméables, et qu'elles tariraient complètement, si elles ne s'alimentaient aux sources des terrains calcaires, qui conservent toujours un volume d'eau considérable. Le régime des cours d'eau de notre contrée est soumis enfin, sous le rapport des crues, à une loi

(1) *De vitâ et miraculis sancti Germani.*

providentielle, à laquelle la vallée de l'Yonne doit toute sa richesse et sa sécurité. Les crues, en effet, qui sont occasionnées par les pluies torrentielles, se font à trois intervalles différents. Subitement grossies, les eaux de la haute Yonne et de la Cure n'arrivent point, en même temps à leur confluent parce que celles de la Cure, ayant moins d'espace à parcourir, prennent toujours le devant, et que la crue qui se manifeste d'abord est en grande partie écoulée, quand arrive la seconde. Celle-ci enfin s'écoule à son tour avant que les sources des terrains perméables se soient augmentées considérablement.

DEUXIÈME PARTIE.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

Dans leur ensemble, les Gaules étaient limitées par l'Océan et la Méditerranée, le cours du Rhin, le sommet des Alpes et des Pyrénées.

CHAPITRE Ier.

GAULE INDÉPENDANTE.

Dès les temps les plus reculés, les Gaules étaient habitées par un grand nombre de peuples sur lesquels nous ne possédons que de très-vagues notions, antérieurement à Jules-César. On sait seulement que, l'an de Rome 163, sous le règne de Tarquin l'ancien, 591 ans avant Jésus-Christ plusieurs de ces peuples passèrent en Italie et y fondèrent des colonies durables. Deux siècles plus tard, une seconde émigration s'établit entre le Pô et les Apennins. Ces derniers peuples étaient notamment, dans l'intérieur des terres, les Ancianes et les Boïens ; plus près de la mer Adriatique, les Lingons, et enfin, sur la côte, les Sénonais, qui nous intéressent plus spécialement. Polybe, qui nous a transmis ces renseignements, ajoute quelques détails que nous devons rapporter.

Ces peuples habitaient des villages non fermés de murailles Leur vie était simple. Ils couchaient sur des lits d'herbes sèches, se nourrissaient de viande, élevaient des bestiaux et s'adonnaient, à la fois, à l'agriculture et à la guerre. Ils n'avaient pas de meubles et leurs richesses se composaient surtout de troupeaux et d'or, d'où l'on a induit, avec raison.

que le commerce ne leur était pas étranger. La considération et la puissance consistaient, parmi eux, à s'attacher un grand nombre de clients qui, dans l'espoir d'être protégés, étaient à la merci des protecteurs.

Les Sénonais, en particulier, fixés comme nous l'avons dit, près de la mer Adriatique, à l'extrémité des plaines qu'arrose le Pô, après avoir fondé une ville à laquelle ils donnèrent leur nom *Sène*, firent la guerre aux Romains, les vainquirent en bataille rangée, les poursuivirent, pendant trois jours, jusqu'à Rome dont ils s'emparèrent, à l'exception du Capitole. Mais, inquiétés, à leur tour, par les Venètes, ils traitèrent de la capitulation de Rome et vinrent défendre leur propre territoire.

Le souvenir de cette expédition eut un long retentissement, car, L. Florus, qui écrivait deux siècles après Auguste, dit que les Gaulois étaient un peuple farouche et sauvage, ayant des corps énormes, des armes terribles et qu'ils semblaient nés pour la ruine des hommes et la désolation des villes. Ils étaient venus, suivant lui, des extrémités du monde, par delà l'Océan qui environne toute la terre, après avoir ravagé les nations situées entre la mer et les Alpes.

On ignore, dit Tite-Live, si les Sénonais avaient, dans cette guerre, d'autres peuples pour alliés, mais Tacite ne nomme également qu'eux : *Cum Senonibus pugnavimus.... Senones captam urbem inflammaverant.*

Quelle partie des Gaules habitaient les Senones ? Quelle était, avant la domination romaine, l'étendue de leur territoire. Il est facile de répondre à la première question. En effet, le nom de *Senones* s'étant conservé jusqu'à nos jours, appliqué, sans interruption, à la cité de Sens, et imposé à la ville elle-même, c'est là qu'on doit fixer leur principal établissement et leur capitale.

On a varié davantage sur les limites de leur territoire. Cependant, il paraît incontestable qu'il s'étendait aux rives de

l'Yonne, de la Seine et de la Marne et comprenait les pays qui ont formé depuis les diocèses de Sens, de Paris, de Meaux, de Troyes et d'Auxerre. Au moment où César pénétra dans les Gaules, Paris avait conquis son indépendance et formait un peuple particulier, mais le fait était assez récent pour que le souvenir pût en être recueilli par César lui-même : *Concilium Lutetiam Parisiorum transfert*, dit-il, *Confines erant hi Senonibus, civitatemque patrum memoria conjunxerant.*

Quant à la cité de Meaux, les *Meldi* apparaissent comme un peuple dans Strabon, dans Pline et dans Ptolémée, mais César ne les désigne pas en cette qualité, et le nom que leur donne Pline, *Meldi liberi*, indique assez qu'ils n'ont pas toujours été indépendants.

En ce qui concerne la cité de Troyes, les *Tricasses* ne sont nommés ni dans César ni dans Strabon.

Ces deux peuples, du reste, s'ils n'avaient pas dépendu des Senones, auraient séparé cette nation de la Belgique et César dit expressément que les Senones confinaient aux Belges : *Dat negotium Senonibus, reliquisque Galliis, qui finitimi Belgis erant.*

Cette opinion est aussi celle de M. Amédée Thierry.

Quant à la cité d'Auxerre, elle dépendait également des Senones, comme nous le démontrerons spécialement à la fin de ce chapitre.

Cet ensemble est, du reste, nécessaire pour donner aux Senones la grandeur et l'autorité dont parle César.

Ce conquérant trouva la totalité de la Gaule divisée en trois parties, dont l'une était habitée par les Belges, une autre par les Aquitains et la troisième, par les Celtes, que les Romains appelaient spécialement Gaulois. Le territoire de ceux-ci s'était étendu autrefois jusqu'au Rhin et avait été envahi par les Belges, d'origine germanique : *Plerosque Belgas*, dit César, *esse ortos à Germanis Rhenumque antiquitùs trans-*

ductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse.

Les Celtes, dit-il, étaient séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine, en sorte que notre contrée se trouvait tout entière dans la Celtique, qui était limitée plus complètement au nord par la Seine, la Marne et les Vosges, au sud par la Garonne, à l'est par le Rhône et le Rhin, les Séquanais et les Helvétiens entre ces deux fleuves, à l'ouest par l'Océan.

La Gaule celtique était habitée par différents peuples. Les uns formaient des républiques aristocratiques ; d'autres avaient des rois, et l'ensemble composait une grande Confédération, délibérant en assemblée générale.

Notre contrée appartenait à trois peuples différents. La partie, à beaucoup près, la plus considérable, dépendait des Senones et comprenait leur capitale *Agendicum*. C'est, à ce titre, celle que nous devrons surtout reconstituer. Une autre partie, à l'est, appartenait aux Lingons ; elle figurera dans notre carte générale, sous le nom de *Pagus Tornodorensis ;* la troisième partie, au sud-est, appartenait aux Eduens ; c'est le *Pagus Avalensis* de notre carte.

Les Senonais étaient gouvernés par un roi. Celui que déposa César était nommé *Moristagus.*

Nous n'avons pas, du reste, sur les mœurs, les usages et les lois de notre contrée, à une époque voisine de la conquête, de renseignements particuliers, mais ce que César, Strabon, Diodore de Sicile, Pline, Tacite, et Tite-Live rapportent des Gaulois, en général, peut y suppléer suffisamment.

La société gauloise était essentiellement aristocratique. Le peuple, voisin de l'esclavage, n'avait aucune part aux affaires publiques. Les Druides et les Chevaliers se partageaient le pouvoir.

Les premiers, auxquels il faut joindre les Bardes et les Devins, conservaient le dépôt des connaissances humaines,

des doctrines morales et religieuses. Ils dirigeaient l'instruction publique et remplissaient les fonctions de magistrats. Dispensés du service militaire et de toutes les charges ou contributions publiques, ils formaient une sorte de clergé, ayant à sa tête un chef ou pontife. Les Bardes avaient spécialement la poésie et la musique dans leurs attributions; les Devins, les sacrifices et l'étude de la nature.

L'écriture n'était pas inconnue aux Druides, mais les caractères grecs étaient seuls en usage parmi eux, et ils n'enseignaient point l'écriture à leurs élèves. Le seul mode d'instruction consistait à apprendre par cœur. L'enseignement, du reste, s'étendait à l'astronomie, au culte et à l'étude des lois qui régissent l'ensemble de l'univers.

Le dogme religieux avait pour base l'immortalité de l'âme et son passage, après la mort, d'un corps dans un autre. La vie d'un homme ne pouvant se racheter près des Dieux que par la vie d'un autre homme, les sacrifices humains étaient autorisés et nécessaires.

Les Druides avaient pour le gui de chêne une vénération particulière. Ils cueillaient cette plante au commencement de l'année, en la coupant avec une serpe d'or, et la distribuaient soit pour servir d'antidote, soit pour augmenter la fécondité des animaux.

Les Chevaliers exerçaient la profession des armes. Le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entouraient était le signe extérieur de leur naissance et de leur pouvoir.

Mercure était le premier des Dieux parmi les Gaulois. Ils le regardaient comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs et le protecteur du commerce. Ils adoraient ensuite Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Se croyant issus de Pluton, ils mesuraient le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours.

Leurs maisons étaient vastes, construites en bois, et couvertes par un toit de chaume cintré. Ils couchaient à terre.

Les murs d'enceinte de leurs villes de guerre étaient construits de la sorte : Des poutres posées en longueur, à la distance de deux pieds l'une de l'autre, assemblées par des traverses, formaient des compartiments, analogues aux cases d'un échiquier, dont les vides étaient remplis de grosses pierres, ce qui formait un ensemble solide, assez agréable à l'œil.

Les Gaulois étaient de haute taille, belliqueux, vifs, superstitieux, querelleurs, toujours prêts à se battre ; mais pleins de loyauté et de franchise, ils méprisaient la ruse et s'y laissaient facilement prendre. Ennemis de l'injustice, ils étaient toujours prêts à la réprimer, même comme simples redresseurs de torts. Leur caractère était léger, mobile et avide de choses nouvelles.

Au moment de leur mariage, ils mettaient en communauté une valeur égale à la dot qu'ils avaient reçue de leurs femmes et faisaient fructifier ce double capital au profit du survivant. Les travaux les plus rudes étaient réservés aux femmes. La guerre et l'oisiveté était le partage des hommes. Les jeunes garçons se prostituaient sans pudeur. Ils n'étaient reçus en public par leurs parents qu'après avoir atteint l'âge de porter les armes.

Les magistrats devaient être discrètement avertis de tout ce qui intéressait la cité, mais il était défendu de parler des affaires publiques hors des assemblées générales.

Les Gaulois cultivaient la terre avec intelligence, élevaient de nombreux troupeaux de porcs et de moutons, et se livraient activement au commerce fluvial. Ils faisaient leur principale nourriture de laitage et de viande, notamment de porc frais et salé, et prenaient leur repas, assis sur de la paille ou des peaux d'animaux.

Ils laissaient croître leurs cheveux naturellement blonds, les rejetaient d'avant en arrière, les lavaient avec de l'eau de chaux ou une sorte de savon dans le but d'ajouter au reflet rougeâtre qui en rehaussait la beauté.

Leurs vêtements consistaient en une culotte ou haut-de-chausse, une tunique courte, teinte avec assez d'élégance, sorte de carmagnole ou de bourgeron descendant jusqu'au bas des reins, et une saie ou manteau militaire, en molleton de laine, rayé ou à carreaux, ras en été, velu en hiver.

Leurs armes étaient un long sabre pendant au côté droit, une lance et un bouclier ellipsoïde, ou la pique, l'arc, la fronde, et le javelot libre, qu'ils lançaient à une grande distance.

L'armée se recrutait en vertu d'une loi et se réunissait en un lieu déterminé où tous les appelés devaient se rendre. Le dernier venu était impitoyablement massacré.

Nous pourrions terminer l'exposé de la situation de notre contrée à l'époque celtique par une longue liste de monuments attribués à cette époque, notamment des Menhirs et des Tumulus. Mais, s'il est vrai que quelques-uns de ces monuments remontent aux temps celtiques, il est surabondamment prouvé, par les fouilles faites sur tous les points de la France, de même que dans nos localités, qu'un grand nombre de *pierres levées* et de tumulus sont de beaucoup postérieurs à l'occupation romaine et qu'il est impossible de distinguer les uns des autres. Il suffit, du reste, d'y reconnaître des monuments commémoratifs et de savoir qu'ils sont d'origine gauloise, que leur usage, qui remonte aux temps de l'indépendance, a continué sous les lois de Rome et n'a cessé qu'après l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Nous ne prévoyons que trois objections à l'exposé qui fait l'objet de ce premier chapitre :

1° Les Sénonais, qui fondèrent sur les côtes de l'Adriatique, une colonie dont la durée excéda un siècle, appartenaient-ils au même peuple que César appelle *Senones*. N'appartenaient-ils pas au contraire au peuple qu'il nomme *Sequani ?*

2° Auxerre que nous verrons, plus tard, être le chef-lieu

d'une cité, n'était-il pas, dès avant la conquête des Gaules par César, la ville capitale d'un peuple, indépendant des Senones?

3° *Agendicum*, capitale des Senones, a-t-il été continué par la ville de Sens?

Nous allons examiner ici les deux premières questions. La troisième trouvera plus naturellement sa place dans la partie topographique.

Sur le premier point, Gollut (1) sera, on doit l'espérer, notre seul contradicteur.

Les Séquanois, Seines ou Sénonais sont, dit-il, un peuple libre qui habita et posséda *tous les païs qui sont entre les rivières du Rhin, du Rhosne, de la Saône et de la source de la Seine.... se extendans encor d'advantage jusques aux plus estevés sommets des montagnes de Jurat et de Voge....*

Les Séquanois, en latin *Sequani*, ont tiré leur nom de la Seine, en latin *Sequana*, *rivière qui havait sa source et son cours au païs des Sequanois*. Strabon en effet s'exprime ainsi à ce sujet : *Alter est fluvius, similiter ex Alpibus ortum habens, Sequana nomine : Effluit autem in Oceanum perparallelâ separatus à Rheno distanciâ, per ejusdem appelationis gentem, ab oriente quidem Rheno, ab occasu vero Arari.*

Rien n'est plus clair en effet que ce passage de Strabon, mais comme la Seine ne prend pas sa source dans les Alpes ; comme elle ne traverse pas, parallèlement au Rhin, la Séquanie, qui est située entre ce dernier fleuve, la Saône, la source de la Seine, le Jura et les Vosges, il en résulte que Strabon a commis une grossière erreur, qui n'a de pire que de s'en faire une autorité. Et alors même que la Seine, avant de parcourir le territoire des Lingons et des Senones, traverserait la Séquanie, l'opinion de Gollut n'en serait pas moins

(1) Mémoires historiques de la république Sequanoise, par L. Gollut. Dole, Dominique, 1592, in-folio.

erronée puisque César indique les Séquanais et les Senones comme deux peuples différents, séparés par un troisième, les Lingons.

Nous avons plusieurs fois entendu émettre l'opinion que la ville d'Auxerre était, au moment de l'invasion romaine, le chef-lieu d'un peuple indépendant. C'était presque une nouveauté car, depuis 1834, époque où le président Chardon a, le premier, soutenu cette thèse (1), personne n'avait donné signe d'assentiment. Cependant, M. Quantin, dans l'introduction du deuxième volume du Cartulaire général de l'Yonne. converti à cette doctrine, est venu ostensiblement chercher à ranimer la pensée de M. Chardon.

L'autorité scientifique qui s'attache aux noms de nos contradicteurs nous fait un devoir d'examiner et de discuter ici leur opinion.

Citons d'abord les arguments de M Chardon

« Plusieurs considérations, » dit-il, « me persuadent « qu'Auxerre, lors de l'invasion des Romains, était chef- « lieu d'un peuple. On reconnaît généralement qu'Auguste « et ses successeurs conservèrent la division des Gaules en « territoires que les Celtes appelaient *peuples*, et que les « Romains ont appelés *cités* ; que quelques-uns seulement « en très-petit nombre, furent subdivisés ; et qu'il n'y eut « de changements que dans la distribution des cités en « provinces. Auxerre en était une ; tous les itinéraires, toutes « les tables et les notices de l'Empire l'attestent ; ce point « historique n'a jamais été contesté ; mais cette Cité est-elle « de celles qui représentent un ancien Peuple, ou du petit « nombre de celles établies par les Romains ? C'est ce qui « exige plus de développements.

« Il paraît que jadis le nom de Senones n'appartenait pas

(1) Histoire de la ville d'Auxerre, par M. Chardon. Auxerre, Gallot-Fournier, 1834, 2 vol. in-8°.

« seulement au Peuple ayant pour capitale *Agendicum*,
« mais à ceux appelés *Parisii*, *Meldi*, *Tricasses*, et plusieurs
« autres parmi lesquels il faut compter celui dont Auxerre
« était le chef-lieu. Les nombreuses armées qui, sous le
« nom de *Senones*, ont, à diverses époques, ravagé la Grèce
« et l'Italie, donnent à cette opinion de plusieurs auteurs
« toute la force de la vérité. Au moment de la conquête de
« Jules-César, cette dénomination était encore commune
« aux peuples de Sens et d'Auxerre ; mais ces deux peuples
« n'en étaient pas moins distincts et indépendants. L'éta-
« blissement de leurs évêchés fait voir qu'au moins, au
« milieu du IIIe siècle, chacune des deux villes était capitale
« d'une Cité. C'est en 250 que celui de Sens a été fondé par
« saint Savinien, sans aucune juridiction sur celui d'Auxerre,
« puisqu'en 260, le Pape Sixte II y envoya saint Pèlerin,
« pour y exercer le même ministère. Or ces premiers évê-
« chés furent tous établis dans des Cités. *Le gouvernement*
« *ecclésiastique en France*, dit Danville, *a été réglé sur*
« *le gouvernement civil tel qu'il existait lors de l'établisse-*
« *ment du christianisme dans les provinces de la Gaule : en sorte*
« *que les anciens diocèses répondent aux territoires des anciens*
« *Peuples.*

« Il ne pouvait pas, à cette époque, en être autrement. Les
« prédicateurs de l'Évangile, loin d'être aidés par l'autorité
« civile, en étaient persécutés. Ils étaient d'ailleurs en
« petit nombre ; une mission, comme celle de saint Pèlerin,
« composée de cinq à six prêtres, devait suffire à une
« grande étendue de pays. Il fallait donc qu'elle se fixât
« dans un point central, où les relations ordinaires amenaient
« nécessairement et souvent une partie de la population.
« C'est l'avantage qu'offrit aux premiers apôtres des Gaules la
« division par Provinces et par Cités. Le premier qui arriva
« dans la Celtique, saint Potin, choisit Lyon, métropole de
« la Province, pour sa résidence. Par le même motif, les

« sept évêques envoyés par le pape Fabien, s'établirent « tous dans des Cités, et il n'est pas d'exemple du contraire. « Les papes, alors, prirent un tel soin de n'ériger d'évêché « que dans les Cités, que la tradition en fit une règle étroite « pour leurs successeurs; en sorte que, quand ceux-ci « en ont créé dans des villes inférieures, ils leur en ont « conféré le titre. On le voit dans la bulle d'érection des évê- « chés de Maillezais et de Luçon, de 1347 : *Malliacensem et « Lucinio villas in civitates erigimus, et civitatem vocabulo « decoramus.* »

« Il ne reste plus qu'à examiner si la Cité d'Auxerre a pu, « antérieurement à 250, être créée par les Romains. On ne « peut pas le conclure de la suprématie de l'église de Sens « sur celle d'Auxerre, puisqu'elle ne lui a été conférée « qu'au ve siècle, sous Théodose Ier, lors de la subdivision « de la province Lyonnaise. Je vois, au contraire, que « cette cité représente un ancien peuple dans le rang qui « lui est assigné sur la notice de l'Empire, dressée sous « Arcade et Honorius, en 407; à une époque peu éloi- « gnée de celle de la conquête. Elle est placée la troisième « dans la province Sénonaise, après Sens et Chartres, et « précède Troyes, Orléans, Meaux et Paris, presque toutes « reconnues pour capitales de peuples celtiques. »

« L'ordre observé dans cette notice n'est pas géographi- « que, puisqu'après la métropole, on voit Chartres qui est à « l'ouest; Auxerre, qui est au sud ; Troyes qui est à l'est, « Orléans, qui est encore à l'ouest, ensuite Paris et Meaux « qui sont au nord. Il n'est pas, non plus, gradué sur le plus « ou moins d'ancienneté des évêchés, puisque celui de Paris, « fondé par saint Denys, en 240, est plus ancien que celui « d'Auxerre. On ne peut voir dans cet ordre que l'expression « du degré d'ancienneté des cités entre elles. C'est ainsi que « Vallois l'a entendu : *Honoris causâ præponebatur.* Et l'on « doit, d'autant plus s'attacher à cette idée que, dans toutes

« les notices postérieures, recueillies par André Duchêne, « Auxerre a conservé son rang jusqu'au XIIIe siècle. C'est « alors seulement que l'ordre a été changé par quelques « auteurs, pour donner à Paris une place plus conforme à « l'illustration qu'il avait obtenue depuis. Mais Joseph Sca- « liger voyant sans doute, dans l'ordre primitif, des traces « précieuses à conserver pour l'histoire, a rédigé sa notice « des Gaules, comme elle l'avait été dans l'origine ; Papire- « Masson a suivi son exemple.

« Aux yeux de Danville, Autissiodorum étant un nom cel- « tique, Auxerre existait avant l'invasion des Romains, mais « il penche à croire qu'il n'a été érigé en cité que depuis « parce qu'on le trouve, pour la première fois, dans Am- « mien-Marcellin, qui écrivait au IVe siècle. Ce raisonnement « suppose qu'Auxerre n'était pas le *Vellaunodunum* des « Commentaires de César ; qu'il portait le nom d'Autissio- « dorum, avant la conquête comme depuis, et que si un nou- « veau nom lui avait été donné, il serait latin et non celtique. « Or, j'espère établir, dans les paragraphes suivants que le « premier nom d'Auxerre a été *Vellaunodunum* et expliquer « comment celui d'*Autissiodorum* lui a été donné. »

Voilà du moins une question nettement posée et clairement débattue.

M. Quantin n'emprunte rien à son habile devancier ; il ne le cite même pas. Il ne discute pas non plus et se borne à des affirmations. Pour lui, du reste, Auxerre celtique est *Autricus*, comme il est *Vellaunodunum* pour M. Chardon. Nous nous réservons de prouver, dans la partie topographique de cet ouvrage, qu'il n'est ni l'un ni l'autre.

« La cité d'Auxerre, « dit M. Quantin, » tire son nom « d'une ville celtique nommée *Autricus*, puis, sous les Ro- « mains, *Autissiodurum*. César garde le silence sur sa capi- « tale, cependant les antiquités du pays en font remonter « l'existence au moins au temps de la conquête... Les traces

« de l'autonomie du peuple d'Auxerre revivent dans l'orga-
« nisation des cités. Sous l'administration romaine, Auxerre
« devint le chef-lieu d'une cité dépendant de la province
« lyonnaise avec Sens pour métropole. Cette relation des
« deux villes amena ensuite la subordination ecclésiastique
« de la première à la seconde, d'où l'on en inféra qu'elles
« avaient une origine commune. »

Enfin, sous le titre de *Tableau des lieux existant dans la cité d'Auxerre avant le VIe siècle*, M. Quantin s'exprime ainsi :

« Ier SIÈCLE. *Autricus*, capitale du peuple. Son antiquité
« est constatée par les inscriptions trouvées dans les ruines
« des murs romains d'Auxerre. Mais son nom n'est pas par-
« venu jusqu'à nous pour démontrer, à cette date, l'existence
« du peuple lui-même... Le peuple qui habitait *Autricus* et
« les bords de l'Yonne jusqu'à la Loire a disparu au milieu
« des remaniements administratifs opérés par les empe-
« reurs. »

Les différents peuples de la Gaule étaient, comme nous l'avons dit, gouvernés par des rois ou constitués en républiques aristocratiques.

D'une manière générale et absolue, on ne peut considérer comme peuples indépendants, formant une nationalité, que ceux nommés par César dans ses commentaires, parce qu'il ne nous reste aucun document, contemporain de la conquête, capable de servir de contrôle à l'œuvre de l'historien conquérant. En effet, comme il n'est pas douteux que les Empereurs ont, à diverses époques et suivant les besoins de leur politique, opéré dans l'état primitif des Gaules des remaniements administratifs, ayant surtout pour but de briser les grandes unités pour en neutraliser les forces, il est présumable que cette réforme a commencé immédiatement après la réunion de la Gaule à l'Empire. Dès le temps de César, il existait, dans les nationalités, des subdivisions territoriales

qu'il nomme *pagi : Omnis civitas Helvetia,* dit-il. *in quatuor pagos divisa est,* et lorsqu'il peint les mœurs des Gaulois (1) : *In Galliâ non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis, partibusque, sed pene etiam in singulis domibus factiones sunt.* On conçoit dès-lors combien il fut facile de détacher d'un peuple puissant une circonscription territoriale toute formée pour l'ériger en cité particulière et se l'attacher par cette faveur.

Pour se faire une idée exacte du passé, il suffit souvent de transporter, par la pensée, les temps présents dans les âges à venir. Or, supposons que du département de l'Yonne, divisé en cinq arrondissements que nous appellerons, pour plus de similitude, les Auxerrois, les Sénonais, les Joviniens, les Tonnerrois et les Avallonais, on détache un jour les Sénonais pour en faire un département particulier, nos arrière-neveux seraient-ils fondés à dire que, dès les temps primitifs, le département des Sénonais a existé, parce qu'à une époque déterminée on les trouverait indépendants du département des Auxerrois, leur ancienne métropole ? Evidemment non. Telle est pourtant l'erreur où nous tombons tous les jours avec les cités romaines, et le lien qui attachait à une unité une fraction devenue unité elle-même n'apparaissant plus, nos appréciations rétroactives ne peuvent arriver qu'à des présomptions plus ou moins graves.

Auxerre a-t-il du moins en sa faveur une de ces vérités contestables ?

Les évêques, dit-on, ont tous été établis dans des chefs-lieux de cités et s'y sont constamment maintenus. Donc la circonscription ancienne des évêchés représente exactement la circonscription des cités. Si l'on entendait dire par là que les limites de l'évêché indiquent celles de la cité, telle qu'elle existait au moment où le christianisme s'y établit, nous n'au-

(1) Livre VI, § XI.

rions rien à reprendre à cette conclusion, mais cela ne prouverait pas qu'Auxerre ait été le chef-lieu d'un peuple indépendant, au moment de l'invasion romaine, puisque trois siècles se sont écoulés entre la conquête et l'établissement des premiers évêques, et que l'œuvre de colonisation, pendant ce laps de temps considérable, n'a pu s'effectuer sans apporter de profondes modifications à l'état ancien. Aussi, M. Chardon, lui du moins, a-t-il senti la nécessité de prouver qu'Auxerre n'avait point été créé chef-lieu de cité par les Romains. En ce qui le concerne, nous n'aurons donc qu'à examiner, en son lieu, le mérite des preuves qu'il invoque. Quant à M. Quantin, comme il soutient que *les traces de l'autonomie du peuple d'Auxerre revivent dans l'organisation des cités*, il faut bien que nous essayons de démontrer, dès à présent, que la notice des Gaules, écrite au temps d'Honorius, dans les premières années du ve siècle, ne prouve absolument rien à ce sujet.

Ce document donne, ainsi qu'il suit, la composition de la quatrième Lyonnaise :

PROVINCIA LUGDUNENSIS SENONIA.

Metropolis civitas Senonum ;
Civitas Carnotum ;
Civitas Autissiodorum ;
Civitas Tricassium ;
Civitas Aurelianorum :
Civitas Parisiorum ;
Civitas Meldorum.

D'après le système de M. Quantin, les sept cités de la Sénonie représenteraient sept peuples indépendants au moment de la conquête ; bien plus, toutes les cités mentionnées dans la notice seraient la preuve de la préexistence d'un peuple correspondant. Nous n'avons guère que l'embarras du choix pour démontrer, par des faits, combien ce système est er-

roné. Restons donc dans la Sénonie, puisque ses origines suffisent à notre démonstration.

Lugdunum, Lyon, non-seulement chef-lieu d'une cité, non-seulement métropole d'une province, mais encore capitale de toute la Gaule celtique, n'était point le chef-lieu d'un peuple au moment de la conquête. Lyon était alors une simple bourgade où le Sénat, ainsi que le rapporte Dion-Cassius (1), fit établir une colonie romaine, peu de temps après la mort du dictateur César, et cette bourgade dépendait des Ségusiens, ainsi que l'atteste Pline (2), *Secusiani liberi, in quorum agro colonia Lugdunum.*

Orléans nous fournit une seconde preuve liée plus intimement encore à notre contrée. Il figure dans la notice des Gaules sous le nom de *Civitas Aurelianorum*, mais il fut auparavant *Genabum*, ce que l'on ne conteste plus, et ce que nous prouverons, du reste, dans la partie topographique, et *Genabum* était une ville des Carnutes ; c'est César lui-même qui nous en donne deux fois l'assurance : *Genabum Carnutum... In oppidum Carnutum, Genabo.*

Ce point suffisamment éclairci, voyons si M. Chardon a prouvé que la cité d'Auxerre n'a point été établie par les Romains. On ne peut pas le conclure, dit-il, de la suprématie de l'Église de Sens sur celle d'Auxerre, parce que cette suprématie n'a été conférée à la première qu'au ve siècle. Nous admettons volontiers que le titre de métropole, donné à Sens, ne prouve rien dans la question, mais si ce titre ne peut prouver qu'Auxerre n'a pas été chef-lieu d'un peuple, certes, il ne prouve pas davantage qu'il l'ait été.

Une seule considération étaie maintenant tout l'édifice. Le nom d'Auxerre est placé le troisième dans l'ordre des cités de la province. Cet ordre n'appartient à Auxerre, ni sous le

(1) Livre XLVI.
(2) *Historiæ naturalis*, lib. IV.

rapport géographique, ni sous le rapport épiscopal, c'est donc un rang d'honneur, comme dit Valois, *honoris causâ præponebatur*, qui exprime *le degré d'ancienneté des cités.*

L'opinion de Valois peut être fondée, mais elle ne justifie pas la conséquence qu'en tire M. Chardon, non-seulement parce que cette conséquence n'est pas logique, mais encore parce qu'elle répugne à la raison. Elle n'est pas logique, parce que le rédacteur de la notice peut avoir eu en vue tout autre motif de préférence que l'ancienneté de la cité, tel que l'étendue territoriale, la population, le chiffre de l'impôt, le nombre de villes, etc. ; elle répugne à la raison, parce que si les Romains ont pu assigner un rang d'ancienneté aux cités créées par les empereurs, postérieurement à la conquête, nul au monde n'a jamais su le rang d'ancienneté des cités celtiques entre elles, antérieurement à la conquête, et n'a follement essayé de déterminer ce rang, ignoré des Gaulois eux-mêmes.

On peut reprocher encore à M. Chardon un aussi pauvre raisonnement. De ce que M. Thierry, dans son histoire des Gaulois, t. II, p. 36, dit qu'au IIe siècle avant Jésus-Christ, la nation des Senones, comme nous le pensons nous-même, occupait tout l'espace compris entre la Marne, au nord, et les monts Eduens, au sud, M. Chardon conclut qu'*au moment de la conquête de Jules César, cette dénomination était encore commune aux peuples de Sens et d'Auxerre*, MAIS QUE CES DEUX PEUPLES N'EN ÉTAIENT PAS MOINS DISTINCTS ET INDÉPENDANTS.

Ainsi, il y aurait eu là deux peuples libres, deux nations indépendantes, n'ayant qu'un seul et même nom, comme s'il pouvait exister une individualité sans nom, comme si l'on vit jamais Pierre et Paul, le soleil et la lune, le chaud et le froid, n'avoir qu'un seul nom pour deux. Si ces choses-là ont existé, elles sont tellement anormales, qu'il faudrait les prouver deux fois, et leur existence, hélas ! ne repose pas même sur une présomption que la raison puisse accueillir.

M. Chardon, du reste, avait condamné d'avance Auxerre à la dépendance des Senones en soutenant qu'il était *Vellaunaudunum*. César, en effet, dit expressément, en parlant de cette ville : *Quum ad oppidum Senonum Vellaunaudunum venisset (1)*.

De ce qui précède, il semble permis de conclure que l'existence indépendante du peuple d'Auxerre est loin d'être prouvée.

Voyons maintenant si la preuve contraire est condamnée à une semblable impuissance.

Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent César comme infaillible, mais nous croyons fermement qu'il connaissait, mieux que qui que ce soit, l'état politique et social des Gaules, qu'il a parcourues dans tous les sens, et conquises pied à pied. Nous croyons enfin à sa parole, toutes les fois qu'il n'a pas intérêt à mentir.

Il ne parle pas du peuple d'Auxerre. Admettons un instant que ce nom se soit perdu dans ses notes et dans ses souvenirs, alors les géographes qui vont le suivre immédiatement suppléeront à son silence.

Cependant, le premier, Strabon, qui florissait vingt-cinq ans après Jésus-Christ, ne trouve, au couchant des Trévires et des Nerviens, que les Senones, les Rémois, les Atrebates et les Eburons (2).

Lyon est devenu la capitale de la Gaule celtique ; des modifications profondes ont été apportées à l'état ancien des Gaules. De grands peuples ont été amoindris ; des peuples nouveaux, simples *pagi* dans le passé, ont surgi ou pu surgir ; Pline alors, soixante-dix-neuf ans après Jésus-Christ, dans l'indication qu'il donne (3) des peuples de la Lyonnaise, n'ou-

(1) Lib. VII, § x.
(2) *Strabonis rerum geographicarum*, lib. XVII.
(3) *Historia naturalis*, lib. IV.

bliera pas Auxerre. Point du tout, il nomme les peuples : *Hedui, Carnuti, Senones, Meldi. Parisii, Tricasses, etc.* ; Autun, Chartres, Sens, Meaux, Paris, Troyes ; Auxerre est encore oublié.

Mais voici venir Ptolémée. Celui-ci écrit 160 ans après J.-C. Oubliera-t-il également Auxerre? Mon Dieu, oui! Ce peuple, personne ne le voit ; c'est lettre close pour les Grecs comme pour les Romains.

C'est que, dit M. Quantin, son nom se sera perdu dans les remaniements administratifs. Concevez-vous un peuple qui perd son nom de son vivant? Cela vaut les peuples de M. Chardon qui n'ont qu'un nom pour deux. Et dans quelles circonstances le peuple d'Auxerre aurait-il perdu le sien? Précisément au moment où un empereur, sans respect pour les noms glorieusement portés par les capitales de peuples, jette ces noms au vent de sa colère et oblige les capitales anciennes et nouvelles à prendre le nom des peuples dont elles sont le chef-lieu. C'est ainsi qu'*Agendicum* est devenu SENONES, Sens ; *Autricum*, CARNUTES, Chartres ; *Lutetia*, PARISII, Paris, *Iatinum*, MELDI, Meaux ; *Augustobona*, TRICASSES, Troyes ; *Genabum*, AURELIANI, Orléans. Auxerre seul ne prend point un nom de peuple. N'est-ce pas évidemment parce qu'il n'en avait pas? Nous expliquerons ailleurs pourquoi le peuple de la nouvelle Cité d'Auxerre n'a pas été forcé d'accepter un nom latin, comme l'a fait Orléans. Quels remaniements administratifs, du reste, auraient pu enlever son nom au peuple d'Auxerre? Suivant M. Quantin, le peuple celtique se serait continué dans la Cité, d'abord ; dans le diocèse ensuite ; il n'y aurait pas eu par conséquent d'interruption avant la fin du XVIIIe siècle.

Mais reportons-nous à la guerre des Gaules, César jettera peut-être quelque lumière sur la question qui nous occupe.

Les Senones, dit-il, sont une nation très-puissante et très-

renommée de la Gaule : *Senones, quæ est civitas in primis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis.*

Or si cette nation, dont s'étaient déjà détachés les Parisiens, avant l'arrivée de César (1), ne réunissait pas alors le territoire des Cités de Meaux, de Troyes et d'Auxerre ; si, en un mot, les Cités, du temps de César, étaient les mêmes que dans la notice des Gaules du temps d'Honorius, il suffit de jeter un coup-d'œil sur une carte de cette époque pour se convaincre que la Cité de Sens aurait eu beaucoup moins d'importance que celle des Lingons, des Eduens, des Séquanois, des Avernes, des Lemovices, des Bituriges, etc., etc., d'où l'on doit conclure que, pour donner raison à MM. Chardon et Quantin, il faut donner tort à César, dont rien ne justifierait le superlatif.

Après l'échec qu'il éprouva sous les murs de Gergovie, les Eduens se soulèvent, surprennent *Noviodunum*, Nevers, une de leurs villes où César avait déposé tous les ôtages de la Gaule, les subsistances, le trésor et les équipages de l'armée, massacrent la garnison, coupent les ponts et détruisent tout ce qu'ils ne peuvent emporter.

Dans cette position, César, marchant à grandes journées, arrive à Nevers, passe avec beaucoup de peine, à gué, la Loire grossie par la fonte des neiges et gagne le pays des Senones : *Iter in Senones facere instituit.* Il était fort inquiet du sort de Labienus, qu'il avait laissé à Sens, *quod adjuncto Labieno.... vehementer timebat*, mais, trouvant sur la rive droite de la Loire des vivres en abondance, et n'y rencontrant point d'ennemis, il prit les devants, tourna à l'est et donna à son lieutenant l'ordre de le rejoindre, ce qu'exécuta celui-ci : *Inde cum omnibus copiis ad Cæsarem* PERVENIT. On ne contestera pas à César l'intelligence de sa langue. Or le mot *pervenit* indique évidemment qu'il ne s'est

(1) Lib. VII, § LV.

point rapproché de Labienus au point de pouvoir lui tendre, en quelque sorte, la main, qu'il n'a point dirigé sa marche par le nord, dans la direction de Sens, mais comme il le dit en termes exprès, par l'est, du côté de la Séquanie. De tous les auteurs qui ont pris part à la discussion relative à Alésia, et Dieu sait combien ils sont nombreux, aucun n'a eu l'idée de dévier la marche de César au point de le faire passer, à seize kilomètres au-dessous d'Auxerre, vers Bassou où commençait, suivant nos contradicteurs, le territoire des Senones. Si donc César dit avoir passé sur les terres de ce peuple, c'est au-dessus d'Auxerre, vers la haute Yonne et la Cure et si, là, se trouvaient les Senones, c'est qu'ils occupaient toute la contrée qui, depuis, a constitué la Cité d'Auxerre.

N'est-ce point assez pour détruire l'opinion de nos adversaires? Citons un fait qui, à lui seul, est péremptoire.

Un lieutenant des proconsuls meurt à Auxerre. Sa femme et ses deux enfants consacrent un monument à sa mémoire, et ils rappellent dans une inscription commémorative, les Cités placées dans le gouvernement de ce magistrat, savoir : Sens, Meaux, Paris, Troyes et Autun. C'est à Auxerre que le monument est élevé ; c'est à Auxerre que les débris en ont été trouvés ; Auxerre est englobé dans la circonscription de ce gouvernement, et cependant il n'est pas nommé dans l'inscription. Donc il n'était pas alors le chef-lieu d'une Cité.

Voici cette inscription, telle que la donne Gruter (1); ce sera notre dernier mot sur ce point :

AETE MEMORIAE AVRELI
DEMETRI ADIVTORI
PROCC CIVITATIS SENONUM.

(1) *Jani Gruteri inscriptiones antiquæ*. Amsterdam, 1707, 4 vol. in-f°.

TRICASSINORVM. MELDO-
RVM. PARISIORVM. ET CI
VITATIS AEDVORVM. INGE
NVINA AVRELIA CONIVGI
CARISSIMO ET AVRELIA DE
METRIA ET AVRELIVS
DEMETRIVS FILI PATRI
CARISSIMO FACIENDVM
CVRAVERVNT.

CHAPITRE II.

DOMINATION ROMAINE.

Le désastre d'Alésia amena promptement la soumission de toute la Gaule. César avait hâte de cette soumission dans l'intérêt de ses projets ambitieux. Il fut impitoyable pour l'obtenir. Ayant besoin ensuite des Gaulois pour s'assurer du pouvoir, il chercha à se les attacher par la douceur et la modération et par une distribution intelligente de places et d'honneurs. Réunissant alors la Celtique et la Belgique sous une même administration et comme en une seule province nommée *Gallia comata*, Gaule chevelue, il admit au service militaire tous les hommes qui voulurent suivre la carrière des armes ; il encouragea l'agriculture, développa le commerce, introduisit la culture des lettres et des arts, apaisa, à force de bienveillance, les vieilles haines et conquit, en quelque sorte, par l'affection, l'empire qu'il avait conquis par la violence.

Sa mort (44 ans avant Jésus-Christ) fut un jour de deuil pour la Gaule.

Ce système ne sembla pas susceptible d'être continué.

Munatius Plancus, gouverneur de la Gaule chevelue, crut que, pour assurer à Rome sa conquête, il fallait lui donner pour capitale une ville nouvelle, qui ne se rattachât à la nation gauloise par aucuns souvenirs de gloire et d'indépendance, et c'est dans ce but qu'il fonda Lyon, *colonia Lugdunum*.

Les peuples de la Gaule conservèrent toutefois jusqu'à Auguste (27 ans avant Jésus-Christ) leur administration et leurs lois nationales. Mais ce prince, pour prévenir le retour des anciennes ligues et détruire tous les liens de l'ancienne organisation politique, brisa les circonscriptions territoriales primitives, remania les peuples et reconstitua les cités.

Dans cet état de choses, la Gaule chevelue, tout en conservant Lyon pour capitale, forma trois provinces.

La partie de la Celtique comprise entre le Rhône, la Loire et la Garonne, réunie à l'ancienne province ou *Gallia braccata*, constitua la Narbonnaise ou Aquitanie, *Narbonensis seu Aquitania*.

D'après Strabon, le surplus de la Celtique, qui prit le nom de Lyonnaise, *Lugdunensis*, et la Belgique, qui conserva son nom, n'aurait point été autrement modifiées. Mais on s'aperçoit facilement qu'en décrivant la Lyonaise (1), il copie la description de César, sans tenir compte des changements intervenus.

Pline au contraire (2) et Ptolémée (3) détachent de la Celtique les Séquanais, les Helvétiens et les Lingons, *Sequani Helvetii et Lingones*, pour les réunir à la Belgique. D'après ce remaniement, qu'on peut considérer comme certain, le Tonnerrois, *pagus Tornodorensis* de notre carte, qui appartenait aux Lingons, dépendit de la Belgique. Le surplus de notre contrée fut compris dans la Lyonaise.

(1) Lib. IV, p. 191.
(2) Lib. IV, p. 17.
(3) Lib. II, c. IX.

En cet état, la Gaule fut placée sous le régime militaire et le pouvoir isolé des proconsuls disparut devant l'unité de la puissance impériale. Alors, dit M. Amédée Thierry (1) : « L'antique société gauloise fut bouleversée dans ses fonde- « ments ; les centres d'autorité ou d'influence furent chan- « gés ou rattachés à des idées d'un autre ordre ; l'institution « de la clientèle, source de puissance des grandes cités, « n'exista plus : le territoire même des grandes cités fut mor- « celé et leurs tribus éparpillées. » L'unité introduite dans le pouvoir, on l'introduisit dans l'administration.

La province du Centre fut désarmée. Une sorte de garde de police, répartie par subdivisions, chacune dans un château-fort, *castrum*, à l'abri de toute surprise, forma toute la garnison de ces postes militaires, les seuls qui furent conservés comme points stratégiques. En même temps, deux armées mobiles, entretenues l'une au nord, l'autre au midi, se tenaient prêtes à marcher partout où l'insurrection pourrait surgir.

Les soldats, levés parmi les Gaulois, disciplinés à la romaine, confondus avec les Romains, transportés dans toutes les parties de l'empire, prirent enfin les mœurs des armées impériales et devinrent étrangers à leur patrie.

Il restait à obtenir l'unité dans la religion. Auguste attaqua le druidisme, soit directement par des vexations, soit indirectement en n'accordant les faveurs impériales qu'aux Gaulois convertis. Les dieux helléniques de la Gaule ayant, du reste, beaucoup d'analogie avec ceux de Rome, on s'attacha, en même temps, par des transitions et des rapprochements intelligents, à opérer la transmutation nécessaire. Claude enfin défendit les cérémonies druidiques, sous peine de mort, et exila les prêtres (2).

(1) Tome III, p. 283.

(2) Le druidisme se conserva, toutefois, dans les basses classes, jusqu'au IXe siècle.

La population s'accrut, les arts et l'agriculture devinrent prospères ; la Gaule se couvrit d'écoles, de monuments et de routes ; la civilisation enfin fit partout de rapides progrès. Cette civilisation, toutefois, comme tous les perfectionnements qui tiennent plus à des institutions exclusivement politiques qu'à des institutions véritablement nationales, resta à la surface, dans les familles riches et puissantes, devenues romaines de mœurs, d'esprit et de costume, mais le peuple conserva sa nature primitive, inculte et originale ; il s'isola dans son ignorance et sa nullité sociale et conserva, de la sorte, à la France, des débris beaucoup plus considérables qu on ne le croit généralement, de la langue et des mœurs des Celtes.

Le territoire des Gaules a éprouvé, sous les successeurs d'Auguste, deux révolutions administratives dont il est assez difficile de préciser la date. Essayons toutefois de la déterminer à l'aide des documents les plus dignes de confiance.

Vers le milieu du IVe siècle, les *Sequani* et les *Helvetii* formaient une province particulière sous le nom de *Maxima Sequanorum*, ou *Grande Séquanie*, et la Lyonnaise était divisée en deux provinces distinctes, sous le nom de première et de seconde Lyonnaise, *Lugdunensis prima et secunda*. Ce fait ne peut être l'objet d'aucun doute, car il est attesté par trois écrivains contemporains, Rufus-Sextus (1), Ammien-Marcellin (2) et Hilaire de Poitiers (3). Mais à quelle époque précise remonte cette organisation territoriale des provinces.

La loi *De Censû* du code Théodosien, promulguée sous le consulat de Constantin II et de Licinius, c'est-à-dire en 312, ayant été adressée *ad Antonium Marcellinum, præsidem provinciæ Lugdunensis primæ*, on peut déjà, avec certitude, faire

(1) *Breviarium rerum gestarum populi romani. Brugis, Goltzius*, 1565, in-8°.

(2) *Ammiani Marcellini rerum gestarum*, éd H. de Valois, Paris, 1636, in-f°.

(3) *Sancti Hilarii, Pictavorum Episcopi, opera*. Paris, 1696, in-f°.

remonter, jusqu'à cette date, la première division de la Lyonnaise.

Une inscription relevée par Gruter et qui porte les noms de Dioclétien et de son collègue Maximien, constate l'existence, sous ce règne collectif, de la Grande Séquanie : PROV. MAX. SEQ.

Or, la constitution de cette province se trouvant, suivant toute probabilité, contemporaine de la division de la Lyonnaise, puisque les mêmes documents qui parlent de la grande Séquanie, mentionnent également les deux Lyonnaises, on pourrait reporter cette division jusque vers la fin du IIIe siècle. On pourrait même, sans témérité, l'attribuer à Dioclétien lui-même, car Lactance, dans son livre *De mortibus persecutorum*, reproche à ce prince le morcellement des provinces de la Gaule, *provinciæ in frusta concisæ* (1).

Quoi qu'il en soit, ce fractionnement, qui réunit toutes les parties de notre contrée dans la première Lyonnaise, ne fut pas le dernier. Chacune de ces provinces, en effet, en a, plus tard, formé deux, de telle sorte que la première Lyonnaise a fourni la première et la quatrième ; et la seconde, la seconde et la troisième.

Ce nouvel état est constaté dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, qu'on s'accorde à attribuer au temps d'Honorius, de 395 à 424. Cette notice, publiée dans le recueil des historiens de France, t. I, p. 122, donne, ainsi qu'il suit, la composition des deux Lyonnaises qui nous intéressent.

PROVINCIA LUGDUNENSIS PRIMA.

Metropolis civitas Lugdunensium ;
Civitas Æduorum :

(1) *De mortibus persecutorum*, ouvrage imprimé pour la première fois en 1679 dans le tome II des *Miscellanea*, de Baluze.

Civitas Lingonum ;
Castrum Cabilonense ;
Castrum Matisconense.

PROVINCIA LUGDUNENSIS SENONIA (seu quarta).

Metropolis civitas Senonum ;
Civitas Carnotum ;
Civitas Autissiodorum ;
Civitas Tricassium ;
Civitas Aurelianorum ;
Civitas Parisiorum ;
Civitas Meldorum.

Dans cette seconde division de la Lyonnaise, la première comprit, avec la cité d Autun, notre *pagus Avalensis*, et, avec la cité de Langres, notre *pagus Tornodorensis*. Les cités de Sens et d'Auxerre furent incorporées dans la quatrième.

Sous l'empereur Claude, et malgré l'opposition des patriciens, les Gaulois ont été déclarés aptes à l'exercice des fonctions publiques. De ce moment, dit Pline, la Gaule fut moins une province que l'Italie même.

Aussi, un dernier effort tenté par les Gaulois pour reconquérir leur indépendance fut il sans succès. Les paroles que Tacite met dans la bouche de Cerialis, haranguant une grande assemblée de la Gaule, indiquent, du reste, de la manière la plus remarquable, par quelles voies civilisatrices, Rome marchait à la conquête du monde, et quel rôle providentiel l'appelait à refouler les barbares.

« Si l'on chassait, dit Cerialis (1), les Romains de la terre, « ce serait la guerre universelle entre les nations : les Ro- « mains sont le lien du monde... Ce n'est pas pour protéger « l'Italie qu'ils sont venus sur le Rhin, mais pour garantir la

(1) Tacite, lib. VI.

« Gaule de l'invasion des Germains... Tout n'est-il pas com-
« mun entre les Romains et vous ; nul privilége, nulle exclu-
« sion ; vous commandez les provinces, les armées, le Sénat ;
« aimez donc cette Rome qui se donne également aux vain-
« cus et aux vainqueurs. »

En ce qui touche l'état des personnes, les Gaulois, sous la domination romaine, étaient distingués en hommes libres et en esclaves (1).

Les hommes libres formaient quatre classes, 1° les familles *Sénatoriales,* qui sortaient des membres du Sénat, chargé du gouvernement et de l'administration de la justice dans chaque cité ; 2° les *Curiales*, ou citoyens ayant entrée et voix délibérative dans l'assemblée municipale de chaque ville ou bourg, appelée *Curie*, ou Sénat inférieur ; 3° les *Possesseurs*, ou propriétaires, qui n'exerçaient, pour vivre, aucun état manuel ; 4° enfin les *Artisans*, divisés en corporations, *collegia opificum*.

Les esclaves étaient de deux sortes. Les *esclaves domestiques*, comptés et marqués, étaient traités comme des bêtes de somme. Les maîtres avaient sur eux droit de vie et de mort. Les *esclaves ruraux* étaient attachés à la culture de la terre Ils étaient aptes à posséder, à contracter mariage, à servir dans l'armée Ils appartenaient moins au maître qu'à la terre, à laquelle ils étaient liés et dont ils faisaient partie.

Les esclaves ruraux devinrent enfin, sous Constantin, également de deux sortes. Les Colons tributaires, *Coloni censiti*,

(1) Les institutes de Justinien, promulguées le 21 novembre 533, donnent à ce sujet les définitions suivantes :

I. Et libertas quidem est naturalis ejus quod cuique facere libet, nisi quid vi aut jure prohibetur.

II. Servitus autem est constitutio juris gentium quâ quis domino alieno contra naturam subjicitur.

III Servi autem in eo appellati sunt quod imperatores captivos vendere, ac per hoc servare nec occidere solent. Qui etiam mancipia dicta sunt, eo quod ab hostibus manu capiuntur.

vel tributarii, payant une redevance par tête, ne possédant rien et dont le pécule appartenait au maître ; et les colons libres, *coloni liberi inquilini*, détenteurs perpétuels des terres, à charge d'une redevance foncière.

Sous les premiers empereurs, les impôts, dans les Gaules, ont été de nature fort diverse, mais toujours très-élevés. Constantin et ses successeurs établirent une taxe simple et directe, correspondant à notre impôt foncier, sous le nom d'*indiction* ou *cens*. Lorsque les recettes ne suffisaient pas à couvrir les dépenses, le déficit se soldait par un impôt supplémentaire nommé *super-indiction*. Il y avait, en même temps, un impôt personnel dont l'unité de base était la tête, mais qui était calculé de telle sorte qu'un contribuable pouvait payer plusieurs têtes ou une fraction de tête. La moyenne de la taxe annuelle, représentant une tête, était d'environ 225 f. Le poëte Sidoine Apollinaire nous donne une idée de ce que cet impôt avait de ruineux et de désolant, par une requête en vers, qu'il adressa à l'Empereur dans l'espoir d'être déchargé de cette taxe personnelle, où il figurait pour trois têtes, qu'il compare au Gérion de la fable :

> Geryones nos esse puta, monstrumque tributum
> Hic CAPITA, ut vivam, tu mihi tolle TRIA.

Il faut ajouter à ces impôts, la *contribution lustrale*, taxe calculée sur le profit de toute espèce d'industrie ; les droits de *douane* ou d'entrée et de sortie sur certaines marchandises ; les *charges sordides* constituant une quantité de petits droits à percevoir sur le menu peuple ; un impôt général sur les *consommations*, et les *transactions*, sorte de droit de mutation égal au huitième de la valeur des choses qui faisaient l'objet des contrats.

Il y avait aussi les *dons gratuits*, offrande d'abord volontaire faite à l'occasion d'un triomphe, qui fut exigée bientôt,

comme une dette, dans toutes les circonstances marquantes de la vie d'un empereur.

De vastes étendues territoriales enfin étaient, dans les Gaules, à la disposition des empereurs, soit à titre de domaine privé, *Fiscus*, soit comme domaine de l'État, *Ærarium*.

Portés avec ardeur à tous les plaisirs des sens, les Gaulois égalèrent bientôt les Romains, leurs maîtres, dans les débauches de toutes sortes et y perdirent, avec les vertus dont leur ancienne liberté avait été la source, le dernier sentiment de leur indépendance. La simplicité de leurs mœurs disparut en même temps jusqu'à la dernière trace, lorsque tous les rangs, toutes les dignités furent asservis à une subordination sévère, indiquée dans la *Notitia dignitatum* (1), et leurs vertus guerrières s'éteignirent enfin complètement. Ammien distingue encore, il est vrai, les Romains efféminés des Gaulois robustes, mais ceux-ci n'en avaient pas moins une telle aversion pour la profession des armes, qu'ils se mutilaient pour échapper au service militaire et que Valentinien Ier fut obligé de porter une loi qui condamnait ces lâches réfractaires à être brûlés vifs.

Depuis longtemps, les dieux de Rome l'avaient abandonnée. Depuis longtemps, les riches se hâtaient de dépenser la vie dans les débauches d'une orgie universelle, et les pauvres, stupidement attachés au pain du jour, n'avaient plus ni but, dans le présent, ni foi, dans l'avenir ; mais, en même temps, les philosophes avaient proclamé l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme ; les livres sacrés des Juifs s'étaient dispersés et répandus ; Dieu agitait le monde ; l'humanité avait soif de croyance ; le Christ était né et l'Évangile répandait sa divine lumière.

Constantin, sous le règne de qui le christianisme fit de rapides progrès et commença à devenir une puissance, redou-

(1) Voir à la fin du code Théodosien, t. VI, p. 316.

tant l'autorité du préfet du prétoire, divisa ce pouvoir en créant quatre préfets, dont l'un, résidant à Trèves, avait dans son département les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Dans chacune de ces trois contrées, un vicaire général était directement sous les ordres du préfet. Le vicaire de la Gaule s'appelait vicaire des dix-sept provinces ; dans chacune d'elles, un gouverneur administrait sous l'autorité du vicaire, et, dans chaque cité, un comte, sous l'autorité du gouverneur. Le comte, toutefois, relevait directement de l'Empereur, quand il avait été revêtu du pouvoir proconsulaire.

Le trésorier général de l'Empire avait, dans les Gaules, quatre commis principaux, le premier à Lyon, le second à Arles, le troisième à Nîmes et le quatrième à Trèves.

Constantin détacha enfin, de l'office du préfet du prétoire, tout ce qui concernait le pouvoir militaire, et établit, dans chacune des grandes divisions de l'empire, un généralissime ou maître de la milice. Le généralissime des Gaules avait sous sa main dix-sept généraux, commandant les provinces sous le nom de ducs.

Cette organisation normale ne fut pas toutefois absolue. Pour résister aux dévastations des barbares, Honorius, notamment, réunit plusieurs commandements en un seul, celui de la Marche armorique ou maritime, *tractus armoricus*, comprenant sept provinces, les deux Aquitaines, la seconde et la troisième Lyonnaise, et la Sénonie.

La composition de ce commandement maritime, dans lequel se trouvaient incorporées les cités de Sens et d'Auxerre, semble bizarre au premier aspect, mais elle s'explique par la nécessité de s'opposer aux ravages que portaient les barbares jusque dans l'intérieur des terres, à l'aide de petits vaisseaux qui, de l'Océan, remontaient les rivières navigables, notamment la Seine et l'Yonne. Mais, profitant des troubles de l'empire attaqué de toutes parts, les Armoriques se constituèrent en république, en sorte que la plus grande partie de

notre contrée se détacha de l'empire, pendant que nos *Pagi* d'Avallon et de Tonnerre, qui dépendaient des cités d'Autun et de Langres comprises dans la première Lyonnaise, restèrent au pouvoir des Romains. Ce retour à l'ancienne liberté n'eut, du reste, qu'une courte durée, dix ans au plus, de 409 à 418. L'abbé Dubos prétend (1), il est vrai, que cette république se soutint jusqu'à la conquête de Clovis, mais c'est une erreur qu'il nous sera facile de détruire.

En effet, Constance, qui a écrit vers la fin du Ve siècle la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, dont il existe de nombreux manuscrits des IXe, XIe et XIIe siècles dans les bibliothèques publiques de Montpellier, de Rome et de Paris, affirme que Germain, avant d'être promu à l'épiscopat, vers 418, avait été, pour l'Empereur, duc de la Marche Armorique et que le saint évêque fit, vers 440, un voyage à Arles à l'effet de solliciter du Préfet des Gaules, qui faisait résidence en cette ville, un dégrèvement d'impôts en faveur de son diocèse, circonstances qui, toutes deux, ne permettent pas d'attribuer à la république armoricaine la durée que lui suppose l'abbé Dubos.

Le premier démembrement durable de l'empire, dans la contrée qui nous occupe, peut être fixé vers la seconde moitié du Ve siècle, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

TEMPS MÉROVINGIENS.

Les barbares qui, venus d'outre-Rhin, s'établirent dans les Gaules, entre ce fleuve et la Loire, sont les Francs-Saliens, les Francs-Ripuaires et les Bourguignons ou Burgundes.

Deux de ces peuples, après avoir vaincu les Romains, se

(1) Tome I, liv. II, chap. III, V et IX.

fixèrent dans notre contrée, les Francs-Saliens et les Bourguignons.

Les Francs-Ripuaires, connus, dès les premiers temps de leur conquête, sous le nom d'*Austrasiens*, OSTER-RIKE, du *pays de l'est*, occupèrent la partie est de la Gaule, délimitée assez exactement par une ligne qui, des bouches de l'Escaut, passant par la forêt des Ardennes, remonterait le cours de la Meuse.

Les Francs-Saliens ou *Neustriens*, NI-OSTER-RIKE, du pays de l'ouest, occupèrent la partie correspondante de la Gaule, située à l'ouest de cette ligne jusqu'à la Loire.

Les Bourguignons enfin s'établirent au-delà de la source de la Meuse et de la Seine.

L'invasion des Bourguignons remonte au commencement de l'an 407. Après cinq ou six ans de conquêtes successives, ils fondèrent définitivement l'ancien royaume de Bourgogne, vers l'an 413 ou 414.

A cette époque, toutefois, ce royaume n'avait point encore acquis toute l'étendue que lui donna une nouvelle série de conquêtes, et, pour le voir se compléter par nos *pagus Avalensis* et *Tornodorensis*, il faut descendre au-delà du milieu du ve siècle.

Peu de temps après cette occupation, les cités de Sens et d'Auxerre, avec celles de Soissons, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Troyes et d'Orléans formaient le dernier débris de l'Empire romain dans la Gaule septentrionale, et se trouvaient resserrées au milieu d'une ceinture de barbares. Dans cette situation, en 486, Clovis attaqua Syagrius qui, dans ce petit territoire, était le dernier représentant de la pourpre impériale, le défit et réunit bientôt ces cités à son royaume.

La vie de Saint-Eptade, publiée par Labbe, t. II, et la chronologie des Évêques d'Auxerre prouvent, spécialement, que Clovis était en possession de cette ville en 502.

Quelques historiens ont cru que cette conquête de Clovis s'étendit au pays de Langres, et que, par conséquent, notre pagus *Tornodorensis* aurait été enlevé aux Bourguignons, mais cette opinion ne peut se soutenir en présence du concile d'Epaône, qui se tint en 517, du consentement de Sigismond, roi de Bourgogne, et auquel assistèrent vingt-quatre évêques de ce royaume, parmi lesquels figure celui de Langres.

En 511, après la mort de leur père, les quatre fils de Clovis se partagèrent le royaume. Les diocèses de Sens et d'Auxerre échurent à Clodomir, roi d'Orléans. En 524, celui-ci ayant péri, dans un combat contre Sigismond, roi de Bourgogne, ses frères firent mourir ses enfants et se partagèrent ses Etats. Nos deux diocèses furent attribués à Childebert, roi de Paris. Enfin, après la conquête de la Bourgogne par Childebert, en 534, ce royaume conserva, sous le sceptre de ce prince, son nom, ses lois et son administration.

En 558, à la mort de Childebert, Clotaire, roi de Soissons, se trouva maître de tous les états de Clovis et du royaume de Bourgogne conquis par Childebert, mais Clotaire n'ayant survécu que trois ans à celui-ci, Gontran, un des quatre fils de Clotaire, obtint, dans son lot, les diocèses de Sens et d'Auxerre et le royaume de Bourgogne, qui comprenait, comme auparavant, et notre *pagus Avalensis* et notre *pagus Tornodorensis*.

Vers cette époque, le pays de Tonnerre se trouvait, de fait, détaché du patrimoine des évêques de Langres, mais ceux-ci n'avaient point absolument renoncé à cette possession, c'est ce qu'on peut induire 1° de la décision de Gontran qui, en 574, lors de l'élection de Mondéric, 18e évêque de Langres, confia le gouvernement de ce comté à ce prélat, avec le titre de chorévêque; 2° de cette circonstance que, lorsque Sigebert, roi d'Austrasie, marcha contre Gontran,

Mondéric lui vint en aide contre celui-ci; 3° enfin d'une charte du 9 septembre 814 par laquelle Louis-le-Débonnaire confirma Betto, évêque de Langres, dans la possession des châteaux de Tonnerre, de Langres et de Dijon.

Le vieux Gontran mourut le 28 mars 593. Suivant les traités de Châlon et d'Andelot, le royaume de Paris et ceux d'Orléans et de Bourgogne, qui comprenaient toute notre contrée, arrivèrent à Hildebert.

A la mort de celui-ci, deux ans après, ses deux fils, encore enfants, se partagèrent ses états. Thierry eut les royaumes d'Orléans et de Bourgogne,

Sous le règne de ce prince, une lutte terrible s'engagea, en 599, entre Thierry et Théodebert, roi d'Austrasie, d'une part, et Clotaire, roi de Soissons, d'autre part. La bataille décisive eut lieu, suivant Frédégaire, près d'un lieu du diocèse de Sens, nommé *Doromellus super Aroannam*, qui est Dormelles-sur-Orvanne, et c'est, suivant toute probabilité, au souvenir de la victoire du souverain de notre contrée, que Ville-Thierry dut son origine ou son nom.

Thierry mourut en 613. Clotaire, saisissant alors l'offensive, et profitant des divisions et de la faiblesse des quatre jeunes fils de ce prince, s'empara de leurs états, ne rencontra de résistance qu'à Sens, où l'évêque saint Loup excita les habitants à défendre leur ville, et parvint bientôt à se faire reconnaître pour roi de tous les Franks, comme l'avait été Clotaire l'ancien.

En 622, Clotaire II associa son fils Dagobert au royaume, mais il conserva sous son sceptre les diverses parties de notre contrée et mourut en 628.

A cette époque, Dagobert put se faire investir de tous les états de son père, au détriment de son frère, et lorsque celui-ci obtint, en lotissement, une parcelle du domaine paternel, ce fut outre Loire, en sorte que notre contrée resta à Dagobert.

Ce prince mourut en 638, laissant deux fils, l'un de huit ans et l'autre de quatre ans, Sigebert et Clovis. Les Maires du palais eurent peu à lutter contre de tels rivaux de leur puissance. Cependant les Leudes de Neustrie et de Bourgogne élevèrent sur le bouclier, à Maslay-le-Roi, près de Sens, *Massolacum*, Clovis II qui fut, nominalement du moins, le roi de toute la contrée qui nous occupe.

Clovis II mourut fou en 656. Il eut pour successeur unique, quoiqu'il eût laissé trois fils, Clotaire III, et celui-ci étant mort en 670, sa couronne échut à Childéric II, qui mourut assassiné en 673.

Depuis cette époque jusqu'à la fin de la première race, en 751, sous des simulacres de rois que les peuples ont nommés fainéants, et dont l'histoire a seulement enregistré les noms, les véritables souverains de notre contrée furent les Maires du palais de Neustrie, dont le plus illustre, Charles-Martel, prépara à son fils la voie au trône qu'il semble avoir dédaigné pour lui-même.

Pendant ce temps d'agitations anarchiques, les éléments d'une grande aristocratie cherchaient à se constituer sur les ruines et le démembrement du royaume. Le maire Pepin, il est vrai, pendant vingt-sept ans, maintint intacte son autorité, mais, à sa mort, en 714, les tempêtes qu'il avait conjurées se déchaînèrent avec violence. On vit alors, dans notre contrée, l'évêque d'Auxerre Sawarik rêver la double couronne des royaumes d'Orléans et de Bourgogne, prendre les armes, porter la guerre dans les pays d'Orléans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avallon, de Troyes, les soumettre à son pouvoir, et il marchait sur Lyon, qui lui promettait une nouvelle conquête, lorsqu'il fut frappé par la foudre en 715.

Pendant les trois premiers siècles de la monarchie, notre contrée réunit quatre peuples divers, les peuples conquérants, Franks-Saliens et Bourguignons, et les peuples conquis, Gaulois et Romains.

Au milieu de cette discordance de races et de mœurs, il y avait, entre les personnes, la plus variable inégalité. On pouvait, il est vrai, réduire les personnes à trois classes, les hommes libres, les colons et les esclaves, mais il y avait, dans la liberté et dans l'esclavage, des degrés fort nombreux. C'était un chaos d'éléments de barbarie et de civilisation, d'instincts grossiers et de mœurs corrompues, qui fermentaient en désordre, sans qu'une loi apparente d'attraction semblât permettre d'espérer une cohésion quelconque.

Enervés par la civilisation dissolue de Rome, les Gaulois étaient cependant moins abâtardis que les Romains, et, s'il n'y avait plus en eux la sève vigoureuse d'un jeune peuple, il y avait encore l'esprit d'ordre et l'habitude d'institutions régulières que les peuples qui vieillissent conservent jusqu'à la limite extrême de leur décadence.

Nous ne croyons donc pas, comme M. Guérard, *que vaincus et vainqueurs n'eurent à mettre en commun, pour fonder une société nouvelle, que des ruines et des vices.* Nous croyons moins encore qu'il soit dans la loi éternelle de l'homme de *croître et de décliner*, et qu'il n'y eut, *sous la première race*, de progrès constant que vers la barbarie.

C'est au sein de cette dissolution, et à cause même de cet état de désordre, que le christianisme s'est développé dans les Gaules. Au point de vue religieux, ce progrès vaut toutes les civilisations. Au point de vue philosophique, il est le fondement de toute perfectibilité durable. L'humanité faisait fausse route ; elle a retrouvé sa voie : est-ce là ce qu'on appelle décliner ?

L'établissement des Franks dans la Gaule n'amena pas, du reste, partout des résultats identiques.

Les invasions réitérées des barbares dans l'Austrasie y détruisit peu à peu la civilisation romaine et en chassa, à la longue, presque tous les Romains.

Les Franks qui parvinrent en Neustrie, moins nombreux,

plus dispersés, plus isolés de l'élément germanique, subirent au contraire l'influence des vaincus et s'unirent, en quelque sorte, à eux, comme des colonies au peuple qui leur a fait place.

Aussi y eut-il réellement dans le royaume deux nationalités, celle des Franks-Germains et celle des Franks-Romains, distinction qui n'est point échappée aux écrivains du xe siècle, car Luitprand (1) appelle l'Austrasie *Francia-Teutonica*, et la Neustrie *Francia-Romana*.

Les terres prises par les Franks, au moment de leurs conquêtes, et celles qu'ils reçurent en partage constituèrent les premiers alleux ou terres allodiales. Ces propriétés, entièrement indépendantes, n'étaient tenues de personne et ne devaient rien à personne. Elles s'accrurent, dans la suite, entre les mains de leurs possesseurs, de terres libres à tout autre titre, qui prirent également le nom d'alleux, en sorte que ce nom désigna bientôt toutes les terres, indistinctement, libres de redevance et transmissibles à la volonté du maître.

Ne concevant pas l'idée de l'Etat, les Franks n'avaient pas non plus l'idée de l'impôt. Il leur eût semblé un vol.

Le service militaire, attaché d'abord à la qualité de Franks ou de compagnons, appartint ensuite à tous les hommes libres.

Dans les temps de barbarie comme dans les temps d'agitations politiques, l'ordre n'est guère que la concentration du pouvoir. Aussi, dès qu'il y eut de grands propriétaires s'érigeant en petits souverains dans leurs domaines, sans dépendance aucune, il s'établit une lutte entre eux, d'une part, et le roi, d'autre part, soutenu par ses *leudes* ou *fidèles* et secondé par le clergé, lutte analogue à celle qu'on verra naître, plus tard, entre la couronne et les grands vassaux.

Quant aux sciences et aux lettres, elles se réfugièrent dans

(1) Lib. I, cap. VII.

le clergé, parce que les lettrés et les savants, qui n'avaient de place nulle part, parmi les Franks, cherchèrent dans le sacerdoce, avec la vie calme qui leur est nécessaire, les moyens d'existence et les satisfactions intellectuelles qu'ils ne trouvaient point ailleurs.

Nous avons vu que chaque cité romaine était administrée par un comte. Les rois Franks subdivisèrent les cités en *pagi* en y préposant également un comte, mais le nom de *pagus*, appliqué à ces divisions territoriales, demeura exclusif de celui de *comitatus*, jusqu'à la constitution du régime féodal.

CHAPITRE IV.

TEMPS CAROLINGIENS.

Élu et sacré roi des Franks, en 752, Pépin posséda, à ce titre, toutes les parties de notre contrée.

Le partage qu'il fit de ses Etats, en 758, entre ses deux fils, Charles et Carloman, sacrés comme héritiers présomptifs en 754, attribua à ce dernier la Bourgogne et les pays situés entre Seine et Loire, par conséquent, tout le territoire qui nous occupe.

Carloman mourut en 771, laissant deux fils au berceau, mais il eut réellement pour successeur Charles, depuis Charlemagne, proclamé et sacré roi, à l'exclusion de ses neveux.

Charlemagne ayant associé son fils Louis à l'Empire, et assigné à chacun de ses trois fils une part de ses Etats, toutes les parties de notre contrée entrèrent dans le lot de Louis, dit le Débonnaire ou le Pieux, l'Avallonais, qui n'avait point été compris dans cette attribution, ayant été réuni au royaume de Louis par la grande charte de partage de 806.

On sait de quels troubles furent la cause ou le prétexte les différentes tentatives de partage essayées par Louis-le-Dé-

bonnaire. A la mort de ce prince, en 840, aucune n'avait encore prévalu et ce fut la bataille de *Fontanetum*, au diocèse d'Auxerre, livrée le 25 juin 841, qui mit définitivement Charles-le-Chauve en possession de toutes les parties de notre contrée.

Cette bataille, dont nous déterminerons exactement l'emplacement, dans la partie topographique de cet ouvrage, eut pour conséquence historique la transformation du peuple frank en nation française.

Depuis cette époque, notre contrée appartint, sans interruption, aux rois de France, successeurs de Charles-le-Chauve.

Deux faits de géographie politique dominent tous les événements qui se sont accomplis sous les rois de la seconde race, la constitution du régime féodal et l'abolition de l'esclavage.

Dans les premiers temps de la conquête des barbares, les propriétés territoriales empruntèrent de l'état des personnes un caractère particulier : l'homme anoblissait la terre. Après une longue lutte, le système de la concentration du pouvoir, issu des mœurs romaines, fut vaincu par le système du morcellement de la souveraineté, issu des mœurs germaniques. Alors la terre anoblit l'homme.

En même temps, suivant l'expression d'Augustin Thierry, « cette longue crise sociale, qui eut pour dernier terme l'avé- « nement de la féodalité, changea, dans toutes les choses de « l'ordre civil et politique, la jouissance précaire en usage « permanent, l'usufruit en propriété, le pouvoir délégué en « privilége personnel, le droit viager en droit héréditaire. »

« Le fait seul, » dit à son tour Henri Martin dans cet ordre d'idées, « le fait seul a régné dans le monde barbare, mélange « tumultueux et désordonné des débris du passé et des ger- « mes de l'avenir : la féodalité, au contraire, a apporté avec « elle un certain idéal politique ; sa théorie est une hiérar- « chie guerrière, partant du dernier feudataire, possesseur

« d'une tour, d'un cheval et d'une armure, pour s'élever de « degré en degré jusqu'au roi, clef de voûte de l'édifice et « chef de cette grande armée de propriétaires-soldats, jus- « qu'au roi, dont la couronne ne relève que de Dieu et de « son épée. A tous les degrés de cette hiérarchie, un serment « réciproque, renouvelé à chaque mutation de personnes, « lie le seigneur et le vassal.... »

« Il n'est point de tribunal pour décider entre le seigneur « et ses paysans : chaque *sire* est souverain sur ses terres, « et exerce sans appel, sur les vilains et les serfs, ce droit de « *haute et basse justice*, dont le pilori et le poteau du gibet « sont les sinistres emblèmes. Vis-à-vis de ses feudataires « nobles, de ses *vassaux*, le seigneur n'est que le chef, le « premier entre ses égaux : vis-à-vis des non-nobles, il agit « en maître absolu, et n'est retenu que par le frein moral de « la religion et par la crainte de réduire ses hommes à se « révolter ou à déserter sa terre pour aller s'offrir en servage « à quelque autre maître plus doux ; mais ce sont là de trop « faibles barrières contre les passions et les caprices des « mille petits despotes qui se partagent la Gaule. »

« Parmi les seigneurs, les moindres sont les pires : la ty- « rannie devient plus brutale et plus insensée à mesure que « se resserre le cercle de son action. Les petits barons éri- « gent en lois héréditaires leurs fantaisies les plus iniques et « les plus absurdes, et l'on voit surgir de toutes parts ces « redevances, ces *droits* féodaux, ridicules, immondes et ty- « ranniques, qui sont autant d'outrages à la morale évangé- « lique et à la dignité humaine. »

« Le clergé, sans accepter en principe toutes les consé- « quences de la féodalité, est trop engagé lui-même dans le « système féodal pour arrêter des abus dont il profite : les « seigneurs d'église occupent, à côté des suzerains laïques, « le même rang que leurs devanciers ont tenu auprès des « leudes royaux ; dans un grand nombre de cités, la protec-

« tion municipale, exercée par les évêques, s'est transformée
« en seigneurie ; le *défenseur de la curie* est devenu le suze-
« rain de la cité et, ne reconnaissant de supérieur temporel
« que le roi, réclame l'hommage de tous les seigneurs laï-
« ques établis sur le territoire diocésain, quels que soient
« leur titre et leur rang.... De même les abbés sont seigneurs
« des villages, des bourgs, des villes, formés autour de
« leurs monastères. Les seigneurs ecclésiastiques ont, comme
« les *sires* laïques, leurs vilains et leurs serfs. »

Nous avons dû indiquer ces condtiions générales de la société civile, parce qu'elles ont été exactement celles de notre contrée, mais les circonstances particulières et locales de cette situation nouvelle appartiennent spécialement à la géographie féodale, qu'une plume amie, patiente et fidèle, retracera bientôt, nous l'espérons, et c'est pour toucher, le moins possible, à ce sujet, que nous avons emprunté à deux illustres historiens ce qu'il ne nous était pas possible de passer sous silence.

L'esclavage a pris naissance dans le droit rigoureux, à la guerre, de tuer son ennemi : *Servi autem*, disent les Institutes de Justinien (1), *ex eo appelati sunt quod imperatores captivos vendere, ac per hoc servare nec occidere solent : qui etiam mancipia dicta sunt, eo quod ab hostibus manu capiuntur.*

En ce sens l'esclavage, institution du droit des gens contraire à la nature, a été originairement, sous l'empire d'un droit barbare, un bienfait pour l'esclave ; mais il a toujours été un abus monstrueux de la force en ce qui concerne les descendants d'un ennemi vaincu et désarmé.

L'esclavage, du reste, a eu trois causes actives d'extinction, la mort des esclaves, l'affranchissement, l'introduction du servage.

Les famines et les épidémies qui ont ravagé le monde, du

(1) Promulguées le 21 novembre 533, art. 3 du titre III.

v^e au xe siècle, ont été particulièrement meurtrières pour les esclaves, et elles en ont d'autant plus diminué le nombre, que la traite ne les renouvelait plus.

Les affranchissements, sous condition d'une redevance, sont devenus progressivement nombreux dans les villes, comme spéculation industrielle, parce que la redevance était plus nettement productive pour le maître que le travail de l'esclave, et que celui-ci, dès qu'il pouvait exercer un métier lucratif, trouvait encore, après l'avoir payée, le moyen de vivre honnêtement en liberté.

L'introduction du servage a eu des causes diverses que nous rapportons à trois principales : le sentiment du droit, l'intérêt personnel et le régime féodal.

Le christianisme n'a pas créé le sentiment du droit, qui proteste toujours contre les grandes iniquités, mais il l'a développé, fortifié et fécondé. C'est ainsi que les esclaves rustiques, *mancipia*, que le maître pouvait déplacer et mobiliser, ont été attachés à la terre, sous Constantin, avec le nom de colons, *coloni*, dans un état également voisin de la servitude et de la liberté. C'est ainsi que l'Église, en reconnaissant que la vente des esclaves chrétiens était un crime, et en déclarant que leur mariage était indissoluble et sacré, poussait non-seulement les consciences à l'introduction du servage, mais pesait encore de toute son influence sur la législation elle-même, qui fit enfin, dans les capitulaires de Carloman et de Charlemagne, 743 et 789, cette première concession : *Similiter præcipimus ut mancipia christiana paganis non tradantur.*

Tant que le maître employa lui-même ses esclaves à la culture de la terre, il put trouver dans leur travail un produit rémunérateur non-seulement de la valeur de son capital, mais encore de sa propre industrie ; mais quand le maître, de *cultivateur* voulut se faire *rentier*, l'esclavage périclita entre ses mains. Alors, il y eut pour lui intérêt de convertir ses esclaves

en colons payant tribut, comme, de nos jours, on voit des propriétaires qui, ne pouvant plus utilement exploiter leurs terres, à l'aide de gens de service ou de journée, les abandonnent à des métayers ou colons partiaires.

Le système féodal enfin, dans sa brutale consécration d'un droit nouveau, plia sous le joug du servage tous les habitants des campagnes qui n'étaient pas libres ou pas capables de faire respecter leur liberté.

Sous ce terrible niveau, l'esclave monta, le colon descendit. Le servage fut un bienfait pour l'esclave. De chose qu'il était, il en fit une personne ; il lui donna une famille, et lui constitua un état.

Pour les colons, dont plusieurs classes vivaient dans une situation libre ou très-voisine de la liberté, le servage fut un attentat injuste et cruel, car, à la maxime du droit barbare que nous ont transmise les capitulaires de Charles-le-Chauve : *Qui neglegit censum perdat agrum*, simple sanction d'un contrat commutatif, succéda la maxime du droit féodal : *Nulle terre sans seigneur*, consécration d'un pouvoir arbitraire et d'un joug abrutissant.

LA PART A DIEU

OU

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DEPUIS J.-C. JUSQU'A NOS JOURS.

L'assistance publique, à toutes les époques du monde, fut toujours un problème difficile à résoudre. On a essayé et on essaiera longtemps encore de supprimer la pauvreté; toujours il y aura parmi nous des infirmes, des vieillards, des malades, des orphelins qui, ne pouvant gagner leur pain quotidien, seront obligés de le demander à la charité publique et privée : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, disait Jésus-Christ. Cet oracle, sorti de la bouche d'un Dieu, et enseigné dans l'Évangile, recevra son accomplissement jusqu'à la fin des siècles.

Je vais plus loin encore, et je dis que les pauvres sont une création de Jésus-Christ. Avant lui en effet, il n'y avait pas de pauvres sur la terre, on ne voyait que des maîtres et des esclaves. L'esclave était moins une personne qu'une chose et une marchandise; il appartenait à son maître de la même manière que les animaux domestiques nous appartiennent aujourd'hui ; le maître le nourrissait et même, en cas de maladie, le soignait par intérêt et non par esprit de charité. Mais dans les cas bien rares où l'esclave, échappant aux conséquences funestes des fatigues incessantes qu'on lui imposait, arrivait à la vieillesse et aux infirmités, le maître, qui avait droit de vie et de mort sur ses esclaves, savait éluder les charges inutiles; heureux encore lorsque ce maître ne

poussait pas la cupidité jusqu'à spéculer sur la chair de ses esclaves pour en nourrir ses lamproies dans son vivier.

Chez les sauvages, les pauvres et les infirmes étaient également inconnus; le père examinait les membres de son enfant nouveau-né et le faisait mourir, s'il était mal conformé; et les enfants, à leur tour, étranglaient leur père, lorsque la vieillesse en avait fait un membre inutile à la famille.

C'est donc véritablement Jésus-Christ, qui en supprimant le paganisme et l'esclavage, a mis des pauvres parmi nous.

Que des esprits généreux cherchent encore un ordre de choses où il n'y ait plus de pauvres à soulager, libre à eux; laissons-les abandonner leur imagination à ce beau rêve; quant à nous qui voulons être chrétiens, remercions Dieu d'avoir mis à notre disposition un moyen de salut aussi facile; moyen de salut facile pour les pauvres, car Dieu demandera peu à qui il a peu donné, et la récompense des pauvres sera d'autant plus grande dans le ciel qu'ils auront semblé plus déshérités sur la terre ; moyen de salut facile pour les riches, car l'aumône rachète les péchés ; tout ce que nous faisons pour le plus petit des enfants des hommes, Dieu l'accepte comme fait à lui-même, et c'est lui-même qui nous en récompensera, en se montrant à notre égard aussi libéral et aussi miséricordieux que nous l'aurons été pour ses enfants pauvres.

Telles sont les promesses du Sauveur du monde, et ces promesses infaillibles ont toujours suffi et suffiront, jusqu'à la fin des siècles, pour enfanter des prodiges de charité.

Ce sont ces prodiges que nous essaierons de raconter sommairement aujourd'hui.

Nous distinguerons trois époques dans l'histoire de la charité : depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin; depuis Constantin jusqu'à François Ier, et enfin depuis François Ier jusqu'à nos jours.

Dès les premiers jours du christianisme, nous voyons les

premiers fidèles, animés par cette ferveur qui signale tous les commencements, vendre leurs biens, et en déposer le prix aux pieds des Apôtres pour subvenir aux besoins de la communauté des chrétiens, « ceux qui croyaient, disent les Actes « des Apôtres, étaient tous unis ensemble, et tout ce qu'ils « avaient était commun entre eux, ils vendaient leurs terres « et leurs autres biens, et ils les distribuaient à tous, selon le « besoin que chacun en avait. Chap. 2. ÿÿ. 44 et 45. »

Le communisme fut possible ce jour-là, car ces fervents disciples de Jésus-Christ n'apportaient pas seulement dans la communauté le prix de leurs biens temporels; ils y apportaient encore des vertus sublimes et inconnues jusqu'à eux, c'est-à-dire une charité ardente tant envers Dieu qu'envers le prochain, qui allait jusqu'à l'oubli des intérêts temporels, et une complète abnégation qui allait jusqu'au sacrifice de la vie et au martyre.

Il n'était cependant pas obligatoire pour devenir chrétien de vendre ses biens et d'en affecter le prix aux besoins des pauvres : *Si vous voulez être parfaits,* disait Jésus-Christ, *allez, vendez tout ce que vous possédez et donnez-le aux pauvres* (Saint Matthieu, 19-21.) Ceux-là seuls renonçaient donc aux richesses et se vouaient à une pauvreté volontaire, qui, librement et spontanément, voulaient arriver à la perfection. Déjà à cette époque, saint Paul établissait une différence essentielle entre les obligations positives que Dieu nous impose, et la perfection dont nous sommes libres de suivre ou d'omettre les conseils. (Saint Paul 1. Corinth. 7-25).

Les pauvres étaient alors réunis, chaque jour, autour d'une table qu'on appelait la Table du Seigneur, « et le repas, dit « Tertullien (Apolog. c. 39) s'appelait agapes, c'est-à-dire « amour, par la raison que dans les repas que les chrétiens « ont coutume de prendre ensemble, les pauvres s'asseyent « à la table des riches. »

Les pauvres ne trouvaient pas seulement les aliments né-

cessaires dans ces agapes, tout y était prévu pour leurs vêtements et les autres besoins. « Dans les agapes, dit saint Paulin « (Epît. 8. 8.), les pauvres sont traités avec les entrailles « d'une tendre miséricorde, ils y sont nourris et vêtus. »

Saint Jean-Chrysostôme, parlant de cette époque, s'exprime ainsi (sur la 1re Epît. aux Corinth. homél. 27) : « Après « la communion sacramentelle, commençait le repas, les « riches en faisaient les frais, les pauvres y étaient toujours « invités, tous vivaient ensemble. »

Les agapes eurent lieu d'abord dans le lieu même consacré au culte, plus tard elles furent transportées dans un lieu voisin, ordinairement dans la maison de l'évêque. Cet état de choses dura jusqu'à Constantin ; à cette époque l'Église sortit des catacombes, se montra au grand jour, et procéda à son organisation extérieure. Ce fut alors qu'il fut ordonné par le concile de Rome (313) que le quart des revenus des églises et des offrandes serait, chaque année, consacré aux besoins des pauvres.

Cette répartition fut successivement recommandée par plusieurs papes, par Simplicius, Gelaze, saint Grégoire-le-Grand, Sylvestre, Grégoire II et en France, par plusieurs conciles, entre autres par le concile d'Orléans, en 511.

Charlemagne codifia dans ses capitulaires tous les règlements de l'Église, et un de ses capitulaires n'est que la copie textuelle du décret du concile de Rome qui fixe la part des pauvres au quart du revenu des églises ; c'est cette part des pauvres qui vulgairement s'appela alors la part à Dieu. Les pauvres, les infirmes, les orphelins, les voyageurs se présentaient alors à la porte de l'église et demandaient la part à Dieu, ils étaient accueillis par des serviteurs de l'église qui s'appelaient marguilliers, parce qu'ils étaient chargés de les immatriculer sur les registres de l'église ; ils étaient conduits ensuite à des ministres préposés au soin des pauvres et qu'on appelait diacres ou hospitaliers, car ces deux mots avaient

alors la même signification, et enfin ils étaient introduits dans la maison des clercs, où tous les soins dont ils avaient besoin leur étaient prodigués. Plus tard, on comprit la nécessité d'annexer soit aux églises, soit aux abbayes, un hospice où les diacres et les hospitaliers pouvaient plus convenablement exercer la charité envers les pauvres.

A partir du VIe siècle, les abbayes se multiplièrent ; toutes furent, comme on les appelait alors, des maisons du bon Dieu, *Domus Dei ;* toutes furent des maisons de refuge et de charité où les pauvres étaient accueillis avec le même empressement que si Jésus-Christ s'était présenté lui-même sous les traits d'un indigent. Ce fut à cette époque que les Bénédictins firent des miracles de charité pour panser toutes les plaies d'une Société déchirée par la guerre depuis plus de cinq siècles. Suivons-les pas à pas ; nous les voyons occuper successivement toutes les avenues de nos villes, pour y exercer les sept œuvres de miséricorde, pour réchauffer et ramener à la vie ce cadavre social qui n'était plus ni gaulois, ni romain, et qui courait le danger de n'être jamais français. Ce danger, l'Église l'avait compris, aussi envoya-t-elle une légion de Bénédictins au secours de tant de misères. Ces ouvriers évangéliques, puissants par leur amour, s'emparent des vainqueurs et les désarment ; ils consolent les vaincus ; ils les enlacent tous dans les bras de la charité, et les amènent aux pieds des autels, pour y déposer, les Francs, leur férocité, et les Gaulois, leurs rancunes nationales. Bientôt, grâce à l'efficacité de l'Évangile, vainqueurs et vaincus, Francs et Gaulois deviennent frères et chrétiens ; ce jour-là, un sang nouveau commença à couler dans toutes les veines ; un cœur français battit dans toutes les poitrines ; grâce à l'Église, la France était créée ; toujours elle conservera des traces de la sainteté de son origine ; ses aspirations seront toujours nobles, généreuses et chrétiennes, et jusqu'à la fin des siècles, elle se glorifiera d'être la fille aînée de l'Église.

Cherchons autour des villes de quelque importance ; sur les voies romaines qui les traversent, nous trouverons certainement des ruines qui nous rappelleront encore aujourd'hui la charité de ces infatigables Bénédictins qui, il y a douze cents ans, vinrent s'y établir pour aider nos pères à sortir de la barbarie et des ruines qu'elle avait entassées autour d'eux. Les Bénédictins procédaient comme les pauvres qui assiégent la porte des riches pour obtenir ce qu'ils désirent ; ils venaient donc en quelque sorte assiéger les portes de nos villes, pour avoir non-seulement des pauvres et des infirmes à soulager, mais encore des affligés à consoler, des faibles à protéger, des barbares à civiliser, des ignorants à instruire.

Si nous jetons les yeux sur notre vieille ville de Sens, nous voyons quatre grandes artères de voies romaines rayonner autour d'elle. Or, sur chacune de ces voies romaines, à proximité de la ville, nous trouvons les vestiges d'un couvent : sur la route de Paris, c'est l'abbaye de Sainte-Colombe ; sur la route de Troyes, c'est l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; sur la route d'Alise, c'est l'abbaye de Saint-Jean ; sur la route d'Auxerre, c'est l'abbaye de Saint-Remy ; si on y ajoute l'hospice du chapitre métropolitain qui était au centre de la ville, on voit qu'à cette époque les misères humaines n'étaient point oubliées, et que tout autour de Sens on trouvait et des maisons-Dieu, et des apôtres de la charité pour y exercer les sept œuvres de miséricorde qui correspondent aux sept besoins de l'humanité.

Or ce que nous voyons à Sens, on pourra l'observer partout, car l'Église eut toujours une science merveilleuse pour placer le remède à côté du mal.

A cette époque, les pauvres s'appelaient les pauvres ou les membres de Jésus-Christ. Ils en étaient, aux yeux de l'Église, la personnification ; aussi étaient-ils traités et accueillis avec un religieux respect ; en suivant toujours le même ordre d'idées, on appela *part à Dieu* le quart réservé dans les biens

de l'Église pour l'assistance publique. Les pauvres et les moines semblaient ne former alors qu'une seule et même famille ; le pauvre sentait qu'au couvent il était aimé comme un frère, et en effet le moine n'était lui-même qu'un pauvre volontaire ; tout en lui était à Dieu et au prochain, son cœur, son temps et sa personne. Quelle ne devait pas être l'influence du moine sur le pauvre, lorsqu'un infirme souffreteux ou un voyageur fatigué, arrivant à Saint-Pierre-le-Vif, savait que, sous le froc du moine qui était prosterné devant lui pour lui donner ses soins et lui baiser les pieds avec amour, se trouvait caché le frère Géric, le frère Ebbon, le frère Honobert ou le frère saint Onuphre, tous quatre successivement comtes de Tonnerre, moines de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, abbés de Saint-Pierre-le-Vif et archevêques de Sens, autrefois illustres capitaines et grands de la terre, aujourd'hui pauvres volontaires, moins que cela, humbles serviteurs des pauvres. Vivement impressionné par un semblable spectacle, ce pauvre ne se laissait point aller à la jalousie contre les riches ; il comprenait mieux le mérite de la pauvreté ; il acceptait la vie telle que Dieu la lui avait faite, avec ses peines, mais aussi avec ses espérances ; et en mettant la main sur son cœur, il sentait qu'il était guéri de toutes ses blessures.

Je quitte à regret un sujet aussi touchant, mais il faut avancer. L'assistance publique fut, au moyen âge, aussi complète qu'il était possible de le désirer, et elle suffit à tous les besoins tant que les moines conservèrent la ferveur de leur état, et tant que les rois ne portèrent pas une main téméraire sur l'organisation de l'Église, car ces deux causes de décadence ont toujours été corrélatives, et n'ont jamais existé l'une sans l'autre.

A partir de François Ier, commencent à apparaître les premiers symptômes d'une décadence. Ce monarque, plus ambitieux que prudent, conclut avec le Pape Léon X un concordat qui abandonne au roi le choix des évêques et des abbés.

Si le roi avait toujours eu en vue la gloire de Dieu, le bien de l'Église et le soulagement des pauvres, si son choix était toujours tombé, comme aujourd'hui, sur les sujets les plus capables et en même temps les plus dignes de l'importante fonction qui leur était conférée, ce concordat, qui d'ailleurs offrait des avantages politiques incontestables, n'eût point produit d'aussi déplorables résultats. Malheureusement pour la France et malheureusement pour les pauvres, il n'en fut point ainsi. Le roi s'était placé sur une pente dangereuse ; muni du pouvoir d'attribuer, selon son bon plaisir, les richesses des couvents qui formaient jusques-là le patrimoine des pauvres, il usa de ce pouvoir, non plus dans l'intérêt des pauvres, mais dans l'intérêt, d'ailleurs fort mal compris, de la royauté, et déjà l'on peut prévoir que plus tard le peuple dévorera ceux qui vont lui enlever son patrimoine.

Le concordat passé avec le Pape plaçait déjà le clergé dans une entière dépendance vis-à-vis de la royauté, mais ce concordat ne fut pas seul, il y en eut un autre avec la noblesse, tacite, il est vrai, mais cependant trop réel, qui asservit également la noblesse et la réduisit à n'être plus qu'un instrument servile entre les mains du roi. Le droit d'aînesse attribuait alors au premier-né tout le patrimoine de la famille, les autres enfants devaient se produire par leur mérite et les services qu'ils étaient capables de rendre à la Société. Tous ces puînés des familles nobles devinrent tout naturellement après le concordat les pupilles du roi ; c'était lui qui se chargeait de les doter et de les enrichir, à la condition toutefois que leur famille saurait se recommander à sa bienveillance par des services, et trop souvent par des actes de servilité. A l'un il donnait une abbaye, à l'autre un évêché, à celui-ci une commanderie, à celui-là un bénéfice d'une autre nature. La vertu, la science et la vocation n'étaient plus nécessaires pour obtenir un évêché ; la piété, la charité, l'abnégation et même les vœux qui constituent l'état monastique, n'étaient

plus des conditions essentielles pour obtenir une abbaye ; le bon plaisir du roi dispensait de toutes ces exigences ; aussi vit-on alors des couvents de moines gouvernés par des prêtres séculiers, auxquels rien n'était plus étranger que les règles et les devoirs monastiques ; plus tard, les abbayes furent données non plus à un moine, non pas même à un prêtre séculier, mais encore à un laïque qu'aucun lien particulier, sauf celui de son baptême, n'attache à l'Église, mais, ne l'oublions pas, sa famille a eu le mérite de bien servir le roi, ou au moins elle a eu le talent de savoir lui plaire.

Tous ces abbés de fabrique royale résident ordinairement à Paris ou dans une grande ville, ils ne viennent aux couvents que pour toucher les revenus de leur mense abbatiale. Quelquefois même leur conduite est tellement scandaleuse, que les moines, qui commencent cependant à être moins scrupuleux, leur interdisent l'entrée de leurs couvents et les intérêts communs sont alors traités par l'intermédiaire d'agents d'affaires.

Les rois s'aperçurent si peu qu'ils creusaient un abîme où devaient s'engloutir plus tard la royauté, la noblesse et le clergé que, non contents de récompenser leurs serviteurs avec le patrimoine des pauvres, ils n'hésitèrent pas à s'en servir eux-mêmes pour faire la guerre ou pour tout autre besoin, et les contributions forcées dont ils frappèrent les couvents furent souvent si exorbitantes que les moines se trouvèrent dans l'impossibilité absolue de les payer. Les agents royaux ne virent point dans cette circonstance un obstacle insurmontable, les édits de janvier 1563, de décembre 1606, de juillet 1616, d'octobre 1675, de juillet 1702, et de février 1703, nous apprennent qu'en pareil cas les agents royaux faisaient vendre les biens immeubles des couvents jusqu'à concurrence de la somme exigée par le roi ; on ne laissait aux moines ainsi dépouillés que le droit de faire des économies pour racheter, plus tard, s'ils le pouvaient, eurs biens ainsi vendus à ré-

méré ; si même la totalité des biens était nécessaire au roi, on n'hésitait pas à envoyer les moines dans un autre couvent, et alors le roi, comme cela est arrivé pour le couvent de Saint-Remi, à Sens, s'emparait de toute la mense conventuelle.

D'autres fois, lorsqu'on voulait bien laisser aux moines le droit de survivre à tant de désastres, on introduisait dans leurs couvents, pour y être nourris et soignés à leurs frais, les invalides des armées du roi qui étaient fort nombreux dans les derniers siècles. Plus tard, après la création de l'Hôtel des Invalides, ces frères lais, comme on les appelait alors, furent retirés des couvents où ils avaient introduit la dissipation et le désordre, mais les moines durent payer une redevance, qui était de cent cinquante livres pour mille livres de revenus.

Comme on le voit, on ne gardait aucune mesure à l'égard des couvents, il semblait qu'ils fussent une mine inépuisable, tant on les pressurait, et tant on semblait prendre à tâche de leur enlever tout moyen d'accomplir leurs devoirs envers le peuple.

Si actuellement, pour mieux étudier les conséquences de toutes ces mesures, nous nous transportons en esprit dans un couvent de cette époque, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse. En vain, y chercherons nous les traits de ce moine si bon, si pieux, si dévoué, si populaire, que nous avions connu et aimé au moyen âge : le moine que nous retrouvons au XVIIIe siècle ne ressemble au premier que par le saint habit dont il est revêtu ; plus d'abbé dans la maison ; selon l'expression de l'Évangile, il est parti pour un pays éloigné ; par conséquent, les moines sont à peu près abandonnés à eux-mêmes, sans direction d'une part, et sans moyen de faire le bien, d'autre part. Un prieur, ordinairement sans influence, les gouverne le mieux qu'il peut, mais en vain tâche-t-il de maintenir la règle, les moines avancent à grands pas et finissent par tomber entièrement dans le relâ-

chement. La part à Dieu, le patrimoine des pauvres a changé de destination, ou bien il a été vendu à réméré ; et les moines s'occupent à faire des économies pour le racheter. Le couvent n'est plus, ne peut plus être la maison des pauvres, le moine a cessé d'être le frère et l'ami des pauvres.

La misère publique prend des proportions inquiétantes à mesure que la désorganisation fait des progrès dans les couvents. En vain, Louis XIV, forcé d'ouvrir les yeux sur une calamité inconnue jusque-là, ordonne-t-il, en 1662, la création d'un hôpital dans toutes les villes, pour y recevoir les mendiants, les infirmes et les orphelins ; ces hôpitaux ne pourront recevoir que ceux qui sont descendus au dernier degré d'indigence ; mais le peuple, le vrai peuple, dans ses nombreux besoins, restera sans conseils, sans consolations et sans secours. Ses gémissements d'abord et bientôt ses blasphèmes monteront jusqu'au ciel, et celui qui avait dit à ses ministres : *Vous êtes le sel de la terre ; si le sel s'affadit, on le jettera dehors et il sera foulé aux pieds*, celui-là, dans sa colère, supprimera les moines devenus inutiles, par le terrible ministère d'une révolution ; heureux si, dans leur chute, ils n'entraînent pas avec eux les auteurs de leur décadence.

Aujourd'hui,, par un de ces décrets dont la Providence seule possède le mystère, le peuple a repris possession des biens dont on l'avait privé en les enlevant à ses moines ; et l'Église, qui a reçu du Saint-Esprit le sentiment des besoins du pauvre et de l'indigent, continue sa mission de charité. N'ayant plus en main la *part à Dieu*, elle se fait mendiante ; ce n'est plus elle qui est pressurée, c'est elle qui pressure les riches pour obtenir ce dont elle a besoin pour ses enfants pauvres ; les rôles ne sont que changés, mais les devoirs sont restés les mêmes, et l'Église, qui n'a plus de frères à envoyer aux pauvres pour les soulager, a inventé la sœur de charité ! Que grâces lui en soient rendues ! Nos pauvres auront encore des cœurs sympathiques pour les aimer, des mains dévouées

pour les servir. et des voix moelleuses pour les consoler. Comme nos pères, nous avons encore à admirer ces vocations sublimes qui faisant descendre l'échelle sociale à des âmes privilégiées. les poussent à renoncer aux richesses, aux honneurs, à la famille et à tout ce que la vie peut offrir de plus séduisant à une femme, pour avoir le bonheur de servir Jésus-Christ dans la personne des pauvres N'envions donc rien aux temps passés, l'Église aura toujours des remèdes pour toutes nos infirmités et des consolations pour toutes nos douleurs.

CARLIER.

DE L'UNITÉ ET DU PLAN

DU MESSIE

(POËME DE KLOPSTOCK).

Une opinion généralement reçue, et que nous avons nous-même longtemps partagée, c'est que le Messie pèche contre l'unité d'action. La mort du Christ devrait, dit-on, terminer le poëme qui se prolonge encore pendant dix chants. Une étude sérieuse du Messie et des petits traités de Klopstock sur la poésie religieuse a complètement changé notre manière de voir.

Sans doute, si l'on juge le Messie d'après cette idée, que les souffrances de Jésus sont l'objet du poëme, il y a duplicité d'action. Mais les souffrances du Christ ne font pas réellement le sujet du Messie, et Klopstock lui-même nous le fait entendre dès le premier vers.

« Chante, âme immortelle, la *Rédemption* des hommes « pécheurs que dans son humanité le Messie a opérée sur la « terre par ses souffrances, par sa mort et par sa glorifica- « tion, pour rendre de nouveau la race d'Adam digne de « l'amour de Dieu. »

Le public français, habitué à lire dans la plus célèbre des traductions du Messie : « Ame immortelle, chante le Dieu « qui s'est fait homme pour racheter les enfants d'Adam ! « qui a bravé les souffrances et la mort pour initier de nou-

« veau l'espèce humaine au culte de l'amour divin ; » le public français, disons-nous, habitué à ce début, a cru tout naturellement que les souffrances et la mort du Messie devaient seules former le sujet du poëme, et que tout ce qui s'étendait au-delà était un hors-d'œuvre plus nuisible qu'utile à la gloire épique du poëte. Mais, en prenant le texte allemand pour point de départ, et en y appliquant les idées de Klopstock sur la poésie religieuse, on arrive à un tout autre résultat. Et d'abord, d'après le texte, le Christ n'est plus le sujet même du poëme, il n'en est que le héros principal ; c'est le salut du genre humain qui est l'idée dominante. Cela posé, revenons à la théorie poétique de Klopstock, et appliquons-la au poëme du Messie.

« Le plan de la révélation, dit-il, doit être la première règle de la poésie religieuse. » Or, dans le plan divin de la révélation, la mission de Jésus-Christ était-elle terminée à sa mort? A la rigueur, la mort de Jésus était plus que suffisante pour racheter le genre humain tout entier ; la moindre goutte de son sang, la moindre de ses actions eût suffi pour expier tous les crimes. Mais il n'entrait point dans les desseins de la Providence de racheter l'homme de la mort du péché, comme on rachète des prisonniers. En arrachant l'espèce humaine des mains de Satan par la mort de son Fils, Dieu ne voulait point lui assurer le salut sans coopération de sa part Être souverainement libre, il a respecté la liberté de sa créature, en lui donnant les moyens de pourvoir elle-même à son propre salut, sous la protection de sa main puissante. Ces moyens de salut, le Fils de Dieu les annonça dans la doctrine sublime qu'il prêcha pendant les trois années qui précédèrent sa mort. Mais sans la résurrection que le Messie avait lui-même prédite, que serait devenue sa doctrine, c'est-à-dire les moy ns de salut qui, dans les plans divins, devaient être donnés à l'homme ? Il est facile de le prévoir. Les disciples de Jésus, timides et faibles, voyant leur maître demeurer la

proie du tombeau, malgré l'assurance qu'il leur avait donnée d'en sortir le troisième jour, loin de prêcher sa doctrine en plein jour et sur les places publiques, se seraient cachés tremblants de peur et honteux d'avoir été trompés, et le monde eût été privé des moyens qu'il entrait dans les vues de Dieu de faire concourir au salut de l'homme, c'est-à-dire à sa rédemption. Puisque le sujet que chante Klopstock est la *Rédemption du genre humain*, et non les souffrances seules du Messie, il pouvait donc, nous dirons plus, il devait célébrer la résurrection du Christ, et le suivre dans sa mission terrestre jusqu'à la dernière manifestation de son humanité. Il était en cela complètement fidèle à la révélation et à son sujet. C'était du reste le résultat d'un plan fixe et arrêté chez lui, puisque, comme on peut le voir dès le début de son poëme, il ne se propose pas seulement de nous montrer le Christ dans ses souffrances, il annonce aussi que le Christ sortira triomphant et glorieux des humiliations et de la mort.

Mais que s'est-il passé à la mort du Messie, pendant les jours qu'il est resté dans la tombe ? D'après le récit sacré, de saints patriarches sont sortis de leurs tombeaux, l'âme de Jésus s'est rendue aux enfers, c'est-à-dire là où l'attendaient les patriarches et les justes de l'Ancien Testament, qui ne pouvaient jouir du bonheur céleste avant la mort du Rédempteur. Chanter leur joie et leur bonheur était bien permis au poëte, comme il lui était permis de raconter, d'après la tradition, les événements miraculeux qui ont accompagné la mort du Sauveur. Ne devait-il pas aussi nous dire, toujours d'après le plan divin, les actions et la conduite de Jésus, pendant les quarante jours qu'il passa parmi ses disciples, avant de retourner à son père ? Sans doute, puisque tout cela était nécessaire à l'établissement de la doctrine qui, dans les desseins de Dieu, devait aider l'homme à opérer son salut. Il ne reste donc plus à justifier que les deux chants (XVIII et XIXe) consacrés au Jugement dernier. Or, Klopstock ne fait qu'user

d'un privilége commun à tous les poëtes épiques. Appuyé de l'exemple de saint Jean dans l'Apocalypse, il met dans la bouche d'Adam le récit d'un songe où le Père des hommes assiste en esprit au Jugement dernier, qui doit mettre le sceau à la gloire du Christ et à la rédemption de l'espèce humaine, puisqu'il n'y aura plus alors de damnation à craindre pour les élus.

Le poëte a donc été fidèle, depuis le premier jusqu'au dernier vers, au sujet de son poëme : la Rédemption du genre humain ; fidèle à sa règle : le plan de la révélation.

Mais ce qu'il y avait peut-être de plus difficile dans un sujet aussi relevé, c'était de se maintenir dans les détails à une hauteur convenable, de faire parler et agir les personnages avec la dignité nécessaire. Le poëte ne se dissimulait pas cette difficulté, car il dit dans le traité sur la poésie religieuse qu'il publia (1755) en tête des dix premiers chants du Messie : « Cette difficulté va si loin, que l'on a prétendu, avec beau-« coup de raison, qu'il ne fallait pas faire parler Dieu du « tout. La révélation elle-même ne fait parler Dieu que de « deux manières. Tantôt il parle très-brièvement, tout-à-fait « en créateur et en juge du monde ; tantôt d'une manière si « miséricordieuse qu'il expose à l'homme les motifs de sa « justice, et lui rappelle les conditions auxquelles il peut « obtenir sa grâce. »

Klopstock s'est conduit d'après ces principes jusque dans les moindres épisodes et les plus petits détails. Il fait rarement parler Dieu, le Père, même dans le premier chant, qui est cependant l'un des plus importants du poëme, puisque c'est là que la Rédemption du genre humain est de nouveau résolue entre Jésus et son Père. C'est par l'intermédiaire des anges, et au moyen du livre des destins, que nous apprenons les actes de Dieu dans le *Saint des Saints*. Mais quand le poëte le fait parler, c'est avec une solennité et une brièveté dignes du Maître de l'univers. Ainsi, quand le Christ a protesté de

nouveau, en face de Dieu, qu'il est toujours résolu de sauver le genre humain, il lui répond avec un regard étincelant ces quelques mots qui ne sont, pour ainsi dire, que la répétition textuelle des dernières paroles de Jésus :

« J'étends ma tête à travers les cieux, mon bras à travers « l'immensité, et je dis: Je suis éternel! et je te le jure, ô « mon fils, je veux pardonner le péché! »

Plus loin, dans le même chant, la voix de l'Éternel, assis sur son trône, fait entendre aux anges dans l'admiration des paroles courtes, mais pleines de tendresse pour les hommes pécheurs.

« Dieu est Amour. J'étais Amour avant l'existence de mes « créatures. Je le fus aussi en produisant les mondes. Dans « l'accomplissement de mon action la plus mystérieuse et la « plus sublime, je suis absolument le même. Mais c'est par la « mort de mon Fils que vous me connaîtrez entièrement, moi « le Juge du monde. Vous m'adresserez alors de nouvelles « prières, à moi le Dieu terrible. Si le bras de votre juge ne « vous soutenait, vous vous anéantiriez à la vue de cette « mort sublime, car vous êtes finis. »

Au cinquième chant, Dieu adresse encore la parole au divin Eloa, pour lui annoncer qu'il va juger le Messie. Quelle sévérité à l'égard du Christ! Dieu apparaît ici en juge terrible et impitoyable. C'est le Jehova de l'Ancien Testament. « Séraphin, dit-il, je descends pour juger Dieu, le Messie, « qui s'est interposé entre moi et la race humaine. L'Homme-« Dieu est là qui attend ma justice. Sus-moi de loin dans ta « beauté, ô mon Élu! » Et c'est là tout ce que nous entendons des paroles de Dieu dans ce grand jugement, dont la vue faisait couler une sueur de sang des membres du Sauveur. La Muse de Sion, nous dit Klopstock, l'a bien conduit dans le Saint, mais non dans le Saint des Saints. Les cris seuls des anges nous font connaître les phases diverses de cette redoutable épreuve, à la fin de laquelle le poëte ajoute: « C'est

« ainsi que chantèrent les cieux, et Dieu détourna son visage « et remonta vers son trône éternel. »

Le juge souverain a rendu sa sentence, et il en laisse l'entière exécution aux pharisiens et aux prêtres ennemis de Jésus. Il ne reparaît plus dans tout le reste du poëme.

Si Dieu, le Père, paraît et surtout parle peu, il n'en est pas et il ne pouvait en être de même du Christ, de l'Homme-Dieu. Pendant sa vie terrestre, il aimait au contraire à s'entretenir avec les pécheurs pour les gagner à Dieu, à parler à la foule pour l'instruire et la moraliser. Klopstock a largement usé de l'exemple que lui donnaient les récits sacrés. Néanmoins il a toujours conservé à Jésus le caractère de simplicité, de douceur et de charité que lui attribuent les évangélistes, et qui est le fond même de la nouvelle Alliance. On retrouve toujours et partout l'ami des enfants, le protecteur des pauvres et des affligés. Mais pour se maintenir à cette haute et noble simplicité, il ne fallait rien moins que la science profonde des livres saints, la simplicité, la noblesse, la pureté, la candeur et la religion sincère de Klopstock. Il possédait aussi à un haut degré la conviction, qualité essentielle au poëte qui veut instruire et toucher. Seul, Klopstock pouvait oser et tenter avec succès un sujet comme le Messie. Il n'avait qu'à laisser parler son cœur, pour être aussi digne du Sauveur qu'un homme peut l'être. On reconnaît partout cette émotion du poëte qui « travaillait toujours les larmes aux yeux » à ce monument épique en dehors de toutes les règles de l'épopée ancienne, puisque le héros est un Dieu, et que loin de faire des actions d'éclat, il n'agit, dans la première partie du poëme, que par ses souffrances, pour triompher ensuite avec pompe dans la seconde.

Nous n'avons que l'embarras du choix parmi les nombreux discours de Jésus. Tous respirent la même dignité, la même grandeur, le même amour des hommes, ses frères, comme il se plaît à les appeler. Nous citerons d'abord le premier qu'il

adresse à Dieu le Père, au jardin des oliviers, en lui renouvelant la promesse de donner sa vie pour racheter l'homme déchu.

« Père céleste, les jours du salut et de l'Alliance éternelle « s'approchent pour moi, jours choisis pour des œuvres plus « grandes que la création que tu accomplis avec ton Fils ! Ils « sont pour moi aussi beaux et aussi magnifiques que lorsque « nous contemplions la suite des temps, et que l'avenir me « paraissait si brillant. L'unanimité avec laquelle toi, ô mon « Père, l'Esprit-Saint et moi nous résolûmes alors la Ré- « demption, n'est connue que de toi seul ! Dans le silence de « l'éternité, seuls et sans créatures nous étions l'un près de « l'autre. Pleins de notre divin amour, nous considérions les « hommes qui n'étaient pas encore. Heureux enfants de « l'Eden, ah ! nos créatures ! combien ils ont été infortunés ! « eux jadis immortels, devenus maintenant poussière et dé- « gradés par le péché ! Père, je voyais leur misère, toi, mes « pleurs. Tu dis alors : *Produisons de nouveau dans l'homme « l'image de la divinité !* Et nous résolûmes d'accomplir notre « mystère : le sang de la réconciliation et la création nouvelle « de l'homme à l'image de l'Éternel. En ce moment je me « choisis moi-même comme instrument de l'acte divin. Père « éternel, tu le sais ! les cieux savent avec quelle ardeur, « depuis cette résolution, j'ai soupiré après mon abaissement ! « Terre, que de fois tu as été, dans ton éloignement profond, « le but préféré et chéri de mes regards ! Et, ô Chanaan, pays « sacré, que de fois mon œil immobile resta fixé sur cette « colline que je voyais déjà couverte du sang de l'Alliance ! Et « comme le cœur me tremble d'une joie douce et vive d'être « homme déjà depuis si longtemps, de voir tant de justes déjà « se rassembler autour de moi ; de voir que bientôt toutes les « générations des hommes se sanctifieront en moi. Formé à « ton image et revêtu des traits de l'humanité, je me tiens « ici en prière devant toi, ô Père divin ! Mais bientôt hélas !

« bientôt la justice terrible va me défigurer, m'ensanglanter « et m'ensevelir dans la poussière des morts. Déjà, ô Juge « impitoyable du monde, déja je t'entends venir de loin dans « la solitude des cieux. Déjà je suis saisi d'un frisson que la « race entière des esprits ne pourrait ressentir, quand même « tu l'anéantirais dans ta colère divine. J'aperçois déjà devant « moi le jardin ténébreux; je me vois affaissé devant toi sur « l'humble poussière, priant et luttant, ô Père, contre la « sueur de la mort. Regarde, c'est moi, ô mon Père! Je suis « prêt à endurer ta colère toute-puissante, à subir tes dé- « crets avec la plus profonde obéissance. Tu es éternel! Aucun « esprit borné ne s'est jamais figuré la colère de la divinité « frappant de mort l'Infini; et aucun ne l'a jamais ressentie. « Un Dieu seul pouvait réconcilier Dieu et l'homme. Lève- « toi, Juge du monde! Me voici, immole-moi, reçois mon « offrande éternelle pour prix de ta réconciliation. Je suis « encore libre, je puis encore te prier. Le ciel pourrait s'ou- « vrir, et des myriades de Séraphins me reconduire en « triomphe au milieu des cris de joie, vers ton trône élevé, ô « Père! Mais je veux souffrir ce qu'aucun des Séraphins n'est « capable de comprendre, ce qu'aucun des Chérubins pensifs « n'est capable d'entrevoir dans ses profondes méditations; « je veux souffrir, souffrir la mort la plus terrible, moi qui « suis éternel! »

Les paroles que Klopstock met dans la bouche de Jésus quand Judas lui donna le baiser perfide, sont les mots mêmes du texte sacré, tels qu'on les lit dans saint Luc et saint Mathieu : « Judas! C'est toi qui trahis le Messie par un baiser! « Ah! mon ami, puisses-tu n'être pas venu! »

La traduction des Évangiles de Luther est en général si poétique, que Klopstock n'a souvent eu qu'à ordonner les mots selon les lois du rhythme, pour faire son récit. Aussi nous pouvons dire qu'il a été on ne peut plus fidèle à l'esprit, et nous pourrions ajouter, à la lettre même de la révélation, dans la peinture du caractère de Jésus.

Quelle douceur, quelle grâce et en même temps quelle hardiesse dans le portrait des onze apôtres fidèles! Avec quelle habileté et quelle délicatesse il fait ressortir le caractère de chacun d'eux, et nous raconte l'histoire de leurs tra aux dans l'établissement de l'Église! Il n'a eu pour cela qu'à suivre les évangiles, les épitres, les actes des apôtres et la tradition chrétienne de tous les siècles Il faudrait citer tous ces portraits, tant il est difficile de choisir! Mais il faudrait surtout les lire dans le texte, pour voir comment Klopstock sait user de tous les trésors de la langue allemande, si riche en expressions pittoresques. en images vives et parlantes.

Que peut-on trouver de plus sombre, de plus farouche et de plus déchirant que la peinture du caractère de Judas? Avec quel art infernal Satan s'empare de son esprit! Il sait que s'il lui apparaissait lui-même, sous la forme du serpent comme à Ève, le disciple se mettrait en garde contre lui. Mais comment se méfier d'un père, qui abandonne le séjour des morts pour venir donner à son fils les conseils de l'amour paternel? Qui pourrait mieux qu'un père persuader son fils? C'est donc sous la forme du père de Judas que Satan lui apparaît pour l'amener à son but. Judas est jaloux, ambitieux et avare. C'est par là que Satan l'attaque. Pierre et Zébédée seront plus grands et plus honorés que lui dans le royaume que va fonder le Christ; les trésors leur viendront par torrens. Puis, comme jadis le tentateur de Jésus dans le désert, il lui fait voir les vallées riantes, les villes riches et puissantes, les montagnes de saphir et d'or qui doivent être l'apanage des disciples bien-aimés. En opposition à ces états florissants, il lui montre une contrée triste et désolée, dont toute la végétation consiste en quelques arbustes rabougris par le froid et les frimas, et dont les oiseaux nocturnes sont l s seuls habitants. Quel mépris les autres disciples vont avoir pour lui! « Judas, ajoute-t il, la honte et une noble colère te font verser « des larmes! O mon fils, c'est en vain que tu pleures! vaines

« sont toutes les larmes que tu pourras répandre dans ton « désespoir, si tu ne remédies toi-même à ta destinée. « Ecoute-moi, je vais t'ouvrir entièrement mon cœur paternel. Le Messie tarde à opérer la grande réconciliation, et à « fonder le magnifique royaume qu'il a promis d'ériger. Rien « n'est plus odieux aux grands que de servir le roi de Nazareth. Tous les jours ils méditent sa mort. Déguise-toi, fais « semblant de vouloir le livrer entre les mains des prêtres qui « l'attendent! Et cela, non pour te venger de la haine qu'il te « porte, mais seulement pour le forcer à montrer enfin d'une « manière terrible, qu'il est fatigué de leurs longues poursuites, et, après les avoir honteusement et ignominieusement terrassés, à fonder, tout d'un coup, son royaume si « longtemps attendu »

Ce dernier trait: « Non pour te venger etc., » n'est-il pas le comble de la ruse et de la perfidie? La tentation d'Ève dont le poëte s'est inspiré, et que Milton a si poétiquement reproduite, n'est-elle pas bien inférieure à cette manière de faire voir à Judas que le Christ même lui devra de la reconnaissance pour l'avoir trahi et livré à ses ennemis?

Comme on peut le voir, Klopstock s'est encore inspiré, dans la tentation de Judas, des récits sacrés tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Il n'y a pas moins largement puisé, et toujours avec la plus scrupuleuse exactitude, pour les portraits des princes de l'enfer. On a prétendu qu'il n'avait fait, pour ainsi dire, que copier Milton en l'affaiblissant. Quelques mots suffiront pour détruire cette opinion. Klopstock a conservé, il est vrai, la même démonologie que le poëte anglais, parce qu'elle reposait sur l'Écriture sainte. Mais il a évité avec le plus grand soin ce rapetissement comique des démons, pour les faire siéger plus à l'aise dans leurs réunions infernales, cette description mythologique de l'enfer, qui sont loin de donner de la dignité au *Paradis perdu*, sans compter l'invention du canon, les mines de Mammon, etc.... S'il attri-

bue des corps aux démons. ce n'est que, comme dans l'Écriture, pour parler à nos sens, et il leur donne en même temps des qualités, des traits et une figure qui s'éloignent entièrement de la figure humaine. Sa description du séjour infernal est courte, mais elle nous saisit d'un profond effroi.

Satan, chez Milton, est presque l'égal de Dieu. Qu'il ait été audacieux et rebelle, qu'il ait essayé de se faire illusion à lui-même, et de se croire l'égal du Très-Haut, c'est ce que la révélation nous en enseigne. Mais, faire de Satan le champion des idées de liberté et d'indépendance, lui attribuer des sentiments nobles et généreux, c'est nous le faire sinon aimer, du moins admirer, c'est lui attirer notre intérêt, c'est n'être plus conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la révélation. Tel n'est pas le Satan de Klopstock. Il agit beaucoup moins ouvertement que celui de Milton ; il est plus grand par l'habileté que par la puissance ; il est plus grand en paroles qu'en actions, dans ses projets que dans ses entreprises. Partout, il porte sur son front le cachet de la méchanceté, de la cruauté, de la ruse. C'est un être malfaisant, ennemi de l'ordre et de la paix, envieux du bonheur d'autrui, et dont tout le plaisir est d'entraîner les autres dans sa ruine, ou de tourmenter les hommes par amusement. Enfin, pour comble de perversité, il est incapable de remords.

L'obéissance passive ne pouvait être le propre des autres esprits infernaux, qui n'avaient pu jadis se soumettre au gouvernement doux et paternel de Dieu. Klopstock a donc eu raison de nous peindre la jalousie et la désunion au sein des enfers. Adramelech, plus orgueilleux, plus vain, plus rusé et plu méchant encore que Satan, s'irrite à la pensée que ce dernier l'a prévenu dans la rébellion. Il ne lui épargne ni les reproches, ni les moqueries sur sa prétendue valeur, ni les injures en présence des autres princes de l'enfer. Mais tout en méprisant Satan, Adramelech ne cesse point d'agir de concert avec lui, quand il s'agit d'opérer le mal et d'amener la

mort du Christ. Nous ne dirons rien de Moloch, le démon de la guerre ; de Gog, le blasphémateur et le prince des athées, etc... Tous ces personnages différents, quoique secondaires, donnent à l'enfer de Klopstock une variété que l'on chercherait en vain dans celui de Milton.

L'épisode d'Abbadona, l'ange repentant dans les profondeurs de l'abîme, paraît, au premier abord, tout-à-fait contraire à la révélation. Sans doute, si Klopstock prétendait que c'est un fait avéré et constant pour lui que le repentir peut habiter l'enfer, et qu'Abbadona sera réellement tiré de l'abîme par le Sauveur au jour du Jugement dernier, il porterait une grave atteinte au dogme de la révélation. Mais en étudiant sérieusement ce charmant épisode, on s'aperçoit bientôt que le poëte n'a voulu que peindre le pouvoir d'un repentir sincère sur le cœur de Dieu. C'est l'expression la plus tendre et la plus sublime à la fois de la loi d'amour et de charité qui fait le fond du Nouveau Testament. C'est sous une forme plus saisissante, plus vive et plus déchirante l'histoire de l'Enfant prodigue. Abbadona a été entraîné malgré lui, et au moment même où il cherchait à se dérober aux regards des ennemis de son maître. Il allait y échapper, quand l'appareil triomphal de Satan l'éblouit et l'entraîna parmi les cohortes rebelles. Depuis ce moment, Abbadona n'a cessé de gémir sur son erreur passée et de maudire le moment fatal où il eut la faiblesse de succomber. Loin de blasphémer Dieu, il reconnaît la justice de son châtiment et se soumet en pleurant à sa malheureuse destinée. Il a horreur du crime nouveau que médite l'enfer, sans oser toutefois déclarer à Satan qu'il se séparera de lui dans l'accomplissement de ses noirs desseins. Quand la mort de Jésus est résolue malgré lui, Abbadona quitte l'enfer, pour chercher du moins à voir l'Homme-Dieu qui ne doit point mourir pour lui. Il n'ose en approcher, tant il se sent coupable ! Il va ensuite se cacher dans une sombre retraite d'où le tirent les prodiges qui accompagnent la mort de Jésus.

Il désire, sans oser l'espérer, le voir sortir de son tombeau. Ce n'est point pour l'adorer, il s'en reconnaît indigne, mais pour mourir de désespoir et de remords. Vers la fin du Jugement dernier, Abbadona apparaît de nouveau, disposé à subir la sentence fatale, et réclamant pour toute faveur que le Juge suprême veuille bien se souvenir qu'il l'a créé immortel, et laisser son siége vacant dans les cieux. Un sommeil profond le saisit alors et il tombe. Les anges arrêtent leurs regards inquiets et suppliants sur le visage calme et grave du Juge souverain ; les élus sont dans l'attente, quand soudain Abbadona se réveille au milieu de la tempête et du tonnerre. Après avoir rappelé à Abbadona ses erreurs et son crime, après lui avoir reproché la perte de tant d'âmes que son exemple a entraînées au mal, le Juge se tait. Abbadona le remercie de s'être encore souvenu de lui dans son malheur. Un silence solennel se fait de toutes parts, puis tout-à-coup du haut du trône descendent ces douces paroles : « Abbadona, viens vers ton rédempteur ! »

Tel est le dénouement de cet épisode qui est, selon nous, la plus haute expression de la loi d'amour et de pardon de la nouvelle Alliance. Le Dieu de l'Évangile n'est plus un juge irrité. Il *s'appelle amour*, pour nous servir des propres paroles d'Abbadona.

Nous pourrions montrer aussi que Klopstock a été l'interprète fidèle de la révélation dans les moindres détails de son poëme ; dans la peinture du Ciel dont le temple de Jérusalem et la cité sainte de l'Apocalypse étaient l'image ; dans les portraits des anges, et même jusque dans l'épisode de Cidli et de Sémida, où il retrace l'amour chaste et pur qui doit régner entre les époux chrétiens. Mais nous croyons avoir montré suffisamment que le poëme du Messie reflète de la manière la plus parfaite l'esprit de la nouvelle Alliance, et qu'il ne pèche point contre l'unité d'action, comme le prétendent Mme de Staël et les critiques allemands et français. On peut reprocher

au poëte de faire parler trop souvent ses personnages, et de prendre presque partout le ton lyrique, au lieu du ton épique; mais tous ces défauts n'ôtent rien au mérite essentiel de l'œuvre, à la grandeur, à l'élévation, à la pureté des sentiments, à la piété si naïve et si noblement exprimée, qui, comme dit Gœthe, règnent d'un bout à l'autre du poëme.

DIEZ.

DESCRIPTION

DES VERRIÈRES

DE LA CATHÉDRALE DE SENS.

Notre antique et vénérable cathédrale a subi, comme beaucoup d'autres, les injures du temps, des passions, et de l'ignorance. Parmi les pertes qu'elle a faites, nous avons à regretter une grande partie de la brillante parure que lui composaient ses belles verrières du moyen âge.

Cependant, malgré tant de ruines, elle est encore ornée d'assez beaux restes de vitraux peints, des deux principales époques de la peinture sur verre, pour offrir aux visiteurs et aux fidèles, de nombreux sujets d'étude ou d'édification. Le XIIIe et le XVIe siècles ont laissé là, des pages d'iconographie chrétienne qui présenent le plus vif intérêt, soit sous le rapport de l'art, soit sous le rapport de la religion. Nous allons essayer de les faire connaître à nos lecteurs. Puissions-nous, par là, contribuer à ramener ces heureux temps où les chefs de la famille chrétienne, se faisaient un bonheur d'expliquer à leurs enfants, le sens de ces tableaux mystérieux, et de leur communiquer ainsi une partie de la science pieuse qu'ils

tenaient eux-mêmes de leurs ancêtres. Qui ne connaît la séduisante puissance de l'image sur l'esprit, le cœur et l'imagination des enfants! Et par suite, qui ne comprend combien profondément, se gravent dans leur mémoire, les traits édifiants de la Bible, de l'Évangile et de la Vie des Saints, qui se trouvent retracés, en tableaux étincelants des plus vives couleurs, sur les belles verrières de nos églises !

LE CHOEUR.

Quinze fenêtres ogivales, décorent le chœur de la cathédrale et y répandent une lumière suffisante.

Chacune d'elles est partagée en deux ogives surmontées d'une rose.

Si l'on en juge par ce qui reste intact, les six premières fenêtres de chaque côté n'étaient que des grisailles, à l'exception de leurs roses, qui renfermaient autant que l'on peut en juger, l'image des douze Apôtres.

FENÊTRES DU FOND.

Ces fenêtres, au nombre de trois, sont à sujets historiques.

Celle du milieu retrace les dernières scènes de la Passion de N. S. Jésus-Christ, mais quelques-uns des médaillons ont été transposés : les voici dans l'ordre qu'ils devraient occuper.

1° Jésus est trahi par Judas que suivent les gardes.

2° Le Sauveur reçoit un soufflet devant le tribunal de Caïphe.

3° Il est condamné à mort par Pilate.

4° La flagellation.

5° Jésus porte sa croix.

6° Il est crucifié.

Dans le trèfle de la rose, N. S. tenant le monde d'une main et bénissant de l'autre.

La seconde fenêtre, à droite, décrit les dernières scènes de la vie de la très-sainte Vierge.

1° L'Annonciation.

2° La Nativité. Ce panneau est remarquable en ce que la crèche où l'enfant Jésus est déposé, se trouve élevée assez haut, le long de la paroi de l'étable.

3° L'arrivée des Bergers.

4° Les Mages devant Hérode.

5° Les Mages en route pour Bethléem.

6° L'adoration des Mages.

7° La sainte Famille sur le chemin de l'exil.

8° L'entrée en Egypte et le renversement des idoles.

Dans le trèfle, le triomphe de la Vierge.

La troisième fenêtre, à gauche, est composée de six médaillons, distribués en deux ogives et surmontés d'une rose, renfermant l'histoire abrégée de saint Étienne, patron de la cathédrale.

1er. Au bas de la fenêtre et à gauche du spectateur, une porte de ville que le saint vient de franchir. On le voit, les deux mains élevées, dans l'attitude d'un prédicateur.

2e. Quatre auditeurs, l'un d'eux montre au prédicateur le poing fermé et grince les dents, deux autres s'entretiennent sérieusement, un quatrième paraît s'en aller.

3e. Un Juge, portant une couronne sur sa tête, écoute les paroles d'un accusateur?

4e. Le saint, qui a été condamné, paraît sortir de la ville, accompagné d'un garde, pour être lapidé.

5e. Saul reçoit les vêtements de l'un des bourreaux.

6e. Saint Étienne est lapidé par un seul Juif.

7e. Dans la rose, l'âme de saint Étienne, sous la figure d'un

petit corps humain, est portée au ciel par deux anges, dans les angles deux autres anges avec des palmes.

Ces vitraux, dont nous n'avons donné qu'une courte analyse, paraissent appartenir à tout ce qu'il y a de moins parfait dans le XIIIe siècle. Le dessin est presque nul, les poses sont raides à l'excès, et tout annonce l'enfance de l'art. Mais le bas-côté nord que nous allons visiter maintenant, en suivant le pourtour du chœur, va nous dédommager par de magnifiques pages d'iconographie chrétienne.

VERRIÈRE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY.

Parmi les verrières du XIIIe siècle qui ornent le bas-côté nord de la cathédrale, la première qui se présente au visiteur est celle de saint Thomas de Cantorbéry. Elle est partagée, par une belle armature, en treize médaillons, qui retracent les scènes de la vie, toute dramatique, de cet illustre champion des libertés de l'Église, à partir de sa réconciliation avec Henri II, jusqu'à sa sépulture.

Comment se fait-il, que nous n'ayons pas le commencement de cette intéressante légende? Serait-il possible que l'on eut négligé précisément la partie qui intéressait le plus nos contrées, l'entrevue de ce grand Pontife avec le pape Alexandre III, à Sens; sa retraite à Pontigny, et ses quatre ans de séjour à Sainte-Colombe; je serais plutôt porté à croire, que la verrière qui racontait les commencements de cette vie si agitée, aura disparu quand on a percé la chapelle dédiée à saint Thomas de Cantorbéry lui-même.

Quoi qu'il en soit, voici les scènes représentées dans cette fenêtre, dont la forme est le plein-cintre, autant que m'ont permis d'en juger, et les pièces qui manquent et les injures du temps, qui a effacé les légendes de la plupart des médaillons.

Je prendrai pour guide le récit que nous ont laissé les historiens du temps et en particulier Edouard Grim, le mieux informé de tous, surtout en ce qui touche la catastrophe finale. Ce moine fut témoin oculaire des scènes sanglantes du martyre. Il est même probable que les verriers du XIIIe siècle avaient ces mêmes récits sous les yeux, tant il y a de rapports entre les scènes de la peinture et les descriptions des chroniqueurs.

Le spectateur s'étant donc placé devant la fenêtre, lit de gauche à droite, en commençant par le bas.

1er MÉDAILLON. *Réconciliation de Thomas Becket et de Henri II, en présence de Louis VII.*

Le roi de France, est au milieu du tableau, avec une prestance pleine de dignité, mais la tête manque. A droite, l'Archevêque et sa suite ; à gauche, le roi d'Angleterre et ses barons.

Les deux antagonistes ont l'air de s'expliquer devant leur arbitre ; les gens du Roi paraissent peu satisfaits.

2e. *Arrivée du Prélat en Angleterre.*

Un navire voguant sur les flots ; au milieu saint Thomas, et derrière, les clercs qui forment sa suite. Vers la proue, un moine montre avec beaucoup d'empressement la côte d'Angleterre à l'Archevêque, qui ne paraît nullement partager son enthousiasme. Sur le rivage se trouvent deux seigneurs suivis de leurs gens. Les figures ne sont pas rassurantes et parmi ces hommes plusieurs paraissent armés; l'un d'eux surtout, qui laisse voir sa hache derrière lui.

3e. *Saint Thomas se rend à Cantorbéry.*

Le Prélat est à cheval ainsi que les clercs qui l'accompagnent, on le reconnaît à son costume au milieu de la cara-

vane qui paraît s'avancer avec vitesse ; elle est dominée par la croix de l'archevêque.

4e. *L'Archevêque de Cantorbéry est reçu par les moines.*

A gauche, le clergé sort de l'église, précédé par le doyen qui présente à saint Thomas, soit le crucifix, soit l'encens. Il tient aussi le bénitier, et un clerc balance l'encensoir.

A droite, le Prélat, suivi de son cortége, semble parler ; d'une main il montre le ciel, il avance l'autre comme pour prendre l'objet qu'on lui présente.

5e. *Saint Thomas prêche le peuple.*

Une vaste chaire, au milieu de laquelle saint Thomas est assis dans un costume magnifique ; de chaque côté de lui les membres du clergé, et au bas de la chaire, des auditeurs assis par terre, dans l'attitude de personnes qui écoutent avec la plus respectueuse attention.

6e. *Saint Thomas se prépare à célébrer le saint Sacrifice.*

L'Archevêque, assis sur un siége, semble bénir ou recevoir un vase que lui présente un serviteur laïque que l'on voit devant lui, un genou en terre. Il est probable que c'est l'eau avec laquelle il doit laver ses mains avant la sainte Messe, qui lui est ainsi présentée ; à droite, deux clercs considèrent ce qui se passe.

7e. *Saint Thomas célèbre les saints Mystères.*

A gauche, le siége du Célébrant recouvert d'un tapis ; à peu près au milieu, l'Archevêque tourné vers le peuple, les bras étendus, sans doute pour prononcer ces paroles : *Dominus vobiscum.* A droite, on voit s'avancer le diacre et le sous-diacre apportant respectueusement le pain et le vin qui

doivent être la matière du sacrifice. La mitre et la chasuble de l'Archevêque paraissent avoir été copiées sur celles que l'on conserve au trésor de la cathédrale, et qui ont appartenu à saint Thomas lui-même, pendant son séjour dans nos contrées.

8e. *Première entrevue des meurtriers avec le prélat.*

Saint Thomas est assis, et l'on voit derrière lui ses serviteurs qui paraissent fort inquiets de ce qui se passe. En effet, à droite et devant le prélat sont deux chevaliers, dont un surtout paraît fort animé, et l'on devine à ses gestes qu'il s'explique avec une grande vivacité. L'Archevêque leur répond avec beaucoup de dignité ; d'une main il fait un geste, de l'autre il s'appuie sur un livre qui semble ouvert sur ses genoux.

9e. *Saint Thomas se rend à l'église où il doit être immolé.*

A gauche, on voit saint Thomas se rendant probablement à l'église ; des clercs l'accompagnent. A droite, sur son passage, un groupe de femmes, avec leurs enfants; le bon pasteur caresse de la main l'un de ces petits innocents que sa mère tient sur ses bras, et qui se penche vers le saint ; touchant contraste avec la scène de cruauté qui va se passer sous nos yeux dans un instant !

10e. *Les meurtriers entrent dans le temple.*

D'un côté, l'église qui occupe une partie du compartiment, de l'autre, plusieurs personnes qui ont l'air d'entrer tête baissée, et une autre qui en sort tout effrayée. Sont-ce les conjurés qui se précipitent sur les pas du saint Pontife ? Le mauvais état de la verrière en cet endroit ne permet guère d'en juger, mais la suite du récit des historiens le ferait croire.

11e. *Scène du martyre.*

A gauche, saint Thomas tombé sur les genoux et la tête penchée près d'une colonne ; à ses côtés, deux moines, dont l'un, qui est Edouard Grim lui-même, avance les bras au-dessus de la tête du saint pour parer le coup. Il est blessé sans avoir pu protéger le saint martyr. A droite, trois des conjurés dans l'attitude la plus menaçante ; l'un d'eux décharge un coup d'épée sur la tête de la sainte victime.

12e. *La sépulture du saint Pontife.*

Au milieu, un tombeau disposé de manière que l'on aperçoit le saint martyr étendu et revêtu de ses habits pontificaux. Au centre, un moine, une main élevée sur le corps et l'autre posée sur un livre qu'un clerc tient ouvert ; il récite les prières des Morts, et un clerc tient un cierge de l'autre côté.

13e. *Jésus-Christ accepte le sacrifice du généreux martyr.*

Ce médaillon est placé au sommet de la verrière, et renferme comme le dénouement de toutes les scènes qui viennent d'être décrites. On y voit en effet N. S. J.-C. assis sur son trône, la tête environnée du nimbe. Il semble contempler, du haut du ciel, tout ce qui vient de se passer. Deux anges respectueusement agenouillés, les mains tournées vers son trône, paraissent lui offrir les mérites du saint martyr dont il va couronner la victoire.

VERRIÈRE DE SAINT EUSTACHE

Au-dessus de la porte du Chapitre.

(XIIIe SIÈCLE).

Cette fenêtre, plein cintre, est distribuée en 13 médaillons de formes diverses.

1er. Placide, commandant des gardes de l'empereur Trajan, apparaît dans l'attitude de l'admiration en présence d'un cerf, élevé sur un rocher et portant une croix lumineuse entre ses cornes. Sur le côté, on voit paître tranquillement, le cheval d'où il a été renversé, en entendant les paroles qui lui sont adressées et qui déterminent sa conversion.

2e. Placide reçoit le baptême des mains de l'évêque de Rome, au milieu de la nuit. A droite du baptistère, son épouse et ses fils qui attendent le moment de participer à la même grâce : chacun des membres de la famille reçoit un nom nouveau, désormais, Placide s'appellera Eustache.

3e. Trois personnes sont couchées sur des lits séparés, dans une même chambre. Eustache, le visage amaigri par la maladie, se soulève sur sa couche de douleur, pour recevoir une potion qui lui est présentée par un saint personnage qui lui apparaît pendant la nuit. Sa femme est au chevet et se voile à moitié le visage avec sa main, en signe de profond chagrin.

Ici commencent à s'accomplir les paroles qui avaient été dites à saint Eustache dans une vision : « Tu es bien heureux « puisque tu as été purifié par ma grâce.... Mais le démon « que tu as quitté s'arme et se prépare à t'attaquer vive- « ment. Il faut que tu souffres beaucoup, pour recevoir la

« couronne de la victoire ; il faut que, perdant les vains hon-
« neurs du siècle, tu sois humilié ici-bas ; il faut enfin, que
« supportant toutes sortes de tentations, tu sois comme un
« autre Job. »

4e Eustache, ayant éprouvé toutes sortes de malheurs et perdu tous ses biens, s'enfuit pendant la nuit. Il porte un de ses enfants sur ses bras, sa femme le suit, conduisant l'autre par la main : on voit qu'ils craignent d'être découverts.

5e. Un vaisseau, qu'ils avaient trouvé prêt à partir, transporte les pauvres pèlerins en Égypte ; d'un côté sont les matelots et de l'autre Eustache, sa femme et ses enfants.

6e Ici on voit Eustache, quittant le navire et emportant ses deux enfants ; les matelots sur l'ordre du chef de l'équipage, retiennent sa femme à bord.

7e Eustache ayant rencontré une rivière sur son chemin et n'osant transporter ses deux enfants à la fois à travers les flots, en déposa un sur le rivage et passa l'autre. Mais pendant qu'il était au milieu de la rivière, retournant prendre celui qu'il avait laissé sur la rive, un loup s'en saisit, et un lion emporte l'autre. Ce malheureux père semble désespéré, à la vue de ce double malheur. Tel est le sujet de ce septième médaillon.

8e Eustache, dépouillé de tous ses biens et privé de sa famille, s'est mis au service de quelque habitant d'un village : on le voit conduire une charrue attelée de bœufs.

9e Par une suite de circonstances trop longues à redire, Eustache avait été reconnu par l'empereur romain et remis à la tête d'une armée. Peu de temps après, il retrouvait sa

femme intacte et ses deux fils pleins de vie ; la Providence avait veillé sur eux. Cette scène de reconnaissance est ainsi représentée : Eustache est assis, sa femme est à ses genoux et ses deux fils apparaissent debout et dans l'attitude de la stupéfaction.

10e. Eustache, placé de nouveau à la tête d'une armée, remporte une victoire signalée sur les barbares.

11e. Au retour de l'expédition, l'empereur Adrien voulut rendre des actions de grâces aux dieux pour la victoire qui avait été remportée. On le voit donc, avec une suite nombreuse, prosterné devant une idole. Eustache est derrière, mais debout et ne prenant aucune part à cet acte d'idolâtrie.

12e. Plusieurs personnes semblent engager fortement Eustache à offrir un sacrifice à l'idole ; l'empereur surtout veut l'entraîner vers l'autel ; il le tient au collet, le tire par les mains et lui fait les plus vives instances. Eustache demeure inébranlable et semble prononcer les paroles qu'il disait alors : *Je n'adore que Jésus-Christ.*

13e Ce dernier médaillon est au sommet de la fenêtre et renferme le martyre d'Eustache et de sa famille. L'empereur irrité de leur fermeté chrétienne les avait condamnés à mort. On voit donc Eustache, sa femme et ses enfants, renfermés jusqu'à la tête dans un taureau d'airain, rougi par les flammes ardentes qui l'enveloppent.

Tout le bas de cette verrière a été réparé dernièrement par les MM. Vessière, de Seignelay (Yonne). On aurait peine à distinguer les nouveaux médaillons des anciens, tant le travail de restauration a été heureusement exécuté.

VERRIÈRE DE L'ENFANT PRODIGUE.

XIIIe SIÈCLE.

1er MÉDAILLON. Le Père de famille est assis et le plus jeune de ses deux enfants lui demande la part des biens qui doit lui revenir ; l'aîné, tenant entre ses mains un instrument de travail, regarde ce qui se passe et semble témoigner toute la peine qu'il en éprouve.

2e. Notre jeune imprudent, reçoit de son vieux père, la part de son héritage. Son frère est encore là, dans l'attitude de la douleur et du mécontentement.

3e. Le Prodigue s'en était allé dans une contrée lointaine, où il dissipa tous ses biens en débauches ; on le voit splendidement vêtu, assis sur une sorte de trône et environné de six courtisanes ; deux d'entre elles déposent sur son front une couronne de roses, tandis que la troisième lui présente une coupe de vin, et qu'une de ses complices en remplit une autre.

4e. Ici le Prodigue est emmené, comme malgré lui, par l'homme, au service duquel il s'était mis dans sa détresse ; deux femmes, dont l'une porte les attributs de la folie et l'autre verse des larmes, semblent vouloir le retenir.

5e Le Prodigue, dans le plus misérable accoutrement, garde les pourceaux qui l'entourent, dans la campagne, et semble fixer des regards d'envie sur les glands, dont ils se nourrissent.

6e. Dépouillé d'une partie de ses vêtements et dans l'attitude de la plus profonde douleur, le Prodigue, réfléchit sur son triste sort. Trois démons le tiennent enchaîné et ne voudraient

pas lâcher leur proie. Cependant il accomplira son dessein, en retournant à la maison paternelle.

7e. Le Père de famille vient d'apprendre le retour de son malheureux fils, et aussitôt il vole à sa rencontre. On le voit serrer entre ses bras ce pauvre enfant prodigue, qui ne sait comment exprimer ses sentiments. Quelques serviteurs témoins de cette scène paraissent attendris.

8e. Sur l'ordre de ce bon père, un de ses serviteurs apporte une robe magnifique pour revêtir le Prodigue, et un autre tue le veau gras, en signe de réjouissance.

9e. Ce médaillon représente la salle du festin ; le père est assis au bout de la table, puis viennent les convives qui paraissent très-animés. Des musiciens jouent de leurs instruments, avec un grand entrain.

10e. Le frère du Prodigue, qui a entendu la symphonie en arrivant des champs, demande à un serviteur qu'il rencontre, la cause de tout ce bruit ; à côté d'eux, passe un autre serviteur, chargé de plusieurs bouteilles qu'il porte à la salle du festin.

11e. Le père ayant appris ce qui se passait, est sorti; il explique sa conduite à son fils aîné, et. tâche de lui faire comprendre qu'il fallait bien se réjouir, puisque son frère était retrouvé et même ressuscité. Mais celui-ci paraît fort mécontent et semble se plaindre amèrement.

12e. Le père de famille continue ses instances, pour faire entrer son fils aîné dans la salle du festin, dont la porte est ouverte ; il l'a pris par la main pour l'entraîner, mais celui-ci ne cède qu'à regret.

Cette verrière est une des plus remarquables de toutes

celles qui se trouvent encore à la cathédrale de Sens. Le choix et la pose des personnages, l'expression des figures, le ton général des couleurs si harmonieusement distribuées, tout y est digne d'admiration.

LA PARABOLE DU SAMARITAIN

Expliquée par des faits historiques.

XIIIe SIÈCLE.

La disposition de cette verrière est digne d'attention même, dans son armature. Ce sont trois losanges placés les uns au-dessus des autres, au centre de la fenêtre et surmontés par un tiers de cercle qui forme le sommet. Chacun de ces losanges est flanqué de quatre médaillons qui expliquent, par des traits tirés de l'Écriture sainte, les scènes du sujet principal qu'ils entourent.

Or, le sujet principal est la parabole dite du bon Samaritain qui, dans son sens allégorique, représente l'humanité dans sa chute et dans sa restauration.

Généralement, ainsi que nous l'avons vu jusqu'ici, le sujet des verrières commence par le dernier médaillon du côté gauche et va, ainsi se développant, jusqu'au sommet, où se trouve le dénouement; ici, c'est tout le contraire et nous en comprendrons la cause en étudiant cette singulière composition.

Fixons donc, tout d'abord, nos regards au SOMMET de la verrière, nous y verrons une ville, entourée de ses murailles avec cette inscription : *Civitas Hierusalem* (cité de Jérusalem). C'est de là qu'est parti, pour se rendre à Jéricho l'homme dont il est parlé dans la parabole et que nous allons trouver dans le médaillon qui suit.

PREMIER LOSANGE.

L'homme voyageur est étendu par terre et entouré de voleurs qui le dépouillent de ses vêtements et le couvrent de blessures. C'est Adam représentant de l'humanité, qui a perdu, dans sa chute, tous les biens surnaturels dont il avait été revêtu après sa création, et qui est cruellement blessé dans les facultés naturelles dont il était doué. Les quatre médaillons qui environnent ce premier losange expliquent les circonstances de cette déplorable chute.

1e C'est d'abord, Adam et Ève dans le paradis terrestre, qui reçoivent la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. On voit le Seigneur qui, par une ingénieuse manière de parler aux yeux, éloigne de nos premiers parents les branches de l'arbre fatal.

2e C'est ensuite Ève, qui mange avec un plaisir sensible le fruit défendu, en même temps qu'elle en donne à Adam, qui n'en mange qu'avec une sorte de peine mêlée d'embarras.

3e C'est en troisième lieu, le Seigneur au milieu d'un nuage, représentant leur faute à nos premiers parents, qui se cachent au milieu des arbres du paradis.

4e C'est enfin, Adam et Ève, chassés du paradis terrestre par un Séraphin qui en garde l'entrée, armé d'une épée de feu.

DEUXIÈME LOSANGE.

Il représente notre voyageur, non plus couché sur la terre, mais assis tristement et encore dépouillé de presque tous ses vêtements. De chaque côté de lui sont un prêtre et un lévite, qui, représentant la loi et les prophéties, semblent le consoler par des espérances. Mais ils ne font presque rien pour lui, dans l'impuissance où ils sont de le guérir. Ces espérances sont exprimées par les traits prophétiques suivants.

1° Joseph, est assis sur un trône royal à côté de Pharaon,

il reçoit avec bonté ses frères et leur fait donner le blé qui doit les sauver de la mort, eux et leurs familles. C'est la figure du Sauveur qui, bien qu'assis à la droite de son Père, ne laisse pas de donner aux hommes le pain eucharistique de la vie spirituelle, qui les préserve de la mort.

2° Le serpent d'airain, élevé sur une colonne dans le désert, guérit les blessures mortelles dont sont atteints tous ceux qui, sur l'ordre de Moïse, regardent ce frappant symbole de la croix. C'est par la croix, en effet, que sont réparés les ravages de l'ancien serpent dans l'humanité, et que sont guéries les blessures qu'il fait journellement aux âmes.

3° Moïse brise les tables de la loi, à la vue de l'idolâtrie du veau d'or, où s'était laissé entraîner son peuple : témoignant par cette action qu'une autre loi, la loi évangélique, viendra remplacer la loi ancienne, impuissante par elle-même à sauver les hommes.

4° Le buisson ardent, nouvelle promesse pour l'avenir. Moïse, les pieds déchaussés et dans l'attitude la plus respectueuse, contemple le Seigneur lui parlant du milieu d'un buisson enflammé, mais qui ne se consume point. C'est une figure de l'union de la nature divine avec la nature humaine dans le mystère de l'Incarnation ; union ineffable où la divinité n'absorbe point l'humanité, et où l'une et l'autre coopèrent au salut du genre humain.

TROISIÈME LOSANGE.

Dans ce losange, où va nous apparaître l'efficacité de la loi de grâce apportée par Jésus-Christ, le voyageur est maintenant monté sur un cheval blanc et un homme donne de l'argent à un hôtelier qui se montre sur la porte de sa maison : cet hôtelier c'est le chef spirituel de l'Église, et en sa personne tous les ministres qui l'aident. Cette maison c'est l'Église, qui n'est qu'un vaste hôpital rempli de malades spi-

rituels. Le bon Samaritain c'est Jésus-Christ qui a recueilli, qui recommande l'humanité brisée dans sa chute. Il donne une première récompense, celle de la conscience et du cœur, sur la terre, et en promet une bien plus grande pour le ciel à tous ceux qui auront eu soin du pauvre malade. Mais comment et à quel prix doit s'opérer cette guérison, puis, quel en est le résultat? C'est ce que démontrent les dernières scènes de cette verrière.

Dans le premier médaillon, on voit Pilate condamner à mort l'homme-Dieu qui doit guérir l'humanité, en versant sur ses plaies son propre sang. Le démon lui souffle à l'oreille la sentence de mort, concourant ainsi par sa malice, et bien malgré lui, au salut de ceux qu'il a perdus.

Dans le second, c'est le supplice de la flagellation. La victime divine est attachée à la colonne et des bourreaux déchargent, avec fureur, des milliers de coups sur sa chair innocente, qui vole en lambeaux, pour expier la sensualité des hommes.

Dans le troisième, Jésus-Christ est crucifié, le soleil et la lune assistent à ce spectacle grandiose ; d'un côté de la croix, est la religion catholique une couronne sur la tête, elle recueille dans un calice le sang divin qui sort de la blessure, faite au cœur du rédempteur, par la lance du soldat. De l'autre côté, l'ange de la justice divine pour témoigner que le ciel est reconcilié avec la terre, remet son épée dans le fourreau.

Enfin *dans le quatrième*, les saintes femmes arrivent au tombeau du Christ Sauveur, un ange leur dit : « *Vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié, il est ressuscité et il n'est plus ici*, » c'est-à-dire que le rédempteur n'a pas seulement obtenu, par son sang, la rémission des péchés, mais encore la gloire après la résurrection pour tous les hommes de bonne volonté.

Cette verrière, qui est fort endommagée et qui le sera

bien plus encore dans peu de temps, si l'on n'y porte promptement remède, est sans contredit, la plus admirable de toutes, sous le rapport de la composition théologique. Elle nous offre un magnifique tableau de l'histoire du monde tout entier. C'est la loi naturelle, la loi écrite et la loi de grâce qui se succèdent avec leurs traits les plus saillants, c'est la chute de l'homme avec ses terribles conséquences, la promesse et la figure de la réparation, puis l'accomplissement de toutes ces prophéties. C'est enfin un drame sublime qui commence dans le paradis terrestre, se déroule dans la suite des âges, et s'achève dans le royaume des cieux !

CHAPELLE DE SAINT-SAVINIEN.

Cette chapelle renferme cinq fenêtres de la fin du XIIIe siècle.

Chacune d'elles se compose de deux ogives à lancette, surmontées d'une rose polilobée, et leurs médaillons affectent des formes variées. Les uns sont ronds, les autres carrés et les troisièmes en losanges.

La première fenêtre, à droite, est entièrement dépouillée de ses vitraux peints. La seconde, offre dans sa rose, une peinture qui n'est pas de la même époque que le reste de la fenêtre. Elle nous paraît dater du XIVe siècle. (Il en est ainsi pour les autres fenêtres dont la partie supérieure a été refaite en même temps.) Quant aux médaillons qui sont au-dessous, dans les ogives, ils portent le cachet du XIIIe siècle, mais malheureusement ils ont été changés de place par des verriers inintelligents, plusieurs ont disparu pour être remplacés par d'autres, qui n'appartenaient ni à ces fenêtres, ni à leur époque : aussi sommes-nous réduits à signaler sans ordre, la

présence de scènes disparates, placées, sans motif, les unes à coté des autres.

Ainsi, pour la seconde fenêtre qui nous occupe, la rose nous offre l'image de saint Pierre avec ses attributs, et au-dessous, c'est un pêle-mêle de différentes circonstances de la vie de saint Paul, dont nous allons choisir çà et là quelques-unes.

Vous voyez ici Saul, courant, à bride abattue, sur le chemin de Damas, où l'emporte sa rage de persécution.

Ailleurs, il est renversé de cheval au milieu de la route, par la puissance divine qui terrasse son orgueil, et fait un Apôtre d'un loup ravissant.

Ici, Ananie lui ouvre les yeux.

Là, Paul est baptisé.

Puis, c'est la prédiction de l'Apôtre,

Et le miracle qu'il opère en guérissant le boiteux de Lystre en Lycaonie.

Saint Paul échappe à la fureur des Juifs de Damas, qui gardaient les portes pour se saisir de lui : on voit ses disciples qui le descendent le long des murs de la ville, dans un panier.

Puis, le voilà devant le tribunal de Néron, au milieu des gardes, en fureur, qui le menacent du poing.

Enfin il est décapité (1).

FENÊTRE DU MILIEU.

La rose nous offre un tableau du plus grand intérêt, c'est une sorte de drame dans le genre de celui que nous avons

(1) Les armoiries que l'on voit sur cette fenêtre sont : D'azur au lion rampant d'or, accomp. de 5 fleurs de lis d'or posées 2, 2, 1.

Cette note, ainsi que toutes les autres du même genre, nous ont été communiquées par M. Julliot, professeur au lycée et notre collègue en archéologie.

déjà décrit et d'autant plus digne d'attention qu'il est renfermé dans un espace plus restreint.

Au milieu du quatre feuille, se détache le Christ en croix, centre de toute la scène qui se déroule à nos regards.

Au-dessus de la traverse de la croix et de chaque côté, le soleil et la lune représentants de la création.

La loi naturelle et la loi écrite dans la personne d'Elie et de Moïse.

Puis au bas la sainte Vierge et saint Jean, figures de l'humanité régénérée, et à côté la personnification de la Synagogue vaincue et de la Religion chrétienne triomphante, comme on avait coutume de les peindre au moyen âge.

Enfin, tout à fait au-dessous de la rose, le tombeau du Christ ouvert, et les anges du ciel annonçant la résurrection.

Quant aux deux ogives, elles ont d'abord le malheur d'être à moitié voilées, par la draperie qui fait le fond du monument, élevé (mal à propos) en cet endroit, à saint Savinien; puis elles ne renferment que des médaillons encore plus dépouillés que le reste. On y voit entre autres, trois ou quatre scènes de martyre.

QUATRIÈME FENÊTRE.

Dans la rose, saint Paul, avec le glaive instrument de son martyre.

Le reste de la fenêtre n'est qu'un mélange inintelligible de la vie de saint Jean et de l'histoire de N. S. Jésus-Christ.

Ainsi, le Sauveur ressuscite la fille de Jaïre, et à côté c'est saint Jean dans la chaudière d'huile bouillante, où il est plongé par ordre de Domitien.

Plus loin, le Sauveur apaise la tempête, sur le lac de Génézareth, puis, dans un autre compartiment il enseigne le peuple (1).

(1) Armoiries comme à la seconde fenêtre.

CINQUIÈME FENÊTRE.

Comme la première elle est garnie de verre blanc et la la rose seule est peinte. On y remarque l'image d'un évêque, qui représente probablement saint Savinien, apôtre de l'église de Sens, car près de lui on voit s'élever un temple. — A moins que ce ne soit saint Anasthase, fondateur de la cathédrale (1).

CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

DITE MAINTENANT DU SACRÉ-COEUR.

Bien que le vitrail que l'on y remarque, ait été considérablement endommagé par les boulets qui l'ont traversé, lors du siége de Sens en 1814, il est encore facile d'en reconnaître le sujet.

C'est la sybille Tiburtine qui montre, à l'empereur Auguste, la vierge qui doit donner un Sauveur au monde. Ell est portée sur un nuage et tient entre ses bras son divin Fils, qu'elle présente à l'adoration des hommes.

Au bas on lit ces mots que l'Empereur romain aurait entendus dans cette circonstance : *Hic te majorem ipsum adora.* Comme nous reviendrons, plus tard, sur l'auteur de ce vitrail, continuons notre visite.

(1) Armoiries : D'azur à la croix d'argent cantonnée de huit crosses accolées deux à deux, qui est du chapitre.

LE TRANSEPT.

Dirigeons maintenant nos pas vers des verrières dont les caractères sont si différents de celles que nous venons d'admirer, qu'il est facile de voir qu'entre ces deux époques, il s'est opéré toute une révolution dans l'art de la peinture sur verre. En effet, au XVe siècle et surtout au XVIe, les découvertes des peintres verriers, leur permettant l'emploi des émaux ou couleurs fusibles, on s'attache plus au dessin qu'au coloris, et les encadrements à petites figures furent remplacés par des personnages de grandeur naturelle. La verrière cesse d'être une mosaïque, d'un effet ravissant, pour devenir un tableau qui lutte, en quelque sorte, avec les peintures à l'huile. Mais les archéologues regrettent cette transformation, au moins dans son universalité.

COTÉ SUD.

La première pierre de ce bras du transept, fut posée le lundi 8 novembre 1490, et les travaux se terminaient vers le 1er mai de l'année 1502.

Tandis que les maçons et tailleurs découpaient en dentelle cette rose de pierres et décoraient les fenêtres de compartiments à ogives, le Chapitre achetait du verre et cherchait des verriers, pour le mettre en œuvre et y peindre quelques grands sujets de l'histoire sacrée.

Il envoyait à cet effet, le doyen et le fabricier à Troyes, pour proposer à des verriers de cette ville, de faire les vitraux du croison. Ceux-ci, nommés Lyévin, Voirin, Jehan Verrot

et Balthasar Gandon, passaient marché avec les députés du Chapitre pour faire toutes les verrières de ladite croisée entièrement, avec forme de verre et de plomb, excepté un millier de plomb que le Chapitre devait leur livrer à Troyes, « moyennant 16. blancs. (6. sous 8. deniers tournois.) seulement pour chacun pied, tant de couleur et peinture. »

Le Chapitre acheta ensuite sept charretées de verre blanc et de verre de couleur, pour employer à la façon des vitraux du croison.

« Cependant comme les verriers ne finissaient pas leurs « travaux assez promptement, Maître *Charbonnier,* fabricier, « après plusieurs voyages à Troyes (pour voir s'ils fai- « saient bien les vitres) les fit sommer, par le bailli de cette « ville, dedans le temps et selon les conventions faites avec « eux. Enfin le 12 juin, ils amenèrent l'*osteau*, tant le haut « que le bas, qui fut mesuré par le maître maçon, Euvrard « Hympe verrier, et le chanoine fabricier; auquel *osteau* fut « trouvé 633 pieds de verre mis en œuvre, au prix de 6. « sous 8. deniers tournois, pour chacun pied, selon marché « fait avec eux. — En somme 211. livres tournois. Après « cette opération on fit échaffauder et les verriers se mirent à « l'œuvre pour la pose, qui dura six jours.

« Le 17. septembre suivant, un serviteur de Lyévin ap- « porta de Troyes le verre, ouvré des armes du Roi et de la « Reine, montant à sept pieds, et l'assit en l'*osteau*. Le 11. « décembre on échaffauda de nouveau pour placer les deux « formes de vitres du côté de la nef.

« En sorte que ces divers ouvrages de vitraux s'élevèrent « d'après une note d'un compte de 1502-3, à 805. livres 10. « sous 6. deniers tournois, tant pour le prix d'achat du « verre que pour la façon et la pose. » (1).

(1) Extrait des comptes de la fabrique, de 1501 à 1503. Voir notice sur la construction de la cathédrale de Sens, par M, Quantin, archiviste.

Maintenant, si vous vous placez en face de la porte vous avez devant vous une admirable rosace, et de chaque côté deux énormes fenêtres, dont les vitraux ne laissent de place qu'aux piliers qui soutiennent cette partie de l'édifice.

Commençons par la gauche.

La première verrière placée au-dessus de la voûte du bas-côté et de la chapelle de la sainte Vierge, renferme un sujet que l'on se plaisait alors à représenter, sous toutes les formes, dans les édifices sacrés, je veux parler de L'ARBRE DE JESSÉ.

Tout à fait au bas de la première fenêtre, vous voyez *Jessé* étendu et la tête appuyée sur sa main, il semble endormi et de son cœur s'élance un tronc vigoureux partagé en deux branches qui s'élèvent simultanément; chacune d'elles porte dans une fleur épanouie, quelques-uns des ancêtres de la Vierge Mère du Messie, ou quelqu'un des Prophètes qui ont annoncé la venue du Sauveur.

Au sommet et sur une fleur plus brillante que les autres, apparaît Marie tenant son divin fils entre ses bras, et de l'autre côté se voit saint Joseph sur un rameau parallèle.

Dans plusieurs de ces arbres généalogiques, qui ne sont que la traduction peinte de ces paroles d'Isaïe, — *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet* (1), on remarque bien des Prophètes, ou même des Sybilles; mais ils sont assis, ou debout, sur les branches, montrant de la main celui qu'ils annonçaient; et non pas comme nous les voyons ici, à la place des Rois.

En effet, vis-à-vis David se trouve une sybille; sans doute pour faire allusion à cette parole de la prose des Morts : *Teste David cum sybilla*, — puis un degré plus haut, et de l'autre

(1) Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur montera de sa racine, etc. Isaïe, ch. XI, v, 1.

côté, encore une sybille ; mais cette fois elle se trouve vis-à-vis un quadrupède.

Que fait là cet animal, sur cette branche où il est appuyé et quel est ce symbolisme ?

Si nous nous rappelons que les artistes de l'Orient avaient coutume de placer à côté des Prophètes le devin Balaam, qui bénit, sans le vouloir, le peuple de Dieu, et annonça d'une manière si pompeuse la venue du Sauveur, sous l'image de l'étoile de Jacob, ainsi que la diffusion rapide de la religion chrétienne, nous serons portés à croire que les verriers troyens, continuant de traiter l'arbre de Jessé avec une sorte de fantaisie, auront placé la célèbre ânesse de Balaam, en cet endroit, au lieu et place du devin lui-même, qui fut prophète malgré lui.

De chaque côté de cet arbre, se trouvent quatre panneaux qui sont encore des prédictions, se rapportant au sujet principal. Ainsi, à gauche et dans le haut, 1° la toison miraculeuse de Gédéon, — 2° le buisson ardent au milieu duquel le Seigneur apparait à Moïse, — 3° le prophète Naum, — 4° un autre prophète qui porte dans un philactère la prédiction qu'il a faite.

Maintenant, à droite et en commençant toujours par le haut, 1° Abraham, — 2° Melchisedech, — 3° et 4° des prophètes (1).

Cette première fenêtre du prix de 120 livres fut donnée par messire Louis La Hure, archidiacre de Provins.

SECONDE FENÊTRE.

Elle est comme la première partagée en deux ogives, sé-

(1) En haut : semé de France. Au-dessous : d'or à la hure de sable lampassée de gueules et défendue d'argent, qui est probablement de Lahure, archidiacre de Provins.

parées, elles-mêmes, par chacun un meneau, formant encore deux nouvelles ogives.

Elle nous offre l'HISTOIRE DE SAINT NICOLAS.

Les quatre panneaux, du bas, sont occupés par les donateurs de la verrière, ce sont :

1° Un official présenté à Dieu par la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus entre ses bras.

2° Un juge, présenté par saint Nicolas.

3° Un advocat, présenté par sainte Colombe, que l'on reconnait à son manteau d'hermine et à sa couronne royale. D'une main elle est appuyée sur l'épée qui lui a tranché la tête et de l'autre elle porte la palme du martyre.

4° Un notaire, présenté par un saint, portant un costume d'homme de loi. Serait-ce saint Yves de Bretagne, avocat?

Les comptes de la Fabrique expliquent ces portraits, en nous disant que ces vitraux furent faits aux frais « *des Pro-* « *cureurs de la confrérie de Saint-Nicolas en cour d'église et* « *leur coutèrent 100 livres.* »

Donnons maintenant l'explication des différentes scènes de la vie de saint Nicolas :

1° A gauche, au-dessus du tableau de l'un des donateurs : *Naissance du jeune enfant.* Il témoigne de l'énergie qu'il déploiera plus tard, en se levant, de lui-même, dans le bassin où on le lavait, au grand étonnement des sages-femmes.

2° En suivant la même ligne : *Trait de saint Nicolas, dotant par une charité, pleine de délicatesse et d'humilité, trois jeunes filles que leur père allait abandonner dans son désespoir.* On voit, ce père infortuné, assis tristement et plongé dans les plus amères réflexions. Un peu plus loin, deux de ses filles travaillent, et enfin saint Nicolas apparait, une bourse à la main.

3° Retournons au premier panneau du second rang. Nous y verrons *le choix de saint Nicolas comme évêque.* Il est arrêté sur le seuil du temple par un évêque, auquel il avait été révé-

lé, que le prêtre qui, le premier, entrerait dans l'église, était celui que Dieu avait désigné pour monter sur le siége de Myre.

4° *Saint Nicolas est consacré évêque.*

5° *Miracle de saint Nicolas en faveur de pauvres mariniers.* Désespérant de sauver leur navire, que l'on voit battu par une horrible tempête, ils avaient imploré le secours du saint dans ce pressant danger.

6° Les deux premiers panneaux de la quatrième rangée représentent *saint Nicolas étendant son bras, avec anxiété, pour arrêter un bourreau.* Celui-ci avait déjà levé son glaive sur la tête de trois jeunes gens, qui sont là, à genoux, les yeux bandés et qui allaient être injustement immolés.

7° Les deux derniers tableaux représentent *la mort de saint Nicolas.* Il est étendu sur un lit de parade et revêtu de ses plus somptueux ornements pontificaux. Près de lui sont des clercs qui chantent l'office. Des anges qui emportent au ciel l'âme du saint, terminent cette verrière.

LA ROSACE.

Un peu au-dessus du centre (occupé par les armes des Sallazard), on voit Jésus-Christ, Fils de Dieu, établi Juge des vivants et des morts. Il est entouré de ses anges. Puis, d'un côté, se trouve la sainte Vierge et quelques saintes femmes, de l'autre quelques apôtres.

A droite de cette scène, les justes sortent de leurs tombeaux et semblent s'élever avec joie et amour, vers leur Juge ; tandis qu'à gauche, les réprouvés sortant également du sein de la poussière, sont frappés de crainte et paraissent reculer d'horreur.

On distingue quelques hommes qui grincent des dents, et des femmes qui s'arrachent les cheveux.

Enfin, un peu plus bas, et sous les pieds du divin Juge, on voit l'Enfer, dont les flammes sont alimentées par les démons, et remplies de personnages qui se livrent au plus affreux désespoir.

On reconnaît dans cette terrible page d'iconographie, la peinture de ces paroles de l'Évangile.

« Le Père a donné au Fils la puissance de rendre les juge-
« ments. L'heure vient où, tous ceux qui dorment dans les
« tombeaux, entendront sa voix ; et ceux qui auront bien
« fait en sortiront pour la résurrection de vie et ceux qui
« auront mal fait pour la résurrection de condamnation (1).»

SOUBASSEMENT DE LA ROSACE.

Les scènes qui occupent les cinq ogives du soubassement de la rose, représentent les différents traits de la vie et de la mort de saint Etienne, patron principal de la cathédrale. Chacune de ces ogives qui ne sont séparées les unes des autres que par un meneau, forment dix compartiments, lesquels renferment deux rangées de tableaux superposés.

Jetons d'abord un coup-d'œil au sommet de ces brillantes verrières, nous y distinguerons dans des médaillons séparés : au milieu, le Père éternel bénissant le monde, et de chaque côté un écusson attestant la générosité des Bienfaiteurs, puis aux deux extrémités, les animaux symboliques des quatre évangélistes.

Entrons maintenant dans le détail.

(1) S. Jean, ch. v, ℣ 29.

I.

A gauche, *Election de saint Etienne et des autres Diacres de l'église de Jérusalem.* Les Apôtres confèrent ensemble et font leur choix.

II.

L'imposition des mains. Les nouveaux Diacres, parmi lesquels on distingue surtout Etienne, reçoivent par l'imposition des mains des Apôtres, le pouvoir de leur ordre et la grâce d'exercer saintement leurs fonctions.

III.

Saint Etienne prêche la parole de Dieu. Des rayons de lumière qui descendent du ciel, attestent qu'il est inspiré de Dieu, mais les Juifs contestent et on voit qu'ils lui ripostent avec colère.

IV.

Saint Etienne est accusé de blasphême et traduit devant le Sanhédrin où ses ennemis paraissent l'accuser avec chaleur.

V.

La Condamnation. Les Juges irrités des paroles de saint Etienne, ont résolu de le mettre à mort sans continuer la forme du procès. Les uns grincent des dents, les autres lui montrent les poings.

VI.

Saint Etienne est enchaîné et conduit au lieu du supplice. Il est emmené hors de la ville et l'on distingue Saul parmi les persécuteurs.

VII.

Le Lévite intrépide est lapidé par des Juifs qui paraissent

pleins de rage; pour lui, il est calme et prononce les paroles qui sont écrites au-dessus de sa tête, dans une banderole : DOMINE SUSCIPE SPIRITUM MEUM.

VIII.

Continuation du précédent. Saul est assis auprès d'un panier rempli de pierres, et garde, sur ses genoux, les vêtements de ceux qui lapident Etienne.

IX.

Mort de saint Etienne. Il est étendu par terre, le visage défiguré par les coups de pierres ; des animaux veulent le dévorer, mais les oiseaux du ciel le protégent. Deux anges emportent son âme au ciel.

X.

Sépulture du saint martyr. Des chrétiens, dans l'attitude du respect et de la compassion, emportent le corps de saint Etienne pour l'ensevelir dans la ville. On voit la porte ouverte devant eux (1).

PREMIÈRE FENÊTRE DE DROITE.

Etudions maintenant les deux immenses fenêtres, qui font retour sur le bas-côté au couchant et qui ne mesurent

(1) Armoiries. — En haut. A gauche : du Chapitre. — A droite : de Sallazar, écartelé au 1, 4, de gueules, à 5 étoiles à 6 points d'or, au 2, 3, d'or, à 5 feuilles de nénuphar de sinople posées comme les étoiles 2, 1, 2.

Au milieu : de Sallazar.

Au soubassement. — 1re Ogive : d'azur à 3 fleurs de lis d'or qui est de France. — 2e Ogive : de Sallazar. — 3e Ogive : rien. — 4e Ogive : du Chapitre (mais 4 crosses au lieu de 8). — 5e Ogive : parti au 1er de France, au 2 de Bretagne qui est d'hermine.

pas moins de 708 pieds carrés, selon le toisé qui en a été fait par maître Evrard Hympe, verrier à Sens.

C'est le même sujet qui occupe toute cette vaste étendue, et ce sujet est la continuation de l'histoire de saint Etienne, que nous avons déjà commencé de lire sur les vitraux étincelants du soubassement de la rosace. N'en soyons pas surpris, car, pour les saints, il y a une seconde vie, même en ce monde, et l'on peut dire de chacun d'eux : *defunctus adhuc loquitur*. Tout mort qu'il est, il parle encore.

1° *Vision du prêtre Lucien.*

Jetons les yeux sur le premier panneau qui se présente au sommet de la verrière, à notre gauche, c'est le prêtre Lucien qui, dans une vision de nuit, considère aux pieds de son lit Gamaliël, vêtu d'un manteau resplendissant de blancheur et semé de croix d'or. Il tient dans sa main une longue baguette d'or dont il le touche et lui montre trois vases d'or et un d'argent, remplis l'un de fleurs rouges, deux de fleurs blanches et le quatrième de safran. « Ces vases, lui dit-il, sont nos tom-« beaux et ces fleurs, nos reliques. Les fleurs rouges désignent « Etienne ; les blanches, Nicodème et moi, le safran, mon « fils Abibas qui a quitté ce monde avec la pureté de virgi-« nité. »

2° *Le prêtre Lucien se décide à communiquer sa vision.*

Lucien, après avoir été trois fois averti et menacé des plus graves châtiments, s'est enfin décidé à faire connaître sa vision. On le voit donc s'expliquant, avec humilité, en présence de Jean, patriarche de Jérusalem et des personnes de sa suite, qui paraissent discuter ensemble.

3° *On procède à la recherche des saintes reliques.*

Lucien donne des indications et le Patriarche assiste à cette bienheureuse découverte.

4° La sépulture de saint Étienne.

On transporte le corps du saint Diacre dans l'église bâtie, à l'endroit même, où il avait prêché l'Évangile aux Juifs. Des clercs chantent et d'autres suivent avec recueillement.

5° Alexandre, riche sénateur de Constantinople, demande à être enseveli près de saint Étienne.

On voit ici un grand seigneur, qui a l'air de faire une demande au Patriarche de Jérusalem, devant lequel il se tient avec modestie. C'est en effet, un riche sénateur de Constantinople, qui étant venu par dévotion à Jérusalem avec sa femme, avait résolu de s'y faire ensevelir à côté de saint Etienne, en l'honneur duquel il propose de faire élever un sanctuaire plus digne de ce grand saint.

6° Sépulture du sénateur Alexandre.

Cet homme étant mort peu de temps après avoir obtenu cette faveur, on lui accorda les honneurs de la sépulture, comme il l'avait demandé.

7° Sa femme vient réclamer son corps.

Après sept ans écoulés, Julienne, femme d'Alexandre, voulant retourner à Constantinople, vient se présenter au Patriarche pour en obtenir l'autorisation d'emporter avec elle, le corps de son mari, ce qui lui fut accordé.

8° Julienne indique quel est le cercueil de son mari,

Et elle le suit, tandis qu'on le conduit, sur un chariot, au bord de la mer.

DEUXIÈME VERRIÈRE.

Au lieu de commencer par le haut de la fenêtre, il faut suivre ici les différentes scènes de la légende, sur le même plan que les derniers tableaux.

1° *Les matelots invoquent saint Étienne, au milieu d'une tempête.*

Voici donc un navire au milieu des flots, bouleversés par la rage des démons. Les matelots invoquent saint Etienne, qui leur apparaît et déclare que c'est son corps que l'on transporte et non celui d'Alexandre, la femme de ce dernier s'étant trompée de cercueil.

2° *Eudoxie, fille de l'Empereur, demande que les saintes reliques soient transportées à Rome.*

Les reliques du saint martyr avaient été déposées dans une église de Constantinople : là on voit une jeune femme, possédée du démon, qui semble parler à ceux qui l'entourent. C'est en effet, Eudoxie, fille de l'empereur Théodose, qui déclare ne pouvoir obtenir sa guérison qu'elle sollicite, si saint Etienne n'est transféré jusqu'à Rome.

3° *On veut en vain faire entrer le corps de saint Etienne dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens.*

Voilà le corps sacré du martyr remis en route, et placé de nouveau sur un char tout resplendissant d'or, pour entrer à Rome ; mais au moment où l'on veut le diriger vers l'église de Saint-Pierre-ès-liens, dont on voit les portes ouvertes, il devient impossible d'avancer ; les chevaux eux-mêmes demeurent immobiles et Eudoxie, qui avait suivi les reliques du saint martyr, déclare que c'est à la Basilique de Saint-Laurent que doit être conduit ce précieux dépôt.

4° Réception des reliques à Saint-Laurent.

Les reliques arrivent à la Basilique désignée ; le Pape les attend sur le seuil, Eudoxie lui parle, et à l'intérieur, on voit les ouvriers préparer une place dans le tombeau de saint Laurent.

5° *Plusieurs personnages sont punis, pour avoir voulu se saisir des reliques de saint Laurent.*

On voit ici des évêques et des prêtres, qui paraissent agités par un tremblement extraordinaire ; ils se présentent au Pape, pour lui déclarer qu'ils sont atteints de ce mal, parce qu'ils ont voulu prendre les reliques de saint Laurent, pour les emporter à Constantinople, en place de celles de saint Etienne, comme il avait été convenu. On prie pour eux et ils sont guéris.

6° *Eudoxie obtient enfin sa délivrance.*

Ses femmes la tiennent par le milieu du corps, et elle touche avec convulsion le sarcophage, tandis que le clergé conjure le ciel d'avoir pitié d'elle.

7° *Une pauvre mère obtient la guérison de son enfant.*

Elle le fait toucher au tombeau du saint martyr.

8° *Nouveau miracle.*

Un possédé est guéri, en présence d'un grand nombre de personnes (1).

(1) L'ogive de cette fenêtre est remplie par un semé de Bretagne sur fond bleu. Les deux panneaux du millieu sont surmontés de deux écus portant : D'azur à la tour d'argent accomp. de 6 fleurs de lis posées en orle 3, 2, 1, qui sont de Sens.

Tels sont les sujets religieux des vitraux qui furent placés dans cette partie de la cathédrale, il y a trois cent cinquante-huit ans, et que nous y voyons encore aujourd'hui (1860), malgré les ravages du temps, dans un état assez satisfaisant de conservation. Il est bon de remarquer que la vérification des travaux fut faite par Evrard Hympe, maître verrier à Sens, qui va entreprendre à son compte les vitraux de la rosace du midi; son travail l'emportera, pensons-nous, sur celui des Troyens, surtout pour le dessin. Avant de l'examiner, voyons

LA PETITE FENÊTRE AU-DESSOUS DES GRANDES VERRIÈRES.

Ce vitrail a tellement souffert que l'on a peine à distinguer les personnages qui s'y trouvent représentés. C'est d'abord, au sommet, sainte Véronique présentant la sainte Face. Au-dessous, saint Jérôme enseignant la Sainte-Écriture à sainte Paule, dame romaine, et au bas, le donataire, avec ses armes (1).

COTÉ NORD DU TRANSEPT.

Allons admirer ce beau travail et notons « que pendant que se terminait la construction du *croison* sud, ou de *Notre-Dame*, le Chapitre avait arrêté de faire élever sans retard, le *croison* du côté nord, appelé aussi *portail d'Abraham*, afin d'achever dignement la décoration de la cathédrale. En 1501, les ouvriers se mettent à l'œuvre, chacun fait son devoir avec ardeur et le 24 mai 1504, tout était achevé (2). »

Il faut examiner ce beau portail, pour comprendre com-

(1) Au 1, 4 d'azur à 1 besan d'or; au 2, 3 de gueules à l'aigle d'argent armé d'or.

(2) Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens, *p.* 28.

bien l'art chrétien permet la diversité dans l'unité, et sait allier à la gravité du sujet, l'élégance et la légèreté de la forme.

ROSACE.

Rien de gracieux comme les ramifications formées par les traverses qui, partant du centre de la roue pour aboutir aux extrémités, produisent sur leur passage une foule de compartiments aussi variés qu'agréables à la vue. Rien de mieux ordonné que les ogives multipliées et de différentes grandeurs qui supportent ce travail plein de hardiesse, renfermé lui-même dans la vaste ogive qui termine le transsept.

Mais ce qui achève de faire de cette rosace un ouvrage du plus haut intérêt, c'est que la peinture sur verre ne le cède point à la sculpture dans ce portail, — dit d'Abraham, — où il s'agit de la représentation du ciel.

Fixons d'abord notre regard au centre de la rose ; nous y verrons l'image du Sauveur des hommes, environnée de rayons éblouissants qui se répandent, en s'affaiblissant peu à peu, jusqu'aux extrémités. C'est la peinture de ces paroles de l'Apocalypse : « *Et cette cité n'a pas besoin d'être éclairée* « *par le soleil et par la lune, parce que c'est la gloire de Dieu* « *même qui l'éclaire, et que l'agneau en est la lumière* (1). » De chaque côté, saint Pierre et saint Paul, princes des apôtres, comme étant ceux qui ont principalement enseigné aux hommes le moyen d'arriver au ciel. Puis, dans chacun des nombreux compartiments qui entourent le Sauveur, c'est l'image des mille millions d'anges qui chantent la gloire de Dieu dans une extase éternelle. On y voit figurer une grande partie des instruments de musique connus au XVIe siècle. Tout, dans cette rosace, respire la joie, la fraîcheur et la paix.

(1) Apocalypse, XXI, ℣ 22.

Si maintenant nous voulons étudier les sujets renfermés dans les cinq ogives qui supportent ce beau travail, commençons par la première à gauche du spectateur.

Au sommet, se voit l'archange Gabriel, montrant d'une main au prophète Daniel le paradis dont il vient d'être parlé, de l'autre, les limbes qui sont sous leurs pieds, et dans lesquel on voit les justes de l'ancienne loi. Il semble lui dire que le moment arrive où ces âmes vont enfin quitter ce lieu d'attente pour entrer dans le séjour de la gloire.

Dans la seconde ogive, le même archange annonce à Zacharie, qui est représenté dans les fonctions sacerdotales, l'encensoir à la main, auprès de l'autel, la naissance de saint Jean-Baptiste, le précurseur de celui qui doit venir sauver les hommes et leur ouvrir le ciel. L'image du précurseur se voit dans un petit compartiment au-dessus de l'autel.

Dans la troisième, les événements marchent : c'est toujours le même archange qui, cette fois, annonce à Marie qu'elle deviendra la mère du Rédempteur du monde. Ici, Gabriel Gouffier, donateur de la verrière (1), est présenté à la Vierge par l'archange, son patron. Cette scène de l'Annonciation, au-dessus de laquelle plane le Saint-Esprit en forme de colombe, est peut-être ce qu'il y a de plus beau, de plus pur, de plus achevé sur tous les vitraux de la cathédrale de Sens.

Dans la quatrième, nous trouvons l'Archange annonçant à Daniel que la religion juive sera remplacée par la religion chrétienne, que Dieu a rejeté le culte ancien, et que désormais une victime pure lui est offerte d'un bout du monde à l'autre.

C'est, en effet, ce qui apparaît par les deux images du compartiment supérieur. On y voit la Synagogue humiliée, les yeux voilés, la couronne tombée, le livre renversé, l'éten-

(1) Ses armoiries, placées à ses genoux, sont : d'argent à la bande fuselée de sable de 5 pièces.

dard brisé. Tandis qu'à côté la Religion, magnifiquement vêtue, les yeux levés vers le ciel, la joie sur le visage, la couronne sur la tête, tient d'une main l'étendard de la croix et de l'autre le calice surmonté de l'hostie resplendissante.

Dans la cinquième ogive, il faut voir (si nous ne nous trompons), le triomphe définitif de cette sainte religion. En effet, dans le tableau du bas, c'est toujours le même Archange révélant l'avenir au même prophète, et dans la scène du haut ce serait d'abord, sauf meilleure explication, la Magie ou la puissance du démon vaincue dans la personne de Simon le Magicien. Il s'était élevé dans les airs aux acclamations de ses partisans, mais bientôt il retombe par la puissance de la prière de l'apôtre saint Pierre, et se brise sur le pavé de la voie sacrée. Puis, à côté, la puissance des princes persécuteurs précipitée dans l'abime, sous la figure d'un Roi qui tombe à la renverse dans les flammes; la couronne a quitté sa tête et une pluie de pierres, tombant du ciel, semble hâter sa chute.

Les vitraux de ce portail furents faits en partie (1), comme nous l'avons dit, par Jehan Hympe père et par son fils, verriers à Sens. Ils reçurent 40 livres pour la façon de la verrière qui est du côté de l'œuvre; l'année suivante ils peignirent la verrière d'Abraham du côté de l'autel Bertaut, moyennant 75. livres 6. sous, à 7. sous le pied, et celle du côté de la chapelle saint Jean, « où sont les seize archevêques, » laquelle contient 346. pieds, au même prix. Enfin Jehan Hympe fils et Tassin Gassot peignirent l'Oo de la croisée, pour quatre livres tournois.

Les sujets de ces vitraux sont d'une belle exécution et leurs auteurs méritent d'obtenir une place parmi les peintres verriers qui se sont distingués à cette époque.

(1) Voir notice sur la cathédrale de Sens, par M. Quantin.

Ainsi que nous venons de le voir, la rosace met sous nos yeux le brillant spectacle du ciel, tandis que les ogives du soubassement rappellent les moyens admirables que le Seigneur a employés pour nous le rendre, après que nous l'avions perdu : c'est-à-dire l'incarnation du Verbe, la fondation et le triomphe de l'Église. Mais le ciel n'est pas seulement la demeure des Anges, il est encore l'éternelle récompense des hommes vertueux, et voilà pourquoi il semble que les autres verrières de cette partie nord du transept ne sont que la suite de l'idée exprimée dans la rosace ; c'est-à-dire, qu'après nous avoir montré les Anges dans le ciel, on a voulu nous y faire voir aussi les hommes qui se sont sanctifiés par les travaux de la vertu, tant chez l'ancien que chez le nouveau peuple de Dieu.

Ce serait donc là, la raison pour laquelle les deux fenêtres de chaque côté de la Rosace, nous représentent les principaux traits de la vie d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph, que l'Évangile nous donne comme les principaux types de la sainteté chez le peuple hébreu ; tandis que les deux autres offrent à notre admiration les saints que le diocèse de Sens reconnaît pour ses fondateurs, ses patrons et ses protecteurs.

PREMIÈRE FENÊTRE

A GAUCHE DU SPECTATEUR (1).

Premier Tableau.

Abraham reçoit de Dieu cet ordre : « *Sors de la terre de ta parenté et de la maison de ton père et viens en la terre que je te montrerai* (2). »

(1) Les armoiries sont : Du chapitre. — De Bellegarde? — De H. Gondrin. — Du chapitre.

(2) Gen., XII, V, 1.

Deuxième Tableau.

Abraham apprend que son neveu Loth, dont il s'est séparé il y a quelque temps, ayant été attaqué par quatre Rois voisins, a été fait prisonnier.

Troisième Tableau.

Abraham choisit les plus braves d'entre ses serviteurs, vole au secours de son neveu et tombant, à l'improviste, sur les ennemis les met en déroute. Il délivre Loth ainsi que les autres captifs. Ces différents combats occupent quatre tableaux qui se trouvent superposés, au lieu d'être à la suite les uns des autres, et cela probablement par le manque d'intelligence des verriers qui ont réparé ces fenêtres, dans le cours des siècles.

Quatrième Tableau. Suite du combat.

Cinquième Tableau.

Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Très-Haut, vient à la rencontre d'Abraham et le bénit, pendant que celui-ci lui offre des présents.

Sixième Tableau.

Un ange montre le ciel à Abraham en lui disant : « Compte les étoiles si tu peux : telle sera la multitude de tes descendants. »

Septième et huitième Tableaux.

Suite du combat décrit dans les deux compartiments placés au dessus d'eux.

Neuvième Tableau.

Sara se plaint à Abraham, en présence d'Agar, de ce qu'Ismaël persécute constamment Isaac son fils.

Dixième Tableau.

Abraham qui a reçu l'ordre d'immoler son fils unique, se rend avec lui sur la montagne du sacrifice. Le Patriarche semble répondre à la question d'Isaac qui lui demande où est la victime.

Onzième Tableau.

Immolation d'Isaac. Un Ange arrête le bras d'Abraham et un bélier paraît embarrassé dans les épines que l'on voit près de l'autel.

Douzième Tableau.

Mariage d'Isaac. — Groupe plein d'une majestueuse simplicité. Abraham, vieillard vénérable, bénit l'union des deux jeunes époux, qui sont debout de chaque côté de lui et se donnent la main.

Treizième et quatorzième Tableaux.

Naissance d'Esaü et de Jacob.

Quinzième Tableau.

Esaü vend à Jacob son droit d'aînesse, pour un plat de lentilles qu'il lui donne.

Seizième Tableau.

Jacob pour obtenir la bénédiction d'Isaac, lui présente le ragout de chevreau qui avait été préparé par sa mère, pendant qu'Esaü était à la chasse.

PREMIÈRE FENÊTRE

A DROITE DU SPECTATEUR (1).

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE JACOB

Premier Tableau.

Obligé de fuir la colère d'Esaü, Jacob se rend chez Laban. On le voit étendu par terre et contemplant, pendant son sommeil, les Anges qui montent et descendent le long de l'échelle mystérieuse, à l'extrémité de laquelle le Seigneur s'appuie.

Deuxième Tableau.

Jacob arrivé chez Laban, son oncle, lui demande et obtient par ses services sa fille en mariage.

Troisième Tableau.

Dieu ayant béni les longs travaux de Jacob, ses nombreuses richesses lui attirèrent l'envie des enfants de Laban et il résolut de retourner au lieu de sa naissance. On le voit emmener comme furtivement, sa famille, ses serviteurs et ses troupeaux.

Quatrième Tableau.

Jacob, pour apaiser son frère Esaü, avait envoyé devant lui ses serviteurs avec des troupeaux qu'ils devaient lui offrir; pour lui, il était demeuré, la nuit, dans sa tente. Ce fut près de là qu'il soutint jusqu'au matin une lutte mystérieuse contre un ange du Seigneur qui lui donna, dans cette occasion, le nom d'Israël.

Cinquième tableau.

Ici commence l'histoire de Joseph. Ses frères le retirent de

(1) Les armoiries sont : Du chapitre.

la citerne, où ils l'avaient descendu pour le laisser mourir. La scène suivante nous explique pourquoi.

Sixième Tableau.

Un des enfants de Jacob reçoit d'un Ismaélite la somme d'argent, au prix de laquelle ils ont vendu leur frère.

Septième Tableau.

Joseph est vendu de nouveau à Putiphar, ministre du roi d'Egypte.

Huitième Tableau.

Ici, Joseph s'enfuit avec sa vertu, laissant son manteau entre les mains de la femme de Putiphar, qui le calomnie auprès de son mari.

Neuvième Tableau.

L'innocent jeune homme est conduit, les mains liées comme un criminel, devant Putiphar, qui le condamne à la prison.

Dixième Tableau.

On voit Joseph, dans son cachot, expliquant aux serviteurs de Pharaon le songe qu'ils avaient eu pendant la nuit.

Onzième Tableau.

Songe de Pharaon. Il est endormi, et l'on voit devant lui sept épis des plus gros, et de l'autre une vache d'une effrayante maigreur.

Douzième Tableau.

Joseph, appelé devant Pharaon, lui explique le sens du songe qui l'a troublé pendant la nuit.

Treizième Tableau.

Les frères de Joseph sont venus lui acheter du blé, sans le

connaître ; il est représenté la main sur l'épaule de Benjamin qu'il veut retenir : Siméon s'abandonne au désespoir.

Quatorzième & quinzième Tableaux.

Festin donné par Joseph à ses frères avant de se faire connaître à eux.

Seizième Tableau.

Joseph présente son père à Pharaon (?)

DEUXIÈME FENÊTRE

A GAUCHE.

Les quatre personnages du haut sont saint Savinien et saint Potentien, les deux premiers apôtres du pays sénonais ; puis, entre les deux, saint Etienne, patron de la cathédrale, accompagné de saint Laurent, diacre et martyr comme lui.

Les quatre autres personnages du bas sont : au milieu, sainte Colombe et sainte Béate, tenant la palme du martyre qu'elles ont cueillie non loin des murs de Sens, l'une au nord, l'autre à l'orient ; puis, d'un côté, sainte Paule, dame romaine, célèbre par son nom, ses vertus et sa science des Saintes-Écritures, et dont la cathédrale possède les reliques ; de l'autre côté, sainte Madeleine, avec ses attributs ordinaires, mais avec une tête réduite au tiers de la proportion naturelle, et des traits envieillis. Est-ce là une pièce rapportée, ou bien les peintres verriers auront-ils agi à dessein, supposant avec certaines traditions que Madeleine aurait demandé à Dieu de perdre cette vaine beauté qui avait été l'occasion de ses désordres.

DEUXIÈME FENÊTRE

A DROITE.

La verrière que nous avons maintenant devant les yeux, n'est que la continuation de celle que nous venons de consi-

dérer. Elle renferme les images de seize archevêques qui sont comptés après saint Savinien et saint Potentien, parmi les Saints que l'Église de Sens honore. Ce sont : saint Ursicin, saint Ambroise, saint Agrice, saint Eracle, saint Paul, saint Léon, saint Arthème, saint Loup, saint Humbert, saint Honulphe, saint Emmon, saint Wulfram, saint Géric, saint Ebbon, saint Gombert, saint Aldric, saint Anastase.

Pour avoir la série complète, il faudrait encore ajouter : saint Amé, saint Egilon, le bienheureux Evrard.

Parmi ces saints personnages, les uns sont revêtus de la cha uble antique, et les autres portent la chape ; tous s'appuient sur une croix qui leur sert de bâton pastoral.

Quelques auteurs ont cru que Jean-Cousin n'avait pas été étranger à la confection de ces vitraux, principalement de ceux de la rosace, qui, sous tous les rapports, sont bien supérieurs aux autres ; mais il est évident qu'il n'a pas pu en être ainsi, puisque ces travaux, dont les auteurs sont nommés, ont été confectionnés vers l'an 1504, et que, d'après les renseignements de famille les plus certains, ce grand artiste ne serait né qu'en 1501 ou 1502.

Mais d'un autre côté, nous sommes persuadé que ce n'est pas sans raison que le vitrail de Notre-Dame de Lorette dont nous avons déjà parlé, et surtout celui de la chapelle Saint-Eutrope (la troisième du bas-côté sud de la nef), sont attribués par une constante tradition, au talent de Jean Cousin.

La dernière de ces chapelles porte sur sa belle verrière la date de 1530, et l'on sait de la manière la plus positive que l'autre fut construite de 1540 à 1556 ; c'est en cette dernière année quelle fut consacrée.

Or, le génie de notre célèbre artiste était à cette époque

dans toute sa force et nous apprenons par les comptes de la fabrique qu'il travaillait alors pour la cathédrale. On le voit en 1530 « racoustrer et repeindre une *ymaige* de Notre-« Dame, près la porte du chœur, devant le Trésor, ainsi que « son épitaphe. En 1551, il dessine des orfraies et fait ung « portraict et renseignement pour élever la table d'or sur « le grand autel, et l'année suivante il reçoit six écus sol pour « ung portraict d'ung fus d'orgues. » (1)

De ces faits authentiques nous tirons, par induction, la presque certitude que Jean Cousin est l'auteur des verrières des chapelles de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Eutrope, faites à cette époque, et cela malgré l'objection spécieuse que l'on pourrait tirer de la citation précédente. On pourrait dire, en effet, comment se fait-il que les comptes de la fabrique se taisent sur des ouvrages aussi considérables que les deux verrières en question, quand ils relatent avec tant de soin, de simples *racoustrages*, *portraicts et renseignements* avec le prix qu'ils ont coûté, et le nom même de Jean Cousin, leur auteur.

La raison nous en paraît bien simple : les deux chapelles dont nous parlons ont été l'une construite et l'autre restaurée, aux frais de deux vénérables chanoines Nicolas Frittard et Nicolas Richer. Or, la fabrique n'avait pas à enregistrer des dépenses qu'elle n'avait pas faites ; et il est probable que si nous pouvions retrouver les comptes des deux bienfaiteurs de la cathédrale, on y verrait figurer à côté du prix des verrières le nom de Jean Cousin. Enfin toute espèce de doute devra disparaître quand nous saurons que Jean Cousin était neveu de Nicolas Frittard lui-même.

Mais dirigeons-nous vers la chapelle de Saint-Eutrope dont les vitraux sont encore entiers, malgré quelques maladroits *racoustrages*, et nous y trouverons une nouvelle preuve qu'ils

(1) Notice historique sur la cathédrale de Sens, par M. Quantin, *p.* 32.

sont de la main de notre célèbre artiste, dans la perfection du dessin, la science des perspectives, la disposition des couleurs, la nature et la forme des feuillages : traits caractérisques que l'on retrouve à peu près dans toutes ses œuvres de peinturé sur verre, dont celle-ci est probablement une des premières.

CHAPELLE DE SAINT EUTROPE.

La vaste fenêtre ogivale qui renferme la légende de saint Eutrope, se découpe en deux belles ogives géminées, surmontées de trois roses, dont deux petites de chaque côté et une plus grande au milieu. Dans la rose supérieure on voit le Sauveur du monde entouré de ses quatre évangélistes, qui sont accompagnés eux-mêmes des animaux symboliques. Dans les deux autres se trouve, à gauche l'archange Gabriel qui annonce à Marie qu'elle sera la Mère du Sauveur, et à droite la sainte Vierge qui reçoit la salutation du Messager céleste.

Voici l'explication des huit tableaux qui composent la légende de saint Eutrope.

Premier Tableau.

A gauche, le jeune Eutrope, fils d'un roi de Perse, ayant entendu parler, avec éloge, du roi Hérode qui régnait alors en Judée, résolut de se rendre à sa cour. On le voit recevoir le bâton de voyageur des mains de son père. Celui-ci, accompagné de quelques-uns de ses gardes, est assis sur un siége royal (sur lequel on lit la date de 1530) et penché vers son jeune enfant, il semble lui faire les plus pressantes recommandations.

Deuxième Tableau.

Le jeune Prince est à cheval et se rend en toute hâte au but de son voyage. Plusieurs personnes paraissent témoigner de leur peine en le voyant s'éloigner.

Troisième Tableau.

Arrivé en Judée, Eutrope entend parler du grand prophète qui remuait alors ces contrées, par sa doctrine et par ses miracles; il va l'entendre et devient un de ses plus fervents disciples. Voilà pourquoi nous le voyons assister au miracle de la multiplication des pains et des poissons, dans le désert.

Quatrième Tableau.

Notre jeune converti suit le divin Sauveur de Bethphagé à Jérusalem, au jour de son triomphe : on le voit plein de joie, recevant la bénédiction du Fils de Dieu sur la route.

Cinquième Tableau.

Eutrope était venu évangéliser dans les Gaules, après la Pentecôte, et il s'était dirigé vers la ville de Saintes. Là il prêcha la parole de Dieu avec un zèle qui fut couronné des plus grands succès, et parmi les personnes qu'il convertit se trouvait la fille elle-même de Dynaste, roi de la contrée. Elle se nommait Eustelle et c'est la cérémonie de son baptême qui fait le sujet de ce médaillon, où l'on ne retrouve, du reste, ni la forme voulue du baptistère antique, ni le respect de la liturgie.

Sixième Tableau.

Après quelques années de travaux, Eutrope était allé à Rome pour y rendre compte de sa mission : là il est sacré évêque par le Pape, accompagné d'un Cardinal.

Septième Tableau.

Eutrope revenu au milieu de son troupeau, annonce l'évangile avec une nouvelle ardeur. Comme il n'avait pas encore pu pénétrer dans l'intérieur de la ville, il prêche dans la campagne, ses auditeurs paraissent suspendus à ses lèvres.

Huitième Tableau.

L'apôtre de Saintes devait comme presque tous les missionnaires de la vérité, en ce temps-là, sceller de son sang les enseignements divins. On le voit donc ici environné d'une foule de bourreaux qui se précipitent sur lui, les uns avec des bâtons, les autres avec des pierres.

Mais le peintre a placé près de lui tandis qu'il expire, le pieux Evêque son successeur, qui devait lui ériger une église. Il lui en présente le plan (1).

RÉSUMÉ.

Bien que la presque totalité des vitraux qui nous restent à la cathédrale appartiennent aux XIIIe et XVIe siècles, cependant, il ne serait pas impossible d'en signaler quelques échantillons de toutes les époques, à ceux qui voudraient se faire une idée de la transformation de la peinture sur verre, durant les siècles qui se sont écoulés, depuis son apparition jusqu'à notre temps.

Les trois fenêtres de l'abside du chœur montrent l'art dans son enfance. Elles sont formées de pièces de verre *teintes dans la masse* et ressemblent à des mosaïques translucides, sur lesquelles les images sont distinctes, au moyen de simples traits en couleur noire, sans nuances et sans ombre.

Les douze fenêtres du chœur nous offrent un modèle de vitraux à grisailles comme on en faisait à cette époque, ce sont des lacis de fleurs et des enroulements qui se dessinent sur un fond gris.

Quand aux baies en plein cintre du bas-côté, elles sont

(1) Les armes sont : 1° D'or à 5 fasces de sable, à la bande de gueule chargée de 3 merlettes d'argent qui est de...

ornées de verrières qui rappellent ce que le XIIIe siècle a laissé de plus parfait.

Il ne reste du XIVe siècle que quelques fragments dans les deux premières chapelles du bas-côté sud de la nef, qui reconnaissent Etienne Bécard, archevêque de Sens, pour leur fondateur (1). Le dessin est plus correct, mais les couleurs n'ont pas résisté comme celles des siècles précédents. Vous avez, dans la première, une vierge avec l'enfant Jésus, saint Philippe, puis saint Jacques qui en est le patron. On aperçoit dans la seconde une Vierge et sainte Marguerite.

Les dernières années du XVe siècle nous ont laissé les verrières du transept du midi. Les morceaux de verre deviennent plus larges, les médaillons sont remplacés par de grands tableaux, les personnages sont presque de taille naturelle et les verrières semblent vouloir rivaliser, par les tons, les nuances et le fini du dessin avec la peinture à l'huile, dont elles reproduisent souvent les chefs-d'œuvre.

Le XVIe siècle qui se fait déjà remarquer dans les derniers vitraux dont nous venons de parler, s'étale aux regards dans la brillante rosace du nord, et dans la chapelle de Saint-Eutrope. C'est ici surtout que la renaissance nous apparaît avec son arc cintré peint en grisailles, ses génies peu chastes et ses anges bouffis. Les nouvelles découvertes de la chimie et l'invention du diamant à découper le verre, se joignirent au courant des idées pour opérer toute une révolution dans l'art.

Aussi le XVIIe siècle a-t-il complètement perdu les anciennes traditions ; il se plaît dans des espèces de miniatures qui n'ont plus rien de la gravité mystérieuse du moyen-âge,

(1) 1° De gueules à 2 haches adossées d'or qui est de Bécar de Penouil.
2° Du chapitre (4 crosses seulement).
3° Parti au 1 d'azur, au calice d'or, au 2 d'azur, à 3 chandeliers d'or, 2, 1
4° De Bécar de Penouil.

vous en trouverez quelques morceaux placés comme pour boucher un vide, au bas de la fenêtre de la chapelle Saint-Jacques.

Comme le XVIIIe siècle s'est principalement signalé par son zèle à enfoncer les verrières antiques, les remplaçant par des verres blancs, *afin qu'on y voye plus clair* (sic), nous ne saurions rien vous en dire, s'il ne nous eut légué un spécimen de son savoir-faire dans la chapelle Sainte-Colombe. C'est un grand Christ dont la physionomie purement humaine et les membres athlétiques, s'harmonisent complètement avec les formes sensuelles de la Madelaine, qui semble pleurer au pied de la croix. Le fond est de verre blanc et on lit, dans un écusson, la date de 1743.

Nous voici maintenant au XIXe siècle. Bien que nous ne puissions encore montrer des verrières complètes de cette époque dans la cathédrale, on y trouve cependant des preuves convaincantes du retour de la peinture sur verre aux saines traditions. Ainsi le vitrail de Saint-Eustache a été refait dans le style du XIIIe siècle à partir du bas de la fenêtre presque jusqu'à la moitié, et plusieurs panneaux de la légende de saint Etienne ont été remplacés dans le style du XVe siècle. Ces réparations ont été accomplies avec tant de bonheur par les verriers de notre diocèse (1), sous l'habile direction de M. Lefort, notre collègue, qu'il est presqu'impossible d'établir une différence entre les anciens médaillons et les nouveaux.

Félicitons notre temps de cet heureux retour et n'oublions pas que les Sociétés Archéologiques peuvent revendiquer une large part dans ce mouvement de résurrection !

(1) MM. Vaissières, à Seignelay (Yonne)

NOTE

SUR DES RESTES DE VITRAUX

DE SAINT-PIERRE-LE-ROND, A SENS.

DU XVe AU XVIe SIÈCLE.

1re FENÊTRE, (*bas-côté, à gauche en entrant.*)

Il est probable que toute cette verrière était occupée par des sujets tirés de l'histoire de la Vierge, ainsi que semble l'indiquer ce qui reste des vitraux primitifs. On voit en effet dans la partie supérieure de la fenêtre une Vierge, environnée des différents attributs qui rappellent les noms que l'Église se plaît à lui donner et autour des quels on lit: *Tour d'ivoire*, *Maison d'or*, *Étoile du matin*, etc. Tout à fait au sommet se trouve le Père éternel paraissant dire ces mots écrits en lettres gothiques : *Vous êtes ma bien-aimée et il n'y a pas de tache en vous.*

Le premier panneau à droite représente la Nativité du Sauveur dans l'étable de Bethléem ; outre les trois principaux personnages et les bergers, on y voit selon la tradition *le Bœuf et l'Ane*, qui viennent réchauffer de leur haleine l'enfant nouveau-né. Ces têtes d'animaux ne sont pas sans mérite, on dirait que malgré leur stupidité naturelle, qui n'a pas du être oubliée par l'artiste, ils semblent avoir cependant quelque intelligence des choses qui se passent devant eux.

Vis à vis, à gauche, on voit le couronnement de la sainte Vierge. Jésus-Christ est revêtu d'ornements pontificaux, sa

main droite s'appuie sur le globe d'où s'élance la croix, et de l'autre il pose le diadême royal sur le front de sa sainte Mère, à genoux devant lui, les mains jointes et les yeux baissés ; des Anges paraissent soutenir la couronne.

Immédiatement au-dessous : Un saint évêque, dont la mitre est environnée d'un nimbe, tient d'une main une croix simple, de l'autre un livre et semble parler à un diacre qui se trouve devant lui, tenant également un livre d'une main et une palme de l'autre. Ne serait-ce pas saint Sixte, alors qu'il n'était encore qu'archidiacre de Rome, expliquant les divines Écritures au saint diacre Laurent ? Quoi qu'il en soit les ornements pontificaux sont d'une richesse remarquable, le peintre a parfaitement imité les pierres précieuses et les broderies d'or qui relèvent la mitre et la chape. La transparence du verre leur donne un éclat qui, aux rayons du soleil, fait une illusion complète.

Dans l'autre tableau, c'est saint François d'Assises, conseillant à sainte Claire d'abandonner les vanités du siècle, pour se consacrer à Dieu.

2e ET 3e FENÊTRE.

Un assemblage informe de morceaux de verre coloriés, appartenant à des époques différentes et offrant comme l'image d'un champ de bataille où se trouvent pêle-mêle un pied, une tête et des bras, voilà tout ce que l'on remarque dans ces deux fenêtres.

4e FENÊTRE.

C'est ici que la beauté de ce qui nous reste fait vivement regretter ce qui a disparu.

Les trois panneaux du bas sont des pièces rapportées ; dans celui du milieu, c'est le buste de saint Pierre ; dans l'autre, ce sont quelques figures portant l'expression d'une douleur vraiment remarquable ; à gauche, on voit une grande

dame du XVe siècle, qui semble mettre sous la protection d'un saint toute sa famille, composée de cinq enfants, à des âges différents. On serait tenté de croire que ce sont de véritables portraits de famille tant il y a de naturel dans les traits.

Le reste de la verrière est occupé par quelques scènes de l'histoire de Joseph : il y en a trois surtout qui méritent de fixer l'attention.

La première représente *Joseph descendu dans la citerne par ses frères :* Jeune, calme et résigné, cet admirable enfant ne fait aucune résistance. Étendu, en travers, sur l'ouverture de la citerne, il est lié par le milieu du corps, et un de ses frères, placé au centre du tableau, laisse couler la corde entre ses mains ; deux autres le soutiennent, l'un par les pieds, l'autre par les épaules : ce sont probablement Ruben et Judas, qui avaient donné le conseil de ne pas le faire mourir, car ils le regardent avec les sentiments de la plus tendre compassion ; l'un d'eux surtout, semble faire des efforts pour refouler des larmes prêtes à sortir de ses yeux, et l'on ne saurait considérer cet intéressant tableau sans être vivement ému soi-même. Dans le lointain, on voit tuer le chevreau, dont le sang doit être répandu sur la tunique de Joseph, et plus loin encore l'un des frères appuyé sur sa houlette garde les troupeaux au milieu de la verdure.

Dans le panneau du milieu, quelques-uns des frères de Joseph présentent à Jacob la tunique ensanglantée de son fils chéri et semblent lui dire, l'un avec une tristesse affectée, l'autre avec une jalousie mal contenue : *Ne la reconnaissez-vous pas ?* Ah ! oui, il l'a reconnue, ce vénérable vieillard, la robe de Joseph, et il est difficile de mieux exprimer la profonde douleur dont son cœur est accablé ! Assis dans un fauteuil il a détourné ses yeux de ce spectacle déchirant ; sa tête est penchée, son regard est fixé sur la terre et on croit l'entendre dire ces paroles : *Une bête féroce l'a dévoré, une bête cruelle a dévoré Joséph !... Je pleurerai toujours jusqu'à*

ce que j'aille rejoindre mon fils dans la tombe ! Un de ses enfants paraît attendri de cette scène de désolation, à côté de laquelle dans le troisième panneau, s'en présente une autre non moins remarquable, mais qui est d'un autre genre.

Représentez-vous à droite, un marchand Ismaëlite, à la taille élevée, aux rides profondes, au teint basané ; il porte de riches vêtements ; d'une main il tient sa bourse et de l'autre il présente le prix convenu, à l'un des coupables. Il faut vous figurer celui-ci à gauche dans son costume de berger, tenant penchée sur son bras une longue houlette et avec l'attitude d'un homme qui fait, en déterminé, une action que réprouve sa conscience ; on sent qu'il a hâte d'en finir. Tout autour apparaissent les autres frères coupables, portant sur leurs visages une admirable variété d'expressions, la compassion des uns contraste avec la joie maligne des autres, et l'envie dissimulée de celui-ci fait ressortir la colère qui brille dans les yeux de celui-là. Puis, au milieu de ce tableau, dessiné sur un fond de verdure planté d'arbustes, vous contemplez l'innocente et angélique figure de la jeune victime, Joseph, les yeux élevés au ciel, avec une résignation pleine de sérénité semble dire : *O divine Providence, que votre volonté soit faite !*

La beauté de ce travail, le dessin, les couleurs, la perspective, l'expression des physionomies, l'époque à laquelle il doit remonter et d'autres indices encore, ont porté quelques personnes à l'attribuer à Jean Cousin, ou au moins à quelqu'un de son école. Nous souhaitons que des hommes experts dans cet art, puissent, un jour, se prononcer affirmativement sur cette question et restituer ainsi, à notre ville, une page de plus du grand artiste qu'elle est fière de compter parmi ses hommes illustres.

L'Abbé Brullée.

NOTICE SUR M. THIOLLET.

Notre société comptait à peine trois années d'existence lorsque le Congrès archéologique, présidé par M. de Caumont, fit choix de l'antique cité sénonaise pour y tenir sa quatorzième session, celle de 1847. Cette distinction était motivée moins par nos travaux que par la richesse du sol que nous entreprenions d'explorer. Les vestiges de l'époque druidique, les murailles gallo-romaines, les ruines connues sous le nom de la Motte du Ciar et enfin le commencement du musée lapidaire, maintenant l'un des ornements de la contrée, méritaient bien l'attention des conservateurs des monuments historiques.

Ils arrivèrent en grand nombre ; le procès-verbal de la séance d'ouverture contient beaucoup de noms dès lors ou depuis signalés dans la science. L'un des membres de la société française amenés par M. de Caumont, prit une place si modeste que le premier jour il ne fut point remarqué, son nom ne fut point relevé, et cependant c'était à lui qu'une grande part des honneurs du Congrès était réservée ; vous avez déjà reconnu M. Thiollet.

Mais s'il s'est effacé d'abord, il ne tarde pas à se montrer partout ; il est de toutes les excursions, et tout objet remarquable, il le dessine avec autant de perfection que de promptitude : par ses indications, il fait ajouter des pierres à notre

musée ; il les explique, il les coordonne ; il démêle à quels monuments elles ont appartenu, et quand il s'agit de se prononcer sur les plus importants de tous, il n'hésite pas à reconnaître dans les ruines de la Motte du Ciar une habitation impériale presque identique par ses dimensions et son plan, avec les Thermes de Dioclétien à Rome.

« A en juger par leur nature, dit-il, le plus grand nombre des pierres du soubassement des murs de ville peuvent avoir été extraites de ce palais. Cette conjecture se change en certitude, par le rapprochement de deux fragments de chapiteaux, trouvés l'un dans les démolitions du rempart, l'autre parmi celles de la Motte du Ciar et qui ont évidemment appartenu au même portique.

« L'exécution de ce grand édifice est d'ailleurs splendide, l'impulsion de l'artiste, envoyé sans doute de Rome même, et l'adresse des ouvriers qui l'ont secondé se font sentir ; les chapiteaux, les frises, les moulures sont exquis de travail et imposants de dimensions. »

Le Congrès ne se sépara pas sans rendre hommage à la sagacité des recherches et des conclusions de M. Thiollet ; il lui vota des remerciements et il lui décerna une médaille, en témoignage de son talent, de son désintéressement et de son zèle.

Depuis cette époque, M. Thiollet devint non seulement notre collègue correspondant mais l'un des nôtres et des plus empressés à payer de sa personne.

Je n'insisterai pas ici sur des travaux dont nous avons été témoins et dont sa famille nous donne un souvenir ineffaçable ; je n'insisterai pas davantage sur les qualités qui en avaient fait notre ami ; que pourrais-je ajouter sans les affaiblir à ces mots adressés à ses enfants, et tracés par la main qui bénit « sa bonté, sa droiture, ses connaissances étendues, sa simplicité antique le rendaient cher à tous ceux qui l'approchaient. »

Le nom de M. Thiollet est attaché d'une manière inséparable à notre société, et je me suis fait un devoir de recueillir les documents qui peuvent nous faire connaître l'ensemble d'une carrière si honorablement remplie.

Thiollet (François) est né le 23 septembre 1782 dans les rangs obscurs et heureux où tant de facultés sont enfouies et non perdues, car c'est là que résident les forces vives de la société. Son père était jardinier à Poitiers, et il passa ses premières années à le seconder dans les travaux d'horticulture ; il ne tarda pas à s'élever dans l'art de tracer les jardins et à s'aider de notions géométriques.

Son goût pour le dessin s'étant révélé, il fit à Poitiers quelques études, après quoi il partit pour Bordeaux où il entra chez un architecte.

De Bordeaux il passe à Nantes et reçoit les leçons et les bons conseils de M. Ogis, père, architecte de la ville. Sa passion pour le travail se développe ; il passe les nuits sans sommeil et s'applique sans relâche à approfondir les secrets de la science.

Au fort de cette ardeur, que les années n'ont jamais amortie, la conscription de 1804 l'enlève ; tout soldat, a-t-on dit, a dans sa giberne le bâton de maréchal ; le mot est très-exact en prenant au figuré ce signe du commandement suprême ; dans cette noble école de l'armée l'esprit se fortifie, l'âme se trempe, et le conscrit incorporé dans une compagnie d'ouvriers ne tarde pas à rendre de grands services à Rennes pour les constructions du matériel d'artillerie. Son habileté le signale aux habitants de la ville, et il dirige la construction de plusieurs maisons particulières.

La création du dépôt de l'artillerie fut pour lui la réalisation d'un rêve de plusieurs années ; il était professeur de dessin depuis deux ans lorsqu'il fut appelé à remplir cet emploi à Paris en 1815. Thiollet donna carrière alors à son imagination, et, en dehors des travaux de l'artillerie, il s'occupa

soit de vastes projets d'architecture, soit de publications dont plusieurs obtinrent beaucoup de succès.

En voici la nomenclature : 1825, *l'art de lever les plans* enseigné en 20 leçons, 5 éditions, traduction en espagnol.

1830, *Choix de maisons, édifices et monuments publics de Paris et de ses environs*, 96 planches in-f°.

1832, *Recueil de serrurerie et fonte de fer*, 72 planches in f°.

1832, *Modèles de dessins graphiques* pour les écoles, 100 planches.

1837, *Portes monumentales de la Grèce et de l'Italie*, traduit de l'anglais, in-4°.

1838, *Modèles de machines* pour les écoles, 60 planches in-f°.

1839, *Recueil de menuiserie, décorations intérieures et extérieures*, 36 planches in-f°.

1840, 40 planches ajoutés à la 2e édition de *la Charpente*, de M. Krafft.

1842, *Leçons d'architecture* publiées en 6 cahiers et comprenant 124 planches; avec texte, in-4°.

En 1814, M. Thiollet avait publié un mémoire sur les statues de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV; il fit des projets de mausolées pour tous les généraux de la grande armée et prit part au concours public pour le monument de l'Empereur.

Vous avez pu juger de l'amour qu'il portait à l'archéologie; il fit non seulement pour Sens, mais pour Poitiers, Bourges, Besançon, Champleu, des cartons de dessins et de restaurations.

Plusieurs constructions de Paris lui sont dues, entre autres le Gymnase Amoros aux Champs-Elysées; il donna aussi le modèle des monuments funéraires de Reicha, de Brès, Amoros et autres.

En 1842 il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Son dernier travail que la mort a interrompu est une col-

lection de drapeaux historiques de l'armée, bannières, etc.; il en avait recueilli les immenses matériaux dans toutes les bibliothèques et musées de la France et il n'a pas laissé moins de 2,000 dessins lavés à l'effet par lui.

A notre dernière réunion générale nous l'avons vu ce qu'il était en 1847, et son activité juvénile nous a fait illusion comme à lui sur son grand âge et ses infirmités ; nous ne nous doutions pas plus que lui même qu'il dépassait ses forces et que l'heure approchait.

Il s'éteignit le 27 octobre 1859 presque inopinément sans souffrance, entouré de ses enfants, et en le rappelant à lui Dieu lui a épargné le regret de quitter la vie laissant inachevé le gigantesque travail par lequel il aspirait à clore sa carrière. Espérons que ses dignes fils le reprendront où il l'a quitté, et que le fruit de tant de labeurs ne sera perdu ni pour le public ni pour sa mémoire.

P. Giguet.

UN MANUSCRIT DU XIIIE SIÈCLE.

Il est une branche de l'art pictural, objet autrefois des dédains du monde connaisseur, art *gothique*, comme on l'appelait en souriant. Ce mot *gothique* disait tout pour la pléïade maniérée et précieuse qui tenait le sceptre du goût au siècle des Boucher et des Watteau; il était synonyme de mauvais goût, de laideur, de sauvagerie, et l'on refusait presque aux enlumineurs du moyen-âge l'honneur d'être accouplés aux barbares Vandales et aux peintres primitifs des savanes du Mexique. Quelle énorme distance, quel abîme entre les burlesques grimaces de cet ennuyeux moyen-âge et les délicieuses créations du pinceau fade et incolore d'un peintre de cour et de boudoir ! Quel contraste entre ce moine aux yeux creusés par les veilles et ce pimpant coureur de ruelles qui roucoule un sonnet au lever de la grande dame, esquisse un Cupidon couleur de rose dans une après-dînée et tient le soir sa place au jeu du roi.

Mais vint une révolution, — révolution pacifique s'il en fut jamais, — qui releva un beau jour ces chefs-d'œuvre méconnus: L'archéologie venait de naître et, de sa main tutélaire, elle exhuma de la poudre et tira de l'oubli les noms oubliés. A la mode qui lui lançait comme un sarcasme son fameux : gothique ! elle répondait : pompadour ! A ces petits-maîtres, barbouilleurs à l'eau de rose, artistes plâtrés de blanc de lait

et de fard, elle opposait des noms nouveaux étranges et surtout sentant le goth jusque dans leurs syllabes quasi-cabalistiques. Au blond pastelliste, au dessinateur poudré à blanc, au sculpteur olympien, elle opposait les grands-maîtres du moyen-âge : Orgagna, Fra-Angelo, Holbein, Albrecht Durer. Le Parnasse cria une dernière fois : gothique! Le gothique l'avait tué !

Depuis, bien des savants ont grossi la liste de ces tranquilles travailleurs pour qui l'ombre du cloître, l'horizon du monastère et la voix grave du clocher étaient toute l'existence. On a nommé quelques-uns de ces patients artistes, prédécesseurs et souvent même précurseurs du génie raphaëlesque; mais combien d'inconnus dans cette foule studieuse; combien de pages où manque le nom du créateur de ces drames qui n'ont pour cadre qu'une mince feuille de vélin. Aussi, à notre grand regret, n'est-ce point une biographie que nous devons écrire ici : l'œuvre est restée, l'homme a disparu.

Sur l'âge du livre, sur la partie liturgique du *Missel*, dont M. Chardon a obligeamment fait la communication à notre Société, tout a été dit déjà mieux que nous l'eussions dit nous-même. Aussi devons-nous nous renfermer dans l'examen artistique et voir si nos simples aperçus iconographiques se rapportent aux inductions savantes naguère émises.

Nous ne chercherons pas ailleurs que dans les XIII et XIV siècles des modèles qui nous servent de points de repère pour établir l'âge de ce précieux bijou de l'enluminure et de la calligraphie françaises ; car notre manuscrit est évidemment français, par les types, par l'expression et par l'originalité des figures qui l'enrichissent. C'est, sans aucun doute, du règne de saint Louis à celui de Charles V, qu'il faut dater ce travail.

Parmi les manuscrits fameux dont le renom aujourd'hui européen peut nous servir non-seulement de base, mais encore de point de comparaison dont nous ne redoutons pas le

parallèle, citons la célèbre *Histoire de saint Louis*, la *Chronique* de Joinville, exemplaire offert par l'auteur à Louis, roi de Navarre, qui fut depuis Louis-le-Hutin. Ici, dès la première inspection, le plan général des compositions, la pose, le costume des personnages, le fini du travail, tout nous porterait à adopter pour le manuscrit sénonais la date de celui de la Bibliothèque impériale. Ce serait vers 1300 qu'il faudrait en porter l'origine.

Cependant nous n'aurions point fait assez si, nous arrêtant à une seule époque, à un seul monument, nous adoptions sans restriction la fin du XIIIe siècle pour terme indiscutable. Cherchons plus loin.

Sous le règne de Charles V, c'est-à-dire après 1364, alors que la cour de France avait pour émules et presque pour rivales les cours de Bourgogne et de Berry; alors que les grands feudataires brillaient d'un éclat presque royal, Jean, duc de de Berry, grand ami des arts, généreux protecteur des savants, faisait passer volontiers de l'escarcelle du paysan à la main du ménestrel ou du *tailleur d'imaiges* les deniers d'impôts ténébreux. Si le commun en souffrait, l'art y gagnait d'autant et puis le vélin, l'ivoire et les chants se payaient cher alors. A cette époque, l'art, loin de décliner de la perfection où l'avait porté le règne de saint Louis, prenait au contraire de nouvelles forces. Avec un peu moins de naïveté, il devenait supérieur comme métier. De la perspective dans le dessin, il n'était pas encore question : les horizons se détachaient sur un fond d'outremer quadrillé d'or; le soleil se levait dans des flots de vermillon enjolivés d'arabesques aussi charmantes qu'impossibles; Dieu le Père se montrait dans une auréole de nuages frisés comme une collerette empesée; les eaux roulaient des lames de physionomie à trancher des rocs. Nous retrouvons tous ces types dans notre manuscrit d'abord et ensuite dans un psautier exécuté pour ce même duc de Berry dont nous parlions plus haut. Enfin un exemplaire des *Chro-*

niques de saint Louis, ayant appartenu au roi Charles V, offre les mêmes signes caractéristiques.

S'il nous fallait choisir entre ces deux époques, nous reculerions volontiers jusqu'à la fin du XIIIe ou, au plus tard, à l'aurore du XIVe siècle, l'origine du *Missel* qui nous occupe. En effet une naïveté charmante dans la composition, une entente admirable des principes du dessin pour les draperies feraient croire que notre Missel appartient au même temps, et nous dirions presque au même auteur que la Chronique de Joinville. Il est impossible de mieux exprimer, d'arranger avec plus de goût et de peindre avec une précision plus patiente que l'artiste du Missel ne l'a fait, surtout dans les vêtements. Les miniaturistes du siècle de Louis XV, si vantés d'ailleurs, n'ont jamais mieux fait, si toutefois ils ont réussi à draper avec une aussi grande finesse des figurines d'une exiguïté si étonnante.

Le style des baguettes terminées par des rameaux de vigne et des feuilles de lierre est entièrement identique au manuscrit de Joinville; la forme, le caractère, l'ornementation des majuscules ne diffèrent en rien. Nous n'avons point ici affaire à un moine studieux quoique peu versé dans la pratique du dessin, mais bien plutôt à un de ces artistes pour qui la difficulté n'existe pas. Les filets des marges, tantôt s'épanouissant en sarments déliés, tantôt supportant des figurines étonnantes de finesse, monstres ailés, sphinx, chimères à têtes de moines, de nonnes, d'évêques, de soldats, d'artisans. Ici, comme dans le manuscrit de Joinville, la perfection du dessin ne le cède pas à la délicatesse et à la vivacité du coloris. En comparant le Missel de M. Chardon à l'une des plus belles productions du règne de Louis IX, nous n'exagérons ni son mérite, ni sa rareté.

La partie calligraphique devient encore une nouvelle preuve à l'appui de nos assertions. Bien que la pureté des caractères ne laisse pas à désirer, cependant le type s'en rapporte,

si nous prenons pour points de comparaison les manuscrits précités, plutôt à l'époque de saint Louis qu'à celle de Charles V, plutôt à Joinville qu'au psautier du duc Jean. Tant de présomptions peuvent équivaloir à une certitude et nous croyons être dans le vrai en assignant au Missel de M. Chardon un âge qui nous reporte vers 1260 ou 1300.

Si, de la physionomie générale du livre, nous passons à l'examen de ses diverses parties, les meubles, les costumes, les objets représentés portent le cachet de la fin du XIIIe siècle. Dans la première des compositions, la plus parfaite peut-être, le jeune David se prépare à vaincre Goliath. Le géant porte le vêtement que l'on attribuait alors aux sarrazins ; son visage farouche est surmonté d'un casque qui n'a pas son semblable dans tout l'arsenal chrétien. Cette scène, encadrée dans une arcature rappelant le style des entre-colonnements de la Sainte-Chapelle du Palais, a pour pendant le sujet capital des psautiers : le roi David jouant de la harpe. La forme et le genre des instruments sont encore un certificat d'origine : le *psalterion* triangulaire, le *rebec* terminé par une tête grotesque, sont suspendus auprès du monarque-artiste.

Au milieu d'un autre cadre, d'architecture identique, le même personnage s'accompagne du *carillon* ou *cymballum*. Cet instrument à percussion est composé de huit petites clochettes suspendues à un dôme métallique sonore.

On peut considérer comme un modèle la miniature représentant trois chantres debout devant un pupître que soutient un aigle aux ailes éployées. Les draperies y sont d'une rare perfection; aucune roideur ne vient alourdir les plis riches et onduleux des étoffes. Une Trinité est particulièrement notable par les mêmes qualités. Il faudrait, au reste, citer l'un après l'autre, non-seulement les compositions historiques, mais encore chacun des feuillets du Missel, où les ornements se suivent dans une infinie variété. Bien des mois n'ont pu suffire à ce travail que nous appellerions une œuvre de pa-

tience, s'il n'était une œuvre remarquable à un titre plus élevé. Une seule main, la chose est patente et visible pour qui sait juger un peu la touche d'un artiste, une seule main, disons-nous, a orné de la première à la dernière page ce bijou de la peinture sur vélin. Assurément le modeste format du livre, le procédé d'application des couleurs, ne permettent pas de comparer cet ouvrage aux belles pages de peinture sur bois et sur cuivre contemporaines de notre manuscrit.

Cependant, dans sa modestie même, il s'égale à des travaux d'une bien plus large échelle. Le miniaturiste, avec son pinceau ténu comme un cheveu ou le peintre à fresque qui manie d'une main la truelle et de l'autre une gigantesque brosse d'où naissent des légendes colossales, doivent avoir tous deux leur place dans le livre d'or des beaux-arts. Par malheur, à peine trois ou quatre noms surnagent-ils sur les flots de l'oubli; il faut bien se servir d'un terme générique pour classer tant de talents qui n'ont plus de personnalité. Les siècles, ces étapes si courtes de l'esprit humain, prennent ou donnent leurs noms aux hommes ou aux choses. Au siècle de saint Louis, nous restituons pieusement ce feuillet égaré de l'histoire artistique de notre France. Dans une patriotique étude, nous trouvons avec joie que nos pères n'ont pas attendu que l'art leur vînt d'Italie, comme on l'a trop répété; mais que, de même qu'ils savaient penser, écrire et parler haut et ferme avant la Renaissance italienne, de même leur génie tout gaulois leur faisait trouver dans la nature des modèles que ni Rome ni la Grèce n'ont inventés.

E. Daudin.

ARMORIAL

DES ARCHEVÊQUES DE SENS.

I.

SÉRIE DES ARCHEVÊQUES DE SENS.

La liste des premiers évêques, qui ont successivement occupé le siége pontifical de Sens, présente la plus grande incertitude. Les dates, les noms et tous les autres renseignements font souvent défaut et laissent des lacunes que les plus minutieuses recherches n'ont pu combler. Et l'on n'a pas lieu de s'en étonner, si l'on songe que des persécutions, pour ainsi dire continuelles, exercées contre les chrétiens retirés dans le bourg, appelé le Vif, *vicus qui dicitur vivus*, aujourd'hui le faubourg Saint-Savinien, premier berceau du christianisme dans les Gaules, enlevaient souvent le chef du troupeau après l'avoir dispersé, et que les invasions dévastatrices et multipliées des barbares, en brûlant les monastères et ruinant les villes, faisaient disparaître les monuments destinés à nous perpétuer ces précieux souvenirs.

Mais un fait digne de remarque, c'est que l'époque où les listes, adoptées par les divers auteurs, présentent le plus de variantes ou de lacunes, est précisément celle où l'on compte le plus de saints parmi les évêques sénonais. Peut-être en se consacrant entièrement au service de Dieu et en

donnant l'exemple de la sainteté, ces pieux pontifes voulaient-ils, loin du bruit, mener une vie contemplative, laissant à un chorévêque le soin de leurs affaires temporelles. Les évêques étaient par suite peu connus, les chorévêques au contraire se trouvaient immiscés à toutes les affaires de l'Église, et leurs noms ont été plus d'une fois confondus avec ceux des véritables évêques. En outre, les noms diversement orthographiés ont été souvent défigurés et dédoublés, et ont ainsi augmenté le nombre des erreurs, comme on pourra le remarquer, en parcourant les notes qui accompagnent la liste suivante des pontifes sénonais, adoptée en 1751 et gravée sur une table de marbre noir adossée au premier pilier gauche du sanctuaire de la Métropole.

SERIES PONTIFICUM SENONENSIUM.

S. Savinianus (1), circ. a. 240 sedebat.
S. Potentianus ceu Potentius.
Leontius.
Severinus (2), circ. a. 365 sedebat.

(1) Cette date est tout à fait en désaccord avec les anciennes traditions de l'Église de Sens, qui regarde saint Savinien et saint Potentien, ses premiers apôtres, comme envoyés par saint Pierre, en quittant la Judée, ou au plus tard par saint Clément, vers la fin du Ier siècle.

(2) Jusqu'à Simplicius, cette liste concorde avec toutes celles qui sont connues, sauf des variantes dans les noms, comme : Audatus et Audactus, Eraclius, Lunanus, Simplitius ; mais sont-ce là tous les noms de nos premiers pontifes ? Est-ce bien l'ordre dans lequel ils se sont succédé ? Rien n'est moins certain, et la date qui accompagne le nom de Séverin, justifiée d'ailleurs par la présence d'un Séverin, évêque de Sens, au prétendu concile de Cologne, en 346, et au concile de Sardique, fait supposer, après la mort des saints martyrs, une grande lacune facile à expliquer par la violence des persécutions ; certains auteurs ont cherché à la combler, en supposant l'existence d'un Séverin II, auquel ils attribuent cette date et qu'ils placent après Simplice, avec un autre évêque, saint Polycarpe, que ne mentionnent ni Taveau, ni Geoffroi de Courlon. D'autres se contentent de transporter Séverin après Simplice.

Audaldus.	
Heraclianus.	
Lunarius.	
Simplicius.	
S. Ursicinus.	
Theodorus.	
Siclinus.	
S. Ambrosius.	
S. Agritius,	circ. a. 473.
S. Eraclius,	circ. a. 495.
S. Paulus.	
S. Leo,	vix ad. 538.
Constitutus,	circ. a. 570.
S. Arthemius,	m. 609.
S. Lupus (1),	m. 623.
Richerius ceu Mederius,	circ. a. 625.
Hildegarius,	circ. a. 631.

(1) La concordance entre les catalogues continue jusqu'à saint Loup, on trouve seulement des variantes dans les noms, Sindinus pour Siclinus ; Agrætius pour Agritius ; Constantinus et Constantius pour Constitutus; mais pour les noms qui suivent jusqu'à Lupus II, les auteurs présentent le plus grand désaccord. Ainsi, tandis que cette partie du tableau nous présente seulement douze pontifes, d'autres portent le nombre à 17, faisant de *Richer* et de *Médère* deux personnages distincts : et intercalant, *saint Senèce,* qu'on regarde comme un chorévêque de saint Loup ; *saint Amé*, que fête encore aujourd'hui l'Église de Sens, bien qu'on l'ait rejeté du catalogue, en 1751, ainsi que *saint Honobert* et son père *saint Honulphe*, que M. l'abbé Cornat considère comme les mêmes que S. Mérulfe et Arthbert. Si les auteurs ne s'accordent point sur le nombre, ils s'accordent un peu plus sur l'ordre chronologique, et les différences que l'on trouve dans leurs listes, tiennent surtout à la place qu'ils assignent à Armentaire, saint Emmo et saint Amé ; les autres noms sont partout conservés dans le même ordre.

Quant aux variantes dans la manière d'écrire les noms, elles sont nombreuses, voici les plus remarquables : Aümbertus est le même que Honobertus, Aunobertus, Annobertus et Auripertus ; Emmo ou Senecio ; Landobertus est le même que Landoberchtus et Lambertus ; Gericus s'écrit aussi Guericus, Giricus et Geritus ; Merulfus ou Menulfus ; Ardobertus, Arthbertus, Othbertus ou Honobertus.

Aümbertus ceu Honobertus,	circ. a. 650.
Armentarius,	circ. a. 653.
Arnulfus ceu Aunulfus.	
S. Emmo,	m. 675.
Landobertus,	circ. a. 677.
S. Wulframnus apost. Frisiæ,	circ. a. 693.
S. Gericus,	circ. a. 697.
S. Ebbo,	circ. a. 740.
S. Merulfus,	deposit. (1) a. 744.
Ardobertus,	elect. a. 744.
Lupus 2us,	circ. a. 765.
Willicarius arch. Galliarum,	circ. a. 769.
Godescalchus.	
S. Gumbertus (2).	
Petrus.	
Willebaldus.	
Bernaredus,	circ. a. 794.
Ragimbertus,	circ. a. 796.
Magnus,	m. post 816.
Iheremias,	m. 828.
S. Aldricus,	m. 840.
Wenilo,	m. 865.
Egilo,	m. 870.
Ansegisus Germ. et Gall. primas,	m. 882.
Everardus,	m. 887.

(1) Les chroniques de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif ne disent pas qu'il fut déposé, mais transféré. Ces mutations encore condamnées vers la fin du IXe siècle devaient à plus forte raison l'être au VIIIe, et je serais tenté de croire, comme le doyen Fenel, que Mérulfe ne fut jamais qu'un chorévêque.

(2) S. Gumbertus ou Gonbertus ne doit pas être confondu avec un autre saint du même nom qui fonda l'abbaye de Senones, et dont les vieilles chroniques font un évêque de Sens. Celui-ci existait en 675. Après lui, certains catalogues placent saint Serenus, qui ne fut très-probablement qu'un chorévêque.

Walterius 1us,	m. 923.
Walterius 2us,	m. 927.
Ataldus,	m. 932.
Willelmus,	m. 938.
Gerlannus,	m. 950.
Hildemannus,	m. 959.
Archembaldus,	m. 965.
S. Anastasius,	m. 977.
Seuvinus,	m. 999.
Leothericus,	m. 1032.
Gelduinus,	deposit. 1049.
Mainardus,	m. 1062.
Richerius II,	m. 1096.
Daimbertus,	m. 1122.
Henricus Sanglier,	m. 1143.
Hugo de Toucy,	m. 1168.
Guillelmus de Champagne card. arch. Rem,	m. 1777.
Guido de Noyers,	m. 1190.
Michael de Corbeil,	m. 1199.
Petrus de Corbeil,	m. 1221.
Galterus Cornut,	m. 1241.
Gilo Cornut,	m. 1252.
Henricus Cornut,	m. 1258.
Guillelmus de Broce,	m. 1267.
Petrus de Charny,	m. 1274.
Petrus d'Anisy,	m. 1274.
Gilo Cornut 2us,	m. 1292.
Steph. Bequard de Penoul,	m. 1309.
Philip. Le Portier de Marigny,	m. 1316.
Guillelmus de Meleun,	m. 1320.
Petr. Roger, card. summ. Pont. Clemens VI.	
Guillelmus de Broce 2us,	m. 1338.
Philippus de Meleun,	m. 1345.
Guillelmus de Meleun II,	m. 1376.

Ademarus Robert,	m. 1385.
Guntherus de Bagneaux,	m. 1386.
Guido de Roye arch. Rem.	
Guillelmus de Dormans,	m. 1405.
Ioan. de Montaigu,	m. 1415.
Henricus de Savoisy,	m. 1422.
Ioannes de Nanton,	m. 1432.
Ludovic. de Meleun,	abd. 1474.
Steph. Tristand de Salazar,	m. 1519.
Steph. de Poncher,	m. 1525.
Ant. Duprat card. legat cancell.,	m. 1535.
Ludov. de Bourbon card.,	m. 1557.
Ioan. Bertrandi card.,	m. 1560.
Lud. de Lorraine card. de Guise abd.,	m. 1563.
Nic. de Pellevé card.,	m. 1594.
Reginald. de Beaune magn. eleemos.,	m. 1606.
Iac. Davy du Perron card. magn. eleemos.,	m. 1618.
Ioan. Davy du Perron,	m. 1621.
Octav. de S. Larry de Bellegarde,	m. 1646.
Ludovic. Henr. de Gondrin,	m. 1674.
Ioan. de Montpezat de Carbon,	m. 1685.
Hard. Fortin de la Hoguette, com. consist.	m. 1715.
Dion. Fr. Bouthillier de Chavigny,	m. 1730.
Ioan. Ioseph. Languet com. consist. r. navar. sup.	m. 1753.
Paul. d'Albert de Luynes card.,	an. 1788.
Steph. Car. de Loménie de Brienne card. minis.	
A. L. H. de la Fare card.,	m. 1829.
J. J. M. V. de Cosnac (1),	m. 1843.

Autant qu'on en peut juger par les noms qui figurent dans la liste précédente, ce n'est que vers le milieu du VIIe siècle,

(1) Depuis 1751, date inscrite en bas de la table de marbre, on a successivement fait graver la date du décès du cardinal Languet, et les noms qui suivent.

qu'on voit apparaître, à Sens, des évêques d'origine étrangère; jusque-là, les anciens possesseurs du pays semblent s'être réservé pour eux seuls le droit de s'asseoir sur le siége de saint Savinien. Vers 631 seulement, ils le partagent avec leurs dominateurs, qui savent s'y maintenir et donner à leur tour des saints non moins illustres.

Je ne retracerai point ici la vie de chacun de ces prélats; ce travail, entrepris déjà par un grand nombre d'historiens sénonais, exige un savoir et une expérience qui me font défaut, et récemment encore M. l'abbé Cornat publiait une notice abrégée qui résume parfaitement leur histoire. Je me bornerai à quelques particularités sur les prérogatives attachées à leur siége, et j'indiquerai rapidement les titres et les dignités dont plusieurs d'entre eux furent revêtus.

II.

DES TITRES D'ARCHEVÊQUE ET DE PRIMAT DES GAULES ET DE GERMANIE.

Les vingt-sept premiers pontifes sénonais n'ont porté que le simple titre d'évêque; saint Géric, qui vivait à la fin du VIIe siècle, est le premier qui ait pris celui d'Archevêque (1). Cette qualification était cependant en usage dès le milieu du VIe siècle; saint Césaire d'Arles, dans son testament, qualifie son successeur du titre d'archevêque (2), et le concile de Mâcon, tenu en 581, donne le même titre à tous les métropolitains. Malgré ce titre modeste, ils avaient depuis longtemps les pouvoirs de métropolitains comme le fait clairement voir la lettre que Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, écri-

(1) L'abbé Cornat.
(2) Longueval, Hist. de l'Égl. gall. t. II, p. 405. Nismes, 1781.

vait vers 472, à saint Agrice, pour l'inviter à venir présider l'élection de l'évêque de Bourges, métropole de la première Aquitaine (1).

« Sidonius Domino Papæ Agræcio salutem, Bituricas..... « decreto civium petitus adveni.... Nec te, quanquam Seno- « niæ caput es, inter hæc dubia subtraxeris intentionibus « medendis Aquitanorum ; quia nimimum refert quod nobis « est in habitatione divisa provincia, quando in religione « causa conjungitur. His accedit, quod de urbibus Aquitaniæ « primæ solum oppidum Arvernum Romanis reliquum par- « tibus bella fecerunt. Quapropter in constituendo præfatæ « civitatis Antistite, provincialium collegarum deficimur « numero, nisi metropolitanorum reficiamur assensu. De « cœtero, quod ad honoris vestri spectat prærogativam, nul- « lus a me hactenus nominatus, nullus adhibitus, nullus « electus est : omnia censuræ tuæ salva, illibata, solida ser- « vantur..... si venitis, ostenditis quia terminus potuerit poni « vestræ quidem regioni, sed non potuerit caritati. Memor « nostri esse dignare, Domine Papa. »

Taveau tire de cette lettre la conclusion que l'Église de Sens était depuis longtemps au-dessus de toutes les autres Églises des Gaules, et que la primatie des Gaules n'était point chose nouvelle pour les prélats sénonais (2). Est-ce à cause de cette qualification : *Domine Papa* donnée à son chef, qui commence et termine la lettre ? Cette marque de respect s'accordait alors, même aux simples évêques. Est-ce à cause de ces paroles : *Du reste, les prérogatives de votre dignité seront respectées....* Il me semble qu'on ne doit voir ici autre chose que la déférence d'un simple évêque pour un métropolitain

(1) C. Sollii Sidonii Apollinarii. Epist. v. L. VII.

(2) Quæ epistola arguit Senonensem Ecclesiam dignitate et auctoritate cæteris Galliæ antecelluisse, neque novum esse quod sibi Senonensis antistes primatum Galliæ vindicat. TAVEAU, Sen. Arch. vitæ actusque.

voisin, que sa sainteté faisait vénérer au loin, même dans des contrées où sa juridiction ne s'étendait pas, puisque Sidoine ajoute : *Si vous entreprenez ce voyage, vous prouverez que votre province peut avoir des bornes, mais que votre charité n'en a point.*

Rien dans cette lettre ne prouve que la juridiction de l'Évêque de Sens s'étendit sur toutes les Gaules ; il est simplement avoué comme chef de la Sénonie, c'est-à-dire métropolitain de la IVe Lyonnaise.

Environ trois siècles plus tard, saint Boniface, légat et vicaire du Siége apostolique dans la Gaule et la Germanie, et depuis archevêque de Mayence, après avoir réformé l'Église de Germanie, usant des pouvoirs que lui avait conférés le pape Zacharie, pour opérer les mêmes réformes dans les Gaules, convoque les conciles de Leptine, 743, et de Soissons, 744, dépose plusieurs prélats indignes, en établit de légitimes dans les villes et met tous les évêques des Gaules sous la surveillance de trois archevêques qu'il nomme : Grimon, pour le siége de Rouen ; Abel, pour Reims, et Arthbert ou Ardobert pour Sens (1). Voulant en quelque sorte les émanciper et les rendre indépendants de son autorité de légat, il transmet les actes du concile au pape Zacharie et lui demande trois *pallium* pour ces trois pontifes. Zacharie s'empresse de les envoyer (2) et s'étonne ensuite grandement que Boniface, dans une autre lettre, réduise sa demande à un seul *pallium*, destiné à Grimon. Pourquoi n'en demande-t-il plus pour Abel, et surtout pour Arthbert, que précédemment il avait envoyé à Rome porter des lettres de lui, de Carloman et de Pépin ? Quel motif le pousse à agir ainsi ? Telles sont les questions que Zacharie adressait à Boniface, et que nous nous posons à nous-même.

(1) Conciliorum, t. 17. Cap. III. Concilii Suessionensis.
(2) Epist. IV et V. Zachariæ papæ ad Bonifacium archiepiscopum.

Le P. Pagi prétend qu'Abel et Arthbert n'ont jamais pu prendre possession de leurs siéges (1). Laissant de côté ce qui concerne Reims, nous sommes en droit d'affirmer que le P. Pagi est dans l'erreur, car tous les catologues mentionnent Arthbert et la plupart le placent entre Merulfus et Lupus II.

Wilharius ou Willicarius, successeur de Lupus II, que son savoir et son zèle firent envoyer, au concile de Rome en 769, est qualifié d'*Archevêque de la province des Gaules*, par le pape Adrien, dans une lettre où il le charge d'examiner Egil et de le sacrer évêque d'Elvire, en Espagne, s'il l'en trouve digne. Peut-être le pape Adrien le considère-t-il comme le successeur d'Arthbert, et, à ce titre, revêtu des pouvoirs que Boniface avait confiés à Arthbert?

Enfin, Charles-le-Chauve, voulant récompenser Anségise (2), de l'heureux résultat de ses négociations auprès du pape Jean VIII, négociations qui avaient eu pour but de lui obtenir la couronne impériale de l'Occident, sollicita du même souverain Pontife, en 876, la *primatie des Gaules et de la Germanie*, avec le titre de vicaire du Siége apostolique. Voici la lettre que Jean VIII adressa à ce sujet aux évêques des Gaules et des Germanies.

« Joannes, episcopus, servus servorum Dei, omnibus sanc-
« tissimis episcopis per Gallias et Germanias constitutis salu-
« tem. Vestræ omnium innotescimus sanctitati quia, pro alle-
« viandis multiplicibus oneribus ecclesiasticis, quibus quotidie
« satis abundeque deprimimur, quibus maxime super negotiis
« ex Galliarum et Germaniarum partibus nobis assidue desti-
« natis arctamur, constituimus Ansegisum, fratrem et coepis-

(1) Gallia Christiana, t. XII. Ed. 1770.

(2) Anségise, fils d'Ardradus et de Witela, et frère de Vala, évêque d'Auxerre ; au moment de son élévation à la dignité archiépiscopale, il était abbé de Saint-Michel, du diocèse de Beauvais.

« copum nostrum, Senonensis Ecclesiæ præsulem, qui, quo-
» ties utilitas ecclesiastica dictaverit, sive in vocanda synodo,
« sive in aliis negotiis exercendis per Gallias et Germanias
« vice nostra fruatur. Et volumus, ut decreta sedis Aposto-
« licæ per ipsum vobis manifesta efficiantur, et rursus quæ
« gesta fuerint ejus nobis relatione, si necesse fuerit, pan-
« dantur : ut majora negotia ac difficiliora quæque sugges-
« tione ipsius a nobis disponenda et enucleanda quærantur.
« Quapropter vos huic piæ sanctioni omnimodis intendentes,
« quæ super hoc apostolica autoritate decernimus unanimes
« admittite. Talem quippe illum agnovimus, talem circa se-
« dem apostolicam devotum et in commisso fidelem reperi-
« mus, ut merito ei talia committi posse ducamus : quin et
« his majora conferri debere illi sine cunctatione credamus,
« pro sua sanctitate, et fidei merito, atque divinitus sapientiæ
« dono concesso. Optamus vos bene valere. Data IV nonas
« Januarias indictione IX (1).

Anségise voulut que les pouvoirs, qui lui étaient conférés dans cette lettre, lui fussent confirmés par les évêques assemblés, Il décida avec les légats et Charles-le-Chauve qu'un synode général se réunirait à Pontion, le 11 des calendes de juillet. A l'ouverture de cette assemblée, présidée par l'empereur assisté des légats, Jean, évêque de Toscanella et Jean, évêque d'Arezzo, lecture fut donnée des lettres adressées par le pape et en particulier de celle qui touchait la primatie accordée à Anségise de Sens. Les évêques demandèrent qu'il leur fût permis de lire la lettre; mais sans accéder à leurs réclamations, l'empereur leur demanda ce qu'ils avaient à répondre aux ordres apostoliques. « Pourvu, dirent-
« ils tous d'un commun accord, que nous conservions chacun
« nos droits et priviléges de métropolitain, nous obéirons
« aux ordres apostoliques du pape Jean VIII, selon les saints

(1) Concil. t. 24.

« canons et les décrets promulgués, suivant les mêmes canons, « par les pontifes du siége romain. » L'empereur et les légats insistèrent pour que les archevêques répondissent d'une manière claire et nette, qu'ils se soumettraient à la primatie d'Anségise, comme l'avait écrit le souverain Pontife ; mais ils ne purent leur arracher d'autre réponse. Frothaire, évêque de Bordeaux, que la faveur du prince avait, contre la règle, transféré de Bordeaux à Poitiers et de là à Bourges, répondit seul, poussé par la flatterie, qu'il se rendait à la volonté de l'empereur. Alors, ne se contenant plus, Charles-le-Chauve s'écrie : « Le souverain Pontife a délégué ses pouvoirs à « Anségise dans cette assemblée, on respectera ses ordres. » Il prend la lettre dans son enveloppe ; et conjointement avec Jean de Toscanella et Jean d'Arezzo, la remet à Anségise. Puis faisant apporter un pliant, il le place avant tous les évêques de ses états cisalpins, à côté de Jean de Toscanella qui siégeait à sa droite, et y fait asseoir Anségise au-dessus de tous les évêques ordonnés avant lui, malgré les réclamations de l'archevêque Hincmar de Reims qui se récriait contre une chose si contraire aux règles établies. Néanmoins l'empereur tint bon et refusa même de communiquer aux évêques une copie de la lettre originale. Ainsi se termina la première session.

Par ordre de l'empereur, la lettre concernant la primatie d'Anségise fut lue une seconde fois dans la septième session, et la réponse des évêques aux ordres de Jean VIII fut de nouveau demandée. « Nos prédécesseurs, répondirent-ils, ont « obéi régulièrement à ses prédécesseurs, nous prétendons « agir de même. » En l'absence de l'empereur, on se contenta de cette réponse ; mais dans la huitième et dernière session, la même question fut encore discutée, et, malgré les nombreuses récriminations de l'empereur et des légats apostoliques contre les évêques, Anségise n'obtint que ce qu'il avait obtenu dès le commencement.

Tel est le récit qu'Aimoin nous fait au sujet de la primatie

d'Anségise ; il donne ensuite les actes du concile et les signatures des évêques présents. En tête de la liste est celle du légat, Jean de Toscanella ; immédiatement après, celle d'Anségise conçue en ces termes : *Ansegisus, Senonum metropolis episcopus, sanctæ et apostolicæ sedis per domnum Joannem summum pontificem papam vicarius interfui, consensi et suscripsi ;* puis celle du légat, Jean d'Arezzo, et celle de Hincmar de Reims.

Dans une autre rédaction des actes du même concile (1), attribuée à Eudes, évêque de Beauvais, et aux légats apostoliques, les faits sont tout autrement rapportés, et nous lisons, Cap. VII :

« Sicut domnus papa Joannes sanxit, connivente et consentiente et condecernente domno et gloriosissimo Carolo « imperatore semper Augusto, Ansegisum, venerabilem episcopum, Senonum Archiepiscopum suam vicem tenere et « primatum ei Galliæ et Germaniæ contulit in evocanda synodo, et definiendo canonice, si quælibet insurrexerint « necessaria et ut graviora ad ipsius notitiam referat; et nos « unanimiter omni devotione laudamus et ut ita ipse primatum teneat Galliæ et Germaniæ, decernimus et sancimus. » Le moine de Saint-Pierre-le-Vif, Odorannus, qui a rapporté en ces derniers termes les actes du concile de Pontion ajoute ici : *cunctique successores ejus in propria urbe* (2).

Laquelle de ces deux versions faut-il adopter? Les avis sont partagés; les uns prétendent avec Aimoin que ces actes additionnels au concile de Pontion ont été rédigés par les légats en dehors des assemblées et rejetés par le concile comme *inter se dissona, nullam utilitatem habentia, ratione et auctoritate carentia, sine conscientia, synodi dictata* (3); les autres

(1) Concil t. 24. L'ouverture de ce concile est ici indiquée le 17 des kalendes d'août au lieu du 11 des kalendes de juillet.

(2) Patrologie de Migne, t. 142, p. 771.

(3) Aimoinus. Hist. Franc. lib. 5. cap. 33.

considèrent ces actes comme l'expression des sentiments du concile. Odoranne (1) ajoute même qu'Anségise, à cause des prérogatives attachées à son titre, fut appelé *secundus papa* dans les Gaules et dans la Germanie.

Il est probable que, sur ce point, l'histoire a été altérée des deux côtés par les chroniqueurs jaloux de soutenir la thèse, qui pouvait ajouter à l'éclat du siége archiépiscopal auquel ils appartenaient. C'est ainsi que, en parlant de l'affaire d'Anségise, l'un dit (2) : *Cui conatui venerabilis hic præsul Hincmarus efficaciter obstitit;* et l'autre (3) : *Cui resistere voluit Hincmarus, Remorum Archiepiscopus; sed apostolica auctoritate compressus est* (4).

Malgré ces versions opposées des chroniques, il est de fait incontestable qu'Anségise a reçu du pape Jean VIII le titre de vicaire du Siége apostolique, autrement dit la primatie dans la Gaule et la Germanie, avec des pouvoirs tels, que les métropolitains furent effrayés d'une domination nouvelle, qu'ils croyaient attentatoire à leurs droits, et que Hincmar, archevêque de Reims, se fit leur défenseur.

De l'aveu de Hincmar lui-même, les Gaules et la Germanie étaient restées sans Vicaire du Siége apostolique depuis la mort de saint Boniface, et les métropolitains, tous égaux entre eux, relevaient directement de Rome. Aussi s'émurent-ils profondément lors de l'élévation d'Anségise, et leur résistance fut telle, que l'empereur crut devoir exiger de Hincmar un serment de fidélité au nouveau primat, serment qu'on retrouve dans les œuvres du prélat de Reims et dans les actes du concile de Pontion.

Cette primatie était cependant, quoiqu'en dise la chronique

(1) S. Petri vivi Senonensis chronicon.

(2) Flodoardus, hist. Rem. l. III, cap. 21.

(3) Mon. altiss. chron.

(4) Item invenitur in Gestis episcoporum Ecclesiæ Remensis. Actu concil. t. VI, p. 178.

d'Odoranne, tout-à-fait personnelle, comme celles qui avaient été précédemment conférées, d'abord à une série consécutive d'évêques d'Arles, puis à saint Rémi de Reims, à saint Boniface, et momentanément à Drogon de Metz. La lettre du pape Jean VIII ne laisse aucun doute à cet égard, et nous en trouverons bientôt d'autres preuves ; mais examinons avant tout ce qu'était en elle-même cette dignité de primat.

Dans les cinq premiers siècles, les évêques des métropoles, que nous appelons aujourd'hui archevêques, c'est-à-dire princes des évêques, prenaient modestement le titre de primat, *primas*, c'est-à-dire évêque du premier siége, *primæ sedis episcopus*, ou métropolitain ; tous égaux entre eux, ils étaient indépendants les uns des autres. Dans les trois siècles suivants, on commença à placer un certain nombre de ces primats sous l'autorité d'un vicaire du Siége apostolique attaché ou non à un évêché, qui conserva aussi le titre de primat.

Les pouvoirs de ces nouveaux primats étaient bien plus étendus que ceux des primats, simples métropolitains. Le pape Léon les a presque tous résumés dans sa lettre à Anastase, évêque de Thessalonique. « Ils doivent confirmer les « évêques et les métropolitains élus, avant qu'on puisse les « ordonner ; terminer les différends que n'auront pu trancher « les conciles provinciaux ; convoquer le concile général « de toute leur primatie ; veiller sur toutes les églises « qu'elle renferme ; y faire observer, dans toute sa sainteté, « la discipline ecclésiastique ; informer le pape des désordres « auxquels ils n'auront pu remédier ; enfin donner des lettres « formées ou lettres de communion aux métropolitains, « évêques ou autres ecclésiastiques qui sortent de leur pays « ou s'absentent de leurs églises. »

Pour éviter toute confusion et tout abus pouvant provenir de ces deux espèces de primatie, Charlemagne, dans un de

ses capitulaires (1), défendit aux simples métropolitains de prendre à l'avenir le titre de primat, quand même ils ne relèveraient que du souverain pontife, et décida que les vicaires du Siége apostolique auraient seuls le droit de le prendre, après en avoir été investis par l'autorité apostolique et synodale. Mais la voix du grand empereur n'était pas toujours écoutée.

Au nombre de ces primats de premier ordre ou vicaires du Siége apostolique, furent, comme nous l'avons déjà dit, un certain nombre d'évêques d'Arles, saint Remi de Reims, saint Boniface de Mayence, et par lui, mais en second ordre, Arthbert, Abel et Grimon. Puis, les Gaules restèrent, au témoignage de Hincmar, 90 ans sans avoir aucun autre primat que celui de Bourges. Drogon, évêque de Metz, fils de Charlemagne, frère et oncle d'empereurs, reçut du pape Serge II la même légation, dans les Gaules et dans la Germanie, que saint Boniface; mais il se retira devant l'opposition que lui firent les évêques assemblés, d'abord au concile de Noyons, en 844, puis au concile de Metz, qu'il présida. Il se contenta de jouir du *pallium* et des titres d'apocrisaire du pape et d'archichapelain de l'empereur; ce qui le fit appeler archevêque de Metz, bien que Metz ne fût qu'un évêché.

Après lui vint Anségise, en 876, et il y a lieu de croire qu'il ne jouit pas longtemps de ses prérogatives; car, deux ans plus tard, en 878, au concile de Troyes, sa signature ne figure qu'après celle de Hincmar de Reims. Cependant ce concile était présidé par le pape Jean VIII en personne, et la même année, le même pape, écrivant à cinq archevêques (2) de France, ne place Anségise qu'au second rang.

Les successeurs d'Anségise furent-ils revêtus de la pri-

(1) Liv. 7, c. 34.

(2) Hincmar, de Reims ; — Ansegise, de Sens ; — Frothaire, de Bourges ; — Jean, de Rouen ; — Adélard, de Tours. EPIST. XCIX.

matie? C'est encore une question sur laquelle les auteurs ne sont pas d'accord. Pour ne citer que les faits hors de doute, on peut s'arrêter aux suivants, que nous trouvons dans l'histoire de ces pontifes, et qui semblent trancher la question en faveur de Sens.

Waultier Ier couronne les rois Eudes, Robert et Raoul, et préside, en 891, le concile de Meun-sur-Loire, auquel assistent, entre autres, les archevêques de Bourges, Tours et Narbonne.

Guillaume reçoit de Hugues-le-Grand et des barons de France la mission d'aller en Angleterre, auprès d'Ogine, lui demander son fils appelé depuis Louis-d'Outre-Mer, et le sacre roi de France en 936 (1).

Archambault préside, en 962, le concile de Meaux, où il réunit treize évêques des provinces de Reims et de Sens.

En 992, le vénérable Sewin préside, en qualité de vicaire du Siége apostolique (2), le concile de Reims, où, malgré son énergique protestation (il craignait plus Dieu que le roi et les hommes), les évêques assemblés, excités par la volonté royale, déposent Arnoul du siége de Reims et lui substituent Gerbert. Trois ans plus tard, il reçoit un légat du Saint-Siége, nommé Léon, qui vient lui ordonner de réunir un nouveau concile à Reims, de déposer Gerbert et de rétablir Arnoul dans ses fonctions archiépiscopales (3).

Ce fut encore Sewin qui sacra le roi Robert II, en 996, et qui, l'année suivante, présida le concile de Saint-Denis, où il faillit périr au milieu du tumulte soulevé contre les pères du concile. Aimoin, dans la vie de saint Abbon, profite de cette

(1) Au concile d'Ingelheim, Artold de Reims revendique l'honneur d'avoir sacré Louis IV.

(2) Hic, ab urbe Româ, per manum Joannis papæ, archiepiscopale pallium, quo antecessores ejus infulati sunt, et primatum Galliæ recepit (S. Petri vivi Chronicon).

(3) Concil. tom. 25 p. 219.

circonstance pour faire un pitoyable jeu de mots, et attaquer, en passant, la primatie sénonaise. Tous les évêques fuyaient: *inter quos*, dit-il, *Seguinus*, *Senonum archiepiscopus*, *primatus Galliæ in eâ synodo sibi usurpans, primatum quoque fugæ arripuit* (1).

Les chroniqueurs de Sens et d'Auxerre s'accordent à dire que Léothéric se rendit à Rome, où il fut reçu avec honneur par le pape Sylvestre II (2), son ancien maître, qui lui conféra le pallium et la primatie des Gaules, *primatum etiam Galliæ per baculum ejus recepit*. On le voit aussi présider le concile d'Héry, en 1020.

Odoranne, qui mourut en 1045, dans un âge avancé, avait vu se passer sous ses yeux une partie des faits que nous venons de citer, et lorsque, dans sa chronique, à la fin de la lettre du Pape Jean VIII, on lit ces mots : *cunctique successores ejus in propria urbe*, qui ont été si vivement attaqués, on doit, si on les lui attribue, y voir la consignation d'un fait historique dont ce moine est témoin, et non pas la falsification des décrets d'un concile.

On peut donc admettre avec dom Morin, que, pendant les deux cents ans qui suivirent le concile de Pontion, les archevêques de Sens n'éprouvèrent aucune résistance dans l'exercice de leur primatie ; mais on doit dire aussi que ces prélats ne firent point abus de leurs pouvoirs.

Telle est l'histoire de la primatie sénonaise jusqu'en l'an 1000. A cette époque, tous les métropolitains des Gaules semblaient vivre dans une parfaite égalité ; les titres de primats, conservés par quelques-uns d'entre eux, étant plus honorifiques que réels, lorsque Jubin, *Gebuinus*, archevêque de Lyon, revendique comme un droit la primatie sur les quatre

(1) Sylvestre II n'est autre que l'évêque de Troyes, Gerbert, déposé par Sewin, au concile de Reims.

(2) Act. concil. tom. 6. p. 1. col. 756.

Lyonnaises, dont les métropoles étaient Lyon, Rouen, Tours et Sens. Il s'adresse à Rome, et nous trouvons deux lettres du pape Grégoire VI, l'une (1), qui confirme à l'Église de Lyon cette suprématie ; l'autre (2), qui enjoint aux archevêques de Rouen, Tours et Sens, de s'y soumettre (1079). Comment justifier les termes de ces lettres et particulièrement de celle que reçoit le prélat Lyonnais : *Lugdunensis ecclesiæ primatum super quatuor provincias videlicet Lugdunensem, Rothomagensem, Turonensem et Senonensem per annorum longa curricula obtinuisse cognoscitur... et inclinati tuis precibus confirmamus primatum super quatuor provincias...* La première proposition est contraire à ce que les historiens nous ont rapporté, et la seconde s'appuie sur la première.

En effet, Pierre de Marc, qui a soutenu de tout son pouvoir les droits de Lyon à la primatie, avoue lui-même qu'Aurélien, de Lyon, n'a été appelé primat de toutes les Gaules qu'au concile de Chalon, en 894, postérieurement à l'affaire d'Anségise et à une époque où les deux provinces exaltaient à l'envie la splendeur de leur église. Il reconnait que le titre donné à Aurélien est purement honorifique et que les droits de l'archevêque de Lyon ne datent réellement que du décret de Grégoire VII, obtenu par les instances de Jubin.

Tout en formulant ce décret, le souverain pontife prévoit sans doute la résistance qu'il va trouver ; aussi, pour ne pas irriter les passions, essaie-t-il d'insinuer que ce n'est point une nouveauté, qu'il ne fait que rétablir l'ordre établi par les apôtres ou leurs successeurs. Il ne crée pas un nouveau pouvoir, il le confirme seulement. Le pape avait incontestablement le droit de conférer telle partie de son autorité qu'il lui semblait convenable aux archevêques de Lyon, et d'attacher cette prérogative à leur siége et non à leur personne ;

(1) Liv. 6. Epist. 24.
(2) Liv. 6. Epist. 25.

mais comment pouvait-il confirmer un privilége qui n'existait point? Probablement, comme le pense le père Thomassin, il se fondait sur les préjugés répandus par la compilation du faux Isidore, d'après laquelle le concile de Chalon avait appelé Aurélien, primat de toutes les Gaules, et, par les ordonnances de Lothaire, qui se plaisait à nommer Lyon, la ville la la plus importante de son empire, *la première église des Gaules*. Dans son esprit, Lyon, capitale de la 1re Lyonnaise, devait l'emporter sur Sens, capitale de la 4e Lyonnaise; et cependant toutes les métropoles étaient, les unes par rapport aux autres, sur un pied d'égalité parfaite en matière civile comme en matière ecclésiastique. Le souverain pontife désirant attacher la primatie des Gaules à un siége particulier, était libre de choisir celle des métropoles qui lui semblait la plus digne, soit par son ancienneté, soit par son importance; et alors je n'examine point si Sens l'eût emporté sur Lyon. Des raisons avaient déterminé, deux siècles auparavant, Jean VIII en faveur de Sens; Grégoire VII, qui ne voulait rien changer à l'ordre établi par ses prédécesseurs, devait, s'il n'avait pas été trompé, confirmer la primatie sénonaise ou en créer une nouvelle.

Aussi l'archevêque de Sens, Richer, dans l'Église duquel le souvenir de la primatie était encore vivant, fut-il surpris de recevoir de tels ordres, et ne voulut-il point s'abaisser devant celui qu'il considérait comme un usurpateur de ses droits. L'archevêque de Lyon se plaignit vivement de la résistance de Richer et le fit citer devant le concile de Clermont (1095), où le pape Urbain II le somma de répondre.

Malgré les délais successifs qui lui furent accordés pour se justifier, et les sollicitations de ses suffragants, qui avaient promis de se soumettre, lors même qu'ils ne pourraient déterminer leur métropolitain à le faire, Richer, convaincu de son bon droit, persista dans son refus de reconnaître le siége de Lyon comme supérieur au sien. « Ne luttez pas contre le tor-

« rent, lui écrivait Yves de Chartres ; rendez-vous momenta-
« nément aux décrets apostoliques sans préjudice de vos
« priviléges et de vos titres authentiques. Si vous pouvez un
« jour les retrouver, ils relèveront votre église de cette sou-
« mission et protégeront sa liberté. » Mais il resta sourd à ces conseils pleins de prudence et de sagesse, et le souverain pontife, irrité de son opiniâtreté, lui retira l'usage du pallium et toute autorité sur ses suffragants, jusqu'à ce qu'il se fût soumis.

La même sentence fut portée contre l'archevêque de Rouen, avec un délai de trois mois. Quant à celui de Tours, des motifs particuliers (1) lui avaient fait reconnaître immédiatement l'autorité du pontife lyonnais, et Jubin l'avait félicité de son obéissance, bien qu'elle fût intéressée.

Cette lutte abrégea les jours de Richer, qui mourut l'année suivante, sans revenir de sa première détermination, et Daimbert fut élu pour lui succéder. Hugues de Die, dont le pape avait fait son légat, avait remplacé Jubin. Prévoyant que le nouvel élu de Sens n'abandonnerait pas facilement des prétentions jusque-là soutenues avec tant d'énergie, et croyant, dans cette circonstance, pouvoir mettre à profit son autorité de légat, Hugues, avant de confirmer l'élection de Daimbert, le somma de reconnaître la primatie de Lyon ; et, sur son refus, il interdit aux évêques sénonais de lui imposer les mains. Yves de Chartres, l'un des évêques les plus distingués de son temps, vit, dans cette exigence du légat, un abus de pouvoirs, lui en fit hardiment la remontrance (2) et écrivit au pape (3).

(1) L'archevêque de Tours se prétendait métropolitain des evêques de Bretagne ; ceux-ci ne voulaient reconnaître comme tel que l'un d'eux, qui s'intitulait *archevêque de Dol*. Espérant que le primat de Lyon, usant de ses droits, ferait respecter les siens, l'archevêque de Tours s'empressa de le reconnaître, et le 7e canon du concile de Clermont vint justifier son attente.

(2) Ivo. Epist. 60 ad Hugonem.

(3) Ivo. Epist. 65 ad Hadrianum papam.

L'affaire fut portée devant le Saint-Siége; et le pape Urbain II, non moins touché des raisons alléguées par le savant évêque de Chartres, que de la respectueuse soumission avec laquelle elles étaient présentées, sacra lui-même, et sans lui imposer aucune condition, Daimbert qui s'était transporté à Rome.

Quelques mois plus tard, il est vrai, Daimbert, dans un second voyage qu'il fit à Rome pour assister au concile, promit de se soumettre et de reconnaître la primatie de Lyon, et il tint promesse (1). Mais si l'archevêque de Sens se vit obligé de plier devant les désirs du souverain pontife, du moins il se réserva de travailler de toutes ses forces à diminuer l'autorité primatiale des prélats de Lyon, et l'occasion ne tarda pas à se présenter.

Jean, archevêque de Lyon, voulut réunir un concile dans la petite ville d'Anse (2), pour y traiter des investitures. Les évêques de la province de Sens, convoqués par la voix du primat, répondirent, et ce fut Yves de Chartres qui fut leur interprète, que, d'après les canons, ils ne pouvaient être appelés à un concile hors de leur province, si ce n'est par le pape ou pour des causes d'appel d'une église au primat (1). Jean voulut alléguer que les quatre Lyonnaises ne faisaient plus qu'une province, mais, dans cette circonstance, il échoua complètement (3). Voilà donc, pour les évêques de la province de Sens, la primatie de Lyon réduite à un simple droit d'appel, et encore il leur semble si dur de le reconnaître, que bientôt ils le fouleront aux pieds.

Le roi Louis-le-Gros lui-même supportait difficilement que l'Église de France fut soumise, en dernier ressort, à l'archevêque de Lyon. Aussi écrivait-il au pape Callixte II : « .....

(1) De Marca — De Primatu Lugdunensi.
(2) A quelques lieues au nord de Lyon.
(3) Ivo. Epist. 236, 238, 239.

« J'aimerais mieux voir mon royaume en proie aux fureurs « de la guerre et ma tête exposée aux plus grands dangers « que de souffrir l'opprobre d'un nouvel abaissement, et la « flétrissure d'une nouvelle servitude... Il est de notre hon- « neur et de notre devoir de nous opposer à un nouvel avilis- « sement de l'Église de France...; de quelque antiquité qu'on « veuille colorer la primatie de Lyon, la liberté de l'Église de « Sens est encore plus ancienne et plus avérée... Le seul « archevêque de Sens qui ait reconnu la primatie de Lyon, « l'a fait à l'insu de son clergé, des évêques de sa province « et du roi, tous intéressés à l'honneur de l'Église. La honte « d'une telle soumission doit retomber sur son auteur et non « point sur l'Église qui en ignore. Une affaire d'intérêt com- « mun doit être traitée en conseil commun, et non point en « secret, et par un entretien particulier. »

Pourquoi le roi de France avait-il tant à cœur de soustraire l'Église de Sens aux envahissements de l'Église de Lyon, et pourquoi, en même temps, s'inquiétait-il si peu de l'Église de Rouen? C'est ce qu'il laisse voir par la fin de la lettre : « Daigne « votre sagesse, très-excellent père, empêcher que la cité « lyonnaise, qui est d'un autre royaume, ne fleurisse au dé- « triment du nôtre, et que l'ami ne soit soumis à son ami...; « autrement il est naturel qu'ils deviennent bientôt ennemis. » Lyon ne faisait point partie de ses États; la métropole de son royaume était Sens, et il lui coûtait que les affaires de ses sujets allassent se terminer dans un état voisin. Rouen ne lui appartenait pas, et peu lui importait que cette église fût soumise à l'autorité de Lyon. Du reste, tout semble prouver que l'Église de Rouen, de même que celle de Sens, se considéra comme indépendante jusqu'à ce que la sentence du pape Callixte III vînt confirmer cette liberté, vers le milieu du XVe siècle.

Nos archives ne contiennent point la réponse du pape Callixte II à Louis-le-Gros; mais depuis lors, l'Église de

Sens s'affranchit si complètement de l'autorité primatiale, que l'archevêque de Lyon, Humbert, refusa d'assister au concile de Chartres, où l'avait appelé l'abbé Suger, régent du royaume en l'absence de Louis-le-Jeune, disant qu'il rougissait de commettre sa dignité de primat en un lieu où elle n'était point reconnue. Et saint Bernard lui-même, écrivant à Henri, successeur de Daimbert, et comparant son humilité et ses titres de gloire, lui dit : « Comment votre naissance, votre âge, votre savoir, votre siége, et, qui plus est, votre prérogative de primat ne seraient-ils pas un sujet d'envie pour les autres et d'élévation pour vous? »

D'autres faits viennent encore donner du poids à notre opinion ; un prêtre chassé de son église et maltraité par ordre de l'archidiacre Étienne, en appelle directement au Saint-Siége, et non pas au primat de Lyon, et le pape Eugène III renvoie l'affaire devant l'abbé Suger, et charge l'archevêque de Sens de faire exécuter la décision de l'abbé de Saint-Denis.

Un conflit s'élève entre l'évêque d'Orléans et l'abbé de Vézelay ; c'est encore Rome qu'ils supplient de terminer leur différend : le même souverain pontife les adresse à l'archevêque de Sens.

En 1225, la lutte n'est pas encore terminée ; à cause des prétentions rivales des deux métropolitains de Sens et de Lyon, le concile de Bourges décide, dans une séance préliminaire, que les évêques prendront rang comme dans une assemblée ou un conseil, mais non pas comme dans un synode ou un concile.

En 1391, Guillaume de Dormans, dans une proclamation solennelle, excommunie, en vertu de son titre et de ses pouvoirs de primat, tous les français qui n'obéissent point à Philippe, duc d'Orléans (1). Cinquante ans plus tard, Charles

(1) Buretellus.

de Bourbon et Louis de Melun sont sur les rangs pour l'archidiaconat de Sens ; l'un est du sang royal, mais l'autre est neveu de l'archevêque de Sens et l'emporte. Quelques années plus tard, les deux rivaux se retrouvent, l'un, archevêque de Lyon, et l'autre, archevêque de Sens. L'honneur de son siége, l'influence de son nom, et, peut-être la satisfaction de venger une défaite engagent le cardinal de Bourbon à porter la question de la primatie devant le parlement. Louis de Melun, homme doux, pacifique et détaché de tous les biens de ce monde, est assigné et refuse de comparaître. Les juges, voyant dans ce refus un mépris de leur autorité, sans se donner la peine d'examiner l'affaire, prononcèrent le jugement que voici : « Pour ce qui est du fond de l'affaire, après avoir en« tendu les témoins....., il faudrait encore discuter ; pro« visoirement Charles de Bourbon doit être envoyé en posses« sion. » Par amour pour la paix, Louis de Melun ne proféra aucune plainte.

Malgré cet arrêt, auquel la rancune et l'amour-propre blessé, bien plus que la justice, s'efforcèrent de donner une couleur légale, les archevêques de Sens n'abandonnèrent point leur titre, que leurs prédécesseurs n'avaient point cessé de porter, et qu'avaient reconnu les évêques de Langres et de Mâcon, en 1445, disant : « Qu'ils reconnaissent l'Église de « Sens comme la mère et la métropole obtenant la primatie « des Gaules (1). »

L'official de Lyon lui-même, oubliant la décision du parlement, inscrit en tête de ses actes cette formule que je traduis (2) : Nous, Benoit Buatier, official de Lyon, docteur en droit, juge et exécuteur des ordres ci-dessous mentionnés de

(1) En 1511, Tristand de Salazar, qui venait d'avoir quelques difficultés avec l'archevêque de Bourges, au sujet de la primatie, fit réunir toutes les pièces nécessaires pour faire trancher la question au prochain concile général ; mais l'affaire n'eut pas de suite.

(2) Driot.

Révérendissime seigneur Antoine Duprat, cardinal-archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, légat *a latere* de notre très-saint père le pape, etc. Si ce langage n'était celui d'un official, d'un personnage sérieux qui pèse toutes ses paroles, je me demanderais s'il y a eu erreur au détriment de son autorité ou flatterie du pouvoir. J'aime mieux croire qu'il fait une restitution, et pourtant je ne le puis; car voici qu'en 1605, au moment où ils allaient prendre place comme présidents élus de l'assemblée générale du clergé, une contestation s'élève entre les deux prélats de Lyon et de Sens, sur la question de préséance; et l'assemblée, sans vouloir examiner des droits étrangers à ceux que leur a donnés le choix de leurs collègues, leur envoie une députation qui les prie de vouloir bien *s'accommoder entre eux* Ce qu'ils firent de très-bonne grâce. Aujourd'hui ce titre, devenu comme beaucoup d'autres, purement honorifique, est encore conservé par les deux siéges rivaux, l'un en souvenir de ses anciennes traditions, l'autre en souvenir des décisions de 1079.

Si la primatie des Gaules fut disputée avec tant de persistance aux archevêque de Sens, au moins jouirent-ils avec plus de tranquillité du titre de primat de Germanie. En 1617, une affaire soulevée à Vaucouleurs, en Lorraine, fut renvoyée par le parlement de Paris devant l'official de Sens, comme primat de Germanie (1), et j'ai lu, je ne sais où, que Tristand de Sallazar, dans un voyage qu'il fit en Allemagne, fut reçu partout avec les honneurs dus à sa dignité primatiale.

(1) Fenel.

III.

DES ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS.

Jusqu'au XVIIe siècle, l'archevêque de Sens eut sept suffragants, comme l'attestent encore la devise et les armes conservées par le chapître métropolitain. Ces armes sont : *D'azur à la croix d'argent cantonnée de 8 crosses d'or adossées 2 à 2* (1). (Planche 1.) Les 8 crosses représentent vraisemblablement celles des sept suffragants et celle du métropolitain. Souvent les couples de crosses figurées dans les armoiries se confondent en une seule crosse à double volute ; mais c'est là une faute ou une fantaisie. La devise du chapître est : CAMPONT, mot vide de sens, qui rappelle, par leurs initiales, les noms des siéges soumis à l'autorité de l'archevêque de Sens :

Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers, Troyes.

Si, pendant seize siècles, nos archevêques conservèrent leur province intacte, ce n'est pas sans avoir eu à lutter contre l'ambition des évêques de Paris et contre les désirs de certains rois de France, qui voulaient élever leur capitale au rang de métropole. Dès le VIe siècle, saint Léon opposait une courageuse résistance à Childebert, qui voulait distraire Melun du diocèse de Sens et l'ériger en évêché. Plus tard Charles V, sur les instances d'Émeric, évêque de Paris, demanda en 1337, au souverain pontife Grégoire XI, de distraire Paris de la province de Sens et de l'ériger en archevêché ; mais le roi reçut du pape une lettre qui renferme entre autres ces considérations :

« Plaise scavoir à ta sérénité que combien que nous vou-

(1) Vitraux de la métropole. — Grilles en fer qui ferment l'abside. — Sceaux conservés aux archives de l'Archevêché.

« drions à toi complaire sur tous autres princes, et ayons aussi « espécial affection à ladite Église de Paris, et à la personne « dudit évesque : Néantmoins, considéré que l'Église de Sens « est moult ancienne et noble, que jadis fut illuec le principal « siége du royaume, comme est de présent à Paris ; attendu « aussi que de sainte mémoire, pape Clément, notre prédé- « cesseur et oncle fut archevesque d'icelle, et nous y tinsmes « jadis une des meilleures dignitéz ; nous n'avons pas eu « conseil, quant à présent, de la grever ni de faire ladite « examption, et mesmement que l'archevesque ne supera- « bunde pas en richesses et aussi que l'Église de Paris est « encore petitement doüée... » Et Grégoire XI termine en accordant à l'évêque de Paris seulement le droit *d'user de Pale en la forme accoustumier* (1).

Les archevêques de Sens eurent encore différents démêlés avec les évêques et chanoines de Paris, entre autres en 1485 et en 1505. Toutes ces querelles se terminèrent par l'entremise de l'autorité papale et royale en faveur de l'archevêque de Sens.

Mais à la mort de Jean Davy du Perron, arrivée en 1621, entre la nomination d'Octave de Bellegarde et sa prise de possession, pendant que le siége était encore vacant et par conséquent sans défenseur, Henri de Gondy, évêque de Paris, plus connu sous le nom de cardinal de Retz, foulant aux pieds le serment de soumission et de fidélité qu'il avait juré à Sens, entre les mains de son métropolitain, tenta d'abord de faire transférer le siége archiépiscopal de Sens à Paris ; puis, par un retour d'idée, se borna à demander l'érection de son siége en archevêché et le partage égal de la province, s'attribuant les églises de Chartres, Orléans et Méaux.

(1) J.-B. Driot. De Senon. metrop. adversus Parisinam. Lettre du pape Grégoire XI, ancien archidiacre de Sens à Charles V, donnée à Anagnia, le 8 octobre 1377.

La veille de sa mort, il regrettait ses entreprises contre Sens, et engageait son frère et futur successeur, Jean-François, à se départir de ses prétentions fondées sur des raisons qui pouvaient avoir quelque importance politique, puisque Paris était devenue la première ville de l'Europe; mais qui, au point de vue religieux, étaient contre le droit ecclésiastique, sans avantage réel, et causaient le plus grand dommage à l'Église primatiale des Gaules et de Germanie.

Le coadjuteur fut d'avis contraire, et il agit avec tant d'*habileté* qu'au mois de décembre 1622, malgré les réclamations du chapître et de tout le clergé, du maire, des échevins et de toute la population de Sens, il était en possession des bulles de Grégoire XV, qui réduisaient la province de Sens aux diocèses de Troyes, Auxerre et Nevers.

Le chanoine J.-B. Driot, à qui j'emprunte ces détails, ajoute, que ces bulles furent données à l'instigation de Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, que le coadjuteur Jean-François avait promis de reconnaître pour primat s'il devenait métropolitain. Au moment où il les accordait, Grégoire XV était accablé par la maladie, presque à son dernier soupir (1) et incapable de connaître de cette affaire; selon notre chanoine, ces bulles auraient été données contre l'avis de Louis XIII, que les raisons alléguées par le chapître avaient fait changer d'avis, et qui, du camp de Lunel, écrivait à M. le commandeur de Sillery, son ambassadeur à Rome : *Cessez la poursuite de ladite érection d'archevêché de Paris dont j'ai estimé à propos de me départir ainsi que j'aurai à plaisir que vous les fassiez entendre de ma part à Sa Sainteté, et ce qui est de mon intention pour le regard dudit archevêque de Sens, que je désire être conservé en son ancienne dignité et prérogative sans y rien innover.*

(1) Morti jam proximus atque animam agens.

Des députés du Chapitre furent envoyés à Rome, porteurs d'un paquet du roi, pour son ambassadeur; mais celui-ci leur fit refuser tout accès auprès de Sa Sainteté, les maltraita et les intimida de telle sorte, qu'ils furent contraints de sortir de Rome, rapportant, comme preuves des intentions du roi et de la violence du procédé, le paquet de S. M. qui fut gardé dans les archives du chapître de Sens (1).

Jamais aucune proposition touchant le démembrement de de la province de Sens ne fut faite en Consistoire; et cependant il se trouve des bulles qui érigent Paris en archevêché et lui attribuent comme suffragants les siéges de Chartres, Meaux et Orléans. Et les lettres royales et pontificales, qui nommèrent et confirmèrent Octave de Bellegarde, ne contiennent rien qui fasse allusion au démembrement de la province à la tête de laquelle elles placent un nouveau prélat.

Le cardinal-légat extraordinaire Barberini eut occasion d'officier pontificalement à Sens en 1625, et ne put s'empêcher, en admirant la tenue de l'Église et de son clergé, de dire à haute voix que l'Église de Sens avait été autrefois bien injustement calomniée devant le Souverain-Pontife, et que Grégoire XV, s'il eût connu la vérité, n'eût jamais consenti aux bulles d'érection qu'il avait accordées à Paris. Jean-Baptiste Pamphile, son secrétaire, devenu pape sous le nom d'Innocent X, se rappela cette remarque du cardinal Barberini, et voulut réparer les torts involontaires faits par le Saint-Siége à l'Église de Sens. Il écrivit dans ce sens aux évêques de Troyes, d'Auxerre et de Nevers en 1645; mais l'affaire soulevée n'eut point de suite.

Dès l'année 1625, le clergé réuni en assemblée générale à Paris, après délibération prise par provinces, rendit cette or-

(1) Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé, t. IV. Pièces justificatives, p. 23; et Archives de l'archevêché, Copie collationnée d'une missive de Louis XIII, écrite du camp de Lunel, le 17 août 1622.

donnance (1): La compagnie se joindra avec l'archevêque de Sens, tant en cour de Rome que devers le roi ou ailleurs, pour montrer que la dite division a été faite contre toute forme, au préjudice du clergé; priant ledit Seigneur de ne se départir des dites poursuites, avec inhibitions et défenses aux agents d'écrire à l'avenir à Mgr de Paris en qualité de chef de province.....

Malgré cette délibération, l'archevêque de Sens consentit, par déférence pour la reine, et sans préjudice pour ses droits, à ce que la province de Paris opinât séparément dans l'assemblée de 1650 (2).

Les députés de la province de Sens protestèrent de nouveau en différentes assemblées contre les prétentions du clergé parisien; mais sans pouvoir rien obtenir autre chose qu'une indemnité accordée par le roi, en dédommagement des torts considérables causés à l'Église de Sens en 1621. Par la concession de l'abbaye du Mont-saint-Martin au diocèse d'Arras, le roi obligeait l'archevêque de Sens à se désister de toutes ses prétentions sur l'Église de Paris. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1793.

Alors on vit le cardinal-archevêque de Sens, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, ministre de Louis XVI, effrayé de l'orage révolutionnaire qu'il se vantait d'avoir soulevé, prêter serment à la Constitution, renvoyer à Rome son chapeau de cardinal, et changer tous les titres fastueux qu'il étalait naguères, contre celui d'*Evêque constitutionnel de l'Yonne*, simple suffragant de Paris, devenu la cinquième métropole de la France. Quatre ans plus tard, la Providence devait frapper l'indigne archevêque et sa malheureuse famille.

(1) Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, t. II, p. 519, et pièces justificatives, p. 125.

(2) Même collection, t. III, p. 148.

De 1794 à 1821, le siége de Sens resta vacant; le concordat de 1801 ne lui rendit pas l'existence. L'église métropolitaine et primatiale de Sens, illustrée dès les premiers siècles par le sang des martyrs, qui avait fourni tant de prélats fameux par leur sainteté, leur savoir, leur influence politique, et donné des pontifes à Rome et des ministres à la France, n'était plus qu'une simple cure du diocèse de Troyes! Mais cet état d'humiliation ne devait pas durer longtemps encore; un nouveau concordat (1817) réunit en un seul les deux diocèses de Sens et d'Auxerre sous le nom d'Archidiocèse de Sens, sans toutefois lui rendre son antique importance. On lui assigna pour limites celles du département de l'Yonne, et l'autorité du métropolitain s'étendit sur les évêchés de Troyes, Nevers et Moulins.

IV.

MENSE ARCHIEPISCOPALE.

La plus ancienne terre, qui fit partie de la Mense archiépiscopale, est la terre de *Brienon*, patrimoine de Saint-Loup, qui gouvernait l'Eglise de Sens au commencement du VIIe siècle. En mourant, ce saint évêque la laissa à ses successeurs, et Gauthier Cornut, en 1233, agrandit ce domaine des trois quarts de la forêt de *Rajeuse*, qu'il acheta d'Erard de Brenne et de sa femme, Philippa, fille du comte de Champagne (1).

Au XIIe siècle, les archevêques de Sens étaient déjà sei-

(1) Cette forêt, d'une contenance de 2,000 arpents, avait été vendue sur le pied de 3 livres l'arpent de 40 toises en carré. MONTEIL.

gneurs de *Saint-Julien-du-Sault;* car nous voyons, en 1270(1), Guillaume aux Blanches-Mains obtenir de son beau-frère, Louis VII, roi de France, la remise de l'onéreux droit de gîte, auquel les habitants de son domaine de Saint-Julien étaient annuellement soumis.

La Baronie de Saint-Julien offrait aux archevêques de Sens un revenu assez considérable ; nous lisons, dans l'annuaire de l'Yonne (1842), que ce revenu s'élevait à 2,369 liv. en 1538, 4,500 liv. en 1606, 4,400 liv. en 1731 et 8,135 liv. en 1780.

En 1257, Gilon Cornut acheta la terre et le château de *Noslon*, que le roi ne tarda pas à ériger en fief de main-morte.

Guillaume de Brosse, son successeur, ajouta à ces différentes possessions de grands biens sur le territoire de *Nailly*, connus sous le nom de fief des *Châtaigniers*, et que lui céda Hugues de Thienges. Il acheta aussi, de Guillaume de Maulny, tous ses revenus de *Paron*, *Villeroy et Subligny*.

Outre tous les biens qui précèdent, Pierre de Charny, qui mourut en 1274, laissa à ses successeurs, les seigneuries de *Villefolle*, de *Villegardin*, de *Rup-Couvert*, et de plus une grosse somme d'argent pour défendre leurs droits contre les envahissements du chapitre.

Etienne Béquard acheta de Hugues de Boville, seigneur de Milly, la forêt de *Lancy*, du *Fay*, de *Vauderu* et de *Châtillon*, et d'autres terres sises à *Villeneuve*.

Le testament de Guillaume de Melun Ier, mort en 1329, apporta à l'archevêché 113 arpents de bois situés à *Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes*, que ce prélat avait achetés d'Anselle de Trainel et de Catherine d'Aigreville, sa femme.

Les seigneuries de *Fontaines* et de *Granchelles* furent réunies par Guillaume de Melun II, celles de *Villeneuve-la-Dondagre*, *Fouchères*, *la Belliole* par Tristand de Sallazar.

(1) Taveau.

En outre les archevêques de Sens possédaient encore des biens à Pont-sur-Vanne, à Chéroy, à Domats, à Villenavotte, à Courtois à Voisines, etc., et leur splendide hôtel de Sens à Paris.

En 1280, Gilon Cornut, suivant les intentions consignées dans le testament de l'un de ses prédécesseur, Pierre de Charny, mort en 1274, avait acheté de Guillaume et de Guy des Barres et de Jeanne de Villethierry, dame de Mussy, la vicomté de Sens, moyennant 6,000 livres prélevées sur les sommes fournies par l'affranchissement des habitants de Saint-Julien-du-Sault(1). Depuis cette époque, jusqu'en 1790, les archevêques de Sens prirent le titre de Vicomte de Sens, et perçurent, en cette qualité, un droit de péage sur les voitures, bateaux et trains qui traversaient la ville.

Les revenus de la Mense archiépiscopale, y compris ceux de l'abbaye de Saint-Martin, au diocèse d'Arras, ne s'élevaient pas à moins de 70,000 fr., au moment de la révolution. Ceux du chapître, des abbayes et des autres établissements religieux n'étaient pas moins considérables.

Comme on le voit, tout le pays Sénonais, divisé en comtés, vicomtés, baronies, et autres fiefs, offrait à l'archevêque, sans compter les petites seigneuries, un titre de vicomte et quatre baronies, Saint-Julien-du-Sault, Nailly, Villeneuve et Brienon ; en raison des domaines archiépiscopaux, ces deux dernières villes prirent le nom de *Villeneuve-l'Archevêque*, *Brienon-l'Archevêque*.

Le roi (2), les ducs d'Orléans et de Bourgogne, les comtes de Joigny, les palatins de Champagne faisaient hommage à l'archevêque de Sens et se déclaraient ses hommes, les hommes de sa crosse. Plusieurs grands seigneurs étaient astreints

(1) Taveau. Sen. Arch. vit. p. 201.— Monteil. Traité de matériaux manuscrits, 1836, t. II, p. 320.

(2) Pour le château de Montereau. — Taveau. Sen. Arch. vitæ, p. 66.

au droit de *portage* (1). Dans l'origine, c'était un *honneur*, puis c'était devenu un *fardeau*, *bajulationis honos et onus;* et les barons déclinèrent plus d'une fois ce privilège.

V.

ARMOIRIES ET DIGNITÉS PARTICULIÈRES.

Si l'on en croyait certains auteurs qui ont traité de l'art héraldique, il faudrait remonter aux temps fabuleux pour trouver l'origine des armoiries. Dans le but sans doute de justifier leurs assertions, ils se sont plu à forger, pour les personnages marquants de toutes les époques, des blasons qui n'ont existé que dans leur imagination plus ou moins capricieuse. Plusieurs de nos chroniqueurs, entraînés par l'exemple, n'ont pas hésité à gratifier les premiers évêques sénonais, même saint Savinien et saint Potentien, d'écussons brillants sur lesquels s'étalent l'or, la pourpre et des figures qui rappellent le nom, le caractère ou quelqu'autre particularité qui distingue le pontife. Comme exemples de ces armes de fantaisie, je citerai celles de :

Saint Savinien : *de gueules, à la croix d'argent.*

Saint Potentien : *d'argent, à la croix de gueules;* allusion à leur martyre et à leur apostolat.

Lunanus : *d'azur, à une pleine lune d'argent;* ce sont des armes parlantes.

Saint Loup : *de gueules à 3 bandes d'or.* Ces armes furent celles de la famille royale de Bourgogne, qui comptait ce saint archevêque parmi ses ancêtres.

(1) Le jour de leur intronisation, les archevêques de Sens étaient portés en grande pompe sur les épaules de leurs premiers vassaux, depuis l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif jusqu'à l'entrée de leur cathédrale. — H. Mathoud. Catal. Arch. Sen. p. 149 et 176.

Saint Géric, et saint Ebbon, son neveu et successeur, saint Honobert et son père, saint Honulfe : *de gueules au mont d'or surmonté d'une étoile de même.* Ces quatre pontifes sont revendiqués par la famille des comtes de Tonnerre.

Anségise : *d'or, à une double croix de sinople;* allusion à la primatie des Gaules et de Germanie qu'il reçut de Jean VIII.

Maynard : *d'azur, à la tour d'argent accompagnée de 6 fleurs de lis posées en orle, 3, 2, 1.* Ces armes sont celles de Sens; elles lui ont été attribuées, parce que son père et son frère ont été tous les deux vicomtes de Sens.

Si nous ne pouvons fixer au juste l'époque à laquelle nos évêques ont adopté des sceaux armoriés, nous ne croyons pas devoir la reculer au-delà du XIIIe siècle, puisque sur les sceaux que Gauthier Cornut, mort en 1241, apposait à ses chartes, nous ne voyons encore aucune figure héraldique; mais nous ne devons pas non plus, comme le prétendent certains auteurs, nous arrêter au XVIe siècle, à Tristand de Saïlazar; car Guillaume de Melun, au XIVe siècle, avait placé les armes de sa famille dans son sceau épiscopal. Et comme généralement on s'accorde à attribuer des armoiries, même aux six archevêques qui ont précédé Gauthier Cornut, nous avons cru devoir les rapporter ici.

Henricus Aper. — *Henri Sanglier* appartenait à la noble famille de Boisroques en Loudunois. Il était simple laïque, suivant les uns, chanoine de la cathédrale, suivant les autres, quand, à la recommandation du roi, il fut élevé par le chapître sur le trône pontifical de Sens en 1122. Il gouverna son église pendant vingt ans et mourut, pleuré de tout son troupeau qui l'avait surnommé le *bon Henri.* Il fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif en 1142.

Les armoiries que les manuscrits s'accordent à lui donner, sont des armes parlantes, une simple signature : *d'or, au sanglier passant de sable, denté d'argent.* Pl. I.

C'est à tort qu'on regarde comme lui appartenant l'écu figuré en haut des vitraux du transept sud de la cathédrale de Sens : *d'or, à la hure de sable, lampassée de gueules et défendue d'argent.* Ces armes sont celles de Louis Lahure, archidiacre de Provins, qui contribua avec Tristand de Sallazar, les rois de France, Charles VIII et Louis XII, et sans doute aussi les habitants de Sens, à l'exécution de ces vitraux.

Hugo. — *Hugues de Toucy,* fils de Girard de Narbonne, et frère de Guillaume de Toucy, qui devint plus tard évêque d'Auxerre, succéda par voie d'élection à Henri Sanglier. Il était alors préchantre de l'église de Sens. Pendant son pontificat qui dura vingt-quatre ans, il couronna les deux épouses de Louis VII le jeune, Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et Alix de Champagne, au grand mécontentement de l'archevêque de Reims, qui revendiquait ce droit comme appartenant à son siége. Il eut aussi l'honneur d'accueillir deux illustres exilés, le pape Alexandre III qui séjourna dix-huit mois à Sens (1), et l'archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becket, qui demeura quatre ans au monastère de Sainte-Colombe. Geoffroy de Courlon place sa mort en 1168, et M. l'abbé Cornat ajoute qu'il fut le dernier archevêque inhumé à Saint-Pierre-le-Vif, sépulture ordinaire de nos prélats.

Ses armes étaient, suivant le père Anselme et le curé Rousseau : *de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueules.* Pl. I.

Guillelmus. — *Guillaume de Champagne,* surnommé *Guillaume aux blanches mains,* quatrième fils de Thibault IV le Grand, comte palatin de Champagne, de Brie, de Blois, de Chartres, etc. était, par le mariage de sa sœur Alix ou Adèle, beau-frère de Louis VII, roi de France, et oncle de Philippe-

(1) Bulletin de la Soc. arch. de Sens, t. VI, p. 73.

Auguste. Il fut successivement chanoine de l'église Saint-Quiriace de Provins, prévôt de celle de Soissons, évêque de Chartres en 1165, archevêque de Sens en 1168, légat du pape en France et en Angleterre. Transféré à Reims en 1176, il fut nommé cardinal de *Sainte-Sabine* en 1179. Enfin il devint ministre de Philippe-Auguste, régent de France pendant la troisième croisade, et légat du pape Innocent III en Allemagne.

On lui donne les armes des comtes de Champagne : *D'azur, à la bande d'argent cotoyée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées de 13 pièces.* Pl. I.

On conserve dans les archives du département de Seine-et-Oise un sceau de ce prélat de forme ogivale. L'archevêque y est représenté assis, coiffé d'une mitre cornue, et portant la crosse. On y lit cette légende : † SIGILLVM S[ENONENSIS] ARCHIEPISCOPI. Le contre-sceau de forme elliptique est fait avec une pierre antique et parfaitement conservé ; il offre un buste de femme et cette légende : † SECRETUM MEVM MICHI (1).

Guido. — *Guy de Noyers,* troisième fils de Miles, seigneur de Noyers-sur-le-Serein, et de Marie de Châtillon-sur-Marne, prévôt d'Auxerre et archidiacre de Sens, fut appelé à succéder à Guillaume-aux-Blanches-Mains, transféré à Reims. Il gouverna dix-sept ans son église, et eut quelques démêlés avec Philippe-Auguste. Suivant Geoffroy de Courlon, il aurait marié ce prince à Senlis, avec Elisabel, fille de Baudoin, comte de Hainaut, et nièce du comte de Flandre, à l'insu de sa mère et de son oncle, le cardinal de Champagne. Il serait mort en 1193 et aurait été inhumé dans la cathédrale, entre le maître-autel et l'autel Saint-Pierre. En 1293, il n'existait déjà plus rien qui indiquât le lieu de sa sépulture.

Ses armes, suivant la *Gall. Christ. 1656*, sont : *d'azur, à l'aigle esployé d'or.* Pl. I. Le curé Rousseau, dans son manus-

(1) Cartul. de N.-D. des Vaux-de-Cernay.

crit, a dessiné un aigle au vol abaissé. Ces armes seraient les mêmes que celles de Renaud, comte de Joigny (1), l'un des vaillants chevaliers de la deuxième croisade.

Les continuateurs de l'abbé Lebeuf donnent à Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, neveu de notre archevêque, le blason suivant : *de gueules, au château d'or formé de trois tours ajourées du fond, la tour du milieu plus élevée que les deux autres* (2).

Un des petits neveux de Guy de Noyers, Miles VI, fut maréchal de France vers 1303.

Michael.—*Michel de Corbeil*, doyen de l'Église de Paris, venait d'être nommé patriarche de Jérusalem, quand l'Église de Sens le choisit pour succéder à Guy de Noyers. Son épiscopat, qui ne dura que cinq ans, lui attira les éloges du souverain Pontife.

D'après les anciens manuscrits, son blason serait : *d'argent, au griffon de sable*. Pl. I. La *Gallia Christiana* indique : *d'argent, au griffon de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir*.

Pour sceller ses actes, il faisait usage d'un sceau presque identique à celui de Guillaume de Champagne, autant qu'on en peut juger d'après la description donnée par D. Mathoud (3). D'un côté se trouve l'image du prélat, revêtu du *pallium* et appuyé sur une crosse ; de l'autre une colombe qui regarde en arrière, et qu'entoure la légende : SECRETUM MEUM MIHI.

Petrus. — Le Chapître demanda, pour remplacer son regrettable pontife, Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, neveu du prédécesseur de Michel ; mais le pape, mécontent de

(1) Salle des Croisés à Versailles.
(2) Hist. civ. et ecclés. d'Auxerre.
(3) Cat. arch. Sen., pag. 130.

ce prélat, ne voulut point lui accorder cet honneur, et lui préféra l'évêque de Cambray, *Pierre de Corbeil*, le célèbre docteur en théologie, qu'il avait eu pour maître dans les écoles de Paris. Ce pontife, illustre par sa naissance, plus illustre encore par sa sainteté et son savoir, se fit chérir et vénérer pendant les vingt ans que dura son pontificat. Plus d'une fois il fut délégué par le pape et par le roi dans des affaires difficiles. Il mourut le 3 juin 1222, jour indiqué par lui pour l'ouverture d'un concile à Sens, et fut inhumé au milieu du chœur de son église-cathédrale, en présence de tout son clergé.

Les auteurs sénonais n'indiquent point son degré de parenté avec son prédécesseur et lui donnent les mêmes armoiries. Pl. I.

Un évêque d'Auxerre du même nom, appelé aussi Pierre de Grez, portait *d'or, au dragon les ailes étendues de sinople, lampassé de gueules*. P. Anselme.

Gualterus.— *Gaultier Cornut*, fils de Simon, seigneur de Villeneuve-la-Cornue, aujourd'hui Salins, près de Montereau, succéda à Pierre de Corbeil. D'abord chapelain de Philippe-Auguste et de Louis VIII, puis doyen de Paris, il avait été proposé pour le siége de cette ville ; mais le pape Honorius III le rejeta, et peu après, lui confia l'Église de Sens, où l'avait appelé le vœu des chanoines. L'histoire de son pontificat a été résumé dans ces deux vers :

> Dum viguit tua, dum valuit, Galtere, potestas,
> Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

qu'on pourrait aussi prendre comme l'image du gouvernement du pieux roi saint Louis, pour qui Gaultier Cornut était allé demander la main de Marguerite de Provence, et qu'il avait marié dans son église primatiale. On conserve, au Trésor de la cathédrale de Sens, une empreinte en cire jaune du sceau

de ce prélat. Il est représenté en pied, revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la main droite, et tenant de la gauche son bâton pastoral. En exergue, on lit : GVALTERVS. DEI GRA. SENONNENSIS ARCHIEPISCOPVS. Le contre-sceau, d'une conservation moins parfaite, représente un évêque de profil, agenouillé, les mains jointes, et quelques caractères illisibles placés en exergue.

GILO I. — *Gilon Cornut Ier*, son frère, lui succéda après trois ans d'instances, et mourut en 1254.

HENRICUS.—*Henri Cornut*, surnommé le *Père des pauvres*, était neveu des deux précédents ; comme Gilon, il était archidiacre de Sens, quand il fut sacré archevêque.

Ces trois prélats portèrent : *D'argent, à la bande de gueules*, Pl. II. Suivant le curé Rousseau, Henri écartelait aux 1, 3, du Chapitre, aux 2, 4, de Cornut.

GUILLELMUS.—*Guillaume de Brosse ou de Broce, Brucia*, fils de Bernard III, vicomte de Brosse, branche de la famille des comtes de Limoges, remplit successivement les charges d'official, célérier, préchantre et doyen, avant de faire à Sens sa brillante entrée comme archevêque en 1258. Accablé par l'âge et les infirmités, il s'était retiré, depuis deux ans, dans son domaine de Brienon, quand il mourut en 1269.

Ce prélat portait : *d'azur, à trois gerbes ou brosses d'or liées de gueules 2 et 1*. Pl. II (1).

PETRUS.—*Pierre de Charny* ne dut pas à la noblesse de son origine, les hautes dignités auxquelles il fut élevé. Ses parents étaient d'humbles habitants de Charny. Après avoir servi de précepteur dans la famille Cornut, il devint successivement chanoine, official et doyen de l'Église de Sens. Envoyé à Rome par le Chapitre, il y fut nommé camérier, puis sacré

(1) Rousseau. — P. Anselme.

archevêque par le pape Urbain IV. Il affranchit les habitants de Saint-Julien-du-Sault, moyennant une somme d'argent qu'il versa entre les mains de Guy et Guillaume des Barres, en échange de la vicomté de Sens. Tous ses successeurs ont depuis lors porté le titre de Vicomte de Sens.

Le curé Rousseau ne lui assigne pas d'armoiries ; mais, suivant un manuscrit dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Carlier, il aurait porté : *d'argent, au lion rampant de gueules.* Pl. II, et, suivant un autre manuscrit ayant appartenu à M. Tarbé : *de gueules, au chef d'argent chargé d'une mitre d'azur.* La maison de Charny portait : *de gueules, à trois écussons d'argent posés 2, 1.* — P. Anselme.

Petrus.—*Pierre d'Anisy* mourut avant d'avoir pris possession de son siége. C'était un homme de mérite et un savant. Après avoir été chanoine de Paris et d'Auxerre, il avait rempli les fonctions de trésorier de l'Église de Sens.

Deux manuscrits, l'un du XVIe et l'autre du XVIIe siècle, lui donnent pour armoiries : *de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, sommée de trois pièces de même, maçonnées et crénelées de sable.* Pl. II.

Il fut inhumé dans l'église d'Auxerre, dont il avait été chanoine. Tous ses prédécesseurs depuis Guy de Noyers avaient été inhumés dans leur église de Saint-Etienne.

Gilo II.—Le préchantre, *Gilon Cornut*, fut élu par voie de compromis pour lui succéder ; il était neveu de Gaultier et de Gilon Cornut I. Suivant Geoffroy de Courlon, il eut « cinq « frères chanoines, suffisamment lettrés, fort bons chanteurs, « agréables lecteurs. » Trois furent archidiacres, le quatrième préchantre, le cinquième mourut encore jeune.

Il fut le quatrième et dernier archevêque sénonais du nom de Cornut. Sa famille, qui compte encore aujourd'hui des représentants (Lecornu de Balivières), avait fourni à l'Église,

outre les prélats déjà nommés, un grand nombre d'autres évêques et de nombreux dignitaires. L'un de ces derniers, Aubry (Albericus) Cornut, trésorier de l'Église de Sens, s'était choisi l'un des emblêmes les plus curieux que puisse présenter le moyen âge : Moïse, en habits sacerdotaux du XIIIe siècle, la tête surmontée des deux cornes traditionnelles, descendant du mont Sinaï ; sa main droite est levée vers le ciel, et sa gauche soutient les tables de la loi appuyées sur sa poitrine et sur son épaule. A l'angle supérieur du sceau se trouve un buste à tête nimbée, celui de Jehovah dictant le décalogue. La légende est : S. ALBERICI CORNUTI CAN. SENON. Il est évident que le bon chanoine avait vu, dans cette représentation de Moïse, une allusion à son nom, *Cornutus*, et qu'il avait été heureux de se l'approprier, sans songer que peut-être on pourrait l'accuser de pécher contre la modestie (1).

Stephanus. — *Etienne Bécard ou Béquard de Penout*, neveu des Cornut par sa mère, était doyen du chapitre quand il fut élu en 1292. Ses armoiries : *de gueules, à deux haches adossées d'or, mises en pal.* Pl. II., sont figurées sur les verrières de deux chapelles qu'il fonda dans la cathédrale ; elles sont aussi sculptées en dehors des chapelles du côté nord. (2). C'est donc à tort que le curé Rousseau, d'accord avec le manuscrit de M. l'abbé Carlier, remplace les haches d'or par des faulx.

Après un brillant pontificat, il mourut laissant à son église de grandes richesses, et entre autres les biens qu'il avait acquis à Villeneuve et l'hôtel qu'il avait fait bâtir à Paris, sur le quai appelé plus tard quai des Célestins.

Certains auteurs mentionnent ici un *Philippe de Béodi*, et d'autres, un *Philippe Bécard*, comme ayant été élus pour

(1) Cartulaire de N.-D. des Vaux-de-Cernay.
(2) Ces chapelles sont aujourd'hui détruites.

lui succéder, mais sans aucune preuve à l'appui de leur assertion.

PHILIPPUS. — *Philippe Le Portier de Marigny*, fils de Philippe de Marigny, seigneur d'Ecouys, de Marigny, de Mainville, de Plessis-Tremblay, de Longchamps, de Boisroger, de Habecourt, etc., au bailliage de Gisors et en la sénéchaussée de Ponthieu, après avoir été secrétaire du roi, fut nommé évêque de Cambray en 1306, puis transféré à Sens en 1309.

Il mourut à Paris en 1316. Il eut pour frères Enguerrand de Marigny, grand chambellan de France, et Jean, archevêque de Rouen, chancelier de France.

Ses armes étaient : *de gueules, à deux fasces d'or*, Pl. II, suivant les manuscrits Tarbé, Rousseau et autres; le P. Anselme indique *d'azur, à deux fasces d'argent*.

GUILLELMUS. — *Guillaume de Melun*. La famille de Melun donna, comme la famille Cornut, quatre archevêques au siége de Sens : Guillaume I, Philippe, Guillaume II et Louis.

Guillaume I était fils d'Adam IV, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil, Bellay, etc., et de Jeanne de Sully (1), fille de Henri II de Sully, et de Perrenelle de Joigny, dame de Château-Renard, veuve de Pierre I de Courtenay. Il était chanoine de l'église de Sens, lorsqu'il fut élu par ses collègues pour succéder à Philippe de Marigny. Son épiscopat dura jusqu'en 1329, année de sa mort.

Ses armes sont : *d'azur, à sept besans d'or posés 3, 2, 1, au chef d'or*. Pl. III.

PETRUS, — *Pierre Roger* naquit en 1291 à Rosières, près de Limoges; il était fils de Guillaume Roger ou Rogier et de

(1) La famille de Sully portait : *d'azur, semé de molettes d'or, au lion de même, brochant sur le tout.*

Guillemette de la Monstre; son oncle, Nicolas Roger, fut évêque de Rouen. D'abord simple religieux, puis prieur de la Chaise-Dieu en Auvergne, il devint docteur et proviseur en Sorbonne, abbé de Fécamp, évêque d'Arras en 1338, grand chancelier de France, Archevêque de Sens en 1329, de Rouen en 1330, cardinal en 1337, enfin pape en 1332, sous le nom de Clément VI. Il mourut le 6 décembre 1352, à Avignon, qu'il avait acheté de la reine Jeanne de Sicile. C'était le douzième pape français.

Ses armoiries, d'après un portrait conservé au palais archiépiscopal, les manuscrits sénonais, et le Père Anselme, sont : *d'argent, à la bande d'azur acc. de 6 roses de gueules posées en orle, 3 en chef et 3 en pointe.* Pl. III.

Un des neveux de ce prélat, qui porta aussi le nom de Pierre Roger, fils de Guillaume Roger, comte de Beaufort, et qui lui succéda bientôt comme souverain pontife, sous le nom de Grégoire XI, avait été Archidiacre de Sens (1).

La famille des Beaufort donna plus tard naissance à deux branches, celle des seigneurs de Canillac, et celle des vicomtes de Turenne, qui eut la gloire de donner à la France un de ses plus grands généraux, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.

Guillelmus.—*Guillaume de Broce II*, petit neveu de l'Archevêque du même nom, et célèbre par sa plaidoirie contre Pierre de Cugnières, fut transféré en 1330, du siége de Bourges à celui de Sens. Il était fils de Roger, vicomte de Brosse, seigneur de Boussac, de Sainte-Sévère et d'Huriel, qui accompagna saint Louis dans la cinquième croisade en 1248, et au siége de Tunis en 1270, et de Marguerite de Deols.

D'abord évêque du Puy, en 1317, et transféré à Meaux l'année suivante, il fut appelé, par Jean XXII, sur le siége de

(1) On conserve, au trésor de la cathédrale de Sens, l'anneau de Grégoire XI.

Bourges en 1321, et enfin nommé à Sens en 1330. Il mourut au mois de décembre 1338, dans son château de Nailly.

Ses armes, les mêmes que celles de son grand oncle, sont figurées Pl. II.

PHILIPPUS.—*Philippe de Melun*, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron, frère de Guillaume de Melun, était évêque-comte de Châlons et pair de France, lorsqu'il fut appelé à gouverner l'Église de Sens. Il ne conserva ses pouvoirs que six ans, et les abandonna en faveur de son neveu, Guillaume. Il mourut l'année suivante, 1345.

GUILLELMUS.—*Guillaume de Melun II*, neveu de Philippe et de Guillaume, ses prédécesseurs, était fils de Jean de Melun, grand chambellan de France et de Normandie, et de Jeanne Crespin, dame de Tancarville (1). Il fut d'abord chanoine-trésorier de Saint-Quentin, puis chanoine de Paris, et enfin archevêque de Sens. Pendant son épiscopat, qui dura trente ans, il conserva un grand crédit auprès des rois Jean et Charles V. Il accompagna le premier, à la bataille de Poitiers, partagea sa captivité, et contribua beaucoup à sa mise en liberté.

Sur son sceau, il est représenté, debout, revêtu de ses ornements sacerdotaux, tenant sa crosse de la main gauche, et bénissant de la main droite. A sa droite, est l'écu de Melun, à sa gauche, l'écu du Chapitre. Le contre-sceau, qui est rond, représente saint Etienne agenouillé, entre les deux bourreaux qui le lapident ; au-dessus de sa tête, la main de Dieu le bénit ; à ses genoux se voit l'écu de Melun (2).

ADEMARUS. — *Adémar Robert*, fils d'Aimar, seigneur de

(1) La famille de Tancarville avait pour armoiries : *de gueules à l'écusson d'argent accompagné de 8 étoiles ou angémes d'or mises en orle* 3, 2, 3.

(2) Bibliothèque de Sens, charte du 2 avril 1364.

S. Jal près Limoges, était docteur en droit civil et en droit canon, évêque de Lisieux, d'Arras et de Saint-Omer, et cardinal du titre de *Sainte-Anastasie*, quand le pape Grégoire XI, qui avait eu aussi la Limagne pour berceau, l'appela sur le siége de Sens (1). Par ses soins, et par les hommes éminents dont il s'entoura, l'Église de Sens jeta le plus vif éclat. Nicolas de Vères, depuis évêque de Châlons, était archidiacre ; Henri de Châlons, de la famille de Richemer d'Arlay lui succéda ; Nicolas, qui fut depuis cardinal de Saint-Martin *in montibus*, était chanoine et trésorier ; le cardinal d'Amiens, était archidiacre du Gâtinais ; Thomas d'Estouteville, archidiacre d'Etampes, et Adémar ne le cédait à aucun d'eux.

Ses armes sont : *de gueules, à la bande d'or accomp. de 6 étoiles de même posées en orle, 3 en chef et 3 en pointe.* Pl. III.

Gontherius. *Gonthier de Baigneaux.* A la mort d'Adémar Robert, l'ancien archidiacre *Nicolas de Vères*, originaire de Pont-sur-Yonne, que ses connaissances avaient fait nommer secrétaire du roi Charles V et évêque de Châlons-sur-Saône, fut élu canoniquement; des raisons politiques empêchèrent Urbain VI de ratifier cette élection, et d'accord avec le roi, il donna Saint-Etienne de Sens à Gonthier de Baigneaux, évêque du Mans, qui mourut l'année suivante. Les manuscrits s'accordent à donner à ce prélat les armes figurées Pl. III : *d'argent, au double trescheur de gueules.*

Guido. — *Guy de Roye.* Le siége devenu vacant, le Chapître s'empressa de renouveler au Souverain Pontife sa demande en faveur de Nicolas de Vères ; mais Urbain VI qui s'était réservé la provision de ce siége. et qui avait besoin de fortifier son parti contre l'anti-pape Clément (depuis Clément VII), écarta pour la seconde fois le candidat du Chapitre, et mal-

(1) Hugues Malhoud.

gré les réclamations du Doyen et des Chanoines, il mit à leur tête Guy de Roye, frère de Renault de Roye, chambellan de France.

Le nouveau prélat, comblé des faveurs de la cour de Rome, soutint de tout son pouvoir la cause d'Urbain VI ; par contre, le Chapître s'attacha au parti de Clément, et profitant de ce fâcheux conflit, obtint de lui qu'il enlevât à l'Archevêque toute juridiction sur les Chanoines et autres serviteurs de l'Église; mais sur les observations de M. de Gondrin, cette décision fut modifiée au XVIIe siècle.

Guy de Roye avait commencé par être doyen de Saint-Quentin, puis évêque de Verdun, de Castres, de Dol, il fut la même année (1386), nommé archevêque de Tours et transféré à Sens, où il demeura jusqu'en 1390 ; il passa alors sur le siége de Reims. Il appartenait à la famille du Plessier de Roye ; il était fils de Mathieu, dit le Flament, seigneur du Plessier de Roye et d'Aunoy, grand-maître des arbalétriers de France, et de Jeanne de Chérisy, dame de Muret.

Suivant le P. Anselme il portait : *de gueules, à la bande d'argent*. Pl. III, et suivant les manuscrits sénonais : *d'azur, à la bande d'or*.

Simon de Cramaud, évêque de Poitiers, en faveur à la cour d'Avignon, et proposé pour succéder à Guy de Roye, crut devoir se retirer devant l'insistance que mettait le Chapître à présenter Nicolas de Vères (1); mais malgré toutes les démarches faites auprès du Pape, l'évêque de Châlons se vit encore repoussé, et le candidat du roi, Guillaume de Dormans, fut agréé.

GUILLELMUS. *Guillaume de Dormans*, seigneur de Lisy-

(1) Simon de Cramaud portait : *d'azur, à la bande d'or accompagnée de 6 merlettes de même posées en orle*, et Nicolas de Vères : *d'argent, au giron d'azur chargé d'une coquille d'argent acc. en chef de deux roses de gueules.*

sur-Ourc, Monceaux et Goussainville, fils du chancelier de France du même nom, et neveu du cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais et fondateur du collége des Dormans ou de Beauvais, à Paris, était conseiller du roi Charles VI et évêque de Meaux, lorsqu'il fut transféré sur le siége de Sens. Il était chanoine de Tours, Melun, Provins, Notre-Dame-du-Val. Son aïeul, procureur d'une origine obscure, se fit appeler *de Dormans*, du nom de son pays ; ses enfants en achetèrent plus tard la seigneurie et portèrent pour armoiries : *d'azur, à trois têtes de léopard d'or lampassées de gueules 2, 1.* Pl. III.

La famille de Dormans fournit à la France trois grands chanceliers. Guillaume étant mort en 1405, *Hugues Blanchet* (1), archidiacre de Sens et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fut élu par la majorité du Chapitre. Cette élection ne fut point acceptée par le roi, le Chapitre persista dans sa décision, et des difficultés allaient s'élever, quand la mort de Hugues vint laisser le siége pontifical au protégé du roi, Jean de Montaigu.

JOHANNES.—*Jean de Montaigu* ou *de Montagu*, trésorier de l'Église de Beauvais, conseiller au parlement, camérier du pape Clément VII, évêque de Chartres en 1390 ; premier président des comptes en 1398 ; chancelier de France en 1405 ; puis archevêque de Sens en 1407, était fils de Gérard de Montaigu (2), bourgeois de Paris anobli par le roi Jean, qui devint notaire et secrétaire du roi Charles V, et de Biette de Cassinel, sœur

(1) Il était originaire de Sens, fils de Pierre Blanchet, premier secrétaire du roi et de Isabeau Pelletier. Son sceau, qui ne permet pas de distinguer les couleurs, porte un chevron chargé de 3 besans et accomp. de trois cœurs ou trèfles.

(2) Gérard de Montaigu était fils de Robert-le-Gros qui, suivant Simon de la Motte, quitta les armes des Gros *(d'or, à l'aigle éployé de sable becqué et membré de gueules)* pour adopter celles qui servirent depuis à la branche des Montaigu *(d'argent, à la croix d'azur cantonnée de quatre aigles éployés de gueules, becqués et membrés d'or)*. L.

de l'archevêque de Reims, Ferry de Cassinel, originaire de Lucques.

Ses armes étaient : *d'argent*, suivant le P. Anselme et suivant les manuscrits sénonais *d'or, à la croix d'azur cantonnée de quatre aigles de gueules*. Pl. IV.

Ce prélat eut pour frère Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers et de Paris, et Jean de Marcoussis, seigneur de Montaigu, grand-maître de France, qui périt victime des querelles des ducs de Bourgogne et d'Orléans. Soit pour venger la mort de son frère, soit pour toute autre raison, notre prélat embrassa chaudement le parti des Armagnacs; on le vit souvent, dit Monstrelet, coiffé d'un casque au lieu de mitre, vêtu d'une cuirasse en guise de dalmatique et la lance au poing comme bâton pastoral, briller parmi les plus vaillants chevaliers. C'est sous ce costume qu'il fut trouvé parmi les morts de la désastreuse bataille d'Azincourt en 1415, en compagnie de son neveu Charles de Montaigu, vidame de Laon. Il fut inhumé, suivant les uns, à Marcoussis, et suivant les autres, dans son église cathédrale.

Maulmirey, dans ses notes manuscrites sur Taveau, prétend qu'il eut pour successeur un archevêque du nom de *Thomas*, qui assista au concile de Constance et signa le soixantième « Thomas episcopus Senonensis. »

Le silence que les historiens ont gardé au sujet de ce personnage, laisse penser qu'il ne fut probablement qu'un évêque *in partibus*, suffragant de la province de Sens (Senonensis), chargé peut-être des fonctions épiscopales pendant la vacance du siége, après 1405 (1).

Henricus. — *Henri de Savoisy*. A la mort de Jean de Montaigu, une partie du Chapitre élut, pour lui succéder, Henri de Savoisy, doyen de Langres, chanoine de Paris et de

(1) Fenel Hist man. des arch de Sens.

Sens, dévoué au parti des Anglais et du duc de Bourgogne; l'autre partie nomma *Jean de Norry*, autre chanoine de Sens, trésorier de l'Église de Cambrai, présenté par le Roi, dont il était conseiller.

Appelé à trancher la question, le légat se prononça en faveur de Jean de Norry; mais le pape Martin V, à qui s'adressa Henri, cassa la décision de son légat, et donna gain de cause à Henri de Savoisy. Les troubles politiques ne lui permirent de prendre possession que deux ans plus tard, le 11 juin 1420, trois jours après la reddition de Sens aux Anglais, en présence des deux rois de France et d'Angleterre, des reines et du duc de Bourgogne. Henri était fils d'Eudes, seigneur de Savoisy et du Fossé, capitaine de Saint-Florentin, bailli de Vitry, puis de Troyes; il eut pour sœur, Isabelle, mère de Louis de Melun, l'un de ses successeurs, et pour oncle, Philippe Ier, qui fut le chef de la première branche des seigneurs de Seignelay. Avant d'être archevêque de Sens, il avait rempli les fonctions de conseiller au parlement et de maître des requêtes. Il mourut le 13 mars 1422, au château de Seignelay, déplorant le triste état de la France et les exactions cruelles exercées par le parti qu'il avait embrassé. Il fut inhumé dans la cathédrale de Sens; son corps, trouvé en 1646, enveloppé d'une peau de cerf, fut déposé dans le caveau de M. de Bellegarde.

Ses armes étaient : *d'or, à trois chevrons de gueules, à la bordure engrélée de même*. Pl. IV. On les trouve aussi blasonnées de la manière suivante : *de gueules, à trois chevrons d'or, à la bordure engrélée d'azur ;* mais alors elles sont à enquérir, car on y voit émail sur émail. Plusieurs manuscrits lui donnent un écu écartelé du Chapître.

Johannes.—*Jean de Nanton*. Henri venait de mourir, lorsque le Chapitre, réduit à dix chanoines par les malheurs du temps, élut Jean de Nanton, abbé de Saint-Germain d'Auxerre.

Bien que cet évêque eut, comme son prédécesseur, ouvertement favorisé le parti anglo-bourguignon, il n'eut pas lieu de s'en féliciter plus que lui ; Henri était mort de chagrin ; Jean, longtemps retenu captif à Joigny, ne put racheter sa liberté qu'au poids de l'or ; d'autres disent qu'il était encore prisonnier au prieuré de Notre-Dame, quand il y mourut le 30 juin 1432.

Il portait : *d'or, à la croix de gueules.* Pl. IV. Suivant les manuscrits sénonais et suivant Hugues Mathoud.

L'armorial de Jouffroy d'Eschavannes donne à la famille de Nanton, en Bourgogne : *de sinople, à la croix d'or.*

Ludovicus. — *Louis de Melun* présenté par le roi, élu par le Chapitre, et confirmé par le pape Eugène IV, le 16 janvier 1433, était fils de Jean le Brun, vicomte de Melun, seigneur de la Borde, de Dannemois de Courtery et de Vianne, et d'Isabelle de Savoisy, sœur de l'archevêque Henri de Savoisy. Il appartenait à une branche collatérale de celle qui avait donné à l'Eglise de Sens les trois archevêques Guillaume Ier, Philippe, Guillaume II, et plusieurs dignitaires (1).

Après avoir été chanoine et coustre (custos) de Saint-Quentin, chanoine de Paris et archidiacre de Sens, auprès de son oncle maternel, il gouverna pendant quarante-deux ans l'Église de Sens. Accablé par l'âge et les infirmités, il donna sa démission en 1474, et mourut deux ans plus tard.

Un de ses neveux, qui porta le même nom, succéda à Tristand de Sallazar, sur le siége de Meaux, lorsque celui-ci fut transféré à Sens. C'est ce qui a fait dire, à un historien Sénonais, que Louis de Melun avait échangé avec Tristand de Sallazar, pour se reposer des trop grandes fatigues que lui imposait un diocèse aussi important que le sien.

(1) Jean le Brun avait pour bisaïeul, Jean de Melun, oncle d'Adam IV, père des archevêques Guillaume Ier et Philippe de Melun.

Les armes de Louis de Melun, comme celles de la branche des seigneurs de la Borde à laquelle il appartenait, étaient celles de Melun, mais *brisées en chef d'un lion hissant de gueules*. (P. Anselme), Pl. IV. Ses armoiries se voient sur le calice en vermeil conservé à l'Eglise de Saint-Pierre le Rond de Sens.

TRISTANDUS.— *Etienne Tristand de Sallazar*, né en 1431, à Saint-Maurice en Thizouailles (1), dans la vallée d'Aillant, était le quatrième fils de Jean de Sallazar, célèbre chevalier qui vint de la province espagnole de Biscaye apporter un renfort à Charles VII contre les Anglais. Sa mère fut Marguerite de la Trémouille, dame de Saint-Fargeau, fille naturelle de Georges de la Trémouille, grand chambellan de France. Il fut appelé en 1473 sur le siége épiscopal de Meaux, et de là, transféré à Sens, l'année suivante.

Avant et après son sacre, il remplit différentes charges auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. En compagnie de ce dernier, on le vit, sous les murs de Gênes, *armé de pied en cap, et lançant de tous côtés son javelot.*

Jaloux de ses droits, il sut, dans plus d'une circonstance, faire respecter son titre de métropolitain; peut-être même dépassa-t-il quelquefois ses pouvoirs (2).

Il cumula de nombreux bénéfices, entre autres les abbayes de saint-Rémy, Sainte-Colombe, Saint-Pierre de Chaumes, Saint-Martin; mais il fit de sa fortune un noble usage, et jamais évêque ne laissa après lui tant de marques de sa libéralité. On lui doit de nombreux travaux exécutés à la cathédrale, et la plupart des vitraux qui existent encore. C'est

(1) MM. de Ste-Marthe indiquent à tort le château de Saint-Just, en Champagne, comme le lieu de sa naissance.

(2) En 1484, il confirma l'élection de Jean l'Huillier, élu évêque de Meaux, et le sacra dans son église, le dispensant ainsi d'aller à Rome, suivant les usages établis.

avec les pierres provenant de l'hôtel royal de Saint-Paul qu'il fit construire à Paris, la célèbre résidence, aujourd'hui détruite, des archevêques de Sens, à l'angle des rues de l'Hotel-de-Ville et du Figuier.

Ses armes : *Ecartelé : aux 1, 4, de gueules, à cinq étoiles à six pointes d'or; aux 2, 3, d'or à 5 feuilles de nénufar de sinople*, Pl. IV. étaient gravées, avec son nom, au-dessus de l'entrée principale de cet hôtel. On les voit aujourd'hui figurer sur la tour de pierre et dans la magnifique rosace du portail sud de la cathédrale; elles se trouvent encore sculptées sur le cinquième pilier de la nef, à gauche en entrant, et sur les restes du mausolée en marbre noir qu'il fit élever à son frère.

Vers la fin de sa vie, ce prélat se fit aider par le cordelier *Jean de Médine*, qui fut son coadjuteur avec le titre d'évêque de Sienne. Il mourut le 15 février 1518.

A sa mort, le Chapitre voulut, suivant l'usage, se réunir pour élire un successeur, et *Jean de Sallazar*, neveu du défunt, était l'élu désigné ; mais des ordres royaux vinrent suspendre l'élection ; le roi se réservant, d'après les clauses du concordat, qui cependant n'était pas encore signé, le droit de nommer des évêques de concert avec le Pape. Les chanoines résistèrent de tout leur pouvoir, supplièrent Etienne Poncher, désigné par le roi, de ne point accepter une nomination contraire aux canons de l'Église; puis voyant leur démarche inutile, et ne voulant pas qu'on leur reprochât d'avoir abandonné leur droits, ils résolurent de voter unanimement en faveur de l'élu royal.

Stephanus.— *Etienne de Poncher*, fils de Martin Poncher, grenetier au grenier de sel de Tours, et de Catherine Belin fut d'abord chanoine de Saint Gatien et de Saint-Martin de Tours, conseiller clerc au parlement de Paris en 1483, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans en 1493, président aux enquestes en 1498, puis appelé sur le siége épiscopal de

Paris en 1503. Il accompagna Louis XII en Italie, en 1507, et revint chancelier de Milan et de l'ordre de Saint-Michel, et abbé de Saint-Benoit sur Loire. Il fut nommé garde-des-sceaux de France en 1512, délégué plusieurs fois comme ambassadeur, et enfin nommé à l'archevêché de Sens où il demeura jusqu'à sa mort, en 1524.

C'est à lui qu'on doit la construction de l'aile du palais archiépiscopal qui donne sur la Grande-Rue. Ses armes, aujourd'hui mutilées, ornaient la façade sud de ce monument; elles sont : *d'or, au chevron de gueules accompagné de trois coquilles ou vanettes de sable posées 2, 1, chargé en chef d'une tête de maure de sable tortillée d'argent* Pl. IV.

Le curé Rousseau supprime la tête de maure. Le moyen âge et la renaissance reproduisent un portrait de ce prélat. Les armoiries qui y sont peintes se blasoneraient : *d'azur, au chevron d'argent acc. de 3 vanettes de sable 2, 1, chargé en pointe d'une tête de maure de sable tortillée de même.*

Un de ses neveux porta le même nom que lui et fut chanoine de Chartres, évêque de Bayonne, abbé de Saint-Pierre-le-vif et archevêque de Tours. Il était seigneur d'Esclimont, de Tremblay le vicomte, de la Houssaye, de Villeneuve, de Champigny.

A la mort d'Etienne de Poncher arrivée le 24 février 1525, jour où François Ier perdait la bataille de Pavie, le Chapitre élut, pour la seconde fois, Jean de Sallazar archidiacre de Sens, abbé de Sainte-Colombe et de Saint-Rémy de Sens, et fils de Galéas frère de l'archevêque Tristand; mais la régente, Louise de Savoie, choisit le grand chancelier de France; et malgré les réclamations du Chapitre et de son élu, elle obtint les bulles du Souverain Pontife.

Antonius. — *Antoine du Prat*, fils d'Antoine-Henri du Prat, IIe du nom, seigneur de Veyrières, et de Jacqueline Bohyer, né à Issoire, le 17 janvier 1463, fut d'abord avocat

au parlement de Paris et lieutenant-général au bailliage de Montferrand en 1490. Il épousa alors Françoise Veyny, dame d'Arbouse et de Villemont, originaire de Riom, et devint successivement avocat-général au parlement de Toulouse en 1495, maître des requêtes, quatrième puis premier président à mortier au parlement de Paris en 1506, précepteur du duc d'Angoulême, depuis François Ier, dont il prépara le mariage avec Claude de France. Cette même année, il perdit sa femme et entra dans les ordres; en 1515, il fut nommé chancelier de France; en 1517, chancelier du duché de Milan et comte de la Valteline. Après avoir concouru puissamment à l'abolition de la Pragmatique Sanction et au Concordat, il fut pourvu des évêchés de Die, Valence et Gap dont il ne prit point possession. Il administra le royaume pendant la régence de Louise de Savoie, fut nommé abbé de Saint-Benoit-sur-Loire et archevêque de Sens en 1526, et sacré à Angoulême. En qualité de chancelier, il figura dans le procès du malheureux Semblançay et reçut, pour sa part des dépouilles de la victime, les baronnies de Thiers et de Thoury. En 1527, il fut créé, à la demande du roi, cardinal du titre de *Sainte-Anastasie* par le pape Clément VII; l'année suivante, il présida un concile de Sens qu'il tint à Paris; en 1529, il reçut l'archevêché d'Alby, en 1530, le titre de légat *a latere usque ad bene placitum suum* (1); en 1531, il couronna Eléonore d'Autriche à Saint-Denis: en 1532, il réunit définitivement la Bretagne à la France; en 1534, il obtint l'évêché de Meaux, et envoya son fils en prendre possession en son nom. Outre toutes ces dignités, il était encore chancelier de Bretagne et de l'ordre du roi. Les nombreuses affaires spirituelles et temporelles de ce légat, *qui pouvait tout et osait tout*, ont donné lieu à cette expression : *Avoir autant d'affaires que le légat.*

Les armes de du Prat étaient: *d'or, à la fasce de sable accom-*

(1) Traité des Legats *à latere*, par M. D. L. L., p. 71.

pagnée de 3 trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe. Pl. V. Ces armoiries se trouvent sur plusieurs ouvrages imprimés à Sens de son temps, et sont sculptées sur la lanterne de la grosse tour de la cathédrale, qu'il fit construire à ses frais.

En lui donnant le comté de Vaiteline, le roi avait remplacé la fasce de sable par une fasce d'azur chargée de 3 lis d'or ; mais jamais le chancelier n'adopta ces armoiries. La devise de sa famille était : *Spes unica Deus*; il avait choisi pour sienne : *Virescit ex vulnere virtus*, et pour emblême un homme foulant à ses pieds une plante d'oseille, allusion aux calomnies dont on l'avait voulu noircir.

Il n'entra dans son église de Sens qu'après sa mort, arrivée le 9 juillet 1535, au château de Nantouillet. On lui fit des funérailles dignes de la splendeur de sa vie. Antoine du Prat, son fils aîné, seigneur de Nantouillet, prévôt des marchands de Paris, lui érigea dans la cathédrale de Sens, un magnifique monument de marbre blanc dont il ne reste plus que quatre bas-reliefs d'un beau travail, et une statue à demi couchée sur un coussin, et portant l'empreinte des incisions pratiquées pour l'embaumement. La maigreur effrayante de ce cadavre contraste avec l'embompoint extraordinaire que l'on voit au prélat dans les scènes des bas-reliefs. A la suite de la révolution de 1793, cette statue, longtemps restée dehors, fut assez fortement endommagée par la pluie. Cet accident a fait croire à plusieurs personnes, que le sculpteur avait voulu représenter un cadavre rongé des vers.

Ludovicus. — *Louis de Bourbon-Vendôme*, né à Ham, le 2 janvier 1493, était quatrième fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, fille aînée de Pierre II de Luxembourg, comte de Saint-Paul. Comme son prédécesseur, il cumula dans l'église une foule de dignités dont voici les principales : en 1510, il est nommé évêque et

duc de Laon; il n'avait alors que dix-sept ans, aussi ne fut-il sacré qu'en 1517. Deux mois après il est fait cardinal prêtre du titre de *Saint-Sylvestre au Champ de Mars,* en 1519 il succède à son oncle Philippe de Luxembourg, comme évêque du Mans; en 1524 il reçoit l'évêché de Luçon et l'abbaye de Saint-Denis, dont il est le premier abbé commandataire. En 1536, il reçoit l'archevêché de Sens, et l'année suivante, il ajoute à ses titres celui d'évêque de Tréguier. Son premier titre de cardinal avait été changé contre celui de *Sainte-Sabine, évêque de Preneste;* en 1550, il remplace celui-ci par celui d'*évêque de Palestrine,* l'un des premiers du collége des cardinaux; enfin en 1552, il est nommé lieutenant général des armées du roi en Picardie.

Les historiens Sénonais vantent son zèle pour les intérêts spirituels et temporels de son diocèse. Comme il ne pouvait par lui même remplir toutes les fonctions de son ministère, il se fit aider par *André Richer*, évêque de Chalcédoine, et par *Philippe Musnier*, évêque de Philadelphie. Il mourut le 11 mars 1557, à Paris, en son hôtel de Bourbon, et fut inhumé dans son église de Laon.

Ses armes, d'après un jeton qu'il fit frapper, étaient : *d'azur, à trois fleur de lis d'or, 2, 1, à la cotice de gueules brochant sur le tout.* Pl. V.

On les trouve ainsi gravées sur des livres imprimés en 1552; sur d'autres livres imprimés en 1554, la cotice est périe en bande. Le P. Anselme remplace la cotice par une bande; MM. de Ste Marthe la chargent de trois lionceaux d'argent. Les emblêmes adoptées par le cardinal de Bourbon était un bras tenant un glaive, avec la devise : NESPOIR NE PEUR. Cette devise et les armes figurées Pl. V. se retrouvent sur une des magnifiques tapisseries conservées au trésor de la cathédrale de Sens.

JOHANNES. — *Jean Bertrand*, chevalier, seigneur de Frazin

et de Videville, naquit à Toulouse, de Bernard Bertrand, seigneur de Villèles, procureur général au parlement de Toulouse, et de Catherine de la Roche. Après avoir rempli la charge de premier président à Toulouse, il fut appelé comme troisième président à Paris ; il devint ensuite premier président et garde-des-sceaux de France.

A la mort de sa femme, Jeanne de Barras, dame de Mirebeau et de Villemor, dont il eut quatre enfants, il entra dans les ordres, fut nommé évêque de Comminges en 1555, puis archevêque de Sens en 1557, et cardinal, d'abord avec le titre de *Saint-Prisque*, puis avec celui de *Saint-Chrysogone*. D'après son épitaphe, il aurait été ambassadeur de France en Allemagne et gouverneur de Savoie.

A la mort d'Henri II, arrivée en 1559, il fut obligé de rendre la garde des sceaux à François Olivier, puis s'en alla à Rome pour l'élection du pape Pie IV, et y resta jusqu'à la fin de l'année suivante. Il revenait en France, lorsque la mort le surprit à Venise, le 4 décembre 1560. Il fut inhumé sous les orgues des Augustins de cette ville. Pendant les trois années de son pontificat, il ne parut pas une seule fois dans sa métropole ; Jacques Spifame, le fameux évêque de Nevers, qui devint meunier, avait pris possession du siége en son nom.

Ses armes étaient : *d'azur, au cerf passant d'or, au chef d'argent*. Pl. V.

On est étonné de ne pas les voir figurer sur les deux grosses cloches encore existantes qui furent fondues l'année même de sa mort ; il y a apparence qu'elles y avaient été placées par le fondeur, car le doyen Fenel rapporte que le Chapitre fit enlever une inscription en vers et des armoiries gravées sans autorisation (1).

Lorsque le Chapitre eut appris la mort de Jean Bertrand, il chargea *François*, évêque de Négrepont, de remplir les

(1) Fenel. Hist. man. des arch. de Sens.

fonctions épiscopales, et ce choix fut approuvé par le cardinal de Guise, qui ne tarda pas à être nommé archevêque de Sens.

Ludovicus. — *Louis de Lorraine*, connu sous le nom de *Cardinal de Guise*, duc et pair de France, était le quatrième fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbeuf, baron de Joinville, gouverneur de Champagne, de Brie et de Bourgogne, et d'Antoinette de Bourbon, sœur du cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens. A dix-huit ans, il fut nommé à l'évêché de Troyes en 1545, à celui d'Alby en 1550, d'où il fut transféré sur le siége archiépiscopal de Sens en 1561. Il portait les titres d'abbé de Saint-Victor de Paris, de Moissac de Saint-Pierre de Bourgueil et de Saint-Germain d'Auxerre. Elevé au cardinalat sous le titre de *Saint-Nicolas in carcere Tulliano* en 1553, il assista à l'élection du pape Paul IV qui changea son titre en celui de *Saint Thomas in parione* (1555).

Les guerres de religion qui désolaient la France à cette époque, et dans lesquelles les Guise jouèrent un si grand rôle, empêchèrent le cardinal de Guise de prendre possession.

En 1568, il céda son diocèse à Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, et reçut en échange l'évêché de Metz, qu'il administra jusqu'à sa mort arrivée en 1578. Il fut inhumé dans le chœur de Saint-Victor, à Paris.

Plusieurs princes de la maison de Lorraine ont porté le titre de *Cardinal de Guise*, 1° celui dont il est ici question, frère du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et de François de Guise, tué au siége d'Orléans, en 1563; 2° son neveu, qui fut assassiné à Blois en 1588, avec Henri, son frère; 3° un fils de ce dernier, qui fut, comme son oncle, archevêque de Reims, et mourut en 1621.

Pendant tout le pontificat de ce prélat, ce furent les deux suffragants du Chapitre, Philippe Musnier, évêque de Phila-

delphie, et François, évêque de Négrepont, déjà cités, qui remplirent les fonctions épiscopales.

Les armes du cardinal de Guise étaient : Parti de 3 et coupé de 1.

Au 1, *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces*, qui est de Hongrie ;

Au 2, *semé de France au lambel à 3 pendants de gueules*, qui est d'Anjou-Sicile ;

Au 3, *d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même*, qui est de Jérusalem ;

Au 4, *d'or, à 4 pals de gueules*, qui est d'Arragon ;

Au 5, *semé de France, à la bordure de gueules*, qui est d'Anjou ;

Au 6, *d'azur, au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules*, qui est de Gueldres ;

Au 7, *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules*, qui est de Flandres ;

Au 8, *d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés d'or*, qui est de Bar.

Sur le tout des 2, 3, 6, 7, *d'or, à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent*, qui est de Lorraine ;

Sur le tout des 1, 2, 3, 4, *au lambel à trois pendants de gueules mis en chef*. Pl. V.

Nicolaus. — *Nicolas de Pellevé*, naquit à Octeville, le 21 octobre 1518. D'abord étudiant, puis professeur en droit à l'Université de Bourges, il fut bientôt nommé conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes. Outre ces charges civiles, il avait rempli encore des charges ecclésiastiques ; il avait été abbé de Saint-Cornille de Compiègne et de Breteuil, au diocèse de Beauvais, et était devenu évêque d'Amiens.

Envoyé en Écosse, pour soutenir, contre Elisabeth, les droits de la reine, sœur du cardinal de Lorraine et mère de Marie Stuart, il reçut, à cette occasion, une mission ecclésiastique

et le titre de nonce apostolique. Les talents dont il fit preuve dans cette mission, le firent nommer à l'archevêché de Sens, vacant par la démission que fit en sa faveur le cardinal de Guise.

Il se rendit, en compagnie du cardinal de Lorraine, à Trente, où le concile était assemblé et parvint avec assez de peine à obtenir ses bulles du pape Pie IV, prévenu contre lui. Le pape Pie V le fit cardinal en 1570, et à la mort de ce pontife, il partit pour Rome pour se trouver au conclave ; mais il arriva trop tard. Il resta près de vingt ans auprès de Grégoire XIII, qui lui donna le titre de cardinal de *Saint-Jean et Saint-Paul, martyrs*, puis celui de *Sainte-Praxède,* après la mort de saint Charles Borromée, et le nomma chef de la congrégation des évêques et protecteur des royaumes d'Écosse et d'Irlande.

Après avoir fait éclater son zèle pour la cause royale sous Charles IX et Henri III, il embrassa le parti des Guise et le soutint avec tant de chaleur que le roi se crut obligé de lui saisir ses revenus (1586). Ils ne lui furent rendus qu'un an après, sur la prière du pape Sixte V. Il était ministre de la ligue en cour de Rome, quand il fut transféré sur le siége de Reims, vacant par la mort du cardinal de Lorraine ; il fut installé le 4 octobre 1592, continua de soutenir le parti des ligueurs et devint chef de leur conseil. Il était retenu malade en l'hôtel de Sens, à Paris, lorsqu'il apprit l'entrée du roi Henri IV, en cette ville. Cette nouvelle et l'occupation de son hôtel par des gardes du Roi envoyés pour le protéger, lui causèrent une révolution qui aggrava son mal ; il mourut le 26 mars 1594, à l'âge de 77 ans. Il fut inhumé à Reims, et son cœur fut porté à Sens.

Il était fils de Charles de Pellevé, dit Malherbe, seigneur d'Octeville, d'Amayé, de Quiry, de Joüy en Telles, de Liancourt, de la Tour au Bègue, de Rebets, d'Asnières etc., et de Hélène du Fay, fille d'Antoine du Fay, seigneur de Richecourt, de Farcourt et de Château-Rouge.

Il portait : écartelé : au 1, 4, *de gueules, à la face humaine d'argent au poil levé d'or,* qui est de Pellevé ;

Au 2, 3, *d'argent semé de fleurs de lis de sable,* qui est du Fay, Pl. V, d'après une miniature du manuscrit des serments des Archevêques de Sens, conservé à la métropole et son sceau en cire rouge conservé au Trésor de la même église.

Pendant son long séjour à Rome, le cardinal de Pellevé avait envoyé pour le remplacer auprès du Chapitre, un célèbre cordelier sorti d'un couvent de Sens, *Christophe de Cheffontaines,* revêtu du titre d'archevêque de Césarée.

Le cardinal de Pellevé fut le premier abbé commandataire de Saint-Jean-lès-Sens. Après lui, ses successeurs ont conservé ce bénéfice jusqu'à la destruction de l'abbaye.

Reginaldus. — *Renault de Beaune* était petit-fils du malheureux Jacques de Beaune, chevalier et seigneur de Samblancay, de la Carte, vicomte de Tours, conseiller, chambellan du Roi, bailli et gouverneur de Touraine, général des finances, etc, et neveu de Martin de Beaune, archevêque de Tours, et de Jacques, évêque de Vannes. Il naquit à Tours en 1527, de Guillaume de Beaune, général des finances, et de Bonne Cothereau, fille de Jean Cothereau, seigneur de Maintenon. Après avoir rempli successivement les charges de conseiller au Parlement, président des enquêtes, maître des requêtes, et donné partout des preuves de son esprit, de son savoir, de sa modération, de son attachement à la couronne et de son amour pour son pays, il entra dans les ordres, devint abbé de la Cour-Dieu et de Molesme, évêque de Mende et chancelier du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, puis archevêque de Bourges, et en cette qualité il reçut l'abjuration du roi Henri IV. Après le sacre de ce prince il fut fait grand aumônier de France et commandeur du Saint-Esprit.

Le jour même de la mort du cardinal de Pellevé, il fut nommé archevêque de Sens; mais le Pape refusa de confir-

mer cette nomination faite par un roi qu'il considérait encore comme hérétique, malgré son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet 1593. Un arrêt du Parlement l'autorisa à prendre possession malgré l'opposition du Chapitre, et il envoya un vicaire-général en sa place.

Après quelques difficultés et pour éviter des embarras plus grands, le Chapitre résolut de nommer Renault de Beaune, archevêque de Bourges et *archevêque nommé* de Sens, son vicaire général dans tous les droits épiscopaux pendant la vacance du siége.

Au bout de trois ans, ne voyant point arriver les bulles de son grand-vicaire, pour le siége de Sens, le Chapitre lui retira ses pouvoirs, et Renault de Beaune fut obligé d'avoir recours à un arrêt du grand conseil qui le maintint malgré le Chapitre, jusqu'à la confirmation de son titre en cour romaine.

Le pape Clément VIII lui fit attendre ses bulles jusqu'en 1602, il ne put faire son entrée à Sens que le 11 septembre de cette année ; il mourut quatre ans plus tard dans sa maison du cloître Notre-Dame à Paris, le 19 septembre 1606, à l'âge de 79 ans, et fut enterré au milieu du chœur de Notre-Dame de Paris, dont il avait été chanoine. Henri IV désirait vivement le voir cardinal, mais le Souverain Pontife avait trop de griefs (1) contre ce prélat, et malgré toutes les instances de la cour de France, il ne voulut jamais y consentir.

Les armes de Renault de Beaune sont : *De gueules, au chevron d'argent accompagné de trois besans d'or, 2, 1.* Pl. V.

JACOBUS. — *Jacques Davy du Perron*, originaire d'une famille de Normandie qui avait embrassé la religion prétendue réformée, dut à ses dispositions naturelles, à son travail et

(1) Il avait reçu l'abjuration de Henri IV (cas réservé au pape) sans l'autorisation de la cour de Rome, et, dans une assemblée du clergé, il avait demandé la création d'un patriarchat de France.

peut-être aussi un peu à sa beauté physique l'éminente position qu'il occupa dans le royaume.

A la mort de Henri III, il fut envoyé à Rome par le cardinal de Joyeuse pour solliciter du Pape l'absolution d'Henri IV: il en revint évêque d'Evreux en 1596, fit éclater tout son savoir dans la célèbre conférence de Fontainebleau en 1600, où il terrassa le *pape* des protestants, le seigneur du Plessis-Mornay, et fut bientôt créé cardinal du titre de *Sainté-Agnès in agone* par Clément VIII, en 1604. A son retour de Rome où l'avait appelé l'élection du pape Paul V, il fut nommé grand aumônier de France et commandeur du Saint-Esprit, puis archevêque de Sens et abbé commandataire de Saint-Jean-lès-Sens, par la mort de Renault de Beaune.

Il occupa le siége de Sens jusqu'en 1618, année de sa mort, mais dès l'année précédente, le mauvais état de sa santé l'avait obligé de se faire nommer un coadjuteur.

Johannes.—*Jean Davy du Perron*, son frère, remplit cette charge, sous le titre d'archevêque d'Héraclée, avec future succession; il lui succéda, en effet, l'année suivante. Les quelques années qu'il passa sur le siége de Sens lui valurent le surnom de *père des pauvres;* Louis XIII l'emmena à sa suite au siége de Montauban où il tomba malade; il se fit transporter au château de Laubijac et y mourut le 24 octobre 1621.

Ces deux évêques furent inhumés dans le même tombeau, dans leur église cathédrale.

En 1631, leur neveu, évêque d'Angoulême, aumônier de la reine d'Angleterre, leur fit élever un magnifique mausolée placé à gauche, dans le chœur de la cathédrale. Il reste de ce monument deux statues de marbre blanc représentant ces deux prélats agenouillés chacun devant un prie-dieu, sur lequel sont sculptées leurs armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois harpes d'or, 2, 1.* Planche VI.

Ces harpes sont des armes parlantes, rappelant la harpe

du saint roi David, comme le font entendre diverses pièces de vers de l'époque composées en l'honneur de ces prélats et remplies d'allusions d'assez mauvais goût aux noms de *Davy* et de *du Perron*.

Octavius. — *Octave de Bellegarde*, petit fils de Roger de Bellegarde, maréchal de France, naquit après la mort de son père, César de Saint-Larry, seigneur de Bellegarde et de Thermes, marquis de Saluces, gouverneur de Saintonge. Son oncle, Roger, contesta la légitimité de sa naissance, le dépouilla de son patrimoine, et le força d'embrasser l'état ecclésiastique. Il fit à Bordeaux, Toulouse et Paris de brillantes et solides études, qui le firent arriver aux plus hautes dignités. Henri IV lui donna entre autres, les abbayes de Saint-Michel de Tonnerre, et de Poultières du diocèse de Langres qu'il échangea bientôt contre celle de Saint-Germain d'Auxerre en 1607; il n'avait alors que 20 ans. Il ne tarda pas à entrer dans les ordres, fut aussitôt nommé évêque de Conserans et seigneur d'Aubrac, puis en 1621, à la mort de Jean du Perron, il fut désigné pour le siége de Sens. Entre sa nomination et sa prise de possession, qui n'eut lieu qu'en 1623, la province de Sens fut, comme nous l'avons vu, démembrée; et nous avons rapporté ci-dessus l'histoire de l'érection de Paris en archevêché.

Pendant les 23 ans qu'il passa sur le siége de Sens, il fit de nombreuses et sages réformes, il présida l'assemblée générale du clergé en 1627, défendit avec ardeur les droits du clergé et de l'épiscopat et termina sa belle vie à Montreuil près Paris, le 26 juillet 1646.

Il portait : Ecartelé : au 1, *d'azur, au lion couronné d'or*, qui est de Saint-Larry.

Au 2, *d'or, à 4 pals de gueules*, qui est d'Arragon (1).

(1) M. Lucien Coutant raconte ainsi l'origine des armes d'Arragon, origine contestable à plus d'un titre :

Au 3, *de gueules, au vase d'or*, qui est d'Orbessan.

Au 4, *d'azur, à 3 demi-pals flamboyants de gueules*, qui est de Termes.

Sur le tout, *d'azur, à la cloche d'argent bataillée de sable*, qui est de Bellegarde. Pl VI.

Ludovicus-Henricus. — *Louis-Henri de Gondrin* était septième fils d'Antoine Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, gouverneur de Navarre et de Béarn, et de Paule de Saint-Larry, sœur de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France. Sa famille, comme le montre son blason, avait contracté les alliances les plus illustres. Quelques auteurs prétendent même que l'aîné des Pardaillan faisait, à chaque avénement d'un nouveau roi d'Espagne, des protestations tendant à réclamer la royauté d'Arragon.

A la sollicitation des jésuites, Octave de Bellegarde demanda à la reine de lui accorder son neveu pour coadjuteur et futur successeur. La reine, qui avait tenu le jeune abbé sur les fonds baptismaux, s'empressa d'acquiescer à cette demande; et l'année suivante, en 1645, Henri de Gondrin était sacré archevêque d'Héraclée par son oncle, dans l'abbaye du Lys.

Peu de temps après, il reçut les titres d'abbé de Saint-Orient d'Auch, de Saint-Jean et de Saint-Rémi de Sens et de Saint-Pierre des Chaumes; et la mort de son oncle, arrivée l'année suivante, lui donna, à 26 ans, le gouvernement de la province. Son pontificat fut agité par de nombreux démêlés qu'il eut tantôt avec son Chapitre, tantôt avec les ordres reli-

Geoffroy-le-Velu, prince d'Arragon, portait *d'or plein*; Charles-le-Chauve le voyant renversé et couvert de blessures qu'il avait reçues des guerriers normands, trempa ses mains dans le sang du blessé, et, traçant avec ses doigts quatre raies sur son écu : « Désormais, lui dit l'Empereur, ta famille portera : *d'or, à 4 pals de gueules*. (Ann. de l'Aube, 1857.)

gieux ; et les auteurs contemporains nous le présentent sous les couleurs les plus opposées. Il mourut le 19 septembre 1674, dans son abbaye de Chaumes. Son corps fut inhumé à côté de celui de son oncle.

Voici la description de ses armes :

Parti : à sénestre, écartelé :

Aux 1 et 4, *d'or, au château sommé de trois tours de gueules surmontées de trois têtes de maures de sable tortillées d'argent*, qui est de Châtillon.

Aux 2 et 3, *d'argent, à trois fasces ondées d'azur*, qui est de Pardaillan.

Sur le tout, *d'argent, au lion de gueules armé et lampassé d'azur, accompagné de 7 écussons de sinople placés en orle et chargés chacun d'une fasce d'or*, qui est d'Espagne Montespan.

A dextre : écartelé : au 1, de Saint-Larry ; au 2, d'Arragon ; au 3, d'Orbessan ; au 4, de Termes et sur le tout de Bellegarde. Pl. VI.

Ces armoiries se trouvent sur un jeton frappé par ce prélat.

Johannes, — *Jean de Montpezat de Carbon*, fils de Jean-Antoine, seigneur de Salies, et de Claire de Mauléon, appartenait à l'une des plus illustres familles de Gascogne. Il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et grâce à la faveur du duc d'Epernon, qui fit connaître son mérite à la cour, il fut bientôt nommé évêque de Saint-Papoul, puis archevêque de Bourges. Le roi venait de le transférer sur le siége de Toulouse, quand la mort de M. de Gondrin modifia la décision royale. Louis XIV désigna Jean de Montpezat pour Sens, et donna l'archevêché de Toulouse à son frère, Joseph de Montpezat, qui lui avait succédé à Saint-Papoul. Il mourut le 5 novembre 1685, à l'âge de quatre-vingts ans. Fenel nous le dépeint sous les traits d'un excellent pontife, qui se fit remarquer dans les fonctions de son ministère à Saint-Papoul

et à Bourges, mais que son âge avancé rendit souvent trop faible pendant les dix ans qu'il passa sur le siége de Sens.

Il portait :

Ecartelé : aux 1 et 4, *de gueules, à la balance en équilette d'or,* qui est de Montpezat.

Aux 2 et 3, *de gueules, au lion rampant d'argent*, qui est de Mauléon.

Sur le tout : *d'azur au monde d'argent.* Pl. VI.

Ces armoiries ont fourni l'occasion de résumer en un distique les qualités du prélat :

> Crux erecta pium, fortem leo, libraque justum
> Æqua probat ; minor his dotibus orbis erit.

HARDUINUS. — *Hardoin Fortin de la Hoguette*, neveu de Hardoin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, précepteur de Louis XIV, fut élevé par son oncle, qui le fit bientôt chanoine, puis archidiacre de son église. Après s'être distingué pendant plusieurs années dans les fonctions difficiles d'agent général du clergé, il fut fait évêque de Saint-Brieuc, puis, transféré à Poitiers. A la mort de Jean de Montpezat, le roi l'éleva sur le trône pontifical de Sens ; mais ce ne fut que le 23 mars 1692, qu'il prit possession de son diocèse, et le 20 août suivant qu'il fit son entrée à Sens. Après un gouvernement de vingt-trois ans, pendant lequel il sut concilier tous les partis, il mourut le 28 novembre 1715. Son épitaphe, qu'on lisait autrefois à la droite de celle de Pierre de Corbeil, vantait son amour pour la paix, *pacifice vixit cum tribus capitulis;* et Fenel, sa modestie, car il refusa le titre de commandeur du Saint-Esprit, disant que ses titres de noblesse étaient insuffisants pour une telle dignité, puisque son aïeul seulement avait été anobli par Henri IV.

Il est le seul archevêque de Sens, qui soit mort dans son palais de Sens, depuis 1518.

Il avait pour armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accomp. de*

3 molettes de même, 2 en chef, 1 en pointe. Pl. VI. Suivant Fenel, il aurait écartelé son écusson des armes de sa mère, Louise de Beaumont de Péréfixe qui sont : *d'azur à 9 étoiles d'argent, 3, 3, 2, 1.*

Dionisius-Franciscus. — *Denis-François Le Bouthillier de Chavigny*, fils d'Armand-Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, maître des requêtes et d'Elisabeth Bossuet, était docteur en Sorbonne et vicaire-général d'un de ses oncles, évêque de Troyes, quand il fut désigné pour lui succéder en 1697. Il administra ce diocèse jusqu'en 1716, époque à laquelle il fut élevé sur le siége métropolitain. Il ne fit son entrée à Sens que le 23 août 1718. Ici comme à Troyes, il se fit aimer et estimer par sa prudence et sa sagesse. Il mourut à Sens, le 9 novembre 1730 et fut inhumé dans la cathédrale. Il avait été abbé d'Oigny, de Saint Loup de Troyes, de Mortemer et commandataire de Marcigny.

Il avait pour armoiries : *d'azur, à 3 lozanges d'or rangés en fasce.* Pl, VI.

Johannes-Joseph. — *Jean-Joseph Languet de Gergy* naquit à Dijon, le 25 août 1677. Son père, procureur-général au parlement de cette ville, lui fit de bonne heure embrasser l'état ecclésiastique ; et bientôt, grâce à Bossuet, son compatriote et son ami, il entra dans la maison de Navarre comme supérieur. En 1715, il fut appelé à gouverner l'église de Soissons et, quinze ans plus tard, il fut élevé sur le siége de Sens où il demeura 23 ans.

Pendant ce long épiscopat, il prit part à toutes les discussions religieuses qui signalèrent cette époque, et se distingua par de nombreuses publications dirigées contre les innovateurs. Il était docteur en Sorbonne et membre de l'Académie française.

Paris doit à son frère, J.-B.-J. Languet, la construction de

l'église Saint-Sulpice et de nombreux établissements charitables. Il mourut le 3 mai 1753 et fut inhumé dans un caveau, qu'il avait fait récemment construire, sous le chœur de son église, pour la sépulture des archevêques.

Ses armes : *d'azur, au triangle équilatéral cléché et renversé d'or, chargé en pointes de trois molettes de gueules* (Pl. VII) décorent le baldaquin du maître-autel de la métropole et l'escalier du palais archiépiscopal.

Paulus. — *Paul d'Albert de Luynes*, né à Versailles, le 5 janvier 1703, était le second fils d'Honoré-Charles, duc de Chevreuse-Montfort, et de Marie-Anne-Jeanne de Courcillon. Les leçons qu'il avait reçues de Fénélon, ami de son aïeule la duchesse de Luynes et de Chevreuse, le détournèrent de la carrière des armes qu'il avait embrassée d'abord; il entra dans les ordres. En 1727, il fut nommé abbé de Cérisy, et en 1729, évêque de Bayeux; en 1753, il fut transféré à Sens. Le 5 avril 1756, il fut promu au cardinalat, sur la présentation de Jacques III, roi d'Angleterre, qui s'était retiré à Rome auprès de Benoît XIV. La même année, il échangea son titre d'abbé de Saint-Vincent de Loudun contre celui d'abbé de Corbie. En 1759, il fut fait commandeur du Saint-Esprit. Il était premier aumônier de la dauphine, mère de Louis XVI, et chef d'une commission extraordinaire du conseil d'état pour le soulagement des communautés religieuses du royaume. En 1744, il avait été reçu membre de l'Académie française, et en 1755, membre honoraire de l'académie des sciences. Il partagea tout son temps entre les soins de son troupeau, la pratique du bien et le culte des lettres et des sciences. Il mourut à Paris le 13 janvier 1788, à l'âge de 85 ans, regretté, dit M. l'abbé Cornat, des pauvres dont il était le père et du clergé dont il était le modèle.

Ses armoiries surmontent encore la grille de chœur placée entre les deux jubés qu'il fit construire ; elles sont : Ecartelé :

au 1 et 4, *d'azur, à quatre chaînes d'or mouvant des quatre coins de l'écu et reliées en cœur par un anneau d'argent*, qui est d'Albert (Provence).

Au 1 et 3, *d'or, au lion de gueules armé, lampassé et couronné de même*, qui est d'Albert-Luynes. (Arm. Univ. de Jouffroy d'Eschavannes.)

Stephanus-Carolus. — *Etienne-Charles de Loménie, comte de Brienne*, né à Paris en 1727, fit ses études au collége d'Harcourt et céda son droit d'aînesse à son frère pour suivre la carrière ecclésiastique; en 1752, il était docteur; en 1760, évêque de Condom; en 1763, archevêque de Toulouse et membre de l'académie française où l'avaient poussé ses relations avec Turgot, d'Alembert et autres philosophes. Enfin, par la faveur de l'abbé Vermont, lecteur de la reine, il devient principal ministre, et presque en même temps est transféré à Sens en 1788. Ses mesures impopulaires, son incapacité, ses hésitations, ses luttes avec le parlement mettent le comble aux embarras financiers de l'État; reconnaissant son impuis-puissance, il indique au roi, Necker, comme le seul homme capable de rétablir l'ordre dans les finances et se retire avec le chapeau de cardinal et un revenu de 800,000 livres (1). Mais le peuple, soulevé contre lui, brûle son effigie au pied de la statue d'Henri IV. Ce malheureux évêque, dont le nom fait tache dans les annales de l'Eglise, ne tarde pas à prêter serment à la constitution civile du clergé, à renvoyer son chapeau de cardinal à Rome et à prendre le titre d'*évêque constitutionnel de l'Yonne*, sans se rendre aux observations du pape Pie VI; puis il se retire à Saint-Pierre-le-Vif, dont il fait démolir l'Eglise. Bientôt arrêté, traîné en prison

(1) Malgré cet énorme revenu, et pour suffire à payer ses dettes, il fut obligé de vendre la magnifique bibliothèque que le P. Laire lui avait formée à grands frais, en recueillant les archives des monastères détruits.

et rendu à la liberté, il meurt subitement au moment où l'on venait l'arrêter une seconde fois.

Ses armes étaient :

Ecartelé : au 1 et 4, *d'or, à deux vaches passant l'une sur l'autre de gueules, accolées accornées et clarinées d'azur*, qui est de Béarn ;

Aux 2 et 3, *d'argent, au lion de gueules couronné et armé d'or, lampassé d'azur, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir*, qui est de Luxembourg.

Sur le tout, *d'or, à l'arbre de sinople aux racines de même sur un tourteau de sable; au chef d'azur chargé de 3 losanges d'argent*, qui est de Loménie.

Pierre-François-Marcel de Loménie de Brienne, neveu du précédent et son coadjuteur sous le titre d'évêque de Trajanople, périt le 10 mai 1794 sur l'échafaud, le même jour que son père, ses deux frères, sa sœur, Mme de Canisy et la sœur du roi, Mme Elisabeth.

A partir de la mort de M. de Brienne, jusqu'au 27 novembre 1821, le siége de Sens resta vacant; le concordat de 1801 avait supprimé le diocèse de Sens; celui de 1817 le rétablit, en changeant ses limites territoriales, qui furent celles du département de l'Yonne.

Anna-Ludovicus-Henricus. — *Anne-Louis-Henri de la Fare* vint, après 28 ans d'interruption, continuer la liste des prélats Sénonais. Né le 8 septembre 1752 dans le diocèse de Luçon, il fut élevé au collége de Louis-le-Grand. Après avoir rempli les fonctions de prieur à l'abbaye de Donchery, il fut appelé, comme vicaire général, auprès de l'évêque de Dijon; de là il passa sur le siége de Nancy, le 13 janvier 1788. Son clergé le députa aux états généraux de 1789, à Versailles, où il fit le discours d'ouverture (1), et se fit remarquer

(1) Trente-six ans plus tard il prononçait aussi le discours d'ouverture au sacre de Charles X.

par sa hardiesse de langage Se voyant menacé par la révolution, il quitta la France et se refugia auprès de son métropolitain, à Trèves; puis il passa à Vienne où, pendant vingt ans, il fut le chargé d'affaire de Louis XVIII et l'aumônier de Madame, fille de Louis XVI. Rentré en France, il devint ministre d'État, pair de France, premier aumônier de Madame la Dauphine et commandeur des ordres du roi. Le 27 novembre 1821, il prit possession de l'archevêché de Sens, et deux ans plus tard, il reçut le chapeau de cardinal avec le titre de Sainte-Marie *in transpontinâ*. Eloigné presque continuellement de son siége par ses nombreuses dignités, il s'était fait donner pour coadjuteur, sous le titre d'évêque de Samosates, Mgr. J. M. Célestin Dupont, qui fut depuis cardinal-archevêque de Bourges. Il mourut à Paris le 10 septembre 1829; son corps repose dans le caveau de son église cathédrale.

Ses armes, qu'on voit encore au dessus de la porte d'entrée du séminaire, étaient : *D'azur, à trois flambeaux d'or allumés de gueules posés en pals* et sa devise : LUX NOSTRIS HOSTIBUS IGNIS.

A sa mort *Ramond de Lalande*, évêque de Rhodez, fut désigné pour lui succéder, mais il mourut avant d'avoir reçu ses bulles.

JOHANNES-JOSEPHUS-MARIA-VICTORIA. — *Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac*, né le 22 mars 1764, au château de Cosnac, en Limousin, fut d'abord curé de Brives-la-Gaillarde, puis évêque de Noyons et ensuite de Meaux. Désigné, le 13 avril 1830, pour remplacer le cardinal de la Fare, il ne prit possession que le 4 novembre suivant, après avoir consulté Rome, pour savoir s'il devait prêter serment au nouveau roi, que la révolution de juillet avait placé sur le trône des Français. Après une vie remplie de bienfaits, il mourut le 24 octobre 1843, au château qui l'avait vu naître; il était le onzième pontife que sa famille ait fourni à l'Église.

Ses armes sont : *D'argent, semé de molettes de sable au lion rampant de même brochant sur le tout, armé et lampassé de gueules.*

Sa devise : NEQUE AURUM HONORA NEQUE ARGENTUM.

MELLONUS. — Mellon Jolly, né à Sézanne (Marne), le 20 mai 1795 fut d'abord curé de Saint-Etienne de Meaux et vicaire général de ce diocèse ; sacré évêque de Séez, le 21 août 1836, il fut de là transféré à Sens le 25 février 1844. En 1849, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ses armes sont : *d'argent, à la crix d'azur rayonnée d'or.*

Sa devise : SPES UNICA CRUX.

G. JULLIOT.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. Loriferne, présenté à la dernière séance comme membre titulaire est admis.

MM. Carlier, de Canchy, Tonnellier, Pichenot et Julliot, présentent comme membre titulaire M. l'abbé Bravard, vicaire général du diocèse de Sens.

Le secrétaire donne lecture d'un travail de M. Déy, membre correspondant, sur *la Géographie du département de l'Yonne avant l'an 1000*. Ce travail est accompagné d'une carte du département subdivisé en *civitates* et *pagi*.

M. le Président donne lecture d'une circulaire adressée à la Société par M. Challe, au nom des secrétaires généraux du Congrès, qui doit s'ouvrir le 2 septembre prochain, à Auxerre.

M. Salleron offre une médaille romaine.

M. Prunier donne lecture d'une note : *Une feuille du registre des visites pastorales de l'année 1713*.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. l'abbé Bravard, présenté comme membre titulaire à la dernière séance est admis.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Cournot, recteur de l'académie de Dijon, demande à la Société archéologique tous les renseignements qu'elle pourra lui fournir concernant la géographie de la France avant le Ve siècle. Pour répondre à ce désir émané de l'Empereur, la Société nomme une commission composée de MM. Giguet, Carlier, Cornat, Prunier et Julliot.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire de la Commission historique du Cher, demande des renseignements sur une famille Thiboust, dont l'un des membres fut seigneur de Villemanôche. MM. Prou et Lallier indiquent les sources où l'on pourrait puiser pour répondre à cette demande.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Challe demande à la Société archéologique de vouloir bien lui indiquer des secrétaires pour les différentes sections du congrès d'Auxerre. MM. Tisserand, Rolland, Ponpon, Daudin et Julliot acceptent ces fonctions, sans pouvoir s'engager à assister à toutes les séances.

M. de Caumont envoie la liste des questions qui seront traitées au prochain congrès de l'Institut des provinces, et demande des délégués chargés de représenter la Société. MM. Lallier et Julliot sont désignés.

M. Prou, récemment nommé président du tribunal civil de Châteaudun fait ses adieux à la Société ; M. le Président le remercie des nombreux services qu'il a rendus comme membre titulaire et comme président, et lui confère, au nom de la Société le titre de membre honoraire.

M. Prunier donne lecture d'une note intitulée : *Episodes d'une visite pastorale de Mgr de Gondrin.*

SÉANCE DU 1er MARS 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

MM. Prunier et Lemaître, membres correspondants, assistent à la séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Maureau, de la Société académique de Saint-Quentin, demande des documents relatifs à l'histoire de la Société archéologique de Sens. Un membre se charge de la réponse.

Quelqu'un fait observer que Saint-Quentin, comme Sens, n'est pas le chef-lieu de préfecture du département, et que la lettre, dont il vient d'être question, montre qu'il est difficile, là comme ici, de faire des recherches historiques ; il demande si l'on ne pourrait pas obtenir que le dépôt des archives concernant la ville soit transféré dans les bureaux de la Sous-Préfecture. M. le Président répond que cette question a déjà été soulevée et qu'elle est toujours pendante.

M. le secrétaire donne de vive voix quelques détails relatifs aux pierres gravées et sculptées récemment découvertes dans les murs de la ville et déposées au musée lapidaire.

M. Duchemin présente au nom de M. Chaulay une interprétation de l'une des inscriptions ; une discussion s'engage au sujet de cette inscription qu'il est difficile de traduire d'une manière satisfaisante.

M. le Président propose à la Société de faire construire un nouveau hangar dans le jardin de la mairie, pour y placer les pierres gallo-romaines, devenues trop nombreuses pour trouver place sous les anciens abris.

M. Pichenot donne lecture d'une notice faisant suite à ses lectures précédentes : *Le principal château de Nuits.*

M. Prunier donne lecture d'une note sur *Claude Estiennot.*

SÉANCE DU 5 AVRIL 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et d'un arrêté relatif à l'organisation du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, et propose à la Société qui l'accepte de prendre un abonnement à la *Revue des Sociétés savantes*, publiée par le Comité.

Une lettre de M. Challe invite les membres de la Société, qui se proposent de faire une lecture au Congrès d'Auxerre, à faire connaître les questions qu'ils doivent traiter.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres du bureau ; on procède aux élections par scrutin secret. Sont nommés :

Président. M. LALLIER,
Vice-Président. M. l'abbé CARLIER.
Secrétaire. M. G. JULLIOT.
Pro-Secrétaire. M. HÉDIARD, Albert.
Archiviste. M. l'abbé CHAUVEAU.
Vice-Archiviste. DAUDIN.
Trésorier. M. TONNELLIER.

SÉANCE DU 4 MAI 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président rappelle la demande de M. Challe, relative aux lectures qui doivent être faites au Congrès d'Auxerre.

M. Lallier donne de vive voix quelques détails sur une sé-

pulture gauloise trouvée à quelques mètres, au sud de Pont-sur-Yonne. Il fait ressortir l'analogie de cette découverte avec celle de Thorigny, et prie un membre de la Société de vouloir bien faire, à ce sujet, une notice, qui trouvera place dans le bulletin prochain.

M. Prunier donne lecture d'un travail intitulé : *Description d'un manuscrit petit in-18 sur vélin*, appartenant à M. Chardon, ancien notaire à Sens.

SÉANCE DU 7 JUIN 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. Prunier, membre correspondant et M. Choudey, assistent à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une liste de documents relatifs aux lieux dits et climats de la commune des Siéges, adressée par M. Boudard, instituteur. Ce travail est remis à M. Giguet, qui se charge de remercier M. Boudard, au nom de la Commission.

MM. Albert Hédiard, Lallier, Maurice et Julliot présentent comme membre correspondant M. Prosper Viltard, pharmacien aide-major au fort Napoléon, en Kabylie.

M. Albert Hédiard offre au nom de M. Marcotte de Quivières, inspecteur des eaux et forêts à Sens, et Charlemagne, garde général à Arces, un fragment de vase en fonte et trois vases en terre trouvés à Arces. Une notice dont M. Hédiard fait la lecture accompagne ces objets.

M. Prunier demande des renseignements concernant l'histoire d'un saint qui serait originaire de Sens et qui porte, suivant les lieux, les noms de Saint-Avre-de-Maurienne, Saint-Apper, Saint-Apre ou Saint-Ampre, et donne lecture d'une notice intitulée : *Fondation du premier Salut du Saint-Sacrement, à Sens, le 23 mars 1660.*

SÉANCE DU 5 JUILLET 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. Viltard, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre correspondant.

M, Prunier donne lecture d'une note sur *Les tapisseries de Saint-Savinien.*

M. le Président propose de confier à M. l'abbé Cornat le soin de faire l'analyse de l'ouvrage intitulé : *Vie de saint Edme, par le R. P. Boyer.* M. Cornat possède la majeure partie des pièces concernant la canonisation de ce saint ; la plupart de ces pièces sont inédites, et il serait d'un haut intérêt historique de les publier ainsi que les sceaux qui les accompagnent.

M. l'abbé Carlier fait observer que Sanseia, aujourd'hui Sainte-Béate, n'a pas été mentionné par M. Déy, dans son travail géographique.

Certainement Sanseia devait exister avant l'an 1000 ; il ne reste plus rien aujourd'hui des dernières habitations, pas même de la chapelle Sainte-Béate ; mais au-dessous du sol, on pourrait encore trouver des fondations.

M. Pichenot continue la lecture de son travail sur Nuits.

M. Giguet annonce que toutes les communes ont adressé à la Société la liste des lieux dits ; M. Jacquemus veut bien se charger de la partie du travail qui concerne la commune de Sens.

SÉANCE DU 2 AOUT 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

MM. Prunier et A. Deligand, membres correspondants, assistent à la séance.

M. le Sous-Préfet de Sens demande quelques renseignements sur les travaux de la Société; M. le Président se charge de la réponse.

M. Challe demande la liste des membres qui se proposent de traiter quelques-unes des questions proposées pour le congrès d'Auxerre ; MM. Lallier, Julliot et Rolland donnent leurs noms.

M. Ponpon rend compte des travaux contenus dans le tome XXIII des mémoires de la Société des Antiquaires de France.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1858.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. Julliot dépose un exemplaire des statuts de la société Linnéenne de Sens, fondée récemment.

M. le Président annonce que M. l'abbé Chauveau, qui nous a été enlevé si rapidement, il y a quelques semaines, a bien voulu laisser un souvenir de lui à la Société archéologique, dont il était un des fondateurs ; il donne lecture d'un extrait de son testament, en date du 25 août 1856, ainsi conçu :

« 8° Mon médaillier, tel qu'il se composera au jour de mon « décès, sera offert à la Société archéologique de Sens, et « retournera à la bibliothèque de la ville dans le cas de dis- « solution de cette Société. »

Pour extrait. A Sens, le 30 septembre 1858.

Le légataire universel et l'exécuteur testamentaire,

† MELLON, *arch. de Sens.*

Cette pièce est accompagné d'une lettre d'envoi écrite par M. l'abbé Sicardy, secrétaire de l'archevêché.

La Société touchée à la fois de douleur et de reconnaissance prie M. le président de vouloir bien adresser à Monseigneur de Sens l'expression de ses regrets et de ses remerciements.

M. le secrétaire et M. le vice-archiviste sont délégués pour dresser le catalogue du médailler.

M. de Canchy, dans une lettre adressée au président, prie la Société de vouloir bien accepter sa démission. Des démarches seront faites auprès de M. Canchy pour le détourner de cette résolution.

M. le président donne lecture d'une circulaire du ministre de l'Instruction publique concernant la géographie ancienne; le travail de M. Déy et celui de la Commission des lieux dits répond à la demande ministérielle.

M. l'abbé Prunier donne lecture d'un travail sur l'histoire critique des archevêques de Sens par M. le doyen Fenel et sur les manuscrits sénonais mentionnés dans cet ouvrage et disparus aujourd'hui.

SÉANCE DU 1er NOVEMBRE 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. le Sous-Préfet, membre d'honneur, et M. l'abbé Prunier membre correspondant assistent à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. Al. Dubois offre à la Société divers objets trouvés dans les ruines du château de Vindstein près de Niederbrown et M. G. Julliot, 8 pièces de monnaie et médailles.

M. Giguet donne lecture d'une nouvelle notice sur : *Alesia des commentaires de César*. Il insiste sur sa première opinion, que la discussion n'aurait pas du sortir du terrain philologique; il soutient que le texte de César est formel, et ne laisse pas d'obscurité. Il discute les deux passages que l'on a crus

équivoques et il ne pense pas qu'ils puissent avoir d'autre sens que ceux qu'il a indiqués. Il invite la Société à se prononcer sur cette question qui, à l'occasion de la publication de la carte des Gaules, devient officielle.

Une discussion s'engage à ce sujet; M. le président ajourne la conclusion à la prochaine séance et ajoute que l'emplacement de Riobée a aussi son importance. Des ruines, récemment découvertes à Chateaubleau, à deux lieues d'Orbie, annoncent évidemment une ville Romaine traversée par le chemin d'Agendicum à Jeaulnes; parmi les monuments mis au jour, se trouvent: un mur elliptique et des gradins, vraisemblablement un théâtre. Serait-ce Riobée ? Cette découverte pourrait éclairer la question concernant Agendicum. si toutefois il reste encore quelque obscurité. M. Lallier prendra des renseignements précis sur ces découvertes.

M. l'abbé Brullée donne lecture d'un extrait de son ouvrage intitulé : *Recueil des traditions concernant le culte de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Sens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

SÉANCE DU 6 décembre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

MM. Dey et Prunier membres correspondants assistent à la réunion.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. le Maire annonce à la Société que le conseil municipal vient de voter la création d'un nouvel abri destiné a recevoir les fragments de sculptures Gallo-Romaines.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition faite à la société par M. Giguet, de formuler son opinion sur l'emplacement de l'Alesia des commentaires de César.

A l'unanimité la Société, adopte les conclusions de M. Gi-

guet et M. le président désigne MM. Giguet, Prunier, Tisserand, Dubois et Cornat pour résumer la discussion et présenter un rapport à ce sujet.

MM. Salleron, A. de Feu, Amb. Dubois présentent M. Gustave Cornisset, en qualité de membre titulaire.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance. Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. le Président donne lecture des lettres de plusieurs sociétés qui remercient de l'envoi du bulletin.

M. l'abbé Bravard communique à la Société une double croix en argent doré du XIIIe siècle, trouvée sous les combles de l'église de Pontigny. Le travail de cette croix rappelle celui de la croix processionnelle de Nailly. M. Daudin est prié d'en prendre le dessin et M. l'abbé Cornat de communiquer une note relative à la découverte.

M. l'abbé Bravard voudra bien se charger de remercier au nom de la Société le R. P. Boyer de son intéressante communication.

M. G. Cornisset, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre titulaire.

M. Brullée achève sa lecture commencée à la dernière séance.

M. Prunier donne lecture d'une note intitulée : *Episode de 1814, concernant un baptême fait à Saligny, par un aumônier de l'armée ennemie.*

SÉANCE DU FÉVRIER 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

M. le Président donne lecture : d'une circulaire de M. de

Caumont, relative au congrès des délégués des sociétés savantes, qui doit ouvrir sa session le 25 avril 1859.

2° D'une lettre par laquelle M. Barbier de Montault prie la Société de vouloir bien lui donner quelques renseignements touchant les verrières de la cathédrale de Sens représentant quelques traits de la vie de St-Thomas de Cantorbéry.

MM. Tonnellier, Brullée et Carlier présentent en qualité de membre titulaire M. Roblot, employé de M. Lefort, architecte à Sens.

M. le secrétaire donne lecture d'une partie du travail de M. Déy sur la géographie ancienne du département de l'Yonne.

M. Brullée donne lecture d'une note *sur la Verrière de Saint-Thomas de Cantorbéry.*

M. Daudin communique les dessins de la croix de Pontigny, et un fac-simile d'une page du missel de M. Chardon.

M. Prunier donne lecture d'une note *sur le Cahier Aleph, de l'académicien Pascal Fenel.*

SÉANCE DU 7 MARS 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. le secrétaire continue la lecture du travail de M. Déy.

M. l'abbé Cornat donne lecture du travail de la commission chargée de formuler l'opinion de la Société sur l'emplacement de l'Alesia des Commentaires de César; les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité et seront insérées au prochain bulletin.

M. Roblot, présenté à la dernière séance en qualité de membre titulaire, est admis.

M. Prunier lit une note intitulée : *La police de Sens, il y a cent ans.*

M. Giguet demande si quelque membre de la Société pour-

rait fournir des renseignements sur l'origine de cet usage qu'on rencontre à Sens et dans quelques autres villes du département de l'Yonne, de battre du tambour pendant les journées du carvanal, en parcourant les rues et faubourgs de la ville. On pense que cet usage doit remonter aux fêtes du paganisme.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lallier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et prie ceux de ses collègues qui, après lui avoir accordé leurs suffrages plusieurs années de suite, auraient encore la même pensée, de vouloir bien les reporter sur un autre membre ayant plus de loisir. La Société regrette cette détermination de M. Lallier.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Tonnellier remercie la Société de la confiance qu'elle lui accorde depuis longtemps, et déclare que ses occupations devenues trop nombreuses l'empêchent de pouvoir remplir plus longtemps les fonctions de trésorier.

Sur la proposition de M. Salleron, la Société vote à l'unanimité des remerciements à M. Tonnellier pour les bons services qu'il lui a rendus depuis de longues années.

On procède au vote qui amène les résultats suivants :

Président. M. l'abbé CARLIER.

Vice-président. M. GIGUET.

Secrétaire. M. JULLIOT.

Pro-secrétaire. M. PHILIPPON.

Archiviste. M. Albert HÉDIARD.

Vice-archiviste. M. DAUDIN.

Trésorier. M. MAURICE.

M. Barbier de Montault remercie la Société de l'envoi du travail de M. l'abbé Brullée.

SÉANCE DU 2 MAI 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. le Président annonce à la Société que la séance publique des sociétés de Sens et d'Auxerre doit se tenir cette année à Sens. La Société consultée fixe l'époque de cette réunion au 12 juillet. Plusieurs membres promettent d'y faire des lectures.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la publication d'un Répertoire archéologique de la France.

M. Albert Hédiard écrit à M. le Président que l'état de sa santé le force à donner sa démission de membre titulaire; il est sursis à l'acceptation de cette démission.

MM. Carlier, Giguet, Deligand, Philippon et Julliot présentent M. Clément, proviseur du Lycée, en qualité de membre titulaire.

M. le Secrétaire continue la lecture du travail de M. Dey.

SÉANCE DU 6 JUIN 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. Clément présenté à la dernière séance est admis en qualité de membre titulaire.

MM. Giguet, Carlier, Julliot, Tonnellier, Dubois et Philippon présentent M. X. Pernet, professeur de physique au Lycée, en qualité de membre titulaire.

M. Julliot offre à la Société une clef romaine, une perle provenant d'un collier gaulois et cinq médailles trouvées

dans des travaux de terrassement à Saint-Sauveur près Sens.

M. le Président engage les membres de la Société à se charger chacun d'une partie de la rédaction du Répertoire archéologique demandé par M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Giguet rend compte d'un mémoire sur l'Électrum des anciens, par M. de Lasteyrie.

M. Carlier donne lecture d'une série de documents historiques concernant *la Maladrerie du Popelin.*

SÉANCE DU 4 JUILLET 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de l'envoi d'une inscription provenant du Popelin, relevée par M. le Secrétaire.

M. le Président annonce que les démarches qu'il a faites auprès de M. Albert Hédiard n'ont pu le déterminer à retirer sa démission que la Société accepte à regret.

On procède à l'élection d'un archiviste, M. Daudin, vice-archiviste, est élu en remplacement de M. Hédiard, et M. G. Cornisset est nommé en remplacement de M. Daudin.

MM. Carlier, Deligand, Julliot, Amb. Dubois et Daudin présentent comme membres titulaires M. l'abbé Choudey, aumônier du Lycée, et M. Moisson, substitut du procureur impérial.

M. l'abbé Prunier donne lecture d'une note intitulée : *Observation sur le Popelin*, amenée par un travail de M. Carlier, et d'une autre note : *Les Druides au Séminaire d'Auxerre.*

M. Giguet dépose sur le bureau au nom de M. Marcotte de

Quivières, une tenaille en fer, une clef et des débris de poterie gallo-romaine trouvés dans les ferriers de l'arrondissement de Joigny.

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 1859.

PRÉSIDENCE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

A la droite de Mgr l'Archevêque se placent : M. Challe, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; M. de Farincourt, Sous-Préfet de Sens, membre d'honneur de la Société archéologique ; M. le comte de Bastard, vice-président de la société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; M. Clément, proviseur du Lycée impérial.

A sa gauche : M. l'abbé Carlier, président de la Société archéologique de Sens ; M. Larabit, sénateur ; M. Deligand, maire de Sens, membre d'honneur de la Société archéologique ; M. Giguet, vice-président de la Société archéologique ; M. Lepère, secrétaire de la société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Sa Grandeur ouvre la séance en adressant aux deux Sociétés réunies des paroles d'encouragement. Après avoir résumé les travaux accomplis, et les services rendus par ces deux Sociétés, il les engage à poursuivre l'œuvre qu'elles ont noblement commencée.

M. l'abbé Carlier prend ensuite la parole pour annoncer le but de la réunion et remercier les sociétés d'Auxerre et de Joigny d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation de la Société archéologique. Il annonce ensuite qu'il a reçu des lettres de MM. le comte Van der Straten-Ponhoz, Mignard, le marquis de Tanlay, Bulliot, de Serbonnes, Quantin, le baron du Havelt, le vicomte de Cussy, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La parole est ensuite donnée à divers membres pour les lectures suivantes :

1° Coup d'œil sur le Congrès d'Auxerre, par M. Challe.

2° La Part à Dieu ou l'assistance publique depuis J.-C. jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Carlier.

Cette lecture est interrompue par l'arrivée d'une dépêche télégraphique adressée à M. le Sous-Préfet, qui annonce que la paix est signée à Villafranca.

Des applaudissements et des cris chaleureux de vive l'Empereur saluent cette heureuse communication.

3° Note sur Alexis Billy, ancien professeur du collége de Sens, par M. Giguet.

4° Note sur les divers objets ayant appartenu à S. M. l'empereur Napoléon Ier, et qui font partie du musée de la ville de Sens, par M. Deligand.

5° Une conversation de Derviches, et Salomon et la Colombe, morceaux de poésie orientale, traduits en vers français par M. David.

6° Histoire de Spifame, évêque de Nevers, ancien abbé de Saint-Paul-lès-Sens, par M. Hesme.

7° Comment les prairies artificielles étaient connues du XVIe siècle, et comment le XIXe croit les avoir inventées.

8° Rapport de la commission chargée de recueillir les noms des finages et des lieux dits, par M. l'abbé Prunier.

9° Le Lapin et la Tortue, fable d'un auteur anonyme dont M. Challe se fait l'interprète.

M. Deligand dépose au nom de M. Lorne diverses médailles trouvées à Rome et à la Tournerie.

Sur la demande de M. Thiollet, une commission composée de MM. Challe, Salleron, Prou, Maurice et Daudin, est chargée d'examiner ses dessins, de les comparer aux pierres sculptées qui composent le musée lapidaire et d'émettre son avis sur la fidélité avec laquelle ces reproductions ont été faites.

SÉANCE DU 1er AOUT 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

MM. Hesme et Prunier, membres correspondants assistent à la séance.

M. le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique a mis à la disposition de la Société une somme de 300 francs à titre d'encouragement ; et qu'en remerciant S. E., il a fait ordonnancer cette somme au nom de M. le Trésorier.

MM. Giguet, Carlier et Dubois présentent M. Champagne, contrôleur à Sens, en qualité de membre titulaire.

MM. Moisson et Choudey, présentés à la dernière séance en qualité de membres titulaires sont admis.

M. Julliot offre à la Société une médaille gauloise de forme annulaire, forme que l'on considère comme une des plus anciennes.

M. A. de Feu offre une reproduction en plâtre bronzé d'une statuette de saint Hubert, trouvée sur le finage de Marsangis.

M. Hesme donne lecture d'un travail intitulé : *Histoire du château de Passy*, dont il avait détaché, pour la séance publique, l'histoire de Spifarne un des possesseurs de ce château.

M. Prunier donne lecture de deux notes, l'une sur : *Paron, Véron, Arces, villages du Sénonais, et Vérone, Parona, Arce, d'Italie ;* l'autre intitulée : *Mazarin à Pont-sur-Yonne.*

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. Champagne, présenté à la dernière séance en qualité de membre titulaire est admis.

MM. A. Dubois, Carlier et Julliot présentent M. Froment, notaire, en qualité de membre titulaire.

MM. Carlier, Al. Dubois, Daudin, Giguet et Deligand présentent M. Ernest Dubois, avocat, en qualité de membre titulaire.

Sur un avis de M. Maucler, de Chéroy, membre correspondant, M. le Président, M. le Secrétaire et M. le Trésorier sont allés à Montacher où ils ont fait l'acquisition d'une mosaïque romaine, trouvée dans le jardin d'une veuve Letteron et servant d'appui de croisée.

M. Lallier annonce que le Conseil général dans sa séance du 27 août dernier a porté à 500 francs la subvention qu'il alloue chaque année à la Société à titre d'encouragement.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la publication du Dictionnaire géographique de la France. Cette circulaire est accompagnée d'un spécimen pour guider la rédaction de cet ouvrage.

M. Giguet fait hommage à la Société de deux volumes de ses ouvrages : Histoires d'Hérodote, traduction nouvelle avec une introduction et des notes, et le Livre de Job, précédé des Livres de Ruth, Tobit, Esther, traduit du grec des Septante.

M. Carlier donne lecture des articles du Répertoire archéologique dont il s'était chargé.

M. Prunier donne lecture d'une note intitulée : *Septfonds*.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

M. Tisserand, qui a quitté Sens, écrit pour demander l'échange de son titre de membre titulaire contre celui de membre correspondant. Il est fait droit à cette demande.

M. David, président de la Société littéraire de Joigny et M. A. de Barthélemy, sous-préfet de Belfort, présentés par MM. Lallier, Bravard et Julliot sont admis en qualité de membres correspondants.

Un membre rappelle, à ce sujet, que les correspondants de la Société sont, par décision du 1er décembre 1856, astreints à une cotisation annuelle qui leur donne droit au bulletin.

MM. Ernest Dubois et Froment, présentés à la derniére séance en qualité de membres titulaires sont admis.

M. le Président annonce à la Société qu'elle vient de perdre un de ses membres honoraires les plus distingués, M. Thiollet, dessinateur au musée d'artillerie, dont l'habile crayon a si admirablement reproduit et restauré les monuments Gallo-Romains découverts dans la ville de Sens. La Société reçoit avec douleur cette triste nouvelle et exprime tous les regrets que cette perte lui fait éprouver.

M. Brullée donne lecture d'un travail sur *les vitraux de la cathédrale de Sens.*

M. Carlier continue la lecture qu'il a commencée à la séance précédente.

M. le Président donne quelques explications sur divers objets offerts par M. Marcotte de Quivières, inspecteur des eaux et forêts :

1° Un anneau avec chaton en pierre trouvé sous une butte de machefer dans la forêt de Rajeuse, arrondissement de Joigny.

2° Un caseret, un autre vase muni de trois anneaux et un plateau de forme ovale, le tout en bronze. Ces derniers objets ont été trouvés avec de nombreux fragments de poterie de toutes couleurs, en faisant un fossé d'assainissement dans le canton de Vernehoux du bois communal de Migennes, à

une grande profondeur et sous une couche de machefer inférieure au sol humide.

La Société remercie M. Marcotte de ses intéressantes communications.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARLIER.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Diverses publications sont déposées sur le bureau.

MM. Carlier, Tonnellier, Daudin et Julliot présentent en qualité de membre titulaire M. Humblot, ingénieur des ponts et chaussées.

MM. Carlier, Giguet, Clément, Julliot et Daudin présentent comme membres titulaires MM. Buzy et Diez, professeurs au lycée.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Auguste Thiollet offre à la Société archéologique tous les dessins de son père relatifs au musée lapidaire et au projet de statue à élever à Jean Cousin.

La Société accepte avec reconnaissance et prie M. le président de vouloir bien transmettre à M. Thiollet l'expression de ses remerciements.

MM. Giguet et Daudin déposent sur le bureau la partie du répertoire archéologique dont ils s'étaient chargés.

M. Carlier continue la lecture de son travail.

M. Lallier demande, au nom de M. le curé d'Asquins, quelques renseignements sur l'emplacement de *Castrum Senardi* ou *Senardi villa*, situé dans l'archidiocèse de Sens. Diverses opinions sont émises, mais sans preuves à l'appui.

M. Prunier donne lecture d'une note intitulée : *la Noue du Bard*, monument celtique situé près de Montacher.

PUBLICATIONS

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS

PENDANT LES ANNÉES 1858 ET 1859.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II.

Mémoires de la Commission historique du Cher, 1852, n° 1 et 2; 1854, n° 3; 1856, n° 4; 1857, n° 1.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. VI, 2e liv.; t. VII, 1er, 3e et 4e liv.

Mémoires de la Comm. des antiquités de la Côte d'Or, t. V, 2e liv.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1856-57-58-59.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, série V, t. II.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIII.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de l'Aube, n° 43 à 50

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, série II, vol. 5, 6, 7, 8.

Mémoires de la Société des sciences et belles-lettres de Toulouse, série V, t. I.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1857-58.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1857-58.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV avec atlas.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1858, n° 10.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1857, 3e et 4e trimestre; 1858; 1859, 3e trimestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1857, n° 4; 1858; 1859.

Bulletin de la Société Nivernaise des lettres et des arts, t. II et III.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 28 à 32.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe, t. XIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1857-58-59.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1855-56-59.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. XI, n° 1-2.

Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, t. 11 et 12.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 1854-58.

Bulletin de la Société philomathique de Verdun, t. I, II, III, IV, V avec atlas.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne, 1858.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, série II, t. I, liv. 1 et 2.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Eure et Loir, n° 1-15.

Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture de la Marne, 1858-59.

Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, 1858-59.

Travaux de la Société d'agriculture et commerce de l'arrondissement de Meaux, 1858-59.

Travaux de la Société académique de Saint-Quentin, 1855-57.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 26.

Annuaire de l'Institut des provinces, 1858-59.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, t. XXXVII, n° 1 et 2.

Annales de la Société impériale d'agriculture de la Loire, t. I, liv. 3 et 4 et t. II.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. IX et X.

Revue de la numismatique belge, 3e série, t. II et III.

Revue de l'art chrétien, 1858, n° 3.

Revue des sociétés savantes, 2e série, t. I et II.

Revue archéologique, 16e année, 4e liv.

L'agriculteur du centre, t. VIII ; t. I, nº 2, 4, 9.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, liv. 278 à 281, 284 à 292, 295, 298 à 301.

Annales archéologiques de Didron.

Congrès scientifique de France, 23e session, 1856.

Congrès archéologique de France, 1857.

Bulletin monumental par M. de Caumont, t. XXIV et t XXV, nº à 6

L'Institut, mai, juin 1858, nos 271 à 279 et 286 à 288.

Statuts de la société linnéenne de Sens.

Réglement de l'OEuvre de Saint-François-Xavier de Sens.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1857-58.

Programme des questions proposées pour le Congrès scientifique d'Auxerre, 1858.

Programme du concours pour 1860 proposé par la Société philomathique de Verdun.

Programme des concours pour 1860 proposés par la Société Dunkerquoise et par la Société des antiquaires de la Morinie.

Programme des prix pour 1859-60-61 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Note sur un denier inédit d'Eudes.

Du revenu de la propriété foncière aux environs de Sens, depuis le xe siècle, par M. F. Lallier.

Notice sur M. le baron Chaillon des Barres, par M Challe.

Siège d'Avallon, 1433, par M. Challe.

L'Electrum des anciens était-il l'émail ? par M. de Lasteyrie.

Dieu, l'homme et la parole, par M. Azaïs père.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. de Longpérier.

Bains des Pyrénées, par M. Justin Lallier.

Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, par M. l'abbé Cochet.

Lettre d'un individu né à Seignelay à M l'abbé Henry.

Vie de saint Edme, par le R. P. L. F. Massé.

Simple exposé et défense de la liturgie lyonnaise, par le chevalier Joseph Bard.

Exposé d'un procédé de désinfection durable. par M. Turecki.

Discours de distribution de prix prononcé en 1858, par M. V. Hugot, inspecteur de l'instruction primaire.

Rapport sur des rouleaux à manèges de M. Vilalongue, présenté à la Société agricole etc. des Pyrénées-Orientales.

Jean de Ferrières, vidame de Chartres et seigneur de Maligny, par M. le comte Léon de Bastard.

Lieu où le duc de Guise a été assassiné par Poltrot en 1563, par M. Dupuis, président de la Société archéologique de l'Orléanais.

Découverte d'un théâtre romain à Triguers, par le même.

De l'échelle mobile, mémoire adressé à M. le Président du Comice agricole de Provins.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Paulin Paris.

Raoul Glaber, par M. Challe.

Les seigneurs de Schoneck à propos d'une monnaie, par R. Chalon.

Sur quelle base doit être fondé un musée archéologique, par F. Dupuis.

Circulaire adressée à toutes les sociétés savantes de la France relativement à la navigation aérienne.

Itinéraire des voies gallo-romaines, par V. Petit.

Note sur une cloche fondue à Lyon par M Morel, par M. l'abbé J. Corblet.

La vie et les œuvres de J. B. Pigalle, par M. P. Tarbé.

Note sur la limonade purgative, par J. B. Loriferne.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, 3 vol. in-4°, atlas.

A-t on réservé un précieux sang dans les temps primitifs?

Hagiologie nivernaise, par M. l'abbé Crosnier.

Mémoires historiques sur une partie de la Bourgogne, par M. l'abbé Breuillard.

Histoires d'Hérodote, traduction nouvelle, par P. Giguet.

Le livre de Job, précédé des livres de Ruth, Tobit, Esther, traduit du grec des Septante, par P. Giguet.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

Mgr l'Archevêque de Sens.
MM. le Préfet de l'Yonne.
le Sous-Préfet de Sens.
le Maire de Sens.
le duc de Luynes.

MEMBRES DU BUREAU.

Avril 1859. *Avril* 1860.

MM. l'abbé Carlier, *président.*
Giguet, *vice-président.*
G. Julliot, *secrétaire.*
Philippon, *pro-secrétaire.*
E. Daudin, *archiviste.*
Lafargue, *vice-archiviste.*
Maurice, *trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Lallier, président du tribunal civil.	17 avril 1844
Deligand, avocat.	22 avril 1845
L'abbé Pichenot, archiprêtre de Sens.	Id.
Ponpon, professeur au Lycée.	Id.
Tonnellier, greffier du tribunal civil.	Id.
Giguet, ancien élève de l'Ecole polytechnique.	7 juillet 1846
L'abbé Brullée, aumônier de Sainte-Colombe.	4 janvier 1847
Lefort, architecte.	15 mai 1847
Provent, avoué.	Id.

Dubois, percepteur,	Id.
Leclair, notaire.	4 juin 1847
Poly, Adolphe.	5 novembre 1849
L'abbé Carlier ✻, chanoine.	3 février 1850
Salleron, Ernest, ingénieur civil.	13 juillet 1850
Duchemin, imprimeur.	2 juin 1851
Rolland, docteur-médecin.	6 octobre 1851
Le R. P. Cornat, aumônier de Saint-Antoine.	4 juillet 1853
Prou, Louis, notaire.	6 mars 1854
G. Julliot, professeur au Lycée.	1er mai 1854
Fillemin, docteur-médecin.	2 octobre 1854
Albert de Feu.	5 février 1855
Dubois, Ambroise, ancien notaire.	5 mars 1855
Eugène Daudin.	7 juillet 1856
L'abbé Vaudoit, curé de Saint-Pregts.	4 aout 1856
Maurice.	Id.
Jacquemus,	2 février 1857
A. Philippon, avoué.	4 mai 1857
Loriferne, pharmacien.	4 janvier 1858
L'abbé Bravard ✻, vicaire général.	1er février 1858
G. Cornisset.	3 janvier 1859
Roblot, Bénoni.	7 mars 1859
Clément, proviseur du Lycée.	6 juin 1859
X. Pernet, professeur au Lycée.	4 juillet 1859
Moisson, substitut du procureur impérial.	1er août 1859
L'abbé Choudey, aumônier du Lycée.	Id.
Champagne, contrôleur.	3 octobre 1859
Froment, notaire.	7 novembre 1859
Dubois, Ernest, avocat.	Id.
Humblot, ingénieur.	2 janvier 1860
Busy, professeur au Lycée.	Id.
Diez, professeur au Lycée.	Id.
de Farincourt, sous-préfet de Sens.	6 février 1860
Gilbert-Boucher, procureur impérial.	5 mars 1860
Jacob, professeur au Lycée.	Id.
Lafargue, professeur au Lycée.	Id.
L'abbé Brissot, curé de Saint-Pierre-le-Rond.	5 novembre 1860

TABLE.

PAG.
Sur Alesia, par M. Giguet. 1
Rapport sur la question d'Alesia, par M. l'abbé Cornat. 9
Notice sur divers objets ayant appartenu à l'empereur Napoléon Ier, et qui font partie du musée de la ville de Sens, par M. Deligand. 12
Comment les prairies artificielles étaient cultivées au XVIe siècle et pourquoi le XIXe croit les avoir inventées, par M. Lallier. . . 19
Notice sur Louis-Alexis Billy, ancien professeur au collége de Sens, par M. Giguet. 48
Le Popelin de Sens, par M. l'abbé Carlier. 54
Géographie ancienne du département de l'Yonne, 1re et 2e partie, par M. Déy. 68
La Part à Dieu ou l'Assistance publique, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Carlier. 136
De l'unité et du plan du Messie, poëme de Klopstock, par M. Ch. Diez. 148
Description des verrières de la cathédrale de Sens, par M. l'abbé Brullée. 162
Notice sur M. Thiollet, par M. P. Giguet. 217
Un manuscrit du XIIIe siècle, par M. E. Daudin. 222
Armorial des Archevêques de Sens, par M. G. Julliot. 227
Procès-verbaux des séances de la Société :
Pendant l'année 1858. 303
— — 1859. 312
Publications adressées à la Société archéologique de Sens, pendant les années 1858 et 1859. 323
Membres de la Société. 327
APPENDICES.

Sens. — Impr. Ch. Duchemin.

SENONIA,

provincia Galliæ antiquæ.

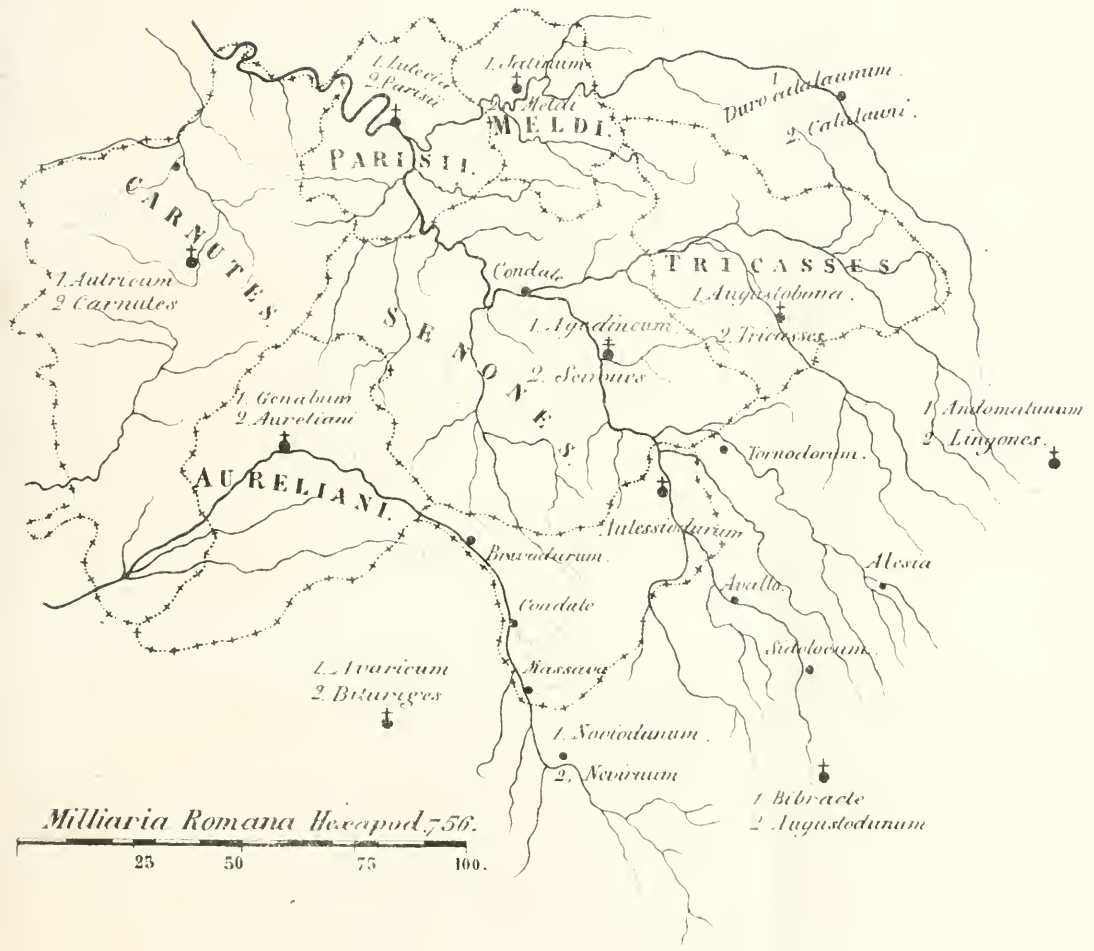

Sens lith Duchemin

Chapitre Métropolitain.

Henri Sanglier.

Hugues de Toucy.

Guillaume de Champagne.

Guy de Noyers.

Pierre de Corbeil

Ga. Gil. & H. Cornut.

Guillaume de Brosse.

Pierre de Charny.

Pierre d'Anisy

Etienne Becard.

Philippe de Marigny.

Sens. Chromolith. Ch. Duchemin

G. 1 et 2. et Ph. de Melun.

Pierre Roger.

Adémar Robert.

Gonthier de Baigneaux

Guy de Roye

Guillaume de Dormans.

Sur chromolith. Ch. Duchesne

Jean de Montaigu.

Henry de Savoisy.

Jean de Nanton.

Louis de Melun.

Tristand de Sallazar.

Etienne de Poncher.

Antoine Duprat.

Louis de Bourbon.

Jean Bertrand.

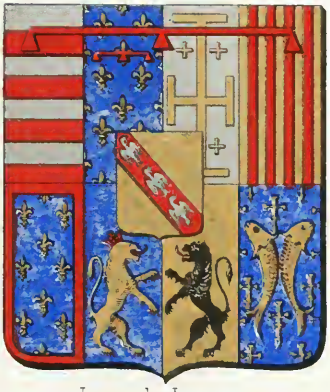

Louis de Lorraine.

Nicolas de Pellevé.

Renault de Beaune.

Davy du Perron

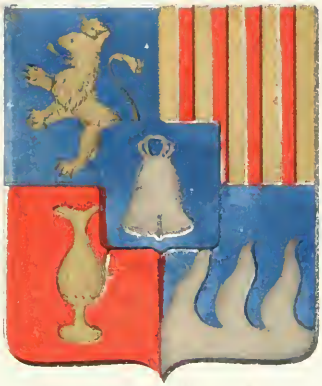

Octave de Bellegarde

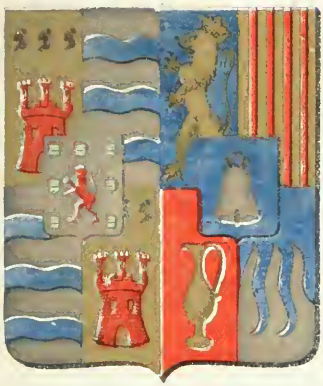

Henry de Goudrin

L. Montpensier de Carmin

Fortin de la Roguette

Le Bouthillier de Savigny

J.J. Languet de Gergy.

P. d'Albert de Luynes.

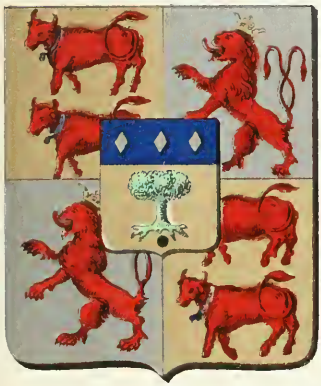

E. C. de Loménie de Brienne.

A.L. Henri de la Fare.

J.J.M.V. de Cosnac

Mellon Jolly

Sens, Chromolitho. D.

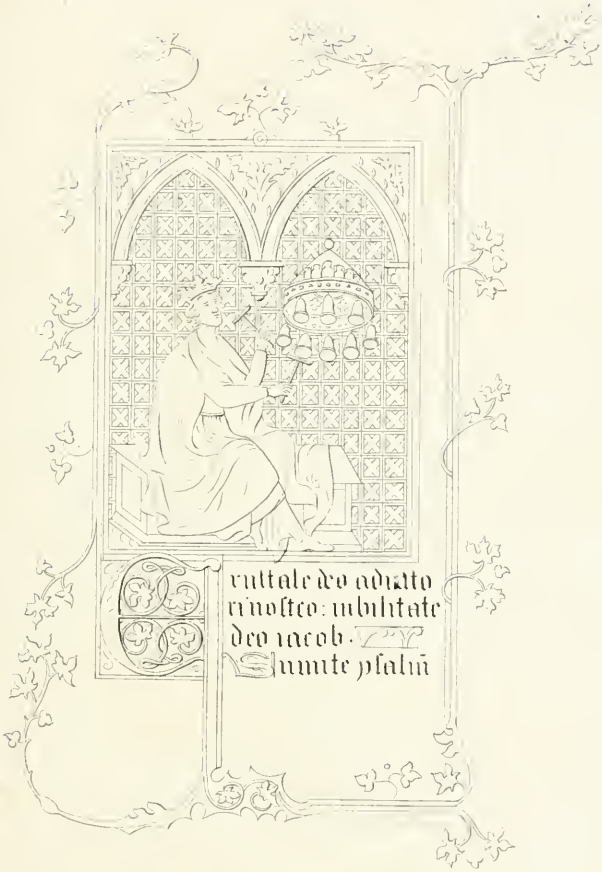

[illegible] d'un manuscrit du XVI[illegible]

Ad. Gaussen Pinx

$\frac{1}{4}$ DE GRANDEUR.

Lith. Mme Jardeaux et Leroy, à Bar-sur-Aube.

SUAIRE DE SAINT-VICTOR, CONSERVÉ AU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE SENS (YONNE).

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00696 6036